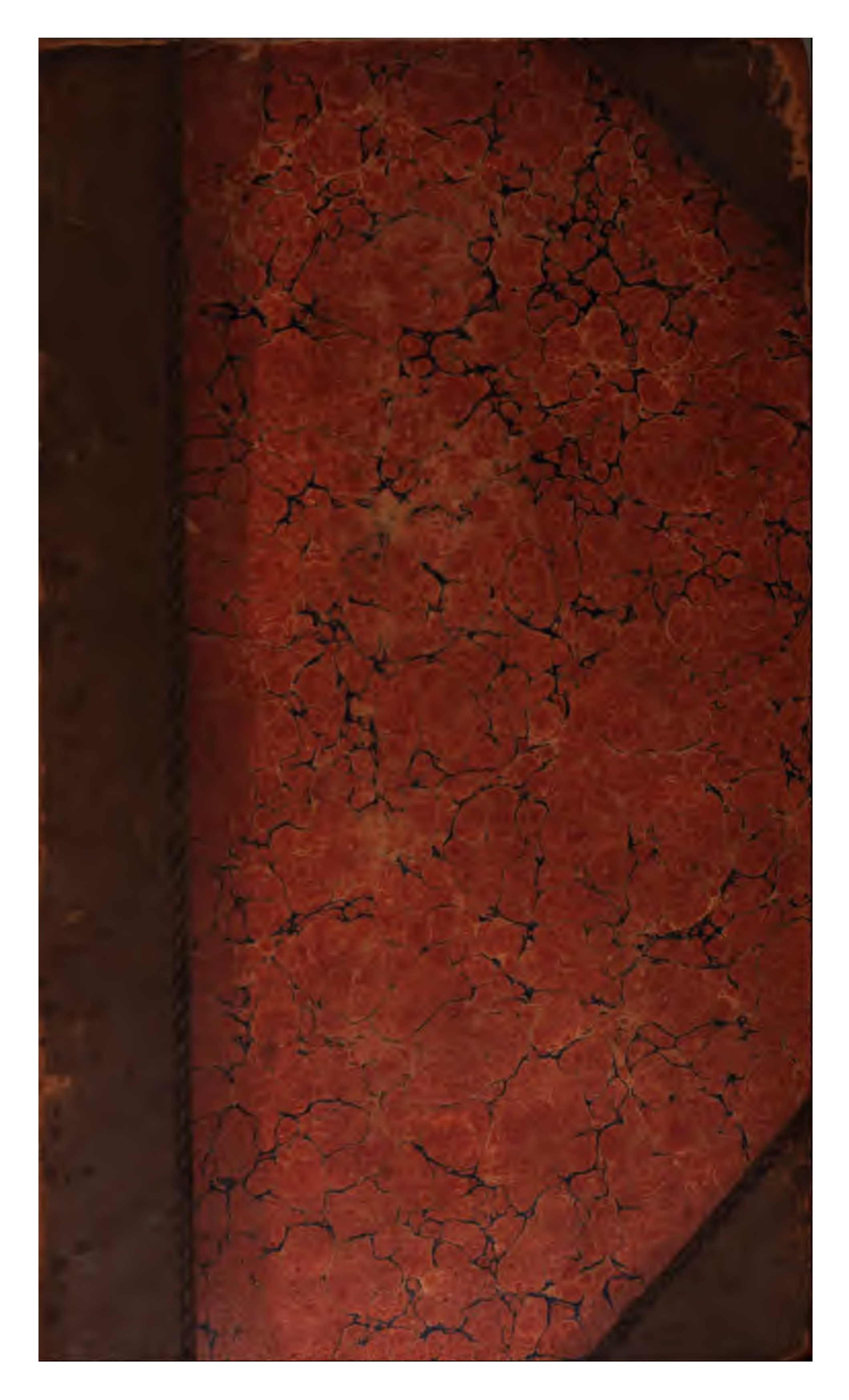



600007012G



L'APOCALYPSE,

CONSIDÉRÉE COMME UN ÉCRIT

HIÉROGLYPHIQUE.

A LONDRES :
Treuttel et Wurtz, Soho square.

A STRASBOURG :
Treuttel et Wurtz,

A VALENCE (Drôme):
Marc-Aurel, Libraire-Imprimeur

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
rue de Seine, n° 14.

EXPLICATION

RAISONNÉE

DE L'APOCALYPSE,

D'APRÈS LES PRINCIPES

DE SA COMPOSITION.

PAR PH. BASSET,

MINISTRE DU SAINT ÉVANGILE.

Ne négligez pas les prophéties.
I. Thess., V, 20.

TOME TROISIÈME.

PARIS.

J.-J. RISLER, LIBRAIRE,
RUE DE L'ORATOIRE, N. 6;
CHERBULLIEZ, RUE DE SEINE, N. 57;

1832

Le lecteur trouvera au commencement du deuxième volume une carte de l'ancien empire romain. Quoiqu'elle soit essentiellement destinée à l'éclaircissement de la première des visions contenues dans ce volume, on fera bien d'en prendre connaissance d'entrée, et d'y jeter les yeux dans tous les cas où il s'agira de quelque événement dans cet empire.

EXPLICATION
RAISONNÉE
DE L'APOCALYPSE
D'APRÈS LES PRINCIPES
DE SA COMPOSITION.

SECONDE SÉRIE DE VISIONS
RELATIVE A UNE PÉRIODE DE PAIX ET DE BONHEUR POUR LE MONDE (1).

PREMIÈRE VISION
(RAPPORTÉE CHAPITRE XX, DU V. 1 AU V. 6).

PREMIÈRE SCÈNE
QUI DÉSIGNE LA PROVIDENCE PRÉSERVANT L'ÉGLISE, PENDANT MILLE ANS, DE TOUTE ATTAQUE EXTÉRIEURE.

SIGNE DISTINCTIF.

1. *J'ai vu.*

SENS.

« Un signe distinctif annonce une première prophétie d'une «vision nouvelle, portant ce qui suit : »

(1) Cette série de visions regardant certains événemens à venir, et quelques-uns des termes essentiels de son exposition ne se trouvant pas dans des prédictions déjà accomplies de la première série, nous n'offrirons nos idées sur tout son contenu que comme conjecturales, quoiqu'elles s'appuient en grande partie sur nos *principes*, et, à ce qu'il nous paraît, sur certains passages de l'Ecriture. Nous ne voulons imposer notre opinion à personne, nous voulons seulement offrir les raisons qui nous l'ont fait admettre, et aider, s'il se peut, de quelques lumières, de nouveaux interprètes dans l'examen d'une question déjà fort débattue.

PRÉDICTION UNIQUE.

1—3. *Descendre du ciel un ange tenant la clef de l'abîme, et une grande chaîne à la main. Il a saisi le dragon, le serpent ancien, qui est diable et Satan; il l'a lié pour mille ans, et il l'a précipité dans l'abîme, qu'il a scellé après l'y avoir enfermé, afin qu'il ne séduise plus les nations, jusqu'à ce que les mille ans soient finis. Puis il doit être délié pour un peu de temps.*

NOTES.

[*Un Ange.*] La nature de l'acte qui est attribué à cet *ange*, et dont les effets doivent s'étendre à un espace de mille ans, nous fait présumer que c'est un ange proprement dit: et cet acte même de sa part désigne une œuvre directe de la céleste Providence.—[*Descendant du ciel.*] Ces mots indiquent que cette œuvre de la Providence produira un événement des plus remarquabes. Pr. LXXVII. [*Clef.*] Pouvoir, faculté, V. 30.—[*Cet ancien serpent.*] C'est-à-dire ces doctrines mensongères et trompeuses qui, depuis tant de siècles, ont égaré les peuples. (Voyez la note sur cette expression, au v. 9 du chap. XII.)—[*Diable.*] C'est-à-dire calomniateur, V. 43; ce qui signifie ici inventeur de fausses accusations contre les chrétiens ou contre le christianisme.—[*Satan.*] C'est-à-dire ennemi, persécuteur, V. 44. Ces épithètes, données ici au *dragon*, indiquent que c'est comme *diable* et *Satan* qu'il est enchaîné, ce qui ne l'empêche pas d'exister, au moins en quelques endroits, comme *dragon*.—*La chaîne dont il est lié et l'abîme* soit le gouffre très-profond où *il est jeté*, sont des emblèmes des puissans moyens qu'a le Très-Haut pour contenir la violence des sectateurs des fausses religions.—Le terme *séduire*, qui signifie ici engager à une mauvaise action, V. 30, se rapporte à l'acte de faire la guerre aux chrétiens; puisqu'il est dit, au v. 8, que *Satan, au bout de mille ans, séduira les nations pour faire la guerre aux saints.* —

[*Les nations.*] Ce terme, pris au figuré, signifie des peuples attachés à de fausses religions, V. 140. Or, ici la nature du sujet fait comprendre que cette expression ne peut être prise dans son sens propre; car il n'est pas à supposer que toutes les nations qui auront reçu l'Evangile, ni même un petit nombre d'entre elles, viennent un jour à le rejeter. Et, puisque la *séduction* dont il s'agit ne consiste pas à faire abandonuer l'Evangile, mais à faire déclarer la guerre contre lui, le sens propre est inadmissible. Il faut donc entendre par-là seulement certaines nations qui n'auront pas encore reçu le christianisme. Ce seront probablement des hordes sauvages, d'après certains traits qui les dépeignent dans une autre prédiction (V. 8) correspondante à celle-ci; car on a vu, prédite plus haut, la conversion de tous les peuples civilisés, XI, 14.—[*Mille ans.*] C'est-à-dire dix siècles, si le mot *année* est pris au propre, ou 365,000 ans, s'il est pris au figuré; car, dans ce cas, un an équivaudrait à 365 ans, un jour désignant un an; V. 18. Ce terme, pris au figuré dans un autre endroit (IX. 15) où il est joint à ceux *jour* et *mois*, peut être pris ici au propre, n'ayant point de corrélatif, Pr. LIX. Et il nous paraît l'être dans cette dernière acception : ce que nous ferons voir à la fin de l'explication de cette vision, où l'on trouvera encore d'autres choses fort remarquables concernant cet espace de temps qu'on a appelé le millennium (c'est-à-dire les mille ans par excellence) qui doit terminer l'existence de ce monde.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« La défaite des agresseurs de la vraie religion, *qui aura* « *terminé la période des révolutions*, sera suivie d'une autre « œuvre spéciale de la divine Providence, qui a le pouvoir de « prévenir les tentatives de la fraude et les efforts de la vio- « lence. Elle empêchera un dangereux essor des fausses reli- « gions, dont l'origine ancienne a été l'ouvrage de la fourberie, « et qu'auront caractérisées d'odieuses calomnies et de cruelles

« persécutions contre les chrétiens. Pendant mille ans, elle en « préviendra la violence et les artifices, et ne leur laissera aucun « moyen de troubler l'Église; en sorte que, pendant cette longue « période, elles n'entraîneront à aucune attaque contre elle les « nations sauvages qui es suivront encore. Puis le ciel leur « laissera renouveler leurs coupables attentats pendant un court « espace de temps. »

DEUXIÈME SCÈNE

DÉSIGNANT DES JUGES INSTITUÉS POUR ASSURER LE BON ORDRE.

SIGNE DISTINCTIF.

4. *Puis j'ai vu.*

SENS.

« Un signe distinctif annonce une autre prophétie *portant ce « qui suit :* »

PRÉDICTION UNIQUE.

4. *Des trônes, et des personnages se sont assis dessus; et un pouvoir de juger leur a été donné.*

NOTES.

[*Des Trônes.*] Un trône est un symbole d'autorité, v. 153. — [*Des Personnages.*] Ces mots sont sous-entendus dans le texte.

OBSERVATIONS.

Quoique la période à laquelle se rapporte cette prédiction doive compter, entre ses caractères distinctifs, un grand perfectionnement dans les mœurs du monde en général, cela n'emporte pas qu'il n'y reste aucun défaut, aucun mauvais penchant, que des intérêts terrestres ne puissent causer quelques troubles entre les particuliers, et que bien des gens ne puissent tomber dans des fautes

plus ou moins graves. Il est même à présumer qu'on verra encore, pendant un temps du moins, divers désordres chez les païens récemment convertis au christianisme. Il faudra donc que des hommes d'une probité et d'une capacité reconnues, soient revêtus de pouvoirs pour prononcer dans tous les cas difficiles, et faire régner la paix et le bon ordre dans la société. Mais cette fonction, confiée à des personnes chez lesquelles l'humilité chrétienne couronnera toutes les autres vertus, ne sera point accompagnée d'un orgueil et d'une vanité capable d'affliger ou d'humilier ceux qui leur seront subordonnés, ou de ternir la beauté de l'exemple qu'elles seront appelées à donner au monde sous la présidence de Jésus-Christ.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Des juges seront établis *dans le monde devenu universellement chrétien, pour assurer partout le bon ordre.* »

TROISIÈME SCÈNE.

DÉSIGNANT LA RÉSURRECTION DE TOUS LES MARTYRS DE LA VÉRITÉ, POUR UNE VIE DE MILLE ANS SUR CETTE TERRE, ET LE RÈGNE DE JÉSUS EN PERSONNE ICI-BAS PENDANT CETTE PÉRIODE.

SIGNE DISTINCTIF.

4. *Et j'ai vu.*

SENS.

« Un signe distinctif annonce une autre prophétie *portant « ce qui suit :* »

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

4—6. *les ames de ceux qui ont été décapités pour le témoignage de Jésus-Christ et pour la parole de Dieu, et de ceux qui n'ont pas adoré la bête ni son*

image, et n'en ont pas pris la marque sur leur front ou sur leur main. Ils ont recouvré la vie, et ont régné avec Christ pendant les mille ans. Mais le reste des morts n'est pas ressuscité jusqu'à ce que les mille ans soient finis. C'est ici la première résurrection. Heureux celui qui a part à la première résurrection! Une seconde mort n'a point pouvoir sur eux; mais ils seront sacrificateurs de Dieu et de son Oint, et règneront avec lui pendant les mille ans.

PREMIÈRE PRÉDICTION.

4. *les ames de ceux qui ont été décapités pour le témoignage de Jésus-Christ et pour la parole de Dieu, et de ceux qui n'ont pas adoré la bête, ni son image, et n'en ont pas pris la marque sur leur front ou sur leur main. Ils ont recouvré la vie, et ont régné avec Christ pendant les mille ans.*

NOTES.

[*J'ai vu les ames.*] Sans doute les ames paraissent ici sous une forme corporelle. — [*Décapités.*] Chez les Romains, la peine de mort la plus ordinaire consistait à trancher la tête. Ici l'espèce est mise pour le genre, Pr. LXIII, c'est-à-dire pour toutes sortes de supplices. — [*Le témoignage de Jésus-Christ.*] C'est-à-dire le christianisme, V. 187. — [*La parole de Dieu.*] Les enseignemens de Dieu, tels qu'on les trouve dans l'Evangile, sans retranchemens, addition ni altération. —Être mis à mort pour *le témoignage de Jésus-Christ*, c'est être mis à mort pour le refus de professer une autre religion que celle que ce divin Seigneur a apportée au monde. Etre mis à mort pour *la parole de Dieu*, c'est être mis à mort pour le refus de professer, comme chrétienne, une doctrine qu'on croit n'être pas conforme à celle de Jésus-Christ, ou pour le refus de renoncer à un culte qu'on regarde

comme le seul évangélique. — [*N'ont pas adore.*] C'est-à-dire n'ont pas servilement obéi, V. 222. —] *La bête.*] C'est-à-dire l'empire latin, V. 129. — [*Son image.*] C'est-à-dire le gouvernement établi pour représenter cet empire. (Sens conjectural.) V. 132. — *Et n'en ont pas pris la marque.*) C'est-à-dire n'ont point porté de marque, ou fait aucun acte indiquant la soumission volontaire à son autorité. (Voy. XIII, v. 16.) — [*Puis ils ont recouvré la vie, et ont régné avec Christ.*] Quelques interprètes ont pris ces mots dans un sens figuré : entendant que des sociétés de fidèles, soutiens de la vérité, après avoir vu périr un grand nombre de leurs membres par des supplices, et avoir paru elles-mêmes comme anéanties par de si grandes pertes, obtiendront l'indépendance, les prérogatives religieuses, et le souverain pouvoir dans l'Etat, où le christianisme deviendra dominant. Ils ont expliqué selon ce sens le mot *résurrection*, contenu dans les prédictions suivantes. Mais dans toutes, le terme *résurrection* ou *vie*, appliqué à ces fidèles, doit, à notre avis, être pris au propre, c'est-à-dire pour le retour à la vie, et la réhabitation sur cette terre même. Dans toutes, *le règne de Jésus-Christ* signifie *un règne* de ce divin Seigneur, vivant en personne sur cette terre, où il sera descendu par un nouveau miracle de la puissance céleste : règne essentiellement religieux, qui assurera l'empire de la justice, des mœurs et de la piété. Dans toutes enfin *le règne*, prédit de ces fidèles avec *Christ*, sera de la même nature que le sien, auquel il sera subordonné; et il s'exercera sur tous les membres de l'Eglise, sur ceux mêmes qui seront revêtus du pouvoir de *juger*, afin qu'ils remplissent avec toute intégrité et toute exactitude les devoirs de leur office. (Les raisons du sens que nous donnons à ces termes seront exposées après l'explication détaillée de ces prédictions.)

OBSERVATIONS.

La bête et *son image* ayant été représentées dans cette révélation comme établissant et faisant régner des superstitions dans l'Eglise, les personnes qui refusent d'obéir à leurs ordres, dont il est ici parlé, et auxquelles est promise pour cela une grande récompense, doivent être des fidèles attachés à la pureté du culte, y persévérant malgré les plus terribles menaces des chefs des états catholiques, et sacrifiant leur vie pour cette belle cause.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Les hommes qui auront été mis à mort pour la profession « du christianisme, ou pour une croyance et un culte vraiment « évangélique, ou pour le refus d'obéir à certains ordres de « l'empire latin, et du gouvernement qui le représentera, ou « pour celui de prendre aucune marque, et de faire aucun acte « portant l'apparence d'une telle soumission, recouvreront la « vie, et exerceront *sur la terre*, sous la présidence de Jésus « en personne, une autorité éminente, d'une nature religieuse, « pendant ledit espace de mille ans. »

REMARQUES.

I. Ici l'Esprit divin désigne trois sortes de martyrs auxquels sont promis un heureux retour à la vie et une *glorieuse* distinction sur cette terre même. La première comprend, et le nombre prodigieux de chrétiens qui furent mis à mort dans l'ancien empire romain, pour la profession de l'Evangile, et ceux qui ont péri en d'autres pays pour la même cause, et ceux qui y seraient sacrifiés après nos jours. La seconde comprend, et cette multitude de chrétiens attachés à la pureté du culte évangélique, qui à diverses époques, depuis le onzième siècle jusqu'à celui-ci, ont payé de leur sang leur refus d'admettre les superstitions dominantes dans l'Eglise; et ceux qui dans

l'avenir seront mis à mort pour le même refus. La troisième comprend ceux qui, dans un temps postérieur au nôtre, refuseront d'obéir à leurs princes catholiques dans certaines choses qu'ils regarderont comme contraires à la doctrine chrétienne ou aux sentimens de leur conscience. — (XIV. 9-12.)

II. Le séjour de Jésus sur la terre au milieu de son église, qui est ici prédit, l'a été occasionellement plus haut (XIX. 7.) sous la figure du *mariage de l'Agneau*.

III. Durant le millennium, les *juges* et les martyrs régnant avec Jésus-Christ ne vivront pas seuls sur la terre ; car les fonctions mêmes dont ils seront revêtus supposent une population nombreuse sur laquelle ils les exerceront; et il n'est point dit ici ni ailleurs, que ceux qui se trouveront vivans au commencement de cette période, mourront alors, ni qu'ils mourront sans laisser de postérité.

IV. Mais rien n'indique que d'autres que les martyrs doivent prolonger leur vie pendant toute la durée de cette période ; il en sera de ceux-là probablement comme il en a été de tous les hommes dans tous les temps : les générations succéderont aux générations.

V. Que l'autorité exercée alors par Jésus et par les martyrs soit essentiellement religieuse, comme nous l'avons dit, et non politique ou militaire, on a lieu de le croire, parce que l'état religieux et moral du monde à cette époque n'exigera probablement ni une administration politique, ni un entretien de corps d'armées : choses qui d'ailleurs ne s'accorderaient guère avec cette parole de Jésus, *mon règne n'est pas de ce monde*. Ev. Jean XVIII. 36.

VI. La grandeur du nombre des martyrs empêche de croire qu'ils soient tous appelés à gouverner les divers peuples qui composeront alors le monde chrétien. L'Apoc. paraît mettre ici le tout pour la partie, Pr. LXXIV, genre de figure fort usité dans le style ordinaire ; comme un

historien dirait : « Les chrétiens régnèrent dans l'empire romain après la conversion de Constantin-le-Grand. »

DEUXIÈME PRÉDICTION.

5. *Mais le reste des morts n'est pas ressuscité, jusqu'à ce que les mille ans soient finis. C'est ici la première résurrection.*

NOTES.

[*C'est ici la première résurrection.*] Cette phrase distingue clairement deux époques pour la résurrection des morts : l'une destinée aux divers martyrs de la vérité ; l'autre, postérieure de mille ans, destinée au reste des morts. Et cela vient à l'appui du sens propre que nous avons donné aux mots *ils ont vécu de nouveau.*

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Mais le reste des morts ne ressuscitera point avant la fin de « ces mille ans. C'est ici la première résurrection. »

TROISIÈME PRÉDICTION.

6. *Heureux celui qui a part à la première résurrection ! Une seconde mort n'a point pouvoir sur eux ; mais ils seront sacrificateurs de Dieu et de son Oint, et ils règneront avec lui pendant les mille ans.*

NOTES.

— [*Heureux.*] C'est-à-dire, un insigne bonheur les attend, Pr. LIII, à cause des privilèges particuliers dont ils jouiront, outre les admirables avantages attachés à cette période pour tous ceux qui habiteront alors ce monde. — [*Une seconde mort n'a point pouvoir sur eux.*] C'est-à-dire, ils ne seront plus sujets à la mort, ni pendant cette période, durant laquelle ils seront conservés par une volonté expresse du Très-Haut, ni au temps où elle finira : temps qui sera celui de

la fin de ce monde même, et où, selon l'Ecriture, *ceux qui se trouveront vivans seront changés;* 1 Cor. XV, 52, c'est-à-dire, revêtiront subitement un nouveau corps.—[*Ils seront sacrificateurs de Dieu et de Jésus-Christ.*] Les anciens sacrificateurs chez les Juifs, en qualité de chefs de leur église, présentaient à Dieu les prières, les offrandes et les sacrifices de la nation. Le culte chrétien différant en plusieurs points du culte judaïque, l'office des ministres ou chefs de l'église chrétienne diffère à plusieurs égards de celui des sacrificateurs juifs, et il pourra en différer encore à d'autres dans la période dont nous parlons. Il paraît, d'après le texte, que les martyrs ressuscités seront revêtus de cette auguste charge; et s'ils sont appelés *sacrificateurs de Dieu et de Jésus-Christ*, c'est que leurs saints offices ne se rapporteront pas seulement à Dieu, comme ceux des anciens sacrificateurs, mais aussi à son divin Fils, objet d'hommages particuliers de toute l'Eglise, au milieu de laquelle il vivra et règnera en personne.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Un grand bonheur attend les martyrs dans cette seconde « vie qu'ils doivent passer sur la terre. Car, *outre les avan-« tages communs à tous les hommes qui vivront dans ce « même temps*, ils ne seront point exposés à subir une seconde « fois la mort; mais, pontifes glorieux de l'Église universelle, ils « en offriront les religieux hommages à Dieu et à Jésus; et, « sous la présidence de ce divin Seigneur, ils exerceront une « sainte autorité sur le monde pendant ces mille ans. »

REMARQUES.

I. On peut présumer que le nouveau corps dont ces fidèles seront revêtus aura une grande analogie avec le premier, puisqu'ils seront appelés à vivre sur cette même terre, et à y vivre avec ses autres habitans. Mais ce corps paraît devoir être exempt d'infirmités, comme il le sera de la mort; il pourra même être doué de nouvelles facul-

tés. Cependant il ne sera pas encore celui qu'ils doivent revêtir pour l'éternité, puisque l'Ecriture dit que *ceux qui vivront à la fin du monde seront alors changés.*

II. Cette prédiction de l'exemption de la mort pendant le millennium n'étant appliquée qu'à ceux qui auront recouvré la vie au commencement de cette période, vient à l'appui de notre quatrième remarque sur l'avant-dernière prédiction.

Remarques générales et conjecturales sur cette première vision.

I. Ce qui forme le sujet propre de cette vision réunit ces cinq caractères : 1° Il se compose de grandes merveilles ; 2° il embrasse toute la terre civilisée ; 3° il a une durée très-considérable et non interrompue ; 4° il est final, c'est-à-dire qu'il accomplit un dernier dessein de Dieu à l'égard de ce globe ; 5° il offre un état de bonheur aussi grand que cette terre en est susceptible.

II. On l'a déjà vu insinué par anticipation et brièvement dans quelques endroits avec lesquels ce sujet a quelque rapport (et que le lecteur doit revoir ici avec les explications que nous en avons données) savoir : 1° Dans une promesse jointe à la prophétie concernant *l'Eglise de Philadelphie*, en ces mots : *Celui qui vaincra j'en ferai une colonne du temple de mon Dieu, sur laquelle j'inscrirai le nom de la nouvelle Jérusalem;* (III. 12). 2° Dans une promesse jointe à la prophétie concernant *l'Eglise de Laodicée*, en ces mots : *Celui qui vaincra je le ferai asseoir sur mon trône, comme après avoir vaincu je me suis assis sur le trône de mon Père ;* (III. 21.) 3° Dans une scène étrangère et anticipée de la vision concernant l'empire romain chrétien, en ces mots : *Après cela vient le temps de distinguer tes morts;* (XI. 18.) 4° Dans une autre scène étrangère et anticipée, contenue dans la vision qui précède celle-ci, en

ces mots : *Heureux ceux qui sont invités au festin du mariage de l'Agneau*, (XIX. 7-9.)

III. La singularité et le merveilleux de ces caractères du millennium, tel que nous l'entendons ici, pourraient d'abord le faire rejeter comme incroyable par certaines personnes. Mais pourquoi des chrétiens, dont la première connaissance doit être celle des bornes de leur intelligence, s'étonneraient-ils que Dieu opérât, dans un temps déterminé par sa sagesse, des choses différentes de l'ordre actuel? La saine philosophie n'en admet-elle pas plutôt la possibilité? Ainsi jadis Platon, considérant attentivement le règne universel et fortement établi de l'idolâtrie, et le manque absolu de moyens humains pour venir à bout de le détruire, conçut et exprima la belle espérance qu'un jour le ciel éclairerait la terre par quelque moyen surnaturel. Et le chrétien n'admet-il pas déjà, dans le passé, bien des événemens surnaturels, tels que la mission de Moïse chez les juifs, les grands prodiges qui l'accompagnèrent, l'envoi du Sauveur dans le monde, ses nombreux miracles, sa résurrection et son ascension dans le ciel? Et ne trouve-t-il pas là des preuves d'une Providence surnaturelle, agissant selon le besoin, dans certains cas, fort rares, il est vrai, mais plus éclatans par cela même? Comment donc pourrait-il révoquer en doute la possibilité des choses ici annoncées, à cause de leur singularité, et opposer ce doute à l'explication raisonnée et motivée de l'un des points d'une révélation divine?

IV. Mais ces choses ne sont pas seulement possibles; on a des raisons très-fortes, à nos yeux, de les croire.

§ 1. Le texte même de l'*Apocalypse* autorise ou permet cette croyance. Il porte formellement que *les martyrs* de la vérité *doivent vivre et régner avec Jésus-Christ pendant mille ans, après lesquels les autres morts revivront*. (XX. 4-5.) Dans cette prédiction, cette nouvelle vie des martyrs ne

pourrait être prise dans une acception figurée quelconque, sans qu'on dût y prendre également celle des *autres morts* qui s'y trouve en même temps prédite. Faut-il, parce que le langage de l'Apocalypse est essentiellement symbolique, lui ôter la faculté d'employer quelques termes dans leur sens propre? Le Pr. XLV pose le contraire; et même plus de la moitié de ce livre prophétique est composée de termes de ce genre. On ne doit recourir au sens figuré que dans le cas d'une inadmissibilité évidente du sens propre (§ 7 du Pr. XLV). Surtout pourrait-on assigner à telle ou telle expression un sens figuré, quand on serait ainsi conduit à attribuer à l'Esprit divin des paroles insignifiantes, incohérentes ou contradictoires? On a vu, il est vrai, une résurrection figurée au chap. XI, depuis le v. 7 au v. 12, où il est dit *que les deux témoins, après avoir été tués, ont repris un esprit au bout de trois ans et demi, et se sont tenus sur leurs pieds à la vue de leurs ennemis*. Mais là, tout indique que les expressions sont figurées. D'abord le mot même *tués* ne peut être pris au propre, puisque les *témoins* reprennent *un esprit*; et le vocabulaire nous enseigne que le mot *tuer* signifie priver d'un privilège politique, civil ou religieux; en sorte que le recouvrement de l'*esprit* ou de la vie, qui suit cet acte, ne peut signifier autre chose que le recouvrement de ce privilège. On voit donc là un cas tout opposé à celui qu'offre la prédiction des v. 4-5 du chap. XX, qui ne peut absolument être prise que dans le sens propre. Or *cette vie* et *ce règne* des martyrs, ici prédits, devant avoir lieu sur la terre, pourrait-il n'en être pas de même du *règne du Christ*, qui est annoncé dans la même phrase, et qui est même lié à ces premiers mots par le mot *avec*? (*Ils ont régné avec Christ.*) Ajoutons que l'accord de cette explication de la prophétie présente, dont le millennium est le sujet propre, avec celle de divers points de l'Apocalypse, indiqués dans la remarque précédente, qui en parlent occasionellement, vient remarquablement à l'appui de l'une et de l'autre; d'autant

plus que l'explication même de chacun de ces points, se liant à son contexte, ne saurait être arbitraire.

§ II. Certaines paroles de l'Ancien Testament au sens desquelles, d'ordinaire, on ne donne pas assez d'attention, peuvent bien se rapporter au millennium, tel que nous l'admettons, et ont sans doute des titres bien forts pour y être rapportées en effet. Voyez celles que nous avons citées sur les mots *le secret de Dieu*, X. 7, et sur l'expression la *sainte cité* (XI. 2). Joignez-y celles-ci : *En ce temps-là il n'y aura plus de guerre entre les peuples; la terre sera remplie de la connaissance de l'Eternel, et les nations rechercheront le rejeton d'Isaï, qui sera comme un étendard pour les peuples, et qui procurera un glorieux repos.* (Es. II. 4 ; XI. 9-10.) *Celui qui demandera des bénédictions les demandera au Dieu de vérité; les afflictions précédentes disparaîtront, elles seront oubliées, car l'Eternel va créer de nouveaux cieux et une nouvelle terre; et aussi long-temps qu'ils subsisteront, aussi long-temps subsistera le nom de mon peuple et sa postérité.* Es. LXV. 17; LXVI. 22. — Arrêtez-vous particulièrement sur cette prédiction de Daniel (que nous estimons relative à l'année où cette période doit commencer) : *Heureux celui qui parviendra au treize cent trente-cinquième jour.* (XII. 12.) On a vu plus haut (sur le v. 18 du ch. XIII) que *le nombre de la bête*, qui est 666, désigne, selon nous, la date du commencement de l'empire latin, savoir l'an 666 de l'ère chrétienne; que cette année est celle depuis laquelle Daniel nous paraît compter les 1260, les 1290 et les 1335 *jours* (c'est-à-dire années) dont il parle à la fin de ses *révélations;* et de plus que, par un singulier et heureux concours, 1335 ans joints à 666 ans arrivent précisément à l'an 2001 de l'ère chrétienne, auquel commencerait le millennium, conformément à ce que nous avons dit. Cet admirable rapport n'appuie-t-il pas à la fois la croyance à ce millennium, l'explication que nous avons donnée du nombre 666 au ch. XIII, et l'opinion que Daniel place

réellement à l'an 666 de l'ère chrétienne le commencement des trois périodes qu'il indique, et dont la dernière doit aboutir à l'*heureux* événement annoncé à la fin de ses prédictions?

Cette dernière opinion se fortifie par ces deux considérations : 1° que cet événement étant le dernier annoncé dans les révélations de ce prophète, peut bien en conséquence être celui même qui doit distinguer la dernière période de l'existence de notre globe; 2° qu'on ne trouve nulle part, dans ces *révélations*, aucun nombre ni aucun mot qui puisse indiquer l'époque depuis laquelle il compte le commencement des trois périodes dont il parle; en sorte qu'il faut chercher ailleurs l'indication de cette époque, et qu'en conséquence elle peut bien se trouver dans ce nombre 666 qu'offre l'Apocalypse. Cette dernière conséquence devient plus probable quand on considère que ces prédictions de Daniel n'avaient été bien expliquées par aucun docteur juif avant la venue de Jésus-Christ, et que l'Esprit divin, en révélant ces événemens mêmes à ce prophète, lui dit : *Scelle ces choses jusqu'au temps déterminé où la connaissance aura été augmentée;* (Daniel, XII. 4), paroles qui doivent signifier : ces prédictions ne pourront être comprises que dans un temps où une révélation du ciel aura répandu sur elles une nouvelle lumière. D'après cette prédiction du v. 12, le millennium commencerait précisément l'an 6001 du monde; la naissance du Seigneur ayant eu lieu l'an 4000, ce qui s'accordera on ne peut mieux avec ce que nous dirons plus loin de la durée du monde avant cette période finale.

§ 3. Le Nouveau Testament contient aussi certains passages très-remarquables qu'on applique communément à la vie à venir ou à la ruine de Jérusalem, ou à l'ascension de Jésus-Christ, mais dont quelques-uns ne peuvent réellement convenir qu'au millennium, tel que nous l'entendons, et dont d'autres nous paraissent bien mieux com-

porter ce sens que certaines significations qu'on leur a données (1). Citons d'abord des paroles de Jésus même. 1° Une promesse qu'il fit à ses disciples, qui ne peut s'expliquer que par une résurrection des martyrs sur cette terre. *Quiconque aura quitté sa maison, ou son père, ou sa mère, ou ses frères, ou sa femme, ou ses enfans, à cause du royaume de Dieu, recevra beaucoup plus dans ce temps-ci, et dans le siècle à venir la vie éternelle.* Luc., XVIII, 29-30. (On sait que l'expression *le temps présent* signifie, dans le Nouveau Testament, le temps pendant lequel ce globe doit subsister (2). Comment une récompense pourrait-elle être donnée, dans le monde présent, à des hommes qui auront perdu avec la vie tous les objets de leur affection, s'ils ne recouvraient un jour la vie dans ce monde même? 2° Cette parole que Jésus adressa au peuple et à ses disciples, peu avant sa mort : *Vous ne me verrez plus, jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Math. XXIII, 39. Ces derniers mots peignant cet avénement de Jésus comme une chose toute réjouissante, comment pourrait-on entendre par-là l'affreuse ruine de Jérusalem, ou le jugement dernier qu'exercera Jésus-Christ, lequel ne sera pas moins terrible pour les méchans que l'issue en sera heureuse pour les justes? Jésus donc, apo-

(1) Quelques interprètes cependant prennent la plupart de ces passages dans le même sens que nous.

(2) Dans l'Évangile selon saint Marc (X, 29—30), où cette promesse du Sauveur est également consignée, mais avec plus de détails, on trouve immédiatement après la phrase : *Il recevra dans ce temps-ci des maisons, des enfans, des champs*, deux mots qui ne se trouvent pas dans les autres Évangiles, et que les versions ordinaires rendent par ceux-ci : *avec les persécutions*, ce qui présente un *non-sens*, ou plutôt un contre-sens, mais qui peuvent signifier *en échange des persécutions.* Il se pourrait aussi que, par une erreur de copiste, le texte original eût subi une légère altération, et qu'il présentât cet autre sens : *après la persécution.* Un ancien manuscrit, qui paraît avoir été long-temps ignoré ou négligé, présente cette dernière leçon. Il est étonnant que les traducteurs se soient contentés de sens si bizarres, et n'aient pas dit au moins qu'on pouvait supposer une erreur dans les manuscrits connus.

strophant ici la nation juive de tous les temps dans la personne de ses auditeurs, veut dire qu'il ne reparaîtra plus à ses yeux que lorsqu'elle l'aura reconnu pour l'envoyé du Très-Haut; ce qui s'accorde bien avec ce que nous avons dit ailleurs (sur III, 9) que cette nation se convertira après les autres, et avec ce que nous disons ici, que la conversion de tout le monde sera suivie de la descente de Jésus sur la terre. 3° Ces paroles de Jésus à ses apôtres : *Au temps de la nouvelle naissance* (1), *lorsque le Fils de l'Homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous qui m'avez suivi serez assis avec moi sur des trônes, jugeant les tribus d'Israël.* Luc, XX, 29-30; Math., XIX, 28. Cette dernière promesse nous paraît d'autant moins se rapporter au monde à venir, que l'expression particulière de l'original, rendue ici par *la nouvelle naissance*, n'est employée nulle autre part pour désigner la vie ou la résurrection future, mais celles seulement de *siècle à venir, de vie éternelle, de résurrection.* D'ailleurs, dans la vie future, il n'y aura plus de distinction de nations, en sorte qu'il n'y aura pas lieu à un jugement ou pouvoir particulier des apôtres sur le peuple juif. Mais cette promesse peut bien se rapporter au monde présent dans un temps à venir, tel que nous avons supposé le millennium. Car on comprend très-bien que ces dignes compagnons du ministère de Jésus, qu'il avait choisis dans la Judée, soient alors établis pour exercer sur leur propre nation en particulier un genre de jugement ou de pouvoir, après ce qui a été dit (v. 4) d'un *jugement* et d'un *règne* exercés sur tout le monde par des hommes revêtus de tels offices; puisque, en ce temps-là, les nations demeureront encore distinctes les unes des autres, par la différence des pays qu'elles habiteront, et probablement par leur administration parti-

(1) Les versions ordinaires portent *du renouvellement.* Mais le grec a proprement le sens que nous y donnons; il pourrait être rendu aussi par *régénération*, si cette expression, dans notre langue, ne se rapportait pas uniquement au moral.

culière, quoique leur ensemble ne fasse qu'un seul corps dont Jésus sera le chef. — Citons maintenant diverses paroles des apôtres. 1° Saint Pierre dit : *Il faut que Jésus demeure dans le ciel jusqu'au temps du rétablissement de toutes choses, dont Dieu a parlé par la bouche de ses saints prophètes*. Act. III, 21. L'expression, le *rétablissement de toutes choses*, ne peut-elle pas s'appliquer aussi bien, et mieux encore, à une période de ce monde où règneront enfin la paix et le bon ordre, comme l'annoncent les prophètes (ce qu'on a vu au § 2 de la présente *remarque*), qu'à la vie future, dont le caractère distinctif sera un tout nouvel état de choses? Et *les prophètes* dont parle ici saint Pierre, l'avaient-ils annoncée positivement cette vie à venir? Isaïe parle bien de *nouveaux cieux et d'une nouvelle terre* (LXV, 17; LXVI, 22); mais c'est figurément et relativement à notre monde même, ce qu'il est facile de voir par le contexte. Daniel parle bien d'hommes *qui se réveilleront de la poussière, les uns pour une vie éternelle, les autres pour une ignominie éternelle*, etc. (XII, 2-3.); mais c'est au milieu d'autres prédictions relatives à la vie présente, et qui paraissent concerner les Juifs; et le mot *éternel* n'exprime souvent, dans l'Ecriture, qu'une fort longue durée. Et, quoique en général le dogme d'une autre vie puisse être regardé comme enseigné, du moins implicitement, dans l'Ancien Testament, d'après ce qu'en a dit Jésus-Christ discourant avec les Saducéens (Math., XXII, 31-32), il est certain qu'il n'y a pas été révélé clairement et formellement, comme il l'est dans le Nouveau, où Dieu a voulu enfin, dans sa sagesse, qu'il fût exposé sans voile ni aucune ombre. Cela est généralement reconnu, et l'Ecriture même déclare que c'est *Christ* qui *a mis en évidence la vie et l'immortalité par son Evangile*. Tim., 1-10. En sorte qu'il n'est point à croire que saint Pierre entende ici, par *le rétablissement de toutes choses*, la vie à venir. Et, s'il l'entendait, n'eût-il pas dit plus naturellement et plus justement, que Dieu l'a annoncé par *la bouche de son Fils*, au

lieu de dire qu'il l'a fait *par la bouche de ses saints prophètes?* Puis donc qu'il l'entend dans le sens que nous avons admis, le but de la descente de Jésus sur la terre, à laquelle ces paroles se rapportent, ne doit pas être d'y exercer le jugement dernier. Car, quelle nécessité y aurait-il que le monde présent fût rétabli dans ce bon ordre pour que Jésus y vînt prononcer la dernière sentence sur le sort futur des humains? Surtout, quelle nécessité y aurait-il qu'il le fût pour quelques instans seulement? Combien, au contraire, on peut voir d'importance à ce *rétablissement* pour que la terre devienne un digne séjour du Fils de Dieu, pour que l'Eglise mérite de posséder son céleste fondateur, en attendant qu'il la fasse passer, plus sainte encore, dans les tabernacles éternels! — 2° Saint Paul, exposant le but du ministère évangélique, dit: *Jésus a institué les uns apôtres, les autres prophètes, les autres pasteurs et docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des saints et à l'édification du corps du Christ; jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi, à l'état d'un homme fait, et à la mesure de la stature parfaite de Jésus-Christ. Il veut purifier son Eglise par sa parole, afin qu'elle paraisse devant lui sainte et irrépréhensible.* Eph., IV, 11-12-13, V. 27 (1). Comment, en reconnaissant une bonne et sage Providence, supposerait-on que l'Eglise, parvenue à ce glorieux état, serait retirée de cette terre au moment où elle l'aurait atteint, et que cette terre même serait détruite lorsqu'elle pourrait retirer de cet état les plus admirables avantages? Comment supposer que les précieux fruits de tant de siècles d'épreuves et de peines lui seraient ravis à l'instant même de leur maturité? En est-il des peuples comme des individus, qui ne peuvent recevoir la récompense de leur vertu que dans une autre vie? N'y a-t-il pas pour eux une récompense à mériter, une félicité publique et sociale à goûter, qui ne peuvent être obtenues que dans

(1) Voyez la note 1 à la fin de l'explication du v. 8 du chap. XIX.

ce monde même? Ou, si l'on consent à accorder à cet heureux état une certaine durée, qui soit assez considérable, que trouverait-on d'étrange à ce qu'elle fût de mille ans? Pourquoi n'admettrait-on pas un tel espace de temps qu'indique un livre prophétique? Et de là pourquoi n'irait-on pas jusqu'à tenir pour possible et croyable une présence de Jésus sur cette terre même pendant cette merveilleuse période? Puisqu'il a daigné y venir une fois, ne pourra-t-il pas y venir une seconde, pour un autre but de la sagesse divine? Et comme, depuis son ascension, il gouverne ce monde du haut du ciel, déployant d'une manière invisible une grande puissance et quelquefois de terribles jugemens envers les nations, ne pourra-t-il pas être appelé à le gouverner ici bas en personne, dans ces derniers temps où il n'aura plus à exercer qu'un règne de paix et d'amour? Ces choses admises, qu'il sera intéressant et beau le sens des passages cités ci-dessus! Un grand dessein de Dieu à l'égard de ce monde, savoir l'établissement de sa gloire sur la terre et la sanctification des hommes, aurait commencé de s'accomplir par le ministère personnel de son Fils, il aurait continué par la prédication de ses apôtres, puis par le ministère ordinaire des pasteurs et des docteurs institués d'après son ordre, et il s'achèverait au bout d'un nombre de siècles, après bien des agitations et des révolutions subordonnées à sa direction suprême. Après quoi, le Très-Haut ferait jouir cette terre, pendant mille ans, des précieux effets de l'état de perfectionnement moral auquel elle serait parvenue; il lui donnerait même son Fils bien-aimé, qui viendrait y accroître la sainteté des habitans par son administration, et y répandre, par sa présence et par son pouvoir, tout le bonheur que comporte l'économie présente. 3° Ce même apôtre dit: *Tous ressusciteront, mais chacun en son rang: Christ les prémices; puis ceux qui lui appartiennent lorsqu'il apparaîtra; puis la fin, quand il aura remis le règne à Dieu, son père.* I. Cor. XV, 23-24. L'ex-

pression *la fin* se rapporte évidemment à la résurrection du reste des morts, puisqu'il n'a été parlé auparavant que de *ceux qui appartiennent à Christ*. L'apôtre distingue donc deux temps pour la résurrection des hommes : celui de l'*apparition de Jésus*, où se fera la résurrection des premiers; et celui de la remise de son règne, où les derniers ressusciteront. Et ces deux temps sans doute devront être assez distans l'un de l'autre, car s'ils appartenaient à une même époque, pourquoi les distinguer d'une façon aussi formelle? Or la résurrection générale, et la remise que Jésus doit faire du règne à Dieu son père, ne devant avoir lieu qu'à la fin de ce monde, il nous paraît clair que l'époque de l'apparition de Jésus, où ressusciteront ceux *qui lui* appartiennent, doit précéder de beaucoup les derniers événemens : ce qui s'accorde bien avec ce que dit l'Apocalypse, que *ceux qui seront morts en Christ ressusciteront mille ans avant le reste des morts*. XX, 5. La distinction de ces deux temps, éloignés l'un de l'autre, est d'autant plus admissible que saint Paul présente ici Jésus-Christ au nombre des ressuscités, qu'il fait de sa personne seule une classe distincte et première, appartenant à un temps fort antérieur à celui où ressusciteront *ceux qui lui appartiennent*; et il peut bien placer de même la résurrection de ceux-ci à un temps fort antérieur à celui de la résurrection générale : surtout se servant pour distinguer ces temps du même mot *puis*. — 4°. Cet apôtre dit encore : *Le Seigneur lui-même, lorsque le signal en aura été donné par la trompette de Dieu, descendra du ciel, et ceux qui sont morts en Christ* (c'est-à-dire les martyrs du christianisme) *ressusciteront les premiers*. Ensuite, *nous qui serons vivans* (1), *nous serons enlevés avec eux sur des nuées, pour*

(1) En plusieurs endroits de ses épîtres, l'apôtre saint Paul se sert de l'expression *nous* pour les hommes en général, lors même qu'il parle des derniers temps de ce globe. Il parle de ceux-ci comme étant prochains, peut-être pour mieux frapper les esprits, ou bien il considère le genre humain dans tout l'espace de temps qui doit s'écouler avant la fin du monde.

aller dans l'air au-devant du Seigneur, et ainsi nous serons toujours avec lui. (I. Thess. IV, 16-17.) Si cette résurrection de *ceux qui sont morts en Christ* et cet *enlèvement dans les airs*, devaient être immédiatement suivis de la résurrection des autres hommes, comment l'apôtre négligerait-il d'ajouter aussitôt un événement de cette importance, qui se lierait si intimement aux deux premiers, et qui terminerait les destinées du monde présent? Et pourquoi, si l'apôtre avait ici en vue la fin de ce monde, se servirait-il de l'expression *toujours* pour désigner l'éternité qui la suivra (*nous serons toujours avec le Seigneur*,) au lieu de celle *pendant les siècles des siècles*, consacrée à cette idée dans tout le Nouveau-Testament? Pourquoi enfin appliquerait-il cette espérance d'être éternellement avec Jésus-Christ, à tous ceux qui se trouveront vivans à la fin du monde, tandis que plusieurs pourront être condamnés par le Seigneur dans le grand jugement dont elle sera suivie, et par là exclus du ciel? — 5°. Autre parole de saint Paul : *Nous ne mourrons pas tous ; mais nous serons tous changés. Au son de la dernière trompette, les morts ressusciteront incorruptibles, et nous nous serons changés. Puis la mort sera engloutie pour toujours.* (I. Cor. XV, 51.) Si la résurrection générale et le changement des corps dont il s'agit ici, devaient avoir lieu à la même époque que la résurrection de *ceux qui sont morts en Christ*, comment l'apôtre ne parlerait-il pas en même temps de celle-ci? Et pourquoi distinguerait-il *deux trompettes*, en appelant l'une *la dernière?*

Ne peut-on point ajouter ici cette parole de l'ange qui annonça à Marie qu'elle serait mère du Sauveur : *L'Eternel donnera au Fils que tu mettras au monde le trône de David, son père; il règnera éternellement sur la maison de Jacob.* (Luc, I, 33.) *Le règne de Jésus* ici annoncé ne paraît être ni son empire sur les cœurs pour les amener à la foi chrétienne ou les sanctifier, ni un règne proprement dit qu'il doive exercer dans le ciel; puisque *le trône de David*

n'a de rapport ni avec l'une ni avec l'autre de ces choses. Il paraîtrait donc devoir s'exercer sur la terre, et peut-être à Jérusalem même où siégeait ce grand roi; et devoir durer pendant un temps très-considérable, qui aboutirait à la fin du monde, temps désigné ici par le mot *éternel*, que l'Ecriture prend souvent dans un tel sens. Cela s'accorde bien avec ce que nous avons déjà eu occasion de dire (XI, 2.) que Jérusalem paraît devoir être rendue un jour aux Juifs convertis, et devenir la capitale non pas seulement de leur état, mais du monde entier professant le christianisme. Peut-être même sera-t-elle la résidence de Jésus descendu du ciel pour le gouverner jusqu'à sa fin. — Ne pourrait-on point aussi regarder comme relatives à ce même événement ces paroles que saint Pierre adressait aux Juifs incrédules : *Repentez-vous et vous convertissez, afin que vos péchés soient effacés, quand les temps de repos* (1) *que la puissance du Seigneur doit donner, seront venus, et qu'il enverra Jésus-Christ qui vous a (ou aura) été auparavant annoncé.* (Act. III, 19-20.) *Si l'envoi de Jésus*, dont il est ici parlé, se rapportait au jugement dernier qu'il doit exercer sur les hommes, pourrait-on bien y appliquer l'expression générale *les temps de repos*, ce jugement devant être aussi terrible pour les pécheurs qu'heureux pour les gens de bien? Si ce *repos* était celui que les élus goûteront dans le ciel, serait-il dit que *Dieu*

(1) Les versions ordinaires portent : de *rafraîchissement*. Le terme du texte suppose des temps antérieurs de troubles, d'agitations, de malheurs : temps d'une durée bien considérable, et qui pourraient bien comprendre tout ce que nous appelons *la période des révolutions*, et que saint Paul paraît avoir en vue quand il dit que *les créatures sont comme dans le travail de l'enfantement.* Rom. VIII, 22. Le discours de saint Pierre a évidemment pour but de faire reconnaître à la nation juive le double péché qu'elle a commis, en rejetant l'Evangile et en faisant mourir Jésus, et de l'engager à embrasser sa doctrine. Ainsi les mots : *repentez-vous et vous convertissez*, se rapportent à la foi chrétienne, du moins essentiellement, et non pas seulement à la conduite morale, comme il paraît d'abord, quand on les détache des paroles qui précèdent.

enverra Jésus-Christ? Combien mieux ces paroles de saint Pierre peuvent s'appliquer à un temps de paix et de bonheur, qui soit destiné sur cette terre par le Très-Haut à tous les peuples devenus chrétiens, et dont cet apôtre exhorte la nation juive à se rendre digne par sa conversion au christianisme et par une conduite conforme aux préceptes de Jésus-Christ! Si quelques-uns de ces passages se rapportaient à la venue de Jésus pour juger le monde, ne serait-il pas naturel et convenable qu'ils continssent quelques mots relatifs à ce redoutable jugement? La réticence à cet égard ne pourrait s'expliquer par une convenance prétendue que la chose dont il s'agit fût couverte de quelque voile; puisque ce jugement est formellement annoncé dans l'Evangile. — Il est, à la vérité, quelques passages du Nouveau-Testament qu'il paraît difficile de concilier avec cette présence personnelle de Jésus sur la terre pendant mille ans : savoir ceux mêmes qui annoncent le jugement qu'il exercera à la fin du monde, portant qu'*il viendra dans sa gloire, accompagné de ses saints anges, pour juger les hommes*. (Matt. XXV, 31.) Mais il est d'autre part certains autres passages, que nous avons cités, qui ne sauraient recevoir une explication satisfaisante qu'au moyen de l'admission de cette présence; et en même temps celle-ci procure un sens lucide et bien concordant, pour divers points de l'Apocalypse relatifs à la période de mille ans. D'ailleurs, est-il impossible que Jésus, après l'exercice de la royauté sur la terre pendant cette période, revête la qualité de juge des vivans et des morts, et que la nouvelle forme sous laquelle il paraîtra pour l'exercer, soit présentée dans l'Evangile comme un genre d'avénement spécial et très-distinct du Fils de Dieu : avénement qui y soit annoncé d'une manière formelle comme faisant partie des dogmes essentiels pour le salut; tandis que son administration personnelle ici-bas pendant mille ans, peut n'être que du domaine de la prophétie (1)?

(1) On a lieu de s'étonner que Bog ait dit que l'opinion d'un règne per-

§ 4. Avant la venue de Jésus-Christ, une attente analogue à ce qui nous paraît annoncé ici dans l'Apocalypse, avait existé chez quelques peuples païens. « Suivant la « doctrine des anciens Perses et des Babyloniens, dit Plu- « tarque, après une lutte de six mille ans entre le principe « du bien et le principe du mal, viendra enfin pour ce « dernier le terme fatal où il sera entièrement exterminé. « Tous les hommes alors, parfaitement heureux, ne for- « meront qu'une même cité et vivront dans le plus parfait « accord (1). » Il existe encore aujourd'hui chez les Indiens un monument d'une ancienne tradition répandue dans le monde, mais défigurée en quelques points : savoir, l'opinion qu'il y aura, dans une dernière période de l'existence de ce monde, une apparition de la Divinité; que leur Dieu, qu'ils appellent Vishnou, sera un guerrier monté sur un cheval blanc; que le monde sera en paix sous son règne; qu'il n'y aura plus d'inimitiés ni de haines; que les hommes auront tous la même croyance (2).

§ 5. Une attente de cette nature, mais plus rapprochée des idées que l'Apocalypse donne du millennium, avait aussi existé dans l'Eglise judaïque. On le voit par plusieurs passages d'écrivains juifs, que citent plusieurs pères de l'Eglise (3). Une tradition de la famille d'Elie, le *rabbin* ou le *cabaliste*, qui vivait deux cents ans avant

sonnel et visible de Jésus dans le monde est contraire à tout ce qu'on trouve dans l'Ecriture Sainte, sans égard à aucune des paroles que nous avons citées, sans montrer leur application à quelque autre sujet, et sans même en citer aucune opposée en effet à cette opinion. Comment a-t-il pu ajouter qu'elle ne saurait non plus s'accorder avec le plan général de l'administration divine ? Qui peut s'assurer de bien connaître ce plan ? Quel homme a pénétré dans le conseil du Très-Haut ?

(1) Plutarc. *de Iside et Osiri.*

(2) *Journal d'un séjour fait aux Indes Orientales* pendant les années 1809, 1810, 1811, par Marie Graham.

(3) On les trouve rassemblés dans un ouvrage du docteur Burnet (*Théorie sacrée*), et dans un autre de Mèdes : *Placita doctor hebræor. de magno die judicii.*

Jésus-Christ, tradition qui pouvait venir d'Elie Thisbite, prophète de la Judée (1), portait : « Le monde « dure deux mille ans avant la loi, c'est-à-dire la loi mo« saïque; deux mille sous la loi; deux mille sous le Mes« sie; et, de même que chaque septième année est une « année de repos chez les Juifs, de même des sept mille « ans que doit durer le monde, le septième millier sera « un temps de repos, afin que Dieu seul puisse être « exalté dans ce temps (2) ». Les deux premiers points de cette tradition ont bien été accomplis, si, suivant le calcul des chronologistes les plus accrédités, la vocation d'Abraham eut lieu deux mille ans environ après la création du monde, et la naissance de Jésus-Christ deux mille ans après cette vocation. (Voy. le § 5 de la note additionnelle sur le v. 18 du ch. XIII.) Une autre tradition dans cette même famille d'Elie portait : « Les justes que « Dieu ressuscitera (c'est-à-dire ceux qui auront part à « la première résurrection) ne retourneront point dans la « poussière : et le monde sera renouvelé par le Seigneur « pour mille ans (3). » Quelques savans dédaignent ces traditions, ou doutent même de leur authenticité; d'autres ne les regardent point comme indifférentes : ce que peut autoriser sans doute la considération qu'il y a d'ailleurs des monumens d'une ancienne opinion dans le monde, concernant une période finale de bonheur pour cette terre. Ajoutons que l'Eglise judaïque admet encore aujourd'hui ces traditions. Quelques rabbins croient qu'avant le monde que nous habitons, il y en a eu un qui a fini dans le septième millennaire avant la création, et que

(1) Le surnom de *Thisbite* lui fut donné parce qu'il était originaire de Thisbé, dans le pays de Salaar.

(2) Ap. Méd. p. 536 et 894. Burnet. Thier. B. 3, chap. 5.

(3) Ap. Méd. pag. 776. Cette tradition ajoute : « Pendant cette période, le Seigneur leur donnera des ailes, au moyen desquelles ils pourront voler sur la surface des eaux. »

celui qui lui a succédé finira de même. La synagogue tolère cette croyance.

§ 6. Mais il est d'autres traditions certaines, dont la plupart sont écrites ; traditions d'une origine respectable et fort ancienne, quoique postérieures aux précédentes, et en même temps plus formelles et plus détaillées, qui viennent à l'appui du millennium, tel que nous l'estimons désigné dans la vision présente. On voit par divers ouvrages du 2e, du 3e et du 4e siècle (1), que les chrétiens de ces temps-là en avaient la ferme croyance, soit d'après les livres des anciens prophètes, soit d'après diverses paroles de l'Evangile et de l'Apocalypse, soit d'après quelques discours de Jean et des autres apôtres, transmis oralement par des personnes qui les avaient entendus de leur propre bouche. Justin, martyr, qui avait été converti l'an 130, dit dans un ouvrage que « lui et « beaucoup d'autres chrétiens orthodoxes de son temps « croient à une première résurrection, suivie d'une pé« riode de mille ans, où Jérusalem sera rebâtie, ornée, « agrandie et habitée par de fidèles disciples de Christ : « période qui sera suivie d'une résurrection et d'un juge« ment de tous les hommes ; et il ajoute que cette attente « est fondée en partie sur des prédictions d'Isaïe, d'Ezé« chiel et d'autres prophètes, et en partie sur une révéla« tion faite à l'apôtre saint Jean (2). » Et, probablement au temps de cet écrivain, plusieurs personnes qui avaient conversé avec cet apôtre vivaient encore. Tertullien, qui écrivait au commencement du 3e siècle, professa la croyance à une résurrection des saints sur la terre pour

(1) Nous ne citerons pas ici comme autorité une épître attribuée à saint Barnabas, qui vivait au premier siècle, parce que les savans ne la regardent pas tous comme authentique, laquelle contient ces mots : « Comme Dieu créa « le monde en six jours, et se reposa au septième, ainsi il doit consommer « toutes choses pendant six mille ans ; et, après qu'il aura aboli le règne du « vice, il se reposera pendant mille ans. »

(2) Dialog. cum Tryphone, part. II.

mille ans, à un règne exercé par eux, à une nouvelle Jérusalem qu'ils habiteraient avec toutes sortes de jouissances spirituelles, durant tout ce temps qui serait suivi de la destruction du monde et du jugement universel (1). Lactance, qui vivait au 4e siècle, dit les mêmes choses, et ajoute que le Fils de Dieu, après avoir détruit l'injustice sur la terre et rendu des justes à la vie, sera parmi les hommes pendant mille ans, et les gouvernera avec la plus grande justice (2). D'autres auteurs du même siècle disent les mêmes choses ou à peu près (3). La doctrine du règne millennaire, généralement reçue dans les trois premiers siècles, était, comme le remarque le savant Dodwell, une des principales causes de la fermeté des premiers chrétiens et de leur dévouement à l'Evangile, dont ils attendaient une grande récompense dans ce monde même, par la glorieuse part qu'auraient les martyrs à la félicité de cette dernière période du monde (4).

Cette doctrine, qui commença d'être attaquée au 3e siècle par Origène (5), dont elle combattait certaines opinions favorites, fut soutenue par Nepos, évêque d'Alexandrie, puis attaquée de nouveau, dans ce même siècle, par Denis d'Alexandrie, qui lui ôta bien des partisans (6); mais elle eut encore de grands noms en sa faveur pendant long-temps; puis elle fut négligée par diverses causes, dont la principale fut une grossière altération qu'en avaient faite, même dès le 3e siècle, quelques écrivains, qui plaçaient la félicité du millennium dans des plaisirs mondains et sensuels (7). La bassesse de leurs sentimens les avait

(1) Tertull. *Adver. Marcion.*, liv. III, c. 24.

(2) Lact. liv. VII, c. 14—26.

(3) Voy. les ouvrages de Mède et de Burnat, cités plus haut, et Daillé, *De usu patrum*, l. II, c. 4.

(4) Dodwel. Dissert. Cyprian. XII. *De Martyrum fortitudine.*

(5) Orig. *de Principiis*, lib. II, c. 11.

(6) Euseb. *Hist. Eccl.* l. VII, c. 19.

(7) On peut en trouver une description des plus grossières dans Irénée, t. I, p. 458.

empêchés de voir que les termes *heureux, vivre et régner avec Christ*, employés dans l'Apocalypse, et d'autres de ce genre, relatifs à ce même sujet, employés en d'autres endroits de l'Ecriture sainte, s'expliquent avec autant de justesse que de bienséance par une jouissance d'avantages religieux, d'affections sociales, d'une constante prospérité et d'innocens plaisirs : jouissance semblable pour le fond à celle que goûtent à présent d'honnêtes chrétiens dans les diverses douceurs de la vie qui leur sont offertes, avec la différence qu'elle ne sera pas altérée par des revers, et qu'elle sera bien supérieure, par la nature et l'abondance des biens qui constitueront ce bonheur, et par la piété qui l'ennoblira. La fausse idée du millennium, publiée par ces auteurs peu judicieux, en décrédita à la longue la croyance chez un grand nombre de personnes honnêtes et délicates sans doute, mais qui ne prenaient pas la peine de bien examiner ou seulement de lire les paroles de l'Apocalypse, sur lesquelles ses défenseurs la disaient fondée; en sorte que les uns ne regardèrent ces paroles que comme une prédiction allégorique d'un haut degré de gloire auquel l'Eglise serait un jour élevée, et les autres allèrent jusqu'à nier la divinité du livre qui les contenait. A quoi ne peuvent pas conduire, d'un côté, une fausse interprétation de quelque point des saints livres causée par le préjugé, la passion ou seulement la précipitation de jugement; et de l'autre, une aveugle confiance aux explications de quelques prétendus docteurs; tandis qu'une lecture attentive de leur contenu peut souvent éclairer ou désabuser les plus simples des hommes? Cependant l'espérance plus ou moins pure du millennium se conserva chez nombre de chrétiens jusqu'à l'époque de la Réformation, où, par les lumières du temps, elle fut entièrement dégagée du grossier alliage dont on l'avait souillée, et où, prenant par là plus de consistance, elle acquit en même temps plus de partisans. Depuis lors elle a été admise et soutenue par plusieurs savans de l'Eglise

réformée et par quelques-uns de l'Eglise romaine; mais la plupart des auteurs de cette dernière se sont fortement prononcés contre elle.

V. On l'a combattue par diverses objections, sans peut-être avoir apprécié ou seulement examiné les raisons qui militent en sa faveur. Ces objections, quoique d'une certaine force, ne resteraient pas sans réplique, indépendamment de ces raisons mêmes.

On a dit que l'état physique du globe terrestre oppose de grandes difficultés au système des millennaires. Sans doute il en opposerait, si la nature physique des personnes vivant dans cette dernière période devait être essentiellement différente de celle des hommes d'aujourd'hui. Mais rien dans l'Ecriture ou dans la raison n'indique cette différence ou sa nécessité. Comment l'état physique du monde actuel serait-il incompatible avec la présence de Jésus, avec la sanctification du genre humain ou avec des graces spirituelles du Seigneur? Comment empêcherait-il la divine Providence de détourner, même sans des miracles proprement dits, les fléaux de dessus la face de la terre, de lui donner les saisons fertiles et une douce prospérité? — On a dit encore que ce serait, pour les personnes qui viendraient à mourir, une cruelle privation que celle de se séparer du Seigneur, au point que le ciel ou le paradis, où elles entreront en quittant cette terre, ne pourrait plus être qu'une triste et sombre demeure. Mais n'est-ce pas là une exagération? Ne conçoit-on pas que, si la présence de Jésus dans un monde quelconque ne peut qu'ajouter de grands charmes à sa félicité, son absence ne détruirait pas entièrement celle-ci? Ne conçoit-on pas que la terre même que nous habitons pourrait goûter un grand bonheur par ses vertus et par les bienfaits du ciel, malgré l'absence de ce bon et adorable Maître? — On a dit en particulier contre l'opinion de la résurrection des martyrs mille ans avant la résurrection

générale : Ne serait-il pas contraire à la sagesse et à la bonté de Dieu qu'il rappelât pour un si long temps ces fidèles sur cette terre, dont les douceurs ne sauraient égaler celles du séjour qu'ils habitent. Mais qui nous assure que cette longue fête des martyrs dans ce monde même, qu'ils auront généreusement quitté pour la cause de Dieu, n'ait pas pour eux un charme particulier? Qui nous assure que les pouvoirs qui leur seront remis pour le maintien de la piété et du bon ordre pourraient être aussi utilement remis à d'autres, qui n'auraient ni les mêmes titres à cette gloire, ni un aussi bel exemple à y joindre dans leurs propres personnes? Et quand nous ne pourrions découvrir aucun motif qui puisse porter la suprême Sagesse à une telle dispensation, serait-ce une raison suffisante pour croire qu'il n'en existe point? Qu'est notre faible intelligence pour mesurer celle de Dieu? Savons-nous d'ailleurs si dans les premiers temps de l'Eglise, où de si affreuses persécutions étaient exercées contre les disciples de Christ, il ne fallait pas pour soutenir le courage de ces nouveaux chrétiens, sortis récemment des ténèbres du paganisme, leur donner, avec l'espoir d'une éternelle félicité dans un autre monde, celui d'une nouvelle et glorieuse vie dans celui-ci même? Et ce que Dieu a promis, ne l'accomplira-t-il pas?

Que sont enfin ces objections, et d'autres plus ou moins fortes en apparence qu'on pourrait élever, sinon de simples présomptions, devant certains points de l'Apocalypse expliqués en grande partie d'après nos principes, devant l'opinion des premiers siècles, et devant plusieurs passages de l'Ecriture auxquels il serait difficile de donner un sens plus convenable que celui que nous y croyons attaché?

Cependant, nous le répétons, notre explication à cet égard n'est offerte que comme une forte conjecture.

VII. Nous serait-il permis d'exposer une idée également conjecturale sur la période dont nous venons de parler? La divine Providence, qui se propose sans doute pour

l'avenir un perfectionnement de toutes choses dans ce bas monde, n'a-t-elle point ici en vue un temps où toute la perfection qu'elles peuvent y acquérir sera obtenue, soit par rapport aux arts et aux sciences, soit par rapport à la pureté de la foi sur tous les points essentiels du christianisme; un temps où la tolérance mutuelle prendra la place des violentes disputes sur les mystères incompréhensibles de l'Ecriture; un temps où une douce paix règnera entre les hommes; où les vertus évangéliques seront pratiquées autant que les facultés humaines le permettent ici-bas; où, en conséquence, les hommes jouiront de tous les avantages temporels et spirituels que le Créateur a préparés pour ce globe? Peut-être même les erreurs ou fautes diverses en matière de sciences, d'arts, de politique, de mœurs, de culte, dans lesquelles les peuples seront tombés en divers temps, serviront-elles à les préserver d'en commettre de semblables, par l'expérience qu'ils auront faite de leurs funestes suites; et tous les écueils une fois signalés, le grand navire de la prospérité publique voguera en sûreté. (Nous avons déjà eu occasion d'offrir une remarque de ce genre sur cette exhortation, mise à la suite de chacune des prophéties relatives aux sept Eglises, *que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux Eglises.*) Ch. II, III. Ainsi les six premiers milliers d'années auront été pour le monde, considéré dans sa totalité, comme des âges d'enfance, d'adolescence, de jeunesse, préparant celui de la maturité, qui aura lieu dans le septième. De même qu'après la production de la matière et l'arrangement successif de ses diverses parties, le travail du Créateur cessa, et la grande machine de ce monde put dès-lors se maintenir par un effet de la force durable qu'il lui avait imprimée : ainsi, dans un temps à venir, après la production complète de l'ordre intellectuel sur cette terre, après le perfectionnement de tout ce qui peut dépendre de l'action de l'esprit humain, le travail à cet égard de la Providence administrative qui aura procuré cet heu-

reux état du globe, cessera par un effet de la bonne et durable impulsion que cet état même aura reçue pour un temps déterminé par la divine sagesse. Ce sera le temps du *repos* absolu du Seigneur, qui n'aura plus qu'à contempler avec joie son œuvre parvenue au point de perfection qu'il s'est proposé.

VII. Ladite période de mille ans paraît devoir commencer l'an 6001 du monde, c'est-à-dire l'an 2001 depuis la naissance de Jésus-Christ, si l'on place, comme on le fait d'ordinaire, cette naissance à l'an 4000 de la création de notre globe. Voici les raisons de cette conjecture. 1° L'ancienne tradition, dont nous avons parlé plus haut, suppose sept mille ans de durée à ce monde, et considère le dernier millier comme destiné à la paix et au bonheur. 2° Les écrivains, soit juifs, soit chrétiens, qui ont traité cette matière, ont présenté là-dessus un système qui s'accorde avec cette tradition. 3° Une prédiction de Daniel, ainsi conçue : *Heureux celui qui arrivera au* 1335ᵉ *jour* (c'est-à-dire à l'an 1335ᵉ), XII, 12, fait commencer les 1335 ans à l'époque où *le sacrifice continuel aura été aboli*; c'est-à-dire, selon une explication donnée plus haut (sur XIII, 18) à celle où le culte chrétien aura été tout-à-fait défiguré par les superstitions romaines, et le règne du pape complété : ce que nous avons placé à l'an 666 de l'ère chrétienne, d'après une prédiction de l'Apocalypse même. (XIII, 18.) Or 1335, joints à 666, écoulés depuis la naissance de Jésus-Christ, conduisent précisément à l'an 2001 de l'ère chrétienne. Enfin, sans parler de la Toute-Puissance de Dieu, qui pourrait, au besoin, consommer les plus grandes choses dans un très-court espace de temps, il est d'ailleurs des raisons de croire que le millennium peut bien n'être pas très-éloigné de nos jours. Les arts et les sciences ont déjà fait de grands progrès, surtout depuis un siècle; et ces progrès même sont de nature à pouvoir en produire d'autres, successifs, très-considérables,

dans des temps peu éloignés (1). Quoique le christianisme ne règne encore que dans peu de pays, comparativement à ceux qui suivent encore de fausses doctrines, il pourra bien soumettre ceux-ci à son joug dans moins de deux cents ans, parce que les semences de cette divine religion s'y répandent avec zèle et avec succès depuis le commencement de ce siècle (2); en sorte qu'il ne faudra, pour y établir l'Evangile, que quelques circonstances propices, telles que des révolutions politiques, la conversion de quelques grands princes (3), de grandes guerres suscitées contre des peuples chrétiens dont le triomphe y établirait la doctrine du Sauveur. Ce dernier cas, nous l'avons estimé prédit plus haut (XIV, 17-20; XX, 1-2-3) pour une partie au moins des pays qui suivent encore aujourd'hui ces fausses religions. Quant aux Juifs, leur conversion annoncée en quelques endroits de l'Ecriture, et surtout par saint Paul (Rom., XI, 20), ainsi qu'elle l'est dans l'Apocalypse (III, 9), pourra s'effectuer au moment qu'on y songera le moins. Le protestantisme, moins étendu aujourd'hui que le catholicisme, pourra bien aussi, dans moins de deux siècles, succéder partout à celui-ci. Déjà il est dominant dans plusieurs états; l'on trouve dans ceux de la communion romaine un grand nombre de protestans, et même d'autres personnes qui, portant le nom de catholiques, sont loin d'admettre tous les principes de

(1) Aujourd'hui, comme dit Bog, le perfectionnement de la navigation, l'établissement des postes, des journaux, des télégraphes, des bateaux à vapeur dans les pays civilisés, des méthodes nouvelles d'enseignement qui le facilitent et l'accélèrent, des inventions de tout genre, la circulation continuelle et si rapide de toutes les nouvelles qui intéressent les nations les familles, la religion, le commerce, les sciences et les arts, etc.: tant de moyende communication et de rapprochement des hommes entre eux, montrent à la fois quels progrès le Seigneur a déjà fait faire au genre humain vers l'époque de sa maturité, et quels autres il lui prépare. Cela aussi est un signe que nous avançons vers le millennium. (2e *Disc.* sur le millennium.)

(2) Voyez ce que nous avons dit sur les v. 6 et 7 du chap. XIV.

(3) Comme celle de Constantin-le-Grand entraîna celle de son empire.

l'église romaine; et le nombre de celles-ci, qui s'accroît presque partout depuis long-temps, surtout dans la classe éclairée, tend à s'accroître toujours davantage par un effet constant du progrès des lumières, auquel le clergé romain s'efforce en vain de mettre des obstacles. Enfin, d'après quelques prédictions de l'Apocalypse que l'on a vues, d'injustes attaques de princes catholiques contre des protestans, qui seront suivies d'une victoire décidée de ceux-ci, occasioneront partout la ruine absolue de l'église romaine. (II, 22-23; XI, 9; XVI, 19-20-21; XVII, 16; XVIII, 8-24.)

VIII. En admettant que le millennium doive commencer l'an 2001e depuis la naissance de Jésus-Christ, il ne resterait jusqu'alors, depuis l'année présente (1832) que 169 ans, à compter selon l'ère vulgairement admise. Mais cette ère étant de quatre années trop tardives, selon de bons chronologistes, il ne resterait que 165 ans (1).

IX. On a vu plus haut (sur le v. 2) que l'expression *mille ans* peut se prendre au propre, quoique le terme *année* soit pris dans un autre endroit au figuré; et cela parce qu'elle n'a pas de corrélatif. C'est dans ce sens que nous l'avons prise dans toutes les phrases où elle s'est trouvée. C'est ici le moment d'exposer les raisons qui nous ont en-

(1) Avant le sixième siècle on comptait les années depuis la fondation de Rome, ou depuis Dioclétien, ou de quelque autre manière. Ce n'est qu'alors que l'on commença à les compter depuis la naissance de Notre Seigneur. Mais l'on se trompa, disent les chronologistes modernes, sur l'époque de ce grand événement, qu'on plaça quatre ans après qu'il avait eu lieu : en sorte que l'an 1832, que nous tenons maintenant selon l'ère vulgaire, serait l'an 1836 selon la véritable ère chrétienne. Ainsi l'an 2001, selon cette dernière, répondra à l'an 1997 de celle que l'on suit communément. Nous n'avons pas fait remarquer ailleurs la différence de ces deux ères, parce qu'elle ne change rien aux rapports réciproques des dates que nous avons eu occasion d'indiquer pour le passé ou pour l'avenir. Mais ici il a fallu la signaler, puisque, par le fait, le millennium commencera l'an 1997e de l'ère vulgaire, ce qui forme une époque distincte qui doit nécessairement être bien déterminée.

gagé à le préférer au sens figuré, qui serait 365,000 ans. Observons 1° que cet énorme espace ne saurait guère être saisi par l'esprit humain, auquel les dispensations de la Providence, durant une telle période, sont si inaccessibles qu'il ne saurait s'en faire une idée. 2° Les motifs qui nous ont fait présumer que le monde doit durer sept mille ans, font juger que le dernier période de son existence, remarquable par les caractères ci-dessus indiqués, ne saurait être de plus de dix siècles. 3° Ce septième et dernier millier d'années aurait, par l'accomplissement antérieur de l'œuvre de Dieu, un rapport frappant avec le septième jour, où ce suprême auteur du monde cessa d'agir après l'avoir créé. 4° L'homme ayant reçu l'existence principalement pour la vie éternelle, où il doit atteindre la plus haute perfection et la plus haute félicité, est-il à croire que la sagesse du Créateur diffère d'en mettre en possession les justes dont il s'agit ici pendant l'énorme espace de 365,000 ans qu'ils passeraient sur cette terre? 5° Cette même raison permet-elle de supposer que le reste des hommes ne doive ressusciter et subir le jugement dernier qu'au bout d'un tel espace de temps? 6° Les anciens auteurs, juifs ou chrétiens, qui ont admis un temps de paix et de bonheur terminant l'existence de ce globe, ne lui ont assigné qu'une durée de mille ans proprement dits.

XI. Terminons par quelques réflexions religieuses concernant l'état de sanctification et de bonheur du monde, et la ravissante présence de Jésus, qui nous paraissent caractériser cette insigne période. Nous ne saurions les mieux exprimer que par ces paroles, si sages et si pieuses, d'un auteur moderne, que nous nous faisons un plaisir de transcrire : « L'Eglise n'arrivera à cet heureux renou-« vellement qu'à travers mille orages. Mais ne nous lais-« sons point abattre par ces épreuves. Les plus violentes « tempêtes, qui semblent devoir tout briser, ne sont, « sous la main de celui à qui toute puissance a été donnée

« dans le ciel et sur la terre, que des coups de vent qui « poussent le vaisseau de la religion dans le port. Elles « ne peuvent avoir d'autre effet que de hâter l'exécution « des menaces contre les impies et l'accomplissement des « promesses du Seigneur. Pour nous soutenir au milieu « des épreuves et des scandales, les plus capables d'é« branler notre foi, transportons-nous en esprit à l'heu« reuse époque où Jésus-Christ sera le Seigneur et le roi « de toute la terre; où toutes les nations l'adoreront; où « il éclairera tous les esprits par la splendeur de sa lu« mière; où il embrasera tous les cœurs par l'ardeur de « sa charité; où l'univers sera rempli des dons de sa « grace, des effets de sa miséricorde; où une paix par« faite règnera; où la terre, purifiée et sanctifiée, sera « rétablie dans les innocens privilèges de sa première in« stitution, consacrée tout entière à la gloire de son Créa« teur (1). »

(1) *Exposition des Prédictions et des Promesses faites à l'Église*, par le Père Lambert. Paris, 1806, t. 2, p. 150.

DEUXIÈME VISION

(RAPPORTÉE AU CHAPITRE XX, DEPUIS LE V. 7 JUSQU'AU 10).

SCÈNE UNIQUE

DÉSIGNANT UNE ÉPOUVANTABLE ATTAQUE DE HORDES SAUVAGES CONTRE LE MONDE CHRÉTIEN, ET LEUR DESTRUCTION MIRACULEUSE.

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

10. *Et quand les mille ans seront finis, Satan sera délivré de sa prison; il sortira pour séduire les nations des quatre coins de la terre, Gog et Magog; et il les assemblera pour combattre; et leur nombre sera aussi grand que celui du sable de la mer. Ils sont montés sur l'étendue de la terre, et ils ont investi le camp des saints et la cité chérie; puis un feu est descendu du ciel et les a dévorés; puis le Diable qui les avait séduits a été jeté dans l'étang ardent de feu et de soufre, où même la bête et le faux prophète* ont été jetés dans un temps antérieur. *Et ils seront tourmentés jour et nuit pendant des temps de temps.*

PREMIÈRE PRÉDICTION.

7—8. *Et quand les mille ans seront finis, Satan sera délivré de sa prison; il sortira pour séduire les nations des quatre coins de la terre, Gog et Magog;*

et il les assemblera pour combattre. Leur nombre sera aussi grand que celui du sable de la mer.

NOTES.

[*Satan, nations, séduire.*] (Voyez les notes sur les v. 2 et 3.) [*Gog et Magog.*] Suivant la plupart des anciens auteurs, *Gog* et *Magog* étaient des princes des Scythes ou des Tartares, et l'on trouve beaucoup de traces de ces noms dans les provinces de la Grande-Tartarie (1). Ezéchiel offre une prédiction sur des peuples qu'il appelle de ces noms; (Ch. XXXVIII et XXXIX.) mais ils ne peuvent être les mêmes, au moins en totalité, que ceux dont il s'agit ici; puisqu'ils ne viennent que du nord et n'attaquent que le peuple juif, tandis que ceux-ci viennent *des quatre coins de la terre* et attaquent tout le monde chrétien. Cette prédiction d'Ezéchiel n'étant pas encore accomplie, à ce qu'il nous paraît, on ne peut dire avec certitude quel peuple il entend. Sans doute l'Apocalypse fait allusion à cette prédiction, et elle désigne par les mêmes noms qu'Ezéchiel les peuples agresseurs dont elle parle, à cause de quelque rapport qu'ils doivent avoir avec ceux dont parle ce prophète. Pr. 50 : rapport qui doit être une conformité de religion, de mœurs, ou d'habitation dans des régions éloignées. — [*Qui sont aux quatre coins de la terre.*] Dans une machine ronde, comme l'est notre globe, on ne peut distinguer des coins proprement dits. Mais le nom de *coin* étant souvent pris, dans le langage ordinaire, pour une partie reculée, négligée, ou moins apparente d'un pays, d'un domaine, d'un lieu quelconque, il est bien à présumer qu'il est pris ici dans ce sens : c'est-à-dire, qu'il signifie les contrées de la terre non policées, ou les plus distantes de celles qui le sont. Or les nations non policées se trouvant en même temps, par leurs positions locales, fort distantes de la généralité des autres, on

(1) Voyez le Dictionnaire de Calmet, art. 509.

a d'autant plus lieu de les juger indiquées par la présente expression. Et ce jugement vient à l'appui du sens que nous avons attaché aux mots *Gog et Magog*. Ces termes donc doivent signifier les divers peuples sauvages ou barbares, habitant, les uns, les régions voisines des pôles, les autres, les parties les plus occidentales de l'Amérique (1), les autres, les extrémités de l'Asie orientale (2). Mais en général il ne faut pas trop presser l'expression *aux quatre coins de la terre;* il faut seulement entendre que des nations éloignées venant de divers côtés entoureront et enserreront le monde chrétien. Pr. 74. — [*Pour combattre*] c'est-à-dire pour livrer le combat le plus affreux, pour faire une guerre destructive. Pr. 44.

OBSERVATIONS.

L'idée de ce hardi et terrible attentat ne sera pas, on

(1) Les peuples du Nouveau-Monde étant probablement des colonies ou des descendans des Scythes, les hordes sauvages ou barbares qui y resteront au temps de l'accomplissement de cette prophétie, peuvent d'autant plus être comprises ici sous les noms de *Gog* et de *Magog*. Des relations récentes sur l'immense contrée de l'Amérique, connue sous le nom de *Territoire des Missouris et des Arkanses* (bornée à l'est par le Mississipi et le Missouri, au nord par les possessions britanniques, à l'ouest par les Rocki-Mountains, grande chaîne de montagnes, et au sud par la rivière d'Arkanses et l'empire du Mexique), nous apprennent que les tribus des indigènes sont de plus en plus reculées vers l'occident, soit par un effet de guerres fréquentes qu'ils ont entre eux, dont le résultat est quelquefois la destruction ou la fuite des vaincus; soit surtout par celui d'une extension constante des nouveaux établissemens des blancs. En sorte qu'elles finiront par être reléguées au-delà des Rocki-Mountains. (*Relation d'un captif chez les indigènes de l'Amérique septentrionale.*)

(2) La nature a tellement séparé les Scythes et les Tartares de la partie florissante de l'ancien continent, qu'ils paraissent arrêtés par des barrières, pour qu'ils ne nuisent pas aux nations policées, au moins pendant un temps marqué par la divine Providence; car elle leur a opposé non-seulement la mer Caspienne et la mer Noire, mais les monts de la Colchide et de l'Albanie, situés entre ces deux mers, connus sous le nom de Caucase, long d'environ 200 lieues sur 25 de largeur, et divisé en deux longues chaînes, dont la plus méridionale et la plus élevée est couverte de neiges éternelles.

le comprend, conçue par tous les individus composant ces hordes sauvages, ni même par la généralité; mais le projet en sera formé, comme le sont le plus souvent ceux des crimes nationaux, par un petit nombre d'entre eux, par leurs chefs peut-être. Ces hommes, animés par le fanatisme, la cupidité ou l'ambition, joignant à une rare audace une éloquence populaire, exciteront ces masses ignorantes contre les chrétiens. On verra plus loin, (v. 9, 10.) par une différence des peines infligées aux uns et aux autres, que la prédiction distingue en effet les auteurs de cette guerre d'avec ses simples instrumens.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Après cette période, un nombre d'hommes des *con-
« trées demeurées infidèles, les chefs peut-être*, violens enne-
« mis du christianisme, à la fureur desquels le Seigneur
« laissera un libre essor, *pour un court espace de temps*,
« exciteront contre le monde chrétien les nations ido-
« lâtres des pays les plus reculés du globe : nations sau-
« vages (ou barbares); ils les assembleront pour lui faire
« une guerre acharnée; et la multitude des combattans
« qu'elles présenteront sera incalculable. »

REMARQUES.

I. Quelle absurdité, ont dit quelques auteurs contre une même explication de cet endroit de l'Apocalypse, donnée par divers interprètes; quelle absurdité de faire attaquer par des nations sauvages un monde peuplé d'hommes ressuscités, et au milieu duquel Jésus-Christ règnerait avec une si claire manifestation de sa gloire (1)! Mais ces nations connaîtront-elles ces circonstances de l'état du monde? Et, quand elles les connaîtraient, quel respect pourrait en concevoir pour le peuple de Dieu leur

(1) Bossuet, *Discours sur l'Apocalypse*, au chap. XX.

brutale ignorance? Ne pourront-elles pas être excitées à une telle entreprise par des préjugés ou des haines que leurs chefs leur aient inspirées, par de fausses craintes qu'ils leur aient fait concevoir d'une irruption hostile dans leurs contrées de la part des peuples chrétiens, et par l'appât de leurs belles et heureuses habitations, comme le furent autrefois les Barbares qui fondirent sur l'empire romain? Mais citons ici les paroles propres d'un auteur, non suspect sans doute à l'égard du sujet que présente notre texte, et auquel probablement il n'a guère songé : « Les peuples sauvages sont les ennemis communs de « toutes les nations civilisées. Les Barbares indépendans « n'occupent plus qu'un petit espace, et les restes des « Calmoucs et des Usbecs ne paraissent pas pouvoir in- « quiéter sérieusement la grande république d'Europe. « Cependant cette sécurité apparente ne doit pas nous « faire oublier qu'un peuple obscur, à peine visible sur « la carte du monde, peut nous présenter de nouveaux « ennemis et des dangers imprévus. Les Arabes ou Sar- « rasins, qui étendirent leurs conquêtes depuis l'Inde « jusqu'en Espagne, languissaient dans l'indigence et dans « l'obscurité, lorsque Mahomet anima leurs corps sau- « vages du souffle de l'enthousiasme. Le froid, la pau- « vreté, l'habitude des dangers et de la fatigue entretien- « nent les forces et le courage des Barbares. Dans tous « les siècles ils ont fait la loi aux nations paisibles et po- « licées de la Chine, de l'Inde et de la Perse, qui négli- « geaient et négligent encore de suppléer à ces avantages « naturels par les ressources de l'art militaire (1). »

II. Les anciens auteurs chrétiens qui ont admis le millennium ont aussi admis l'événement que nous estimons être ici annoncé. Ainsi Lactance dit : « Pendant les mille « ans que durera l'empire céleste, pendant que la justice

(1) Gibb. *De la Décadence et de la chute de l'Empire romain.* Observation générale entre le XXXVIIIe et le XXXIX chap.

« régnera dans le monde, le prince des démons sera lié « avec des chaînes, de peur qu'il ne fasse quelque entre-« prise contre le peuple de Dieu; après ces mille ans il « sera délié de nouveau (1). » Ce père de l'Eglise explique, on le voit, le terme de notre texte, *Satan*, par celui de *prince des Démons*, n'en soupçonnant pas le sens figuré: sens qu'on doit même regarder à un certain égard comme le propre; puisque ce mot, qui est hébreu, signifie proprement *ennemi*, *adversaire*, et en conséquence s'applique également à tout ennemi violent et cruel des sectateurs de la vérité.

DEUXIÈME PRÉDICTION.

9. *Ils sont montés sur l'étendue de la terre, et ils ont investi le camp des saints et la cité chérie; puis un feu est descendu du ciel et les a dévorés.*

NOTES.

[*L'étendue de la terre.*] C'est-à-dire la partie de la terre qui n'est pas aux *quatre coins* dont il vient d'être parlé, la partie civilisée, la plus florissante, la plus considérable de ce globe, et devenue alors toute chrétienne. [*Des Saints.*] C'est-à-dire du monde chrétien, fidèle observateur des préceptes de l'Évangile, V. 174. Déjà avant la venue de Jésus sur la terre l'Église aura été sanctifiée. (XIX. 8.) Combien sa présence pendant le millennium aura accru ses vertus! [*Le camp des saints.*] C'est-à-dire le camp que les saints auront formé pour leur défense, depuis qu'ils auront découvert le complot de leurs ennemis. [*La cité chérie.*] C'est-à-dire la capitale du monde chrétien; objet principal de la dilection de Dieu, comme étant la résidence de son Fils bien-aimé, et celle de l'élite des chrétiens, qui exercera avec lui le pouvoir suprême. [*Un feu.*] Le feu, dans un sens figuré, désigne

(1) Liv. VII, chap. XXIV.

la discorde, v. 192, qu'on pourrait d'abord supposer ici entre ces nations barbares. Mais ce sens n'est pas à présumer, parce que le parti vainqueur dans cette discorde subsisterait ensuite, et que rien n'indique dans le texte qu'il doive en rester quelque partie. Le texte suppose au contraire une destruction entière et générale par ces mots : *Le feu les a dévorés*. Ce feu sera donc un feu réel, probablement formé dans les airs, semblable à celui de la foudre, ou la foudre même, embrasant l'atmosphère dans toute l'étendue de pays qu'occupera cette prodigieuse armée. Si ce feu n'est lui-même d'une espèce miraculeuse, du moins sera-t-il l'effet d'une intervention extraordinaire de la puissance du Très-Haut, puisqu'il surviendra au moment nécessaire pour sauver son peuple menacé d'une prochaine ruine; et c'est ce que marquent formellement les mots ajoutés *descendu du ciel*. Pr. 77.

OBSERVATIONS.

Le temps passé ici employé (*ils sont montés, ils ont investi, le feu est descendu et les a dévorés*), après un futur (*Satan sera délié, il sortira, il assemblera, etc.*), indique que toutes les choses ici annoncées seront très-rapprochées les unes des autres. (Pr. 66.) C'est-à-dire qu'à peine ces formidables ennemis seront *montés sur l'étendue de la terre* et auront *investi le camp des saints et la cité chérie*, qu'un feu subit du ciel tombera sur eux et les détruira. On a vu un exemple de ce tour énergique aux v. 10, 11 et 12 du chap. XI.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Mais à peine auront-ils pénétré dans les pays civi-
« lisés, *habités par le monde chrétien*, et auront-ils investi
« le camp des fidèles, et leur capitale, qui sera la rési-
« dence des objets d'une grande prédilection de Dieu,
« qu'un feu extraordinaire, formé par la puissance cé-
« leste, fera périr entièrement cette monstrueuse armée. »

REMARQUES.

1°. Ainsi, les coupables seront punis par un genre de mort semblable, ou à peu près, à celui qui fit périr les habitans de Sodome et de Gomorrhe. Ainsi, sans avoir besoin de combattre, le peuple de Dieu sera sauvé par un moyen aussi prompt et aussi merveilleux que le fut autrefois le peuple d'Israël, quand les eaux de la mer Rouge, s'ouvrant tout d'un coup devant ses pas, le préservèrent de la fureur de Pharaon. Ainsi la terre, avant sa fin, sera purgée des restes de l'idolâtrie et de l'impiété, qui auront si long-temps subsisté dans des régions sauvages, où la dureté des esprits et des cœurs n'aura laissé aucun accès aux lumières et aux vertus évangéliques. Ainsi, Jésus verra tous ses ennemis abattus avant qu'il prenne possession du règne éternel qui l'attend dans le ciel. O voies de Dieu! qui pourrait vous sonder?

II. On voit, par ce terrible événement, que les plus sauvages et les plus grossiers d'entre les hommes sont soumis à un jugement de Dieu, comme ayant reçu de lui la lumière de la raison et les sentimens de la conscience, pour qu'ils connaissent la justice qu'exige l'ordre des sociétés quelles qu'elles soient, et pour qu'ils la pratiquent.

TROISIÈME PRÉDICTION.

10. *Puis le Diable qui les avait séduits a été jeté dans l'étang ardent de feu et de soufre, ou même la bête et le faux prophète* ont été jetés dans un temps antérieur.

NOTES.

[*Le Diable.*] C'est-à-dire le calomniateur, v. 43. Ou plutôt les calomniateurs. Pr. 63. Les auteurs de cette guerre sont ainsi appelés à cause des odieuses imputa-

tions dont ils auront chargé les chrétiens pour soulever contre eux cette masse d'ennemis. Le but pour lequel l'Apocalypse dit ici : *le Diable*, et non *le Dragon* ou *le Serpent*, est de faire juger que ce ne sera pas proprement comme attachés à de fausses religions que ces hommes seront jetés dans *l'étang de feu et de soufre*, mais comme de méchans calomniateurs, auteurs, par leurs odieuses séductions, de cette criminelle entreprise. Pr. 42. Voyez la note sur le mot *Satan*, au v. 7. [*A été jeté dans l'étang de feu et de soufre.*) C'est-à-dire seront livrés aux flammes pour en être absolument consumés, v. 191. (Sens conjectural.) La même expression est employée au v. 20 du chap. XIX. Voyez les notes sur cet endroit, qui montrent qu'elle s'y rapporte à la vie présente et non à la vie future. Mais ici le mot *vivant* n'est pas ajouté au mot *jeté;* ce qui marque, s'il s'agit en effet de la peine du feu, qu'elle ne s'exécutera que sur ces corps tués par la foudre, étant destinée à n'en laisser aucune trace. [*La bête et le faux prophète.*] C'est-à-dire les princes de l'empire latin et le pape, v. 129-178. [Ont été jetés dans un temps antérieur.] Ces mots, qui ne sont pas dans le texte, sont sous-entendus; mais non pas le mot *sont*, comme le supposent les versions ordinaires, qui portent *l'étang de feu et de soufre où sont la bête et le faux prophète;* erreur provenant de l'idée que *l'étang de feu et de soufre* désigne des peines des méchans après la mort. Le mot *même* est ici très-expressif, et marque que l'on infligera d'autant plus cette peine à ces infidèles auteurs de cette attaque contre le peuple de Dieu, qu'auparavant on l'aura fait subir à des potentats chrétiens coupables d'une pareille injustice contre les amis de la vérité.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Puis leurs chefs, qui, par d'odieuses calomnies contre « les chrétiens, les auront entraînés à cette injuste guerre,

« seront livrés aux flammes, *après leur mort*, pour être « absolument consumés : traitement d'autant plus juste à « leur égard, que les princes temporels et le chef spiri- « tuel de la catholicité romaine l'auront subi vivans. »

QUATRIÈME PRÉDICTION.

10. *Et ils seront tourmentés jour et nuit pendant des temps de temps.*

NOTES.

Les mots *pendant des temps de temps* indiquent que la prédiction présente concerne la vie à venir, et ils désignent une durée limitée, quoique fort longue, des *tourmens* dont il s'agit, v. 203 (1). [*Jour et nuit.*] C'est-à-dire constamment, v. 36. Ce qui répond à cette parole figurée de Jésus sur les peines à venir des méchans : *C'est un ver qui ne meurt point, un feu qui ne s'éteint point;* parole qui, quoiqu'elle ne signifie pas que ce *ver* ne mourra jamais, que ce *feu* ne s'éteindra jamais, ne laisse

(1) Au lieu de ces mots, les éditions et les versions ordinaires portent *aux siècles des siècles;* expression qui marque une durée sans fin. La leçon que nous préférons se trouve dans quelques manuscrits et dans quelques versions. (Et le choix que nous en faisons est justifié par une prédiction qu'on verra dans une autre vision relative à la vie future (XXI, 8) laquelle annonce, selon notre explication, que les peines des méchans auront un terme.) Il est essentiel de remarquer que, dans tous les endroits de l'Apocalypse, où le sens exige évidemment les mots *aux siècles des siècles* (comme quand il s'agit du règne ou de la gloire de Dieu dans la vie à venir, de la félicité des justes dans le ciel), tous les manuscrits, toutes les éditions et toutes les versions présentent ces mots mêmes; tandis qu'en d'autres endroits, où le sens ne les exige pas avec évidence, des manuscrits, des éditions et des versions plus ou moins nombreuses portent pour un *temps*, ou *pour un temps de temps*, ou *pour des siècles.* D'où il paraît à l'égard de ces endroits, où d'autres manuscrits ou éditions portent *aux siècles des siècles*, que quelques copistes, jugeant mal à propos que le texte devait offrir ces mots, là comme ailleurs, les auront substitués à la véritable leçon. (Introd., art. 4.)

pas d'être singulièrement effrayante, par la constante et longue durée de ces tourmens, qui est si vivement exprimée.

OBSERVATION.

Puisque la peine qu'auront subie sur la terre les princes latins et le pape est présentée dans l'Apocalypse comme juste, ils n'auront pas moins mérité de grandes peines pour la vie à venir que ces chefs des hordes sauvages. En conséquence, ce qui est dit immédiatement après cette phrase qui comprend les uns et les autres, qu'ils *seront tourmentés jour et nuit pendant des temps de temps*, nous paraît se rapporter également aux premiers et aux seconds.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Et dans la vie à venir, ils endureront, les uns et les « autres, des tourmens sans relâche pendant un fort long « espace de temps. »

TROISIÈME SÉRIE DE VISIONS

RELATIVE A L'ÉTERNITÉ.

PREMIÈRE VISION

CONCERNANT UNE PREMIÈRE ÉCONOMIE DANS LA VIE A VENIR.

(RAPPORTÉE DEPUIS LE V. 11 DU CHAP. XX, JUSQU'AU V. 4 DU CHAP. XXI.)

DÉBUT.

CHAP. XX, v. 11. *Puis j'ai vu un grand tribunal blanc, et un personnage assis dessus, devant la face duquel le ciel et la terre ont disparu, et il ne s'est point trouvé de lieu pour eux.*

NOTES.

[*Un grand tribunal blanc.*] Le mot grec, rendu par *tribunal,* signifie en général un siège auguste ou distingué. Il se rend par *trône*, quand on parle d'un monarque, et par *tribunal*, quand on parle d'un juge, ce qui est ici le cas, comme l'indique le v. suivant. L'épithète *blanc*, qui qui désigne la pureté, V. 136, signifie que ce jugement s'exercera avec la plus parfaite justice; et l'épithète *grand* marque à la fois sa grande solennité et le nombre prodigieux de ceux qui le subiront. [*Personnage.*] Ce mot est sous-entendu dans le texte. C'est Jésus-Christ qui est ici désigné, puisque l'Ecriture dit: *Dieu a donné tout juge-*

ment au Fils. Il nous faut tous comparaître devant le tribunal de Christ. Ev. Jean, V. 22; Matt. XXV, 31—2 Cor. V. 10.

[*La face.*] C.-à-d. la suprême autorité, la haute majesté, V. 16. [*La terre et le ciel ont disparu.*] Comment pourrait-on ici prendre au propre cette phrase? comment supposer qu'il n'y aura *plus de place pour le ciel?* Or les mots *ciel et terre*, quand ils sont employés ensemble et au figuré, signifient, l'un, gouvernement, V. 117, et l'autre état de sujet, V. 118. [*Le ciel et la terre ont disparu devant sa face.*] C.-à-d. devant sa haute majesté, il n'y aura point de distinction de princes et de sujets. [*Et il ne s'est point trouvé de lieu pour eux.*] C.-à-d. une telle distinction ne reparaîtra jamais.

SENS TOTAL.

« Une première vision d'une autre série est annoncée « par un début qui indique qu'elle aura pour sujet *une* « *rétribution faite aux hommes à la fin du monde, en consé-* « *quence* d'un jugement solennel exercé avec la plus par- « faite justice *par Jésus-Christ*, devant la majesté duquel il « n'y aura point de distinction de princes et de sujets: dis- « tinction qui sera dès-lors anéantie pour toujours. »

PREMIÈRE SCÈNE

DÉSIGNANT UN JUGEMENT UNIVERSEL DES HOMMES, L'ADMISSION DES BONS A LA FÉLICITÉ, ET LES PEINES DES PÉCHEURS.

SIGNE DISTINCTIF.

12. *Et j'ai vu.*

SENS.

« Un signe distinctif annonce une première prophétie, « *portant ce qui suit :* »

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

12—15. *Les grands et les petits debout devant le tribunal. Des registres ont été ouverts; et un autre registre a été ouvert, lequel est celui de la vie; et ils ont été jugés d'après les choses écrites dans les registres, selon leurs œuvres. Puis la mer a rendu les morts qui étaient dans son sein, et la mort et le sépulcre ont rendu ceux qui étaient dans leur sein, et chacun d'eux a été jugé selon ses œuvres. Puis la mort et le sépulcre ont été jetés dans l'étang de feu qui est la seconde mort; et quiconque n'a pas été trouvé inscrit dans le registre de la vie, a été jeté dans l'étang de feu.*

PREMIÈRE PRÉDICTION.

12. *Les grands et les petits* (1) *debout devant le tribunal. Des registres ont été ouverts, et un autre registre a été ouvert, lequel est celui de la vie, et ils ont été jugés d'après les choses écrites dans les registres, selon leurs œuvres.*

NOTES.

[*Les grands et les petits.*] C.-à-d. les gens de toute condition. Sans doute il s'agit ici de tous les hommes qui se trouveront vivans sur la terre à l'époque de ce jugement; puisque la prédiction suivante annonce la résurrection et le jugement particulier des morts. [*Des registres.*] Dans ces registres sont inscrites les actions des hommes, puisqu'il est dit immédiatement après, *ils ont été jugés d'après les choses écrites dans les registres.* Ce terme, qui ne doit pas être pris

(1) Les éditions et les versions en général portent : *J'ai vu les morts grands et petits;* mais deux manuscrits présentent le texte tel que nous l'offrons, et l'on ne voit pas pourquoi il ne serait pas parlé ici *des vivans* aussi bien que des morts; ni pourquoi il serait dit de ceux-ci *qu'ils sont jugés*, avant la phrase qui les dit rappelés à la vie.

à la lettre, mais qui fait allusion à la coutume d'inscrire dans des registres des choses importantes, dont il faut pour quelque but conserver le souvenir, désigne la parfaite connaissance qu'aura le Juge Suprême de la conduite des hommes, quelle que soit leur multitude et quelque grand que soit le détail de leurs actions. [*Un autre registre.*] C.-à-d. un registre d'une nature différente de celle des premiers. V. 86. [*De la vie.*] C.-à-d. de la félicité éternelle. V. 145. [*Le registre de la vie.*] L'inscription dans ce *registre* désigne la glorieuse admission dans le ciel de ceux qui en auront été jugés dignes d'après leurs œuvres. Elle répond à cette parole de l'Evangile : *Jésus dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, les bénis de mon père, prenez possession de l'héritage qui vous a été préparé dès la fondation du monde.* Matt. XXV. 34.

SENS TOTAL.

« Ce jugement s'exercera d'abord sur tous les hommes « qui vivront à cette époque, de quelque condition qu'ils « soient. Les choses sur lesquelles ils devront être jugés « seront exposées au grand jour; la félicité céleste sera « préparée pour ceux qui auront été approuvés de leur « Juge; et ce sera d'après les œuvres des uns et des autres, « mises dans une pleine évidence, que leur sentence sera « prononcée. »

REMARQUES.

I. Ceux qui vivront à cette époque seront : 1° tous les martyrs, qui auront été rendus à la vie mille ans auparavant, puisqu'ils l'auront été pour toute la durée du millennium, et qu'ils ne devront plus être sujets à la mort ; (XX. 4-6.) 2° la multitude des autres hommes sur lesquels ces martyrs mêmes se trouveront alors exercer une autorité.

II. Le changement que leur corps subira le rendra

semblable à celui des morts qui ressusciteront à cette époque. Ce nouveau corps sera d'une nature différente du premier, étant destiné à une existence et à un séjour bien différent.

DEUXIÈME PRÉDICTION.

13. *Puis la mer a rendu les morts qui étaient dans son sein, et la mort et le sépulcre ont rendu ceux qui étaient dans leur sein; et chacun d'eux a été jugé selon ses œuvres.*

NOTES.

[*La mer.*] C.-à-d. les étendues d'eaux en général. Ici la partie la plus considérable est mise pour le tout. Pr.LXXIV. Chez les Hébreux le mot *mer* était employé pour exprimer de grands amas d'eaux. [*Le sépulcre.*] Quelques versions rendent le grec par *l'enfer.* (Voy. Introd., art. 15, n° 18.)

OBSERVATIONS.

Il ne faut pas prendre à la lettre les phrases du texte, puisque l'ame des hommes, après la mort, va dans un lieu de tourment ou de joie, en attendant le grand jour du jugement dernier, qui aura lieu à la fin de ce monde : ce dont nous avons déjà eu occasion de parler (Sur VI, 9, 10, 11; VII, 13—17.) Ainsi il faut entendre ici une résurrection, tant des hommes qui auront été engloutis dans les eaux, que de ceux dont les corps auront été déposés dans le tombeau, et d'autres qui seront restés sans sépulture.

SENS TOTAL.

« Puis tous les morts ressusciteront; qu'ils aient péri « dans les eaux, qu'ils aient reçu ou non la sépulture; et « ils seront jugés chacun selon leurs œuvres. »

TROISIÈME PRÉDICTION.

14. *Puis la mort et le sépulcre ont été jetés dans l'étang de feu, qui est la seconde mort.*

NOTES.

[*L'étang de feu.*] Cette figure ne peut désigner ici des souffrances, puisque les êtres auxquels elle est appliquée ne sont pas des êtres sensibles : elle désigne donc la destruction, seule chose qu'on puisse supposer, le feu étant un symbole reçu de la destruction. V. F. [*Qui est.*] C.-à-d. qui sera. Pr. LXVII. [*La seconde mort.*] C.-à-d. l'anéantissement. V. 218. (sens conj.) Ce qui s'accorde avec ce que dit saint Paul : *La mort sera engloutie pour toujours.* 1. Cor. XV, 54.

SENS TOTAL.

« Puis la mort sera détruite, et le sera pour toujours. »

QUATRIÈME PRÉDICTION.

15. *Et quiconque n'a pas été trouvé inscrit dans le registre de la vie, a été jeté dans l'étang de feu.*

NOTES.

[*Quiconque n'a pas été trouvé inscrit dans le registre de la vie.*] C.-à-d., ceux qui n'ont pas été trouvés dignes du bonheur éternel. — La lumière naturelle, par les notions qu'elle nous donne de ce qui est juste ou injuste, bon ou mauvais, pourrait nous faire comprendre de quels hommes il s'agit ici. Mais écoutons la parole même de Dieu : *Ni les meurtriers, ni les injustes, ni les avares, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les fornicateurs, ni les efféminés, ni les abominables, ni les ivrognes, ni les débauchés, ni les médisans, ni les vindicatifs, ni les envieux, ni les querelleurs, n'hériteront le royaume de Dieu.* 1. Cor. VI, 9. Gal. V, 19-21.

Eph. V. 5-6. Luc, XVI. 19. [*L'étang de feu.*] Comme il s'agit ici d'êtres sensibles, le *feu* peut bien désigner autre chose que la destruction, et même ce sens-ci ne peut être admis; puisque l'Ecriture, parlant du sort des méchans après le jugement universel, dit qu'ils seront relégués dans un lieu de tourmens. Le terme *feu*, qu'on trouve aussi employé dans des passages des évangiles et des épîtres relatifs aux peines à venir des méchans, peut y être pris au figuré, comme il l'est en d'autres endroits de l'Ecriture, où il désigne évidemment des maux quelconques, surtout des châtimens du ciel. En quoi consistera ce feu pris dans un sens figuré? Ce sera sans doute dans de dures privations, mais surtout dans des regrets amers et des remords déchirans : ce qui emporte avec soi un tel degré de malheur et de souffrance qu'il a bien pu être désigné par *le feu*, et qu'aucun autre objet n'en pourrait être un aussi juste emblème. Ainsi *l'étang de feu* désignera un lieu où les méchans subiront une telle peine. (Voy. le Vocab. lettre E.)

OBSERVATIONS.

La condamnation à la peine du *feu*, prononcée contre ceux qui ne se trouveront pas *inscrits dans le registre de la vie,* suppose l'admission des autres à la félicité. Pr. XXV.

SENS TOTAL.

« *Tandis que les justes seront admis à la félicité céleste*, les « hommes qui n'en seront pas jugés dignes seront relé- « gués dans un séjour de dures privations et de cruels « remords, (ou, seront condamnés à un feu continuel.)

REMARQUES.

I. Des deux sens ici offerts du mot *feu*, le premier nous paraît le véritable pour les raisons suivantes. 1°. Dans quelques endroits du Nouveau-Testament qui se rappor-

tent aux peines futures des méchans, on trouve certaines expressions qui paraissent indiquer qu'elles ne consisteront pas dans la souffrance du feu. Ainsi il est dit dans l'un : *C'est un ver qui ne meurt point, un feu qui ne s'éteint point.* (Marc, IX, 44.) On ne saurait ni entendre un *ver* au propre joint à un *feu* au propre, ni prendre au figuré le premier de ces mots sans y prendre de même le second (1). Il est dit dans un autre que ce sera un lieu de *ténèbres* où il y aura des *pleurs et des grincemens de dents.* (Matt. XXII, 13.) Dans un autre que *l'affliction et l'angoisse tomberont sur toute ame d'homme qui aura fait le mal.* (Rom. II, 9.) Ces dernières phrases, où il n'est pas même parlé d'un feu, indiquent plutôt des tourmens de l'ame, tels que nous les supposons, que des souffrances corporelles et surtout que des souffrances causées par un feu proprement dit. 2° Nous ne pouvons, dans notre raison, admettre que la sagesse de Dieu inflige aux coupables des peines positives, surtout d'aussi affreuses que que celles d'un feu constant, tandis qu'ils peuvent en subir de bien rigoureuses et de suffisantes, sans doute, comme un peu de réflexion le fera comprendre, par de simples effets naturels et bien mérités de leurs péchés; savoir la privation du bonheur céleste, celle de tout plaisir ou avantage capable d'en compenser en quelque degré la perte irréparable, et surtout le remords continuel de leurs fautes et la douleur inexprimable de s'être attiré eux-mêmes une telle infortune par le plus insensé et le plus criminel endurcissement. Outre cela, notre raison nous fait présumer, d'après l'idée que nous avons de la sagesse et de la bonté divines, que les peines des pécheurs seront plutôt destinées à les convertir, s'il est pos-

(1) Quelques commentateurs, attachés au sens propre du mot *feu*, ont voulu concilier avec ce sens l'idée du *ver rongeur*, en disant que le feu sera une peine extérieure, et le *ver*, comme symbole des remords, une peine intérieure. Mais ils n'ont pas pris garde qu'en attribuant à celui-ci un sens figuré ils autorisaient qu'on en attribuât un à celui-là.

sible, afin qu'ils entrent un jour dans la société des bienheureux (1); et elle nous dit que de violentes et constantes douleurs du corps; ôtant à l'ame la faculté d'une réflexion calme et profonde, nécessaire pour une considération attentive des fautes de toute une vie, sont bien moins propres à y produire le vrai repentir et l'amendement que le genre de peines que nous venons d'exposer (2). Ajoutons. Si plusieurs pères de l'Eglise et la plupart des docteurs latins ont admis le feu réel, d'autre part l'opinion du feu figuré, tel que nous l'entendons, a été admise par d'autres pères (3); elle était assez répandue au quatrième siècle, selon saint Jérôme, auteur de ce temps-là, qui cependant la rejetait (4); elle a été et est encore assez commune chez les Grecs; et elle est reçue de l'église protestante en général.

II. Les peines seront proportionnées aux divers degrés de vice ou de vertu. La justice de Dieu le demande,

(1) Nous aurons occasion ailleurs de développer cette idée, que l'Apocalypse nous paraît autoriser.

(2) Les horribles douleurs d'un feu continuel ne pourraient-elles pas même exciter chez les pécheurs des imprécations et des blasphèmes, plutôt que de produire dans leur cœur un vrai sentiment, un vif regret de leurs péchés? Quand la peine surpasse de beaucoup, aux yeux du coupable, la faute qu'il a commise, il voit bien plus la dureté et l'injustice de son juge que la gravité de cette faute. L'enfant le mieux disposé au repentir, si son père lui inflige un châtiment violent qui excède considérablement celui qu'il a pu mériter, se roidit contre cette injustice; et combien n'en a-t-on pas vu, dans un tel cas, secouer pour toujours une autorité plutôt tyrannique à leurs yeux que paternelle? Or, que l'on compare cette punition excessive d'un enfant à la peine du feu, soit éternelle, soit seulement d'un long temps, infligée par le Très-Haut à ses créatures; et qu'on juge par-là si les malheureux qui endureraient une telle peine l'estimeraient méritée; tandis qu'ils n'auraient point à se plaindre de la simple privation d'un bonheur qui ne doit être que le prix de la vertu, et dont même ils auront indignement méprisé la précieuse acquisition.

(3) Origène, *Homél.* 13 *in Exod.*, et lib. II *de Principiis.* — Ambroise, L. VII *in Luc.*, c. 14. — Grégoire de Nysse, *De animâ et resurrectione.* — Jean Damascène, *De fide*, lib. VII, cap. *ult.*

(4) *In* Isaï. LXVI.

parce que certains péchés supposent bien plus d'avilissement ou de méchanceté que d'autres, et que tel homme qui se serait rendu coupable de ceux-ci, ne se serait pas permis les premiers. D'ailleurs, à degré égal de fautes, ceux qui auront reçu plus de secours pour s'en garantir mériteront un plus grave châtiment. L'Ecriture même annonce cette différence de peines. *On exigera beaucoup de celui à qui on a beaucoup donné. Le serviteur qui aura connu la volonté de son maître et ne l'aura pas exécutée, sera puni plus sévèrement.* (Luc, XII, 47, 48.)

III. Il n'est rien ajouté à l'expression *l'étang de feu* qui indique que ces peines seront éternelles ou ne le seront pas. Mais, si elles devaient l'être, n'eût-il pas été naturel et convenable que cela fût dit en même temps? Pourquoi une réticence sur un point de cette nature non moins important que le fond même de la prédiction? (La vision suivante donnera lieu, selon nous, de juger qu'au bout d'un fort long temps ceux qui se convertiront seront admis dans le séjour des justes, et que les autres seront anéantis.)

DEUXIÈME SCÈNE

DÉSIGNANT D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE UN PREMIER SÉJOUR DES ÉLUS.

SIGNE DISTINCTIF.

V. 1. *Puis j'ai vu.*

SENS.

« Un signe distinctif annonce une seconde prophétie, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

1. *Un ciel nouveau et une nouvelle terre, car le*

premier ciel et la première terre ont disparu, et la mer n'est plus.

NOTES.

[*Un ciel nouveau et une nouvelle terre.*] Ces mots se rapportent à la vie future, puisque cette prédiction est précédée de celle de la résurrection générale des hommes et de celle du jugement. En conséquence ils peuvent être pris dans le sens propre qu'on verra bien convenir ici. Car il ne résulte point de ce que les mots *un nouveau ciel et une nouvelle terre* sont pris au figuré dans un ou deux passages de l'Ancien-Testament (Es. LXV, 17.) qu'ils doivent toujours l'être dans l'Apocalyse. — Dans le style propre, la *terre* opposée au *ciel* signifie le globe que nous habitons; et le *ciel* signifie en ce cas son atmosphère; quelquefois il comprend le soleil et la lune, sous l'influence desquels il est placé. L'on dit *les oiseaux du ciel, un ciel obscur, un ciel serein* (1). Ainsi les mots *une nouvelle terre et un nouveau ciel*, pris au propre, signifieront un globe différent du nôtre dans ses formes, dans son sol, dans ses productions; ayant une autre atmosphère, et (peut-être) d'autres astres. C'est dans ce sens qu'ils sont ici employés. On le verra par la nature de ce qui suit. Il s'agit ici d'un nouveau sujet, puisque les mots *un ciel nouveau et une terre nouvelle* sont précédés de ceux *puis j'ai vu* Pr. XVIII. [*La mer n'est plus.*] La présence ou l'absence de la mer proprement dite n'ayant pas d'importance pour le but de l'Apocalypse, ni pour le bonheur des élus, il y a lieu de croire que le mot *mer* est pris ici au figuré, et qu'il a le sens de gouvernement politique (V. 116.), en sorte que cette phrase présente une idée vraiment grande et en accord avec celles qu'on doit se former du séjour à venir des justes; où l'empire absolu qu'exercera la volonté de

(1) M. de Beausobre entend par le *ciel* l'air qui est au-dessus de nous, dans ces paroles de saint Pierre: *Le ciel et la terre qui subsistent à présent seront embrasés.* 2 Pierr. III. 7. (*Le Nouveau-Testament avec des notes.*)

Dieu sur tous les cœurs, y faisant constamment régner la justice et le bon ordre, rendra inutile toute administration civile ou politique. (Quoique le mot *terre* précède celui de *mer*, il n'en pas un corrélatif, étant joint à celui de *ciel*, avec lequel il forme un ensemble distinct de ce qui suit.)

SENS TOTAL.

« Une terre nouvelle, éclairée par de nouveaux astres, « succédera à la terre actuelle et à son ciel qui auront dis-« paru; et l'état des choses n'y demandera point d'admi-« nistration politique. »

REMARQUES.

I. La disparition de notre terre et de son ciel en suppose ou peut supposer la destruction. La destruction! Comment, diront quelques personnes qui croient que ce qui est doit toujours exister; comment Dieu détruirait-il un monde qui est son ouvrage, où brillent tant de merveilles de sa puissance et de sa bonté? — Mais, parce que l'esprit borné de l'homme ne peut découvrir de raison pour qu'une chose arrive, s'ensuit-il qu'elle ne puisse avoir lieu? Mais qu'est-elle cette terre, malgré toutes les beautés et tous les biens qu'elle offre, en comparaison d'un autre monde et d'autres mondes que pourront y substituer cette même puissance et cette même bonté du Très-Haut? Cette terre, théâtre de tant de douleurs, cette terre que la raison et la religion nous font considérer comme un lieu d'épreuve, serait-elle nécessairement d'une durée éternelle? Ou plutôt ce théâtre, quelques décorations qu'il porte, ne pourra-t-il pas être abattu, quand il aura rempli les vues temporaires de son auteur? Si des globes célestes ont été détruits (1), le nôtre ne pourra-t-il pas subir un même

(1) Les astronomes nous apprennent que quelques étoiles ont disparu : les unes après avoir pris soudainement un nouvel éclat, les autres après une courte

sort? Et ne peut-on pas supposer que certains mondes n'ont été formés, comme notre terre, que pour servir d'introduction à d'autres, meilleurs et de plus longue durée: c.-à-d. pour devenir une première école de vertu, un lieu préparatoire, où des êtres doués d'intelligence doivent devenir dignes d'être transplantés dans le séjour de la parfaite félicité? — D'anciens philosophes avaient jugé que notre globe prendrait fin à une époque indéterminée; les uns, pensant qu'il serait anéanti, les autres, qu'il serait rétabli en un meilleur état. Ils avaient en même temps jugé que le feu serait l'instrument de sa destruction. Cicéron le dit expressément dans son ouvrage sur la nature des dieux (1). Lucain l'a exprimé de même (2). Ovide parle d'une ancienne tradition des peuples, qui croyaient à une destruction future de l'univers par le feu (3). « C'est, dit Origène, le sentiment des stoïciens, des platoniciens, des pythagoriciens, des Egyptiens, des Grecs, etc., qu'un jour tout périra par le feu, et sera ensuite renouvelé après cette conflagration (4). »

apparition. Ils en citent particulièrement deux, dont l'une parut en 1572, dans la constellation de Cassiopée, et disparut seize mois après: l'autre parut en 1604 et disparut au bout de quelques mois, sans avoir, non plus que la première, changé de place dans le ciel durant son apparition. Ils disent que toutes les deux, dans les premiers temps, brillèrent d'un plus vif état que les plus belles étoiles, que leur couleur éprouva de grandes variations; qu'elles étaient d'abord d'un blanc éclatant, qu'ensuite elles furent d'un jaune rougeâtre, et enfin d'un blanc plombé. Ils ajoutent qu'on peut regarder ce phénomène comme le résultat de vastes incendies qui éclatent tout à coup dans le ciel; d'autant plus que ce changement de couleur est analogue à celui que nous offrent sur la terre les corps que nous voyons s'enflammer et s'éteindre. « Quels changemens prodigieux, dit le Marquis De la Place, ont dû s'opérer sur ces grands corps, pour être aussi sensibles à la distance qui nous en sépare! Il existe donc dans l'espace céleste des corps opaques aussi considérables, et peut-être en aussi grand nombre que les étoiles! » (*Système du monde*, t. II, p. 402.) « Qui sait, dit M. Biot, si notre soleil n'éprouvera pas un jour de semblables révolutions, qui changeront l'état du globe terrestre? » (*Astronom. physiq.*, t. III, p. 198.)

(1) L. II. — (2) L. VII. — (3) *Métamorph.* I. — (4) Orig. *cont. Cels.*, l. V. p. 245.

Saint Clément d'Alexandrie et Diogène Laërce pensent de même (1). Nous apprenons de Josèphe que la même croyance était de toute antiquité chez les Hébreux (2). — L'Ecriture sainte annonce d'une façon formelle que notre monde sera détruit par le feu. *Les élémens embrasés*, dit saint Pierre, *se dissoudront, et la terre sera brûlée avec tout ce qu'elle contient.* (2 Ep. III, 10, 13.)

II. Si quelqu'un avait de la peine à concevoir comment ce monde que nous habitons pourrait être détruit d'une manière quelconque : qu'il réfléchisse un instant à la grande puissance du Très-Haut, dont sans doute un signe peut ôter comme donner l'existence; qu'il considère tous les élémens de destruction qui nous pressent et nous entourent. Le feu, en particulier, qu'annonce formellement l'Ecriture, ne pourra-t-il pas être un jour produit par une inflammation souterraine de ces matières combustibles, qui sont en si grande quantité dans le sein de la terre, dont une partie est constamment maintenue dans un état de fusion ignée ; et qui sont les causes de tant de sources d'eaux chaudes qu'on voit sortir à la surface de la terre, de tant de volcans et de si fréquens tremblemens de terre, dont quelques-uns renversent les villes et les montagnes?

TROISIÈME SCÈNE

DÉSIGNANT UN PERFECTIONNEMENT RELIGIEUX DES ÉLUS DANS CE SÉJOUR.

SIGNE DISTINCTIF.

2. *Et j'ai vu.*

SENS.

« Un signe distinctif annonce une troisième prophétie, « portant ce qui suit : »

(1) Clém. Alex., *Stromm.*, l. V, p. 549. — (2) Ant. Jud., l. I et III.

SENS.

« Un signe distinctif annonce une quatrième prophétie,
« d'un très-grand intérêt, *portant ce qui suit :* »

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

3—4. *Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes ; il se tiendra dans le tabernacle avec eux ; ils seront son peuple, et lui-même, Dieu, sera avec eux ; et il essuiera toute larme de leurs yeux, la mort ne sera plus ; et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni tourment, parce que les premières choses sont passées.*

PREMIÈRE PRÉDICTION.

3. *Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il se tiendra dans le tabernacle avec eux. Ils seront son peuple, et lui-même, Dieu, sera avec eux.*

NOTES.

Les Israëlites, pendant leur séjour au désert de l'Arabie, rendaient leur culte à Dièu dans une grande tente, appelée *le tabernacle*, à laquelle ils substituèrent un temple dans Jérusalem, lorsque la possession du pays de Canaan fut complète. Le mot grec que nous rendons ici par *le tabernacle*, répond au mot hébreu qui exprimait ce lieu sacré. On le voit par la traduction des Septante ; les auteurs du Nouveau-Testament l'emploient aussi dans ce sens. (Héb. VIII ; 5. IX, 2.) Ici l'Apocalypse fait allusion à ce lieu, et le prend pour emblème d'un séjour céleste où Dieu sera l'objet d'une adoration bien supérieure, par l'élévation des sentimens qui l'inspireront, à celle qui peut lui être rendue sur la terre. Mais le choix de cet emblème, au lieu de celui du *temple de Jérusalem*, qui serait plus frappant et en apparence plus convenable,

séjour, y fera de nouveaux progrès, pour devenir digne un jour d'en habiter un second plus heureux encore, où elle sera enfin l'*épouse* de l'*agneau* : (titre qui lui est donné dans la vision suivante, relative à ce dernier séjour).

SENS TOTAL.

« L'ordre et la vertu éclateront dans ce nouveau sé-« jour qu'habitera la société des élus : nouveau peuple de « Dieu, formé avec l'aide toute particulière de ses graces « spirituelles, s'élevant à un plus haut degré de sainteté, « pour parvenir un jour à la plus intime union avec son « divin Seigneur. »

REMARQUES.

Quoiqu'il ne soit indiqué ici qu'un lieu ou séjour pour les élus, cela n'emporte pas qu'il ne puisse y en avoir plus d'un, plusieurs même, soit d'une nature semblable, soit différens à quelques égards ; le singulier étant souvent mis pour le pluriel. Pr. LXIII. Car la divine sagesse peut juger convenable de diviser la nombreuse société de ces fidèles en plusieurs corps habitant divers séjours, où leur bonheur sera proportionné à leurs différens degrés de vertu. A quoi nous paraissent appliquées ces paroles de Jésus-Christ : *Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père.* (Jean, XIV, 2.)

QUATRIÈME SCÈNE

DÉSIGNANT LE BONHEUR DE CE SÉJOUR.

SIGNE DISTINCTIF.

3. *Et j'ai entendu une grande voix venant du ciel, qui disait :*

du Très-Haut dans le séjour dont il s'agit. L'homme, étant doué de la faculté de connaître et servir son Créateur, est essentiellement un être religieux, s'il répond à sa destination; et cela est vrai surtout du Chrétien, éclairé par la parfaite lumière de l'Évangile. C'est sous ce point de vue, d'abord, que Dieu le considère ; c'est son perfectionnement à cet égard que Dieu veut avant tout, soit pour l'hommage qu'il a droit d'en attendre, soit pour le développement et la solidité de ses vertus. Cette adoration même, accompagnée de la soumission aux lois divines, sera une source de douces et nobles jouissances dans ce premier paradis. Puisque déjà, dans ce monde *où nous voyageons éloignés du Seigneur*, II Cor. V, 6, les vrais enfans de Dieu trouvent tant de charmes dans les sentimens et les exercices de la piété, combien plus leur ame, dégagée alors des liens d'un corps grossier, et parvenue à un haut degré de perfectionnement, goûtera-t-elle de bonheur dans une connaissance plus avancée des attributs du Très-Haut, dans un plus grand rapprochement de son trône et dans la présence de son divin Fils !

II. Il est ensuite prédit que le Seigneur répandra de grands biens sur les élus. Quels seront ces biens? Il n'est pas donné aux mortels d'en avoir une connaissance positive ; mais on peut s'en faire quelque idée. Il est à présumer que ce seront des plaisirs honnêtes et exquis des sens, de l'esprit et du cœur. Nous disons des *sens ;* car les habitans de ce séjour fortuné n'auront-ils pas besoin d'organes, de facultés physiques pour connaître et admirer les œuvres de Dieu, et pour vivre en société les uns avec les autres? L'Ecriture même ne dit-elle pas qu'un *corps glorieux et spirituel* succèdera au *corps terrestre?* 1 Cor., XV, 42. Or, de combien de délicieuses jouissances les sens de ce nouveau corps, rendu glorieux et incorruptible, ne seront-ils pas les organes dans ce monde nouveau, théâtre de merveilles de toute espèce, bien plus belles et plus nombreuses que celles que nous présente

celui-ci ? Et ce corps ne pourra-t-il pas être doué de nouveaux sens, dont l'homme actuel ne saurait avoir d'idée (1) ? Nous ajoutons *de l'esprit et du cœur :* plaisirs résultant du singulier développement des facultés intellectuelles et des facultés morales ; de la multitude et de la variété des objets qui leur seront offerts, et de la douce affection, de la vive charité dont les élus seront animés les uns pour les autres. *La Charité*, dit l'Évangile, *ne finira jamais*. 1 Cor., XIII, 8.

III. De tels plaisirs, quoiqu'ils n'aient pas Dieu pour objet propre ou direct, n'exposeront pas les élus au danger d'en pervertir l'usage et de désobéir à cet Être adorable ; parce que leur ame, dans l'épreuve de l'obéissance par laquelle elle aura passé ici-bas, aura pris la sainte et douce habitude de soumettre ses désirs à la volonté de ce souverain Maître du monde, et qu'elle verra sa soumission si glorieusement récompensée dans le ciel ; ce qui fait dire à Jésus-Christ dans l'Évangile : *Parce que vous avez été fidèles dans de petites choses, je vous établirai sur de plus considérables ; car celui qui a été fidèle dans les moindres le sera dans les plus grandes*. Matt. XXV, 21 ; Luc. XVI, 10 (2). Ces jouissances seront d'autant moins dan-

(1) Comme un aveugle ne peut concevoir aucune idée des couleurs, quelque explication qu'on s'efforce de lui en donner, nous n'en pourrions concevoir aucune des sensations nouvelles dont notre corps à venir pourra être susceptible, lors même qu'un ange voudrait nous les révéler.

(2) La raison, sans doute, pour laquelle l'homme n'est pas placé dès sa naissance dans le séjour de la parfaite félicité, c'est que sa vertu eût bien plus facilement encore succombé à ses douceurs qu'elle ne succombe à celles des biens de ce monde, bien chétives en comparaison ; c'est qu'il avait besoin de passer par un état préparatoire, où il exerçât son obéissance sur des choses moins relevées et moins difficiles. Cette pensée n'est que trop justifiée par le péché dont nos premiers parens se rendirent coupables envers Dieu, dans l'état d'un bonheur pur où sa bonté les avait placés. Et peut-être, en les y plaçant, s'était-il proposé de montrer à la fois au genre humain que le but de la création des hommes est leur bonheur, mais qu'ils ne peuvent devenir capables d'y répondre qu'après un temps d'épreuve.

gereuses pour leur vertu, qu'ils y joindront les sentimens et les plaisirs religieux, qui en préviendront tout effet corrupteur; qui même les ennobliront et les sanctifieront en les leur faisant rapporter à la gloire du Très-Haut, et faisant de chacune d'elles un nouveau sujet de le bénir. Ainsi, l'homme déjà avancé dans la sanctification jouira, soit par une suite naturelle de ce degré de vertu, soit par la munificence de son rémunérateur, d'une félicité assortie aux besoins et à la dignité de sa nature. *Cherchez premièrement*, dit Jésus-Christ, *le royaume de Dieu et la justice, et toutes les autres choses vous seront données par-dessus*. Matt. VI, 23 (1). C'est ce que confirmeront les prédictions qui suivent.

IV. Les imperfections des hommes les plus justes ici-bas donnent lieu de juger que ce séjour céleste, où la bonté divine daignera les admettre, pourra n'être encore que préparatoire pour un autre séjour, supérieur en gloire et en félicité, où Dieu ait dessein de les admettre après un temps plus ou moins considérable, qui ait servi à achever leur sanctification.

DEUXIÈME PRÉDICTION.

4. *Et il essuiera toute larme de leurs yeux; la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni tourment, parce que les premières choses sont passées.*

NOTES.

[*Dieu essuiera toute larme de leurs yeux, etc.*] C.-à-d.,

(1) Rien de plus philosophique et de plus capable d'éclairer l'homme sur le vrai but de son existence et de toutes les voies de Dieu à son égard, que les deux vérités contenues dans les deux passages que nous venons de citer. Rien de plus instructif et de plus digne d'être médité. Ces sujets, qui, dans le fond, reviennent à un seul, mériteraient, à ce qu'il nous paraît, d'être plus souvent et plus profondément traités par les moralistes, et surtout par les prédicateurs chrétiens.

Dieu écartera d'eux toute cause de douleur. [*Parce que les premières choses sont passées.*] C.-à-d. parce que l'état d'épreuve auquel les hommes auront dû être assujettis pendant une première partie de leur existence, ne devra point avoir lieu dans cette nouvelle vie.

OBSERVATION.

Les maux auxquels les hommes sont sujets sur la terre, ne peuvent être, dans les vues d'un Dieu tout-puissant, tout sage et tout bon, qu'une épreuve destinée à former et développer la vertu dans leurs cœurs : épreuve dont la rigueur les empêche quelquefois de reconnaître la nécessité; de même que l'enfant ne sait pas toujours voir la sagesse et l'amour de son père dans le refus qu'il lui fait d'un objet vivement désiré ou dans un châtiment qu'il lui inflige (1).

SENS TOTAL.

« Leur félicité ne sera troublée par aucun genre de « peine : ils ne seront plus sujets à la mort, et il n'y aura « plus de deuil, plus de souffrances *du corps*, plus de « tourmens *de l'ame*; parce que l'état *d'épreuve* par lequel « ils auront dû passer *sur la terre* ne devra plus avoir « lieu. »

(1) C'est une vérité triste, mais bien digne d'être méditée avec les deux précédentes, pour nous bien éclairer sur les voies de Dieu, pour nous soumettre à toutes ses dispensations, et pour les faire servir à notre salut, qu'autant ses bienfaits sont propres à faire reconnaître et adorer aux hommes sa bonté, autant les maux sont nécessaires pour les rendre attentifs à ces bienfaits mêmes, pour leur en faire sentir le prix, pour leur rappeler en même temps sa redoutable justice et les faire aspirer au bonheur du monde à venir par un profond sentiment du néant de celui-ci. *Dieu nous châtie pour notre bien, afin de nous rendre participans de sa sainteté.* Hébr. XII, 10.

DEUXIÈME VISION [1]

CONCERNANT UNE SECONDE ET PERMANENTE ÉCONOMIE.

(RAPPORTÉE DEPUIS LE V. 5 DU CHAP. XXI, AU V. 5 DU CHAP. XXII.)

DÉBUT.

5. *Puis celui qui est assis sur le trône a dit : voici, je renouvelle toutes choses. Et il m'a dit : écris, car ces choses sont véritables et certaines.*

NOTES.

[*Le trône.*] Par ce terme il ne faut pas entendre le tribunal de Jésus, qu'on a vu plus haut (XX, 11.), dressé pour juger le monde, et qui a été dépeint comme *blanc* ; car celui-ci n'est point présenté comme tel ; ce qui aurait lieu sans doute s'il était le même ; comme on a vu ailleurs (X, 25.) *un ange*, qui avait d'abord apparu *debout sur la*

(1) Quoique la plupart des termes de cette vision aient reçu dans les autres le même sens que nous leur assignons dans celle-ci, et qui devient par-là fort *régulier* ; cependant, parce que quelques-uns ne se trouvent pas employés ailleurs, et ne sont pas offerts dans le vocabulaire, surtout à cause de la nature toute particulière et délicate de la signification que nous attachons à cette vision, nous croyons ne devoir présenter sur tout son contenu qu'un sens conjectural. Cette signification n'a pu être un résultat de notre imagination ou d'un système que notre esprit eût auparavant formé concernant la vie à venir : car elle présente des choses bien différentes de celles que nous avions admises avant la composition de cet ouvrage. Elle n'est résultée que de la simple application que nous avons faite à cette vision, des *principes* suivis dans l'interprétation de toutes les autres. Elle nous a étonné nous-même, autant qu'elle pourra surprendre quelques-uns de nos lecteurs.

terre et sur la mer, apparaître ensuite dans la même position pour montrer son identité. Ce terme donc fait considérer ici Dieu, qui administre religieusement le monde, V. 154, comme substituant une autre économie de choses à celle qui a été le sujet de la précédente vision, ce qu'expriment les mots qui suivent : *Je renouvelle toutes choses*; et ce que confirme le mot *voici* indiquant un nouveau et plus remarquable sujet. On va voir en effet désignées avec détail des choses toutes différentes de celles qui viennent d'être prédites, et devant former un second période dans la vie à venir. *Ce renouvellement* peut aussi bien concerner l'état des pécheurs qui auront jusqu'alors subi des peines depuis le jour du jugement, que celui des justes qui auront été admis dans le séjour de félicité qui vient d'être décrit. L'expression *toutes choses* nous paraît même le supposer. [*Ecris : ces paroles sont véritables et certaines.*] Une telle phrase indique que la chose dont elle accompagne la prédiction surpassera de beaucoup en importance toutes celles de son espèce; Pr. XLIII ; et que, quelque incroyable que la singularité de sa nature puisse d'abord la faire paraître, elle n'en aura pas moins lieu dans toute sa force et son étendue. On a déjà vu une phrase semblable dans un endroit où est prédite la félicité du millennium, XIX, 9. Il est bien remarquable qu'on ne la trouve appliquée, dans les prophéties relatives au monde présent, qu'à celle qui concerne la période la plus heureuse de son existence, le millennium XIX, 9 ; et que, dans celles qui regardent la vie future, elle ne soit appliquée qu'à celle qui concerne l'économie finale, où s'accompliront dans leur entier les desseins de Dieu envers les hommes. Pr. LIII. (Ce qui va paraître par les détails de cette vision.) (1)

(1) On trouve bien encore, vers la fin de l'Apocalypse, cette phrase : *ces paroles sont certaines.* Mais, faisant partie de la conclusion, elle se rapporte à tout l'ensemble de cette révélation, et non à certains prophètes en particulier ;

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Une autre vision est annoncée par un début qui en « indique le sujet : savoir, un nouvel ordre de choses « que le Suprême Administrateur de l'univers fera succé- « der un jour à celui qui vient d'être prédit : nouvelle « économie bien supérieure à la première par sa nature et « par sa durée, et qui, quelque étonnante qu'elle puisse « paraître, ne laisse pas d'être certaine et de mériter la « plus entière croyance. »

REMARQUES.

I. C'est ici la seule fois qu'il est dit que *Dieu renouvelle toutes choses*, quoique l'Apocalypse prédise bien d'autres événemens qui seront chacun de grands renouvellemens de choses, soit ici-bas, soit dans la vie à venir : ce qui indique que celles qui sont ici annoncées seront incomparablement plus considérables que celles qui auront précédé. Pr. XLIII.

II. C'est aussi la seule fois que Dieu même prend la parole dans les prophéties proprement dites de l'Apocalypse ; car, s'il la prend plus loin (XXII, 12, 13.), c'est dans la conclusion et pour une exhortation solennelle. Cette remarque conduit à la même conséquence que la précédente.

PREMIÈRE SCÈNE

DÉSIGNANT UNE SECONDE RÉTRIBUTION.

SIGNE DISTINCTIF.

6. *Puis il a dit.*

son but est distinct de celui qu'elle a ici et au v. 9 du ch. XIX. Aussi n'est-elle pas précédée du mot *écrit*, comme dans ces deux endroits.

SENS.

« Un signe distinctif annonce une première prophétie « *portant ce qui suit :* »

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

6—8. *C'est fait : je suis l'alpha et l'oméga, l'origine et l'accomplissement. A celui qui a soif, je lui donnerai gratuitement de la source d'eau. Celui qui a vaincu héritera toutes choses ; je lui serai Dieu, même il me sera fils. Mais pour les lâches et les rebelles, abominables, et meurtriers, et fornicateurs, et empoisonneurs, et idolâtres, et trompeurs quelconques, leur part est dans l'étang ardent de feu et de soufre, qui est la seconde mort.*

PREMIÈRE PRÉDICTION.

6. *C'est fait : je suis l'alpha et l'oméga, l'origine et l'accomplissement.*

NOTES.

[*C'est fait.*] C.-à-d. tout sera effectué. Pr. XLIV et LXIII : tous mes desseins à l'égard des hommes pour l'éternité seront remplis par ce *renouvellement de toutes choses* que je viens d'annoncer. Une semblable expression a été employée plus haut (XVI, 17.) par *une voix sortant du trône* ; mais elle ne se rapportait qu'aux événemens terrestres, dont elle indiquait les derniers comme accomplissant toutes les vues de Dieu à l'égard du monde présent. L'emploi qui en est fait pour ces buts, distincts, mais si analogues, et pour ces deux buts seulement, n'est-il pas bien remarquable ? Il a été dicté par un rapport frappant entre ces deux prophéties, et il sert lui-même à le faire remarquer, Pr. LIII. [*Je suis l'alpha et*

l'oméga.] Ces mots, qui ont déjà été prononcés au commencement de cette révélation (I, 8.), sont expliqués ici par ceux qui suivent, *l'origine et l'accomplissement.* C.-à-d. c'est moi qui ai donné l'existence à tous les êtres, et c'est moi qui achève (ou accomplis) à leur égard tout ce qu'exige leur nature. Pr. XLIV. Cette phrase, appliquée aux hommes, dans la pensée de Dieu, revient à ceci : « Moi, qui ai tiré les hommes du néant, je réglerai « leurs destinées finales ; » parole qui s'accorde bien avec la précédente *c'est fait*, et qui suppose que tout sera réglé avec la plus parfaite sagesse.

SENS TOTAL.

« Ce renouvellement de toutes choses aura pour but « l'achèvement de l'œuvre du Très-Haut envers le genre « humain. Comme il a tiré les hommes du néant, ainsi il « réglera leurs destinées finales. »

DEUXIÈME PRÉDICTION.

6. *A celui qui a soif, je lui donnerai gratuitement de la source d'eau.*

NOTES.

[*Celui qui a soif.*] Ces mots, équivalant à *celui qui a la plus grande soif*, Pr. XLIII, expriment à la fois une immense capacité et un immense désir de bonheur. Ce serait mal rendre le texte que de traduire par *celui qui aura soif.* Dieu étant censé parler ici au moment même où il va *renouveler toutes choses*, par une seconde rétribution envers les hommes, cette rétribution doit porter sur des choses déjà existantes ; c.-à-d. sur l'état moral des hommes à l'issue du premier période. Pr. XXXIII. [*La source d'eau.*] Une eau étant plus pure à sa source que dans son cours, et n'y étant pas de même exposée à se perdre, cette figure désigne un bonheur éternel, et bien supérieur

par sa nature au précédent. Jésus l'avait employée dans son ministère terrestre : *L'eau que je donnerai deviendra une source d'eau jaillissante jusque dans la vie éternelle.* Jean IV, 14. [*Gratuitement.*] C.-à-d. dans la plus grande abondance.

OBSERVATIONS.

Il ne faut pas confondre *l'eau* simplement, symbole des biens qui sortent de la main même de Dieu, avec *l'eau de la vie*, symbole des plaisirs religieux. V. 148. C'est des premiers qu'il s'agit dans cette prédiction, comme on le voit par les mots *je donnerai.* C'est par erreur que plusieurs manuscrits et plusieurs éditions portent ici *l'eau de la vie.*

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Dans ce second période de la vie future, la félicité « des justes parvenus à une plus haute vertu sera éter« nelle, et bien supérieure à celle qu'ils auront goûtée « jusqu'alors. »

TROISIÈME PRÉDICTION.

7. *Celui qui a vaincu héritera toutes choses : je lui serai Dieu; même il me sera fils.*

NOTES.

Le tour de cette prédiction indique qu'elle se rapporte à un autre genre de personnes que la précédente. Et, puisque la précédente regarde les justes, celle-ci ne peut regarder que les pécheurs, ou une partie des pécheurs qui auront subi des peines dans le premier période. On verra, par la teneur de la prédiction suivante, qui présente une opposition avec celle-ci, qu'il ne s'agit ici que d'une partie. Le terme *vaincre* signifie pratiquer, par un grand effort sur soi-même, un devoir difficile. V. 25. Partout où on l'a vu employé (Ch. II, III.), il l'a été dans

ce sens. Ici ce sens convient d'autant plus, qu'il s'agit de pécheurs pour lesquels de mauvaises habitudes, fort invétérées, auront fort accru la difficulté de certains devoirs. Ce terme signifiera donc *se convertir*; car sans doute, dans le séjour des peines, il y aura lieu, non-seulement au repentir, mais aussi à la conversion. De même que, dans un exil, des criminels peuvent commettre des vols, des actes de violence, des meurtres, des blasphèmes, des excès divers, ou s'abstenir de ces péchés, rendre même des services d'humanité, vaquer à des exercices de dévotion, etc.; ainsi, dans l'enfer, quoique les coupables y éprouvent de dures privations, ils pourront abuser plus ou moins de certaines choses et commettre certains désordres, comme aussi il y aura lieu pour eux à la pratique de quelques vertus. Ceux donc qui viendront à concevoir un sincère repentir, pourront mettre en exécution ce louable sentiment par le renoncement au vice et par l'observation du devoir. On comprend que cette conversion devra être générale : c.-à-d. produire chez eux l'abstinence de tout ce qui est mal et l'attachement à tout ce qui est bien; en un mot, un parfait amendement. Ce ne serait pas *vaincre* que ne *vaincre* qu'en partie. Et comment la persévérance dans quelque vice ou dans quelque imperfection serait-elle compatible avec la grande récompense promise à *celui qui a vaincu?* [*Héritera.*] Le mot *héritera*, que l'Évangile applique en général à ceux qui obtiendront le bonheur à venir (Matt. XXV, 34.), peut s'appliquer plus proprement dans l'Apocalypse aux pécheurs, qui, ayant été déshérités de leur Père Céleste au jour du jugement, par l'exclusion du ciel, seront rétablis dans la suite, à cause de leur conversion, dans les privilèges de ses serviteurs et de ses enfans. [*Toutes choses.*] C.-à-d. tous les biens que Dieu a destinés aux justes.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Les pécheurs chez qui un grand effort sur eux-
« mêmes aura produit un parfait amendement, seront
« mis en possession du même bonheur par un admirable
« déploiement à leur égard de toute la miséricorde et de
« toute la bonté de leur Dieu ; ils seront même les objets
« de son tendre amour (1). »

REMARQUE CONJECTURALE.

On élèvera sans doute diverses objections contre la nature de ce sens, étonnant pour bien des lecteurs. Vu la gravité du sujet, nous allons offrir quelques réponses aux principales, quoique un tel soin soit étranger à notre plan. La forme de *conjectures*, sous laquelle nous les présentons, y fera excuser quelques idées qui pourraient sembler hardies ou téméraires à certaines personnes. C'est quelquefois un peu de hardiesse qui a conduit à la découverte d'importantes vérités.

I. Il n'est pas à supposer, dira-t-on, que des hommes qui auront persévéré ici-bas, jusqu'à la fin de leur vie, dans leurs péchés et dans leurs mauvaises inclinations, malgré la voix de leur conscience, malgré de nombreux avertissemens, malgré même divers malheurs que leurs désordres leur auront attirés, puissent, dans une autre vie, être engagés par de grandes souffrances à se convertir, et surtout y parvenir à un haut degré de vertu. L'ame, ajoutera-t-on, une fois corrompue, est morte à tout bon sentiment. — Rép. Cela est vrai d'une ame cor-

(1) Le lecteur ne confondra pas sans doute les peines qu'auront subies les pécheurs avec celles d'un purgatoire supposé par l'église romaine. Elles auront lieu après la résurrection générale et ne frapperont que les pécheurs condamnés dans le grand jugement qui suivra; au lieu que le purgatoire a lieu, selon les catholiques, avant l'époque de la résurrection et devient le séjour de tous les hommes indistinctement.

rompue, à prendre ce mot dans le sens rigoureux; mais celle de tous les pécheurs qui ont fini ici-bas leurs jours dans l'impénitence est-elle pour cela dépravée au point de ne pouvoir être ramenée au bien dans une autre vie par la gravité de leurs peines? Qui oserait l'affirmer? Ne peut-on pas même présumer le contraire, pour un nombre plus ou moins considérable d'entre eux? Si, sur cette terre, le ciel frappe bien des coups où éclate sa justice, combien n'en laisse-t-il pas d'autres impunis par de sages raisons de sa providence? Jésus même n'a-t-il pas dit *qu'on ne sépare pas sur-le-champ l'ivraie d'avec le froment, mais qu'on attend pour cela le temps de la moisson?* Matt. XIII, 30. Plusieurs de ceux-là, endormis ici-bas dans leurs fautes par cette impunité, n'auraient-ils pas pu être convertis par de grands malheurs qui en eussent été les suites évidentes, comme on en voit beaucoup d'autres recevoir instruction d'une douloureuse expérience, au point même que quelques-uns deviennent dans la société des modèles de sagesse, de vertu, de piété. L'effet donc que des maux temporels de la nature la plus grave auraient pu produire sur des ames capables encore de quelques bons mouvemens, ne pourra-t-il pas être produit dans un autre monde, par des maux plus grands et plus durables encore qu'ils auront à y endurer? Et combien plus vif, plus efficace sera leur repentir, s'ils ont l'espérance de rentrer en grace auprès de Dieu par un entier et parfait amendement! Espérance qui peut leur être donnée pour les aider dans cette œuvre salutaire, si, comme il nous paraît à présumer (1), le Seigneur destine en effet le salut à la repentance et à la sanctification, après un période plus ou moins long de peines, déterminé dans le conseil de sa sagesse. Ah! ces peines, reçues avec humilité et de bonnes dispositions de leur cœur, pourront bien produire chez eux une parfaite purification et un haut degré de vertu, et par-là les rendre dignes

(1) Ce dont nous exposerons bientôt les raisons.

d'être admis dans le séjour de la félicité, où ils avanceront de plus en plus vers la perfection. En sorte qu'on peut bien leur appliquer cette parole du texte : *Celui qui a vaincu héritera toutes choses.*

2° Mais, ajoutera-t-on peut-être, une telle conversion sera trop tardive, le temps seul de la vie présente étant donné à l'homme pour acquérir le bonheur éternel ; et tout ce que Dieu pourrait faire en faveur du coupable serait de mettre fin à ses peines par l'anéantissement de son être. — Réponse. Quoi ! Quand un homme (et supposez que ce soit vous-même, mon cher lecteur,) quand un homme aura été amené par ces peines à reconnaître ses fautes, qu'il aura même changé ses inclinations, étant venu à abhorrer le vice qui l'avait séduit, et à aimer la vertu qu'il avait abandonnée ; quand il révèrera son Dieu et fera avec soumission sa volonté dans tout ce que comportera l'état même de malheur où il gémira ; quand il prêchera la vertu dans les enfers ; qu'il sera devenu capable de goûter le bonheur pur et noble des élus, d'édifier même leur sainte société par l'honnêteté de ses sentimens et la beauté de ses vertus ; qu'enfin, après avoir tant souffert, il présentera aux yeux de son Créateur une ame telle qu'il la demande aujourd'hui chez ses enfans... la porte du ciel lui serait néanmoins fermée, et le serait pour toujours, parce qu'il n'aura pas ici-bas profité du temps (si court) donné pour y entrer ! Quoi donc ! devant le Juge dont la prescience est infinie et la sagesse de tous les temps, il y aurait prescription aux privilèges qu'il a lui-même destinés à la repentance ! et chez l'Etre immuable par son essence, la bonté envers quelqu'une de ses créatures viendrait un jour à prendre fin ! Quel est le but de la création de l'homme ? N'est-ce pas son bonheur, obtenu de la bonté de Dieu par l'obéissance ? Et quand cette vertu est formée, à quelque époque que ce soit, le bonheur n'en doit-il pas être la conséquence (1) ? Que des pé-

(1) Quoique le figuier de la parabole fût resté long-temps sans donner de

cheurs endurcis et incorrigibles dans la vie future, soient privés pour toujours de la félicité, on le conçoit ; ils s'en seront rendus absolument indignes ; leur ame, toute sensuelle, ne saurait même comprendre les pures et sublimes joies du ciel ; et le bonheur des élus, sans cesse troublé par leur méchanceté ou leur égoïsme, le serait encore par le scandale de leur impiété et de leurs vices. Mais, que des fidèles (eh! des pécheurs convertis ne seraient-il pas devenus tels?) continuent durant l'éternité à endurer des peines, cela nous paraît absolument incompatible avec la justice divine. Ou que, pour les délivrer de celles qu'ils endurent, l'auteur de leur existence les frappe de l'anéantissement et qu'ils ne goûtent jamais les bienfaits de leur Créateur, cela nous paraît inconciliable, sinon avec la justice, du moins avec la sagesse et la bonté de cet Etre suprême, avec l'amour qui caractérise le Père céleste.

3° Mais, répliquera-t-on, l'Ecriture ne contient-elle pas des déclarations formelles d'une durée sans fin des peines à venir? — Réponse. Non : elle n'en contient point. Elle dit bien qu'*au sépulcre il n'y a plus lieu à aucun ouvrage, ni à aucun dessein, ni à science, ni à sagesse*; Eccl. IX, 10. ; mais elle entend que les hommes ne peuvent plus après la mort se soustraire aux peines ni mériter les récompenses que le Très-Haut doit leur assigner aussitôt après, en rétribution de leur conduite sur la terre ; et cela n'établit point que cette rétribution soit éternelle. Elle peint bien les tourmens des pécheurs sous l'image d'*un ver qui ne meurt point, d'un feu qui ne s'éteint point*; Marc, IX, 44. Mais elle ne dit pas *un ver* qui ne mourra jamais, *un feu* qui ne s'éteindra jamais ; et ces figures ne désignent proprement qu'un tourment constant, qui ne laisse aucun relâche au malheureux qui l'endure. Elle appelle bien leurs peines du nom d'*éternelles*; Matt. XVIII,

fruit, cependant il eût été conservé par le maître, si un nouveau délai n'eût constaté sa radicale stérilité. Luc. XIII, 6. Cette similitude ne peut-elle point être appliquée à ce sujet?

8; XXV, 41, 46. Mais le mot grec que nous rendons par *éternel*, employé souvent dans le Nouveau Testament pour exprimer une durée sans fin, y est aussi pris quelquefois pour exprimer une durée très-longue, mais limitée. Ainsi, Jésus dit à ses apôtres : *Je vous enverrai le Saint-Esprit, qui demeurera éternellement avec vous*; Jean, XIV, 16. Ainsi saint Paul dit : *Un mystère qui avait été caché dans des temps éternels*; Rom. XVI, 25. Ainsi saint Jude dit : *Les anges rebelles sont liés de chaînes éternelles jusqu'au jour d'un grand jugement.* v. 6. De même, le mot hébreu qu'on regarde comme répondant à ce mot grec, est employé dans quelques endroits de l'Ancien Testament avec ce simple sens. Ainsi il est dit : *Le trône de David sera éternel.* II. Sam., VII, 16. Ainsi Daniel dit à Nébucadnetzar : *O roi! vivez éternellement.* (Dan. II. 4.) Ajoutons que les auteurs profanes emploient souvent dans le sens dont nous parlons le susdit mot grec. Le mot français *éternel* et ceux qui y répondent en d'autres langues s'emploient souvent dans cette même acception. Observons encore que le terme l'*immortalité* n'est pas appliqué, dans l'Ecriture, aux peines à venir, tandis qu'il l'est à la félicité céleste. *Dieu donnera la vie éternelle à ceux qui, par la persévéran.e dans les bonnes œuvres, cherchent l'honneur, la gloire et l'immortalité.* Rom. II, 7. De plus, l'expression *aux siècles des siècles*, qui partout dans le Nouveau Testament désigne une durée sans fin, et qui est la seule qui la désigne toujours, n'y est jamais appliquée aux peines futures des méchans. Il est bien dit dans l'Apocalypse que *ceux qui adorent la bête seront tourmentés pendant des siècles de siècles* (XIV, 11.), ou, selon une traduction plus sûre, *pendant des temps de temps*; mais cette expression n'est point synonyme de celle *aux siècles des siècles*, ou *aux temps des temps*, et elle ne désigne qu'une durée très-longue et indéfinie. (Voyez les notes sur ces deux endroits, et le vocabulaire sur ces deux sortes d'expressions. V. 202, 203.) Enfin, il est à remarquer qu'il est dit dans l'Apocalypse, sur les élus, que *la*

mort n'aura plus lieu pour eux, XXI, 4, et qu'*ils règneront aux siècles des siècles*, XXII, 5. De là n'a-t-on pas lieu de juger qu'il y serait dit de même, sur les peines futures, si elles ne devaient jamais finir : « la mort ne viendra point y mettre un terme, » ou, elles dureront aux siècles des siècles? d'autant plus que, dans ce cas, il eût été de la plus haute importance d'y consigner pareillement cette terrible vérité. Tout cela confirme que le mot *éternel*, appliqué aux peines à venir, peut, s'il ne doit même, désigner seulement une durée très-longue et indéfinie. On peut donc, sans violer le texte sacré, y attacher ce sens; quoiqu'on trouve en divers passages, et dans un même endroit (Matt. XXV, 46.) cette épithète appliquée également aux récompenses des justes et au châtiment des pécheurs.

4° Enfin, dira-t-on, comment du moins ces douces et tendres paroles du Très-Haut: *Je lui serai Dieu, même il me sera fils*, pourraient-elles s'appliquer à des pécheurs si long-temps attachés au vice, et dont la repentance n'aura pu être produite que par de longs châtimens?—Rép. Ah! c'est précisément à cause de ce triomphe, remporté sur des habitudes invétérées : triomphe difficile, qui aura exigé de leur part la volonté la plus énergique et les plus grands efforts; c'est précisément à cause des longues et cruelles souffrances qu'ils auront docilement endurées, et qu'ils auront fait servir à leur conversion, que les compassions de cet Être Suprême seront émues en leur faveur, et qu'il déploiera envers eux tous les trésors de sa plus tendre charité. Lisez et relisez ces touchantes déclarations de l'Ecriture : *Comme un père est ému de compassion envers ses enfans, l'Eternel est ému de compassion envers ceux qui le craignent. L'Eternel ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie. Il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se convertit, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de conversion.* Ps. CIII, 11, 12, 13. Ezéch., XXXIII, 10. Luc. XV, 7. Rappelez-vous

la touchante parabole de l'enfant prodigue, repentant, qui s'estimerait heureux de pouvoir rentrer comme simple mercenaire dans la maison de son père, et que celui-ci reçoit comme *son fils*, avec toute l'effusion de la plus grande tendresse et toutes les démonstrations de la plus vive joie. (Luc, XV, 11 — 24. Il est vrai que ces paroles de nos saints livres paraissent proprement appliquées aux pécheurs qui se convertissent sur cette terre. Mais.... le tendre Père des hommes!.... cessera-t-il jamais de l'être, aussi long-temps que ses miséricordes seront compatibles avec son auguste sainteté? Et ces mêmes paroles ne peuvent-elles pas, dans la pensée de l'Esprit divin qui les a dictées, s'étendre à la vie à venir?

Après ces diverses réflexions, le sens que nous attachons à la prédiction présente ne présentera plus, nous l'espérons, autant de difficultés dans l'esprit de quelques personnes; et il devra y acquérir un nouveau crédit par la considération de son accord remarquable avec celui des prédictions qui précèdent et de la prédiction qui va suivre.

QUATRIÈME PRÉDICTION.

8. *Mais pour les lâches et rebelles, abominables, et meurtriers, et fornicateurs, et empoisonneurs, et idolâtres, et trompeurs quelconques, leur part est dans l'étang ardent de feu et de soufre qui est la seconde mort.*

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

1° On a vu plus haut (XX, 15.) une peine prononcée contre ceux qui *n'ont pas été trouvés dans le registre de la vie*, savoir celle d'*être jetés dans l'étang de feu*. La peine ici prononcée n'est point la même; car elle consiste à être *jeté dans l'étang de feu et de soufre, qui est la seconde mort.* Cette grande différence donne lieu de juger que les coupables ne sont pas les mêmes hommes; ou que, si ce sont

les mêmes, ils subissent ici, tous ou une partie, une seconde peine, plus rigoureuse que la première. C'est ce dernier cas qui est à présumer. Car, puisque la première peine a frappé tous ceux qui *n'étaient pas inscrits dans le registre de la vie*, elle a frappé tous les pécheurs : en sorte qu'il faut nécessairement que ce soient tous ceux-ci, ou une partie de ceux-ci, qui subissent la seconde. Et ce seront sans doute ceux que la première n'aura pu convertir. — Nous ne voyons pas de raison pour qu'une peine plus grave succédât à une moindre, ou qu'elle ne fût pas infligée d'abord après la résurrection, si la première n'était pas destinée à convertir ceux qui seront capables de conversion.

2° Si cette prédiction concernait la même peine qui a été prédite plus haut, (XX, 15.) l'énumération, qu'elle offre, de diverses sortes de pécheurs, devrait être complète, c.-à-d. comprendre toutes celles que l'Ecriture exclut du ciel dans les passages que nous avons cités sur ledit endroit, tandis qu'elle ne fait point mention des *adultères, des avares, des ivrognes, etc.*

3° Ceci fait naître une autre question, sur la prédiction présente. Signifie-t-elle seulement que ces pécheurs, pendant la durée des premières peines qu'ils auront subies, n'auront pas eu un vif regret de leurs péchés, ne les auront pas expiés par un sincère et amer repentir? Ou bien, signifie-t-elle qu'ils en auront même commis de nouveaux? Nous penchons pour ce dernier sens : parce que s'il ne s'agissait que de repentir, l'énumération des péchés devrait être complète ; parce que, dans le séjour qu'ils auront occupé, il y aura eu lieu à de mauvaises actions (ce que nous avons déjà eu occasion de dire), et parce que l'énumération ici offerte indique certains péchés qui seront de nature à pouvoir, être commis dans ce séjour, tandis qu'elle omet l'adultère, qui ne le sera pas : Jésus ayant dit que *le mariage n'aura pas lieu dans la vie à venir*. (Matt. XXII, 30.) Cependant nous ne prononcerons

pas sur cette question, à cause d'un doute que nous avons (et que nous exposerons bientôt) sur le sens de certains termes du texte.

Notes particulières sur les deux premiers des noms contenus dans le texte: les lâches et rebelles.

1° Ces noms sont très-distincts des autres, puisqu'ils sont seuls accompagnés de l'article (*les*) qui leur est commun, et que le suivant n'est point précédé du mot *et :* ce qui indique qu'il commence une série particulière. Car le Pr. LXXXIII porte que quand un nom, à la tête d'un nombre d'autres, a seul l'article, ce nom exprime un genre d'objets, et les autres en expriment diverses espèces. Ceux-ci donc doivent désigner des caractères communs de toutes les sortes de pécheurs indiquées par les noms qui suivent.

2° Ces pécheurs devant être impénitens, pour être opposés, comme ils le sont par le mot *mais*, aux précédens qu'on a vu être des pécheurs convertis, ces deux caractères doivent avoir trait à leur impénitence. Or la *lâcheté* et la *rébellion* la désignent clairement, et en expriment en même temps les deux causes: savoir, un manque absolu d'énergie pour faire de vertueux efforts, effet d'une profonde corruption de leur cœur; et un audacieux esprit d'indépendance à l'égard du Très-Haut, produit par l'orgueil le plus criminel comme le plus insensé. — D'autres sens que les traducteurs ont donnés aux deux noms grecs que nous rendons ici par *les lâches et rebelles*, ceux de *timides*, de *paresseux*, de *lâches pour la défense de la religion*, d'*incrédules*, de *perfides*, ne conviennent pas de même à ce but; et au lieu de désigner des caractères communs à toutes les sortes de pécheurs qui sont ensuite indiquées, ils en désignent, on le voit, d'autres sortes. (On verra plus loin, sur le V. 15 du Ch. XXII, une confirmation des sens que nous attachons à ces deux premiers noms.)

3° Ces sens à leur tour viennent à l'appui de l'idée qu'il s'agit ici de pécheurs qui auront commis des péchés dans le séjour même des peines, et non pas seulement de pécheurs qui ne se seraient pas repentis des fautes commises sur la terre. Car l'idée de *lâcheté* et de *rébellion* s'appliquera bien moins à ceux-ci qu'aux premiers.

Notes relatives aux autres noms.

L'omission de la conjonction *et* (1) devant le premier de ces noms (*abominables*) est bien à remarquer, comme détachant clairement l'énumération, qui suit, de divers pécheurs d'avec le titre général qu'ils reçoivent en tête, celui de *lâches et rebelles.* [*Abominables*] C.-à-d. profanateurs des choses saintes. On verra plus loin (XXII, 15.) le mot *chien* répondre à celui-ci : mot que Notre Seigneur prend en ce sens dans l'Evangile (Matt. VII, 6.) [*Fornicateurs.*] Ce nom est-il pris au propre, ou désigne-t-il en général des gens coupables de quelque souillure corporelle? [*Empoisonneurs.*] Ce nom est-il pris au propre? En ce cas il serait comme inutile, étant synonyme de celui *meurtriers* qui le précède. Ou désigne-t-il, comme au v. 23 du ch. XVIII, des hommes qui, par de funestes insinuations, en excitent d'autres à mal faire? [*Idolâtres.*] Ce nom est-il pris au propre, ce que nous ne pouvons guère supposer ; ou désigne-t-il des hommes asservis à de basses passions, dont ils adorent, pour ainsi dire, les objets, comme l'avarice, que l'Ecriture même appelle une *idolâtrie* (Col. III, 5.)? [*Les trompeurs.*] Ce nom comprend en général tous ceux qui font quelque tort à autrui, soit par des actions, comme le vol, la fraude, soit par des pa-

(1) Cette conjonction qu'offrent les versions ordinaires ne se trouve pas dans quelques manuscrits. Mais elle s'y trouve avant les noms qui suivent, où elle a le sens de *soit*, ou est purement explétive et pourrait être omise dans la traduction.

roles, comme les calomnies, les jugemens téméraires. [*L'étang de feu et de soufre.*] C.-à-d. la peine mortelle du feu, V. 191 (Sens conjectural), comme celle que subirent les villes abominables de Sodome et Gomorrhe. [*Qui est.*] C.-à-d. qui sera. Pr. LXVII. [*La seconde mort.*] C.-à-d. l'anéantissement. V. 218. (Sens conjectural.)

Dans notre doute sur la vraie signification de quelques-uns de ces termes, nous offrirons deux sortes de sens total sur cette prédiction, laissant aux lecteurs le soin de décider lequel est préférable, ou à d'autres interprètes celui d'en offrir un différent.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Mais pour ceux des pécheurs qui, *jusqu'à la fin* « *de cette période*, auront, par la plus vile lâcheté, *effet* « *d'une profonde corruption*, et par la plus audacieuse ré-« bellion contre Dieu, persévéré dans leurs désordres « *malgré les peines qu'ils auront subies*, soit profanateurs « des choses saintes, soit meurtriers, soit fornicateurs, « soit gens excitant les autres à pécher, soit gens asser-« vis à de basses passions, soit trompeurs quelconques; « leur partage sera, *à cette époque*, la peine mortelle du « feu, qui les anéantira pour jamais. »

Autre sens total conjectural.

« Mais pour ceux des pécheurs qui, *jusqu'à la fin de* « *cette période*, auront, par la plus vile lâcheté et par la « plus audacieuse rébellion contre Dieu, repoussé de leur « cœur le sentiment du repentir, *malgré les peines qu'ils* « *auront subies :* soit profanateurs des choses saintes, soit « meurtriers, soit gens coupables de quelque souillure « corporelle, soit empoisonneurs, soit idolâtres, soit trom-« peurs quelconques; leur partage *sera à cette époque* la « peine mortelle du feu, qui les anéantira pour ja-« mais. »

REMARQUE.

L'un et l'autre de ces sens étonneront, plus encore que celui de la prédiction précédente, certaines personnes, à cause de l'idée qu'ils présentent tous deux de l'anéantissement des pécheurs dont il s'agit. Si tant est, diront-elles, que des coupables repentans obtiennent grace, comment du moins des hommes assez corrompus ou assez méchans pour avoir opposé un cœur de pierre à des peines si propres, par leur grièveté et leur longueur, à opérer leur conversion, ne subiraient-ils pas à jamais les plus terribles effets de la juste indignation du Dieu de sainteté? Voici ce que nous croyons pouvoir leur répondre.

1° Considérez d'abord toute la grandeur du châtiment que nous supposons ici infligé à ces pécheurs endurcis, outre les premières peines, qui auront peut-être duré quelques siècles : la privation de la félicité éternelle, la perte de la vie, probablement accompagnée d'affreuses circonstances, et l'anéantissement absolu de leur personne; et voyez si cela ne pourra point suffire pour l'exercice de la justice du Très-Haut à leur égard.

2° Pensez ensuite, (Eh! pourrez-vous en soutenir l'idée quelques instans seulement?) pensez à ce que serait une peine sans fin, sans fin ! . . . . . et examinez bien en même temps si elle pourrait, avec justice, leur être appliquée pour leurs crimes et pour leur misérable endurcissement. Examinez-le d'après des notions tirées des jugemens des tribunaux terrestres. Car c'est d'après de telles notions seulement que nous pouvons raisonner avec un peu de sens à cet égard, ne connaissant pas dans le fond la justice divine, mais regardant la justice humaine comme émanant d'elle et formée d'après ses inspirations. Quels sont les buts des châtimens qu'infligent les tribunaux sur cette terre? Celui de faire subir à un coupable une souffrance qu'il a méritée est bien du nombre; mais les essentiels sont, tantôt de le ramener à une bonne couduite, tantôt de pré-

server la société du mal qu'il pourrait encore lui faire, tantôt de détourner du crime les autres hommes, par la crainte d'un semblable châtiment. Appliquons ces buts à l'exercice futur de la Justice divine. Lequel pourrait-elle se proposer, en faisant subir aux coupables des peines sans fin? Ce ne serait pas de les corriger, puisque leur amendement même ne pourrait les en délivrer. Ce ne serait pas de préserver les bons de leurs attentats, puisqu'ils en seraient séparés pour toujours. Ce ne serait pas non plus de détourner les autres pécheurs du crime, puisque ceux-ci, repentans ou incorrigibles, seraient de même condamnés à des tourmens infinis. Serait-ce enfin de leur faire subir une peine méritée? Sans doute le pécheur, en violant les lois de sa conscience, qui sont les lois de son Créateur, surtout si elles lui ont été confirmées par une révélation expresse, mérite une peine de la part du Dieu qui les lui a prescrites; et cette peine doit être d'autant plus grande, que ce céleste Législateur a les droits les plus sacrés à l'obéissance de toutes les créatures, comme étant à la fois leur souverain Maître et leur suprême Bienfaiteur. Mais la punition que nous venons de présenter comme la seule que les coupables aient à subir, n'est-elle pas déjà plus grande, incomparablement, qu'aucune que puissent infliger les tribunaux terrestres? et ne peut-elle pas être tenue pour bien proportionnée à la grandeur de leurs crimes?—Direz-vous que la majesté de Dieu est telle, que l'outrage qui lui est fait par la désobéissance ne saurait être suffisamment puni que par des souffrances sans fin? Mais qui êtes-vous, pour juger de ce que peut ou doit exiger la Majesté Divine? Comment l'homme sur cette terre, cet être aussi borné dans ses conceptions que dans sa durée, pourrait-il mesurer et comparer entre elles l'étendue de la satisfaction due à cet Être Suprême, et celle de siècles innombrables destinés à la consommer? Mais en admettant même la justice d'une telle peine, qui vous a dit que Dieu veuille pour cela l'exiger? Sa Majesté même, à

laquelle vous voulez qu'il soit fait un si épouvantable holocauste, se compose-t-elle seulement de sa qualité de Monarque souverain de l'univers, de sa Sainteté, de sa Justice? Ne se compose-t-elle pas aussi de sa Bonté? Et n'est-ce pas cette perfection qui couronne toutes les autres, puisque c'est elle qui lui a dicté le dessein de créer le monde, et qui préside au soin de son gouvernement? N'est-ce pas celle dans laquelle il place lui-même sa principale gloire devant ses créatures? Quand Moïse demanda à Dieu de lui faire voir sa *splendeur*, que lui répondit la Majesté Suprême? *Je ferai passer devant toi toute ma bonté.* Ex. XXXIII, 18. Or, comment concilierez-vous avec cet attribut de Dieu, non moins infini, sans doute, que les autres, et dominant sur tous, la condamnation de ses pauvres quoique criminelles créatures, à des peines sans fin, qui n'auraient d'autre but que de venger de grands outrages faits à son autorité? Au lieu donc d'admettre la certitude d'une telle punition de ces pécheurs, la saine raison n'admettra-t-elle pas la probabilité de leur anéantissement après une période, plus ou moins longue, de tourmens, où, loin de se convertir, ils n'auront fait qu'accroître leur dépravation et leur méchanceté, et peut-être éclater en d'affreux blasphèmes contre le souverain Maître du monde, qui ne devra plus les entendre ni les permettre?

3° La parole même de Dieu n'exprime la durée des peines des pécheurs, (sans distinction d'impénitens et de convertis,) que par le mot *éternel*, qu'on a vu signifier seulement une durée très-longue et indéfinie. Comment, après cela, prétendrait-on que Dieu ait voulu faire un article de foi de l'éternité des peines de quelques pécheurs que ce puisse être? S'il l'eût voulu, ne l'aurait-il pas exprimée par un mot qui ne fût nullement susceptible d'un autre sens? Tout chrétien ne pourra-t-il donc pas en rejeter la croyance, sans manquer réellement au respect des Saintes Écritures, si elle répugne à la fois à la sensi-

bilité de son cœur et aux idées que sa raison a conçues, d'après ces Écritures mêmes, des perfections du Très-Haut?

4° L'opinion de l'anéantissement des pécheurs, à une époque ou une autre de la vie future, ne fut pas étrangère aux premiers siècles de l'Église; quoiqu'elle ne fût pas admise, surtout dans la suite, par le plus grand nombre de ses membres, auxquels un préjugé, ou plutôt une timidité religieuse faisait prendre le mot *éternel* dans un sens absolu. Au second siècle, Irénée, évêque de Lyon, enseignait que « les ames ne sont immortelles que par « grace; et que celles des méchans, après avoir subi de « longs tourmens, cesseront d'exister. » (1) Si les termes de l'Évangile, relatifs aux peines à venir, en eussent nécessairement exprimé une durée infinie, ce docteur, si renommé pour ses lumières et pour la sagesse de son jugement, aurait-il admis une opinion si différente, et aurait-il osé l'enseigner dans un temps si voisin de celui des apôtres? Et même, si elle n'eût pas été reçue de bien des gens éclairés, n'aurait-il pas été combattu par quelqu'un d'eux sur un sujet de cette gravité? On dit que Clément d'Alexandrie, grand littérateur et philosophe, dans le même siècle, admettait la même opinion. Mais ce système, qui assignait l'anéantissement, au bout d'un temps, à tous les pécheurs sans distinction, différait encore, on le voit, de ce qu'enseigne ici l'Apocalypse, qui ne l'assigne qu'à ceux demeurés dans l'impénitence.

5° Le sens que nous attachons ici au terme *la seconde mort* est d'autant plus probable qu'il est le seul qu'on puisse y attacher dans une prédiction antérieure, où ce terme se retrouve : *la mort et le sépulcre ont été jetés dans l'étang de feu*, qui est *la seconde mort*. (XX. 14.) ce qui signifie, comme on l'a vu, « la mort sera détruite, et le « sera pour toujours. »

(1) Irénée, l. II, c. 34. (Voy. *Pensées sur la réunion des églises protestantes.* Heidelberg, p. 14. 1723.

6° Le système que, d'après notre explication, l'Apocalypse présente dans cette prédiction et dans la précédente, sur les destinées futures des pécheurs, pourra, par la distinction qu'il établit de deux classes de ces coupables, par celle de deux parties différentes dans les destinées de chacune, et par la nature du sort définitif des uns et des autres, satisfaire et concilier quelques partisans de systèmes opposés, qui ont été soutenus avec plus ou moins de zèle et de ténacité. Ce système sert particulièrement de défense au christianisme contre diverses objections qu'élèvent contre lui les incrédules au sujet de la doctrine qu'on a cru y trouver de l'éternité absolue des peines.

Remarques conjecturales sur l'ensemble de cette scène.

I. Toutes les prédictions contenues dans cette scène, prises dans le sens que nous leur assignons, se concilient bien avec cette parole prononcée dans le début de la vision: *je renouvelle toutes choses;* puisque, au bout d'un temps, les élus sont appelés à passer à un nouveau séjour, les pécheurs convertis sont admis à la félicité, et les impénitens sont anéantis.

II. Cette scène désigne donc un second jugement que Dieu exercera sur les hommes dans la vie à venir. Et, de même que la désignation du premier a été suivie de la description d'un séjour de bonheur assigné aux justes, (XX, 11—15 ; XXI, 1—4) celle du second va être suivie de la description d'un second séjour bienheureux, destiné à ces justes mêmes et aux pécheurs convertis. Les détails de cette description confirmeront qu'elle n'a point le même objet que l'autre, mais qu'elle se rapporte réellement à un nouvel état des hommes dans la vie à venir.

III. Cependant, si l'on y prend garde, l'énumération

(au v. 8) de pécheurs qui ne seront pas convertis dans le séjour des peines avant ce second jugement du Seigneur, et qui seront condamnés à l'anéantissement, ne comprend que ceux qui auront commis les plus grands crimes : elle ne parle ni des *avares*, ni des *médisans*, ni des *ivrognes*, ni des *vindicatifs*, ni des *envieux*, ni des *querelleurs*, que nous avons dit (sur le v. 15 du ch. XX) avoir dû être compris dans le nombre de ceux qui ont été *jetés dans l'étang de feu*. Pourquoi cette omission ? Ce peut être qu'il n'y ait pas lieu à quelques-uns de ces vices-là dans le séjour des peines, désigné par *l'étang de feu*, comme l'avarice, l'ivrognerie, etc., auxquelles il ne serait pas fourni d'alimens ; que les autres, moins graves, supposant moins de dépravation, puissent être corrigés au bout d'un temps plus ou moins considérable, et ne méritent pas aux coupables, que nous appellerons *les pécheurs du second ordre*, la mort violente et l'anéantissement destinés à ceux du premier, mais seulement un retard de leur entrée dans le séjour de la félicité : en sorte qu'ils devront rester dans le séjour des peines, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement purifiés et sanctifiés. Cela s'accordera avec la teneur des prédictions suivantes, qui nous paraissent annoncer, pour la période des secondes rétributions, une entrée successive dans le ciel des pécheurs qui viendront à s'amender en des temps plus ou moins prochains ou éloignés.

IV. Ainsi se distingueront trois espèces de sort pour les divers pécheurs après le premier période de l'éternité, savoir : 1° celui des pécheurs qui se seront convertis, lesquels seront tous admis à la félicité ; 2° celui des grands pécheurs qui seront demeurés dans l'impénitence jusqu'à la fin de ce période, lesquels seront anéantis ; 3° celui des autres pécheurs qui, ne se convertissant que dans le cours du second, seront successivement admis au salut, selon les temps divers de leur amendement. Cette distinction des peines nous paraît bien répondre à ce qu'on peut

attendre de la parfaite justice du souverain Juge de toutes les créatures.

V. Il n'est point dit au bout de combien de temps aura lieu ce *renouvellement de toutes choses*, combien aura duré la première économie. Mais, pour l'accomplissement du grand but auquel le Seigneur l'aura destinée, ce qui aura exigé un autre séjour et un autre état de choses que celui qu'offre notre terre, n'est-il pas à présumer qu'elle devra aussi avoir une bien plus longue durée que la vie humaine ici-bas? Et l'épithète même *éternelle*, par laquelle l'Ecriture désigne la durée des rétributions à venir qui suivront immédiatement la résurrection à venir, ne paraît-elle pas, dans le sens même le plus restreint qu'on puisse y attacher, supposer un espace au moins de quelques siècles? Quel sujet d'une vive terreur, bien suffisant pour détourner ici-bas du péché l'homme le moins du monde capable de réfléchir! Celui qui ne pourrait en être détourné par une telle considération le serait-il plus sûrement par la crainte de peines sans fin? Et que dis-je? n'aurait-il pas d'autant moins de crainte de celles-ci qu'il pourrait moins croire à leur réalité, qu'à celle d'un châtiment de plus courte durée, qui serait à ses yeux plus sûrement mérité?

DEUXIÈME SCÈNE

DÉSIGNANT UN SECOND SÉJOUR DES ÉLUS, PARVENUS A UN PLUS HAUT DEGRÉ DE SAINTETÉ.

SIGNE DISTINCTIF.

9. *Puis l'un des sept anges qui avaient tenu les sept coupes pleines des sept plaies, est venu vers moi, et m'a dit :*

NOTES.

[*Les sept anges qui avaient tenu les sept coupes.*] Ces anges,

qui ont paru et agi dans la VI[e] vision (ch. XV, XVI.), ont représenté sept espèces de personnes qui porteraient à l'église romaine sept sortes de coups très-funestes à sa domination et à ses erreurs. [*L'un des sept anges qui avaient tenu les sept coupes.*] C'est sans doute le *septième* et dernier (XVI, 17—21), paraissant ici comme ayant représenté la septième espèce de ces personnes qui achèverait de purifier l'église chrétienne de ses superstitions. Mais pourquoi ce même ange vient-il apparaître dans une vision qui concerne le ciel et la société des élus? C'est simplement pour indiquer un rapport de nature entre la chose qui doit être le sujet de la prophétie présente, et cette épuration du culte dans toute la chrétienté. Pr. LIII. Ce rapport se comprendra bientôt par les détails de cette prophétie.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Un signe distinctif annonce une première prophétie, « dont le sujet sera analogue à l'épuration du culte dans « toute l'église chrétienne prédite dans une autre vision : » *prophétie portant ce qui suit :*

PRÉDICTIONS OFFERTES DANS CETTE SCÈNE.

Du v. 9 du chap. XXI, au v. 5 du chap. XXII. — *Viens, je te montrerai l'épouse de l'agneau. Puis il m'a transporté en esprit sur une haute et grande montagne; et il m'a montré la grande cité, la sainte Jérusalem, descendant du ciel d'auprès de Dieu. Elle avait l'éclat de Dieu; et sa lumière (ou son luminaire) était semblable à une pierre de très-grand prix, comme serait une pierre de jaspe ayant la transparence du cristal. Elle était ceinte d'une grande et haute muraille; elle avait douze portes, et aux portes douze anges; et les noms des douze tribus des enfans d'Israël y étaient*

écrits : trois portes à l'orient, trois portes au septentrion, trois au midi, et trois à l'occident. La muraille de la ville avait douze fondemens, sur lesquels étaient les noms des douze apôtres de l'agneau. Celui qui me parlait tenait une canne d'or pour mesurer la cité et ses portes, et sa muraille. La ville était bâtie en carré, et la longueur était égale à la largeur. L'ayant mesurée avec la canne, il l'a trouvée de mille stades. La muraille était haute de cent quarante-quatre coudées, mesure d'homme qui est d'ange. Cette muraille était bâtie de pierre de jaspe, et la ville était d'un or pur, semblable à du verre très-clair. Les fondemens de la muraille étaient ornés de toutes sortes de pierres précieuses. Le premier fondement était de jaspe, le second de saphir, le troisième de chalcédoine, le quatrième d'émeraude, le cinquième de sardonix, le sixième de sardoine, le septième de chrysolithe, le huitième de béris, le neuvième de topaze, le dixième de chrysoprase, le onzième d'hyacinthe, le douzième d'améthyste. Les douze portes étaient douze perles : chaque porte était d'une seule perle ; et la place de la ville était d'un or pur comme du verre resplendissant. Je n'y ai point vu de temple, car le Seigneur Dieu tout-puissant est son temple, même l'agneau. Et la cité n'a pas besoin du soleil ni de la lune pour être éclairée, car la lumière même de Dieu l'éclaire, et son flambeau est l'agneau ; et les sociétés marcheront à sa clarté ; et les chefs de la terre y apporteront leur gloire. Ses portes ne se fermeront point jour et nuit, car il n'y aura point de nuit. Il n'y entrera aucune chose souillée, ou causant une abomination, ou sentant la fausseté, mais ceux seulement qui seront inscrits dans le registre de la vie de l'agneau. Puis il m'a montré un fleuve pur d'eau de la vie, brillant comme du cristal,

qui sortait du trône de Dieu et de l'agneau. Au milieu de la place, et des deux côtés du fleuve, était un arbre de vie, donnant son fruit chaque mois. Là il n'y aura plus de transposition à un lieu supérieur. Le trône de Dieu et de l'agneau y sera. Les serviteurs de Dieu le serviront; ils verront sa face, et son nom sera sur leurs fronts. Là il n'y aura point de nuit, et ils n'auront pas besoin de flambeau, ni de la lumière d'un soleil, parce que le Seigneur Dieu les éclairera; et ils règneront aux siècles des siècles.

PREMIÈRE PRÉDICTION.

9. *Viens, je te montrerai l'épouse de l'agneau.*

NOTES.

[*L'agneau.*] Dans cette vision Jésus est considéré comme le grand instrument du salut des hommes, par la mort généreuse qu'il a soufferte, soit pour la confirmation de sa doctrine, soit pour l'expiation de leurs péchés. V. 69.

[*L'épouse de l'agneau.*] On a vu plus haut (v. 2) la société des élus dans un premier séjour céleste, désignée par l'expression *la future épouse se préparant pour son époux*, à cause de l'imperfection qui restera encore dans sa vertu, et des progrès qu'elle fera vers la parfaite sainteté. Ici cette société, étant parvenue à ce glorieux point, est appelée *l'épouse de l'agneau*.

OBSERVATIONS.

On découvre maintenant le rapport annoncé entre l'effusion de la *septième coupe* et le sujet de la vision présente. C'est une épuration qui est opérée dans toute l'église terrestre à l'égard du culte, et qui l'est dans l'église céleste à l'égard de la conduite: rapport d'autant plus admissible qu'il s'accorde avec un usage de l'Apocalypse de désigner

des choses relatives au culte par des termes qui, dans le sens propre, se rapportent à la conduite morale : celui, par exemple, d'*impudicité* pour des pratiques superstitieuses, celui de *saints* pour des chrétiens qui pratiquent le culte dans sa pureté. v. 51, 173. Il est à remarquer en même temps que l'*ange* qui paraît ici, et qui est dit du nombre de ceux qui avaient tenu les *sept coupes*, ne verse point de *coupe* comme il l'a fait dans l'autre vision : ce qui s'accorde bien avec l'idée toute naturelle que ce perfectionnement de l'église céleste n'aura besoin d'aucun moyen violent pour s'opérer. Cet ange ne fait même aucun acte qui indique une influence exercée par quelque créature sur l'événement. Il se borne à *montrer* à l'Apôtre *l'épouse de l'Agneau* et les choses qui doivent la concerner. Il n'apparaît donc ici que pour indiquer par son identité l'analogie que nous venons d'exposer.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« De même que sur la terre l'état final de paix et de « bonheur pour l'église universelle devra être préparé « par une parfaite épuration de son culte : ainsi, dans « le ciel, un premier temps, destiné à élever les élus au « plus haut degré de la sainteté, sera suivi d'une écono« mie de félicité parfaite et éternelle. »

DEUXIÈME PRÉDICTION.

10. *Puis il m'a transporté en esprit sur une haute et grande montagne, et il m'a montré la grande cité, la sainte Jérusalem, descendant du ciel d'auprès de Dieu.*

NOTES.

[*Il m'a transporté.*] Ces mots indiquent clairement qu'un nouveau théâtre d'objets fut offert aux yeux de l'Apôtre. [*Sur une haute montagne.*] La position d'un objet

sur une *montagne* désigne une grande supériorité de la qualité de cet objet sur celle de tous ceux de son espèce ; V. 125, la *hauteur* de la montagne dont il s'agit ici, signifie que cette supériorité est la plus grande possible. Pr. XLIV. [*La grande cité.*] Sur le mot *cité*, voyez la note au V. 2. L'adjectif *grande* fait juger que ce sera le séjour d'une société beaucoup plus nombreuse que celle qui aura habité le premier. On peut penser en conséquence que cette société comprendra, avec les élus, perfectionnés dans la première demeure, les pécheurs qui se seront convertis dans le lieu des tourmens, et dont il a été dit : *Celui qui a vaincu héritera ces choses.* Il ne nous paraît pas que cette société comprenne aussi des anges (soit des intelligences célestes qui n'aient pas vécu sur la terre) ; car la prophétie ne contient pas un mot qui l'indique ; et même ce qui est dit plus loin (v. 14.) que *les fondemens de la muraille de la ville portent les noms des douze apôtres*, paraît supposer le contraire, les anges ne devant pas leur félicité, ni en tout ni en partie, à la salutaire prédication de ces envoyés de Jésus-Christ sur la terre; ce qui n'empêche pas cependant l'espoir d'une heureuse communication entre les hommes glorifiés et les intelligences d'autres sphères.

[*Descendant du ciel d'auprès de Dieu.*] Ces mots indiquent que cette société sera un effet très-admirable d'une cause céleste; Pr. LXXVII, LXXVIII ; c.-à-d. formée par un secours et des graces toutes particulières du Saint-Esprit.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« A la demeure des justes, objet de la vision précédente, « en succédera une autre, d'une nature bien supérieure « et d'une étendue bien plus considérable, *habitée par la « réunion des élus perfectionnés et des pécheurs convertis*, so- « ciété sainte, formée avec l'aide merveilleuse des graces « toutes particulières de l'Esprit divin. »

TROISIÈME PRÉDICTION.

11. *Elle avait l'éclat de Dieu; et sa lumière (ou son luminaire) était semblable à une pierre de très-grand prix, comme serait une pierre de jaspe ayant la transparence du cristal.*

NOTES.

[*L'éclat.*] Les versions ordinaires portent *la gloire.* (Voyez *Introd.* art. 15, nº 1.) [*De Dieu.*] C.-à-d. ravissant, de la plus grande beauté. Pr. LXXIX. [*Une pierre de jaspe.*] Le jaspe le plus estimé des anciens était couleur de pourpre (1). [*La transparence du cristal.*] C'est une image de la parfaite pureté de cet éclat.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« L'éclat de ce séjour sera ravissant ; la lumière qui y « sera répandue, sera d'une couleur de pourpre très-pure « et aussi transparente que le cristal. »

QUATRIÈME PRÉDICTION.

12. *Elle était ceinte d'une grande et haute muraille.*

NOTES

Une haute muraille qui entoure une ville est destinée à en faire la force et la sûreté. On peut donc voir ici un symbole de la sûreté dont jouira la cité céleste. Ce symbole est employé par le prophète Isaïe, ch. XXVI, v. 1, et par le prophète Zacharie, ch. II, v. 5.

(1) Psellus le dit formellement, ainsi que le savant Braun dans son ouvrage sur *les Vêtemens sacrés des Hébreux*, l. II, ch. 8 et 19. (Voy. notre remarque sur ce mot, au v. 3 du ch. IV.)

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« On y jouira de la plus douce sécurité. »

CINQUIÈME PRÉDICTION.

12—13. *Elle avait douze portes, et aux portes douze anges ; et les noms des douze tribus des enfans d'Israël y étaient écrits : trois portes à l'orient, trois portes au septentrion, trois au midi, et trois à l'occident.*

NOTES.

[*Des portes.*] Comme autrefois c'était aux portes des villes qu'on rendait la justice, il est possible que cette figure indique en même temps que nul ne sera admis dans *la cité* qu'il n'en ait été jugé digne. *Les anges*, placés à ces portes, sans doute comme gardes, paraissent bien supposer une condition de ce genre. — L'ancien peuple de Dieu, appelé *Israël*, qui a été pris ailleurs (VII, 4.) pour symbole des chrétiens, nouveau peuple de Dieu sur la terre, est pris ici pour symbole de son peuple dans le ciel, c.-à-d. de la multitude des élus ; tout comme l'ancienne *Jérusalem* a été prise peu auparavant pour le séjour de ces fidèles glorifiés. V. B. — La nation israélite était divisée en douze parties, nommées *tribus*, qui habitaient autant de districts de la Judée. Il se peut que la grande nation des élus dans le ciel soit de même divisée en plusieurs sociétés, réparties dans différentes demeures, suivant les divers degrés de perfectionnement moral et de félicité. Probablement les élus de degrés inférieurs seront admis à en habiter successivement de plus excellentes, à mesure qu'ils approcheront de la perfection. Quant au nombre de *douze* affecté à ces *tribus*, il ne faut pas le prendre à la lettre, puisque le nom même d'*Israël* est figuré. Il en est de ce nombre comme de celui de *vingt-quatre*, qui a été affecté aux Anciens (IV, 4.), c'est-à-dire

aux anges assistant au conseil de Dieu, à cause d'un rapport de nature entre ces anges et les chefs des familles sacerdotales, qui étaient au nombre de *vingt-quatre*. (Voy. Pr. LIII.) Il faut donc entendre par-là un nombre plus ou moins considérable de ces sociétés célestes.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Ce séjour, où nul ne sera admis qui n'en ait été jugé « digne, contiendra diverses sociétés d'hommes de toute « nation, qui composeront le peuple de Dieu, et dont « chacune jouira du degré de bonheur que le Seigneur « lui aura assigné. »

SIXIÈME PRÉDICTION.

14. *La muraille de la ville avait douze fondemens, sur lesquels étaient les noms des douze apôtres de l'agneau.*

NOTES.

[*Douze fondemens.*] C'est un symbole de la durée éternelle de ce séjour. Le nombre de ces fondemens se rapporte à celui des apôtres de Jésus-Christ, dont il est dit que les noms y sont écrits. Cette inscription fait allusion à une ancienne coutume d'inscrire sur les fondemens des édifices les noms des fondateurs. Elle marque que, dans cet heureux séjour, les apôtres seront regardés et honorés comme les principaux fondateurs, après Jésus-Christ, de la sainte société qui l'habitera. On a déjà vu, dans une vision relative au christianisme, ces dignes serviteurs de Jésus, considérés comme ayant participé à la gloire de son divin fondateur, et représentés pour cela sous le brillant emblème *d'une couronne de douze étoiles sur la tête de la femme revêtue du soleil.* XII, v. 1.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Les saints apôtres de Jésus-Christ y jouiront de la

« plus glorieuse distinction, étant considérés, *après ce* « *divin Seigneur*, comme les principaux fondateurs de cette « société des saints glorifiés. »

REMARQUES.

La figure que présente le texte nous en rappelle une semblable qu'employa le Sauveur, appelant l'apôtre Pierre en particulier *la pierre sur laquelle il bâtirait son église*, Matt. XVI, 1, 8, voulant dire qu'il serait le premier qui, après son ascension, formerait des disciples à l'Evangile.

SEPTIÈME PRÉDICTION.

15—21. *Celui qui me parlait tenait une canne d'or, pour mesurer la cité, et ses portes et sa muraille. La ville était bâtie en carré, et la longueur était égale à la largeur. L'ayant mesurée avec la canne, il l'a trouvée de douze mille stades. La muraille était haute de cent quarante-quatre coudées, mesure d'homme qui est d'ange. Cette muraille était bâtie de pierre de jaspe, et la ville était d'un or pur semblable à du verre très-clair. Les fondemens de la muraille étaient ornés de toutes sortes de pierres précieuses. Le premier fondement était de jaspe, le second de saphir, le troisième de chalcédoine, le quatrième d'émeraude, le cinquième de sardonix, le sixième de sardoine, le septième de chrysolithe, le huitième de béris, le neuvième de topaze, le dixième de chrysoprase, le onzième d'hyacinthe, le douzième d'améthyste. Les douze portes étaient douze perles: chaque porte était d'une seule perle; et la place de la ville était d'un or pur comme du verre resplendissant.*

NOTES.

[*Une canne pour mesurer.*] Cette expression suppose que la *cité* dont il s'agit fait partie d'un grand tout. Pr. XXIX. Mais quel est ce tout? Ce n'est pas l'universalité des mondes célestes; puisque la *mesure* n'a pas été de même appliquée à la première *Jérusalem*, objet de la vision précédente. C'est donc seulement l'ensemble des sphères les plus excellentes, des mondes où règne la plus haute félicité. [*D'or.*] Ce mot indique que l'objet qui doit être mesuré a rapport à la religion, V. 21; on a vu que cette cité est appelée *sainte*, V. 10. [*Carrée.*] Cette figure peut marquer la stabilité de ce séjour. [*Douze mille stades.*] C.-à-d. environ cinq cents lieues d'une heure. [*Mesure d'homme qui est d'ange.*] C.-à-d. suivant une mesure humaine, dont l'ange qui paraît ici a fait usage; ou suivant une mesure d'homme, qui est la même qu'une mesure d'ange. [*Cent quarante-quatre coudées.*] C.-à-d. environ deux cent seize pieds géométriques. [*Cette muraille était bâtie de pierre de jaspe.*] Le caractère du jaspe étant la dureté, qu'accompagne la solidité, cet emblème peut signifier que cette muraille sera inébranlable; c.-à-d. que la sûreté dont elle est l'emblème sera à l'abri de toute atteinte. [*La place.*] C.-à-d. le principal lieu. On a vu plus haut (XI, 8.) cette expression prise dans ce sens (1).

OBSERVATIONS.

1° Il ne faut pas prendre à la lettre ces expressions *les portes de la cité*, *les fondemens de la cité*, *etc.*, non plus que le nombre *douze* qui y est spécialement affecté, tantôt simple, tantôt multiplié par lui-même, et faisant allusion, ce semble, à celui des apôtres de Jésus-Christ. Ces diverses

(1) La *place* dont il s'agit ici, exprimée dans le texte grec par πλατεῖα, ne doit pas être confondue avec *une place*, poste d'autorité que le grec exprime par τόπος.

figures ont pour but d'indiquer que ce séjour céleste sera d'une grandeur considérable, d'une stabilité à l'épreuve de tous les siècles, et que la plus admirable régularité règnera dans toutes ses parties. On a surtout lieu de juger que l'*or* et les *pierres précieuses* sont des emblèmes d'une magnificence inexprimable. Ainsi les nombreux détails que présente le texte, et qui forment une réunion des images les plus riches et les plus sublimes, devront être rendus par un simple précis dans le sens total.

2° Mais il est évident qu'une des parties de cette *cité*, désignée sous le nom de *la place*, sera éminemment distinguée par sa beauté et sa splendeur ; puisque l'*or* qui la compose est *pur comme du verre resplendissant*, tandis que celui qui compose la généralité de *la cité* est seulement *pur, semblable à du verre très-clair*. (On verra plus loin que cette partie sera habitée par les plus saints d'entre les élus.)

SENS TOTAL CONJECTURAL, SUCCINCT.

« Ce séjour, d'une étendue considérable, offrira dans « son ensemble une immuable stabilité, dans ses formes « une régularité et une élégance admirables, et dans « toutes ses parties une magnificence surpassant de beau- « coup toute conception humaine. Le principal lieu sera « éminemment distingué par sa beauté et par sa splen- « deur. »

Avertissement sur les sept prédictions suivantes.

Les sept prédictions suivantes se rapportent à ce qui concernera la religion dans ce même séjour.

HUITIÈME PRÉDICTION.

22. *Je n'y ai point vu de temple, car le Seigneur Dieu tout-puissant est son temple, même l'agneau.*

NOTES.

[*Je n'y ai point vu de temple.*] Ici-bas les hommes construisent des édifices destinés au culte de Dieu, soit pour les distinguer de tout lieu destiné aux choses mondaines, soit pour y servir avec plus de recueillement et de respect cet Être suprême. Mais, dans le séjour céleste ici annoncé, il n'en existera aucun. La raison en est donnée ici par l'Apocalypse même. [*Car Dieu est son temple.*] C.-à-d. car Dieu, quoique esprit, ne laissera pas de faire sentir aux élus son auguste présence dans toutes les parties de ce séjour, par la ravissante beauté des œuvres qu'il exposera à leurs yeux, et par une communication immédiate de son esprit; en sorte que, partout indistinctement, leur ame pure pourra s'élever à lui, se nourrir de sa contemplation et lui rendre dignement ses hommages. [*Le Seigneur Dieu tout-puissant.*] Le premier de ces trois titres présente l'Être suprême comme ayant la souveraine autorité sur l'univers; le second le présente comme le créateur de toutes choses, comme l'auteur de tous les biens; le troisième comme tenant en sa main le sort de toutes les créatures. [*L'agneau.*] C.-à.d. Jésus-Christ. (Voyez la note sur ce nom au v. 9.)

OBSERVATIONS.

D'après la Pr. XLII, portant que dans chaque prédiction tous les mots sont essentiels pour son but et appropriés à son sujet, les titres donnés ici à l'Être suprême ne le sont point pour indiquer qu'il possède les attributs signifiés par ces titres, mais pour faire entendre que ces attributs brilleront aux yeux des élus d'un éclat bien plus vif encore que dans la première *Jérusalem*, et qu'il recevra d'eux des hommages d'amour, de vénération et de dévouement plus dignes encore de la grandeur de ces attributs. De même, le titre donné ici à Jésus-Christ n'est pas seulement destiné à rappeler qu'il a procuré le salut des

hommes, il indique qu'il recevra des élus pour ce grand bienfait, dont ils verront mieux toute l'étendue, des hommages plus profonds de reconnaissance, d'admiration et de soumission.

SENS TOTAL.

« Il n'y aura point d'édifice particulièrement consacré « au service divin. Car partout la majesté incomparable « du Dieu tout-puissant sera si vivement empreinte, que « partout les saints pourront lui rendre un culte digne de « lui; et, possédant la personne même de leur divin Sau- « veur, ils pourront lui adresser directement l'hommage « de la plus vive reconnaissance et d'un parfait dévoue- « ment. »

REMARQUES.

Si, dans le premier séjour, les saints doivent goûter de grandes jouissances de la piété, qui ont été désignées par les expressions : *Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes*, (v. 3) combien plus grandes seront celles offertes dans celui-ci, désigné par ces paroles, *Dieu et l'agneau en seront le temple.*

NEUVIÈME PRÉDICTION.

23. *Et la cité n'a pas besoin du soleil, ni de la lune, pour être éclairée; car la lumière même de Dieu l'éclaire, et son flambeau est l'agneau, et les sociétés marcheront à sa clarté.*

NOTES.

[*Le soleil et la lune.*] Quand ces deux termes sont opposés l'un à l'autre, et sans aucun autre corrélatif, le premier signifie la doctrine évangélique, le second la doctrine judaïque. V. 165-166. [*La lumière.*] Les versions ordinaires rendent le mot grec par *la gloire*. (Introd., art. 15, n° 1.) *Lumière* signifie science. V. 6. Il s'agit ici d'une

science religieuse : ce sens découle de celui des mots *soleil* et *lune*. [*De Dieu.*] C.-à-d. parfaite. Pr. LXXIX. [*Son flambeau est l'agneau.*] C.-à-d. Jésus sera l'organe par lequel Dieu communiquera aux élus cette parfaite science. Comme il a été *la lumière du monde* terrestre, (Ev. Jean VIII, 2.), il sera aussi celle du monde céleste. *Verbe de Dieu* dans le ciel comme sur la terre (Jean, I, 1.), il sera l'organe par lequel Dieu communiquera aux élus la science, la sagesse, la sainteté. Cette phrase confirme les sens que nous avons donnés aux mots *soleil*, *lune* et *lumière :* car, si ces mots étaient pris dans le sens propre, il ne pourrait être dit de Jésus qu'il est *le flambeau*. [*Les sociétés.*] Les versions ordinaires portent les *nations*. Le mot grec a bien ce sens au propre, mais il ne peut le recevoir ici, parce que les élus dans le ciel ne seront pas distingués par les pays dont ils seront originaires, comme les hommes le sont dans ce monde ; et ce mot même est quelquefois employé métaphoriquement par divers auteurs, pour *classe*, *ordre*, *société particulière d'hommes*. Au fond, les nations sont de grandes sociétés. Dans ce sens, il indique ici que les élus seront partagés en diverses sociétés : ce qui n'est pas inadmissible et pourra convenir à un surcroît de bonheur et de perfectionnement. On verra même bientôt une raison d'admettre ce sens. [*Marcheront à sa clarté.*] Ces mots ont une grande énergie : ils marquent que les élus qui recevront ces sublimes instructions de Jésus, y conformeront exactement leurs sentimens et leur conduite.

SENS TOTAL.

« Dans ce séjour, ni la révélation chrétienne ni la révélation judaïque ne seront nécessaires pour instruire et diriger les élus. Car la science religieuse la plus parfaite leur sera enseignée, elle le sera par Jésus même ; et leurs grandes sociétés règleront sur elle leurs sentimens et leur conduite. »

REMARQUES.

I. Non-seulement la doctrine judaïque et la doctrine chrétienne ne seront plus nécessaires dans ce séjour des bienheureux, par la raison ici indiquée; mais certains points de ces doctrines y seraient déplacés, comme ceux d'une expiation à faire des péchés par des sacrifices ou d'autres actes de pénitence, d'un baptême à administrer, de la patience à exercer, de l'aumône à pratiquer, etc.

II. Cette parfaite science que les élus apprendront de Jésus, il la leur communiquera par ses instructions et par son exemple. Instruit lui-même de toutes choses par Dieu son père (Matt. XI, 27), ce céleste Docteur leur fera connaître l'essence et les perfections du Très-Haut, autant du moins que des êtres finis pourront comprendre l'Etre Infini; il leur découvrira le plan admirable qu'aura suivi sa Providence à l'égard des nations de la terre, et celui particulièrement qu'elle aura suivi envers eux-mêmes pour les conduire au salut; il leur fera connaître toutes les œuvres de Dieu; il leur montrera l'harmonie ravissante de toutes les parties de l'univers; il leur apprendra à aimer Dieu comme il doit être aimé, à aimer leurs frères, les saints glorifiés, à contribuer à leur bonheur, et à jouir eux-mêmes de tous les nobles plaisirs dont la piété et la charité seront alors des sources aussi abondantes qu'intarissables. Et combien ses saintes leçons ne deviendront-elles pas lumineuses et efficaces dans leur esprit, par le spectacle constant dans sa propre personne des vertus mêmes qu'il leur enseignera, et qui seront portées chez lui au plus sublime degré! Le Christ glorifié soumettant toutes ses volontés à celles du Très-Haut, ou plutôt n'ayant d'autre volonté que la sienne, mettant tout son bonheur à lui plaire, et n'employant l'immense pouvoir dont il sera revêtu que pour faire régner partout son saint nom et respecter ses saintes lois! Quel beau, quel édifiant spectacle! Quel magnifique et précieux *flambeau*

dans ces mondes éternels que celui qui maintiendra constamment dans toutes les ames la lumière et la vie!

III. Ici l'Apocalypse ajoute une idée, aussi grande que ravissante, à toutes celles que donne l'Ecriture sur la personne de Jésus, nous annonçant un complément admirable de son ministère à l'égard de l'espèce humaine. Ce même personnage, dont les auteurs sacrés nous disent qu'il fut l'instrument de la création de ce monde, Eph. III, 9; que dans la suite il vint lui-même sur cette terre, en un temps marqué par la sagesse divine, pour éclairer les hommes par ses discours, les édifier par son exemple, et les racheter par sa mort; qu'étant retourné dans les demeures célestes, il gouverne de là *l'Eglise* qui est son *corps;* et qu'il *jugera* un jour tous les humains: ce même personnage, dis-je, l'Apocalypse nous le présente comme devant dans le ciel mettre la dernière main à son grand ouvrage, en maintenant et accroissant la vertu des justes glorifiés, et par là leur félicité. Ainsi, de même que le dessein de Dieu à l'égard des hommes est parfait et embrasse l'éternité, de même aussi sera-t-il parfaitement exécuté par le grand agent de son choix, qui en maintiendra les effets inappréciables pendant les siècles des siècles. — O charité du Père! ô charité du Fils! ô concert de leurs pensées! ô réunion de toutes les perfections de celui qui est esprit, dans la personne de Celui qui est *son image* visible!

DIXIÈME PRÉDICTION.

24. *Et les chefs de la terre y apporteront leur gloire.*

NOTES.

[*Les chefs de la terre*]. C.-à-d. les pasteurs ou ministres de la religion, V. 22; ces hommes qui auront exercé sur la terre la belle *charge* que saint Paul appelle avec raison *excellente*, 1 Tim. III, 1. Il ne faut sans doute entendre ici que

ceux d'entre eux qui auront acquis des titres au salut par leurs vertus pastorales et leurs vertus privées ; de même que plus haut (v. 3) on n'a dû entendre par le terme *les hommes* que les hommes *inscrits dans le registre de* la vie.—

[*Y apporteront leur gloire.*] C.-à-d. y seront revêtus de signes respectables de la sainte fonction qu'ils auront dignement remplie sur la terre.

OBSERVATIONS.

1° Au lieu de la phrase par laquelle nous avons rendu le texte, les traducteurs ordinaires le rendent par celle-ci : *Les rois de la terre y apporteront leur gloire et leur honneur*, entendant par là que ceux des rois de la terre qui seront admis dans le ciel, y jouiront de nouveau de leurs glorieuses distinctions, ou qu'ils ajouteront à la splendeur de ce séjour par celle dont ils seront décorés. Mais le Très-Haut aura à donner à ses saints, de quelque condition qu'ils aient été ici-bas, une bien plus grande gloire que celle qui aura distingué les plus grands monarques : et tout l'éclat de ceux-ci, que pourrait-il ajouter à la magnificence des cieux ? Cette traduction est donc vicieuse, et celle que nous offrons lie parfaitement bien le sens de cette prédiction avec celui des deux précédentes, qui ont pour sujet l'état religieux de cette cité céleste.

2° La promesse faite ici aux dignes ministres du Seigneur a de l'analogie avec celle-ci que Jésus fait dans l'Evangile à une élite de chrétiens : *Celui qui aura pratiqué et enseigné ces choses sera grand dans le royaume des cieux*, Matt. V, 19. Et la glorieuse distinction promise dans l'Apocalypse (XXXI, 14) aux apôtres de Jésus-Christ, ne fait-elle point concevoir la possibilité d'une distinction dans un degré inférieur, pour ces *pasteurs* et *docteurs* que Jésus même a par son institution associés à ces premiers hérauts de son Evangile pour continuer l'œuvre qu'ils avaient commencée ? Eph. IV, 11, 12.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Et ceux des ministres de la religion qui y auront été « admis seront revêtus de signes respectables de la sainte « et excellente fonction qu'ils auront dignement remplie « sur la terre. »

REMARQUES.

Pourquoi seront-ils revêtus de ces signes? Il n'est pas difficile de comprendre que ce sera en souvenir honorable des précieux services qu'ils auront rendus à la religion et aux ames confiées à leurs soins, en récompense du dévouement avec lequel ils se seront appliqués aux fonctions de leur état, pour coopérer avec Jésus-Christ au grand œuvre du salut des hommes. Il est possible qu'en portant le titre et des signes extérieurs de cette dignité, ils remplissent certaines fonctions analogues, plus ou moins étendues, qui leur soient conférées par le Suprême Administrateur de l'Eglise céleste, comme celle de communiquer aux élus ses sublimes instructions; celle de maintenir et d'exciter chez eux, par de saintes exhortations, des sentimens assortis à ces ravissantes connaissances; celle de présider des assemblées religieuses, de régler les détails d'un culte, d'être même les organes des sociétés des saints pour les actions de graces et les hommages qu'ils rendront à Dieu et à Jésus. De même qu'il y a chez les anges une hiérarchie, indiquée par les noms distinctifs que leur donne l'Ecriture, ne pourra-t-il pas en exister une aussi entre les saints glorifiés, soit d'après les divers degrés de leur mérite, soit d'après diverses charges dont ils pourront être revêtus?

ONZIÈME PRÉDICTION.

25. *Ses portes ne se fermeront point jour et nuit; car il n'y aura point de nuit.*

NOTES.

[*Ne se fermeront point.*] C.-à-d. demeureront ouvertes. Une négation équivaut à une affirmation. Pr. LXXIII.
[*Jour et nuit.*] C.-à-d. sans cesse, v. 36.

OBSERVATIONS.

1° Les portes de quelques villes se fermant la nuit, par mesure de prudence contre un ennemi qui pourrait profiter des ténèbres pour s'y introduire, il est bien possible que cette prédiction fasse allusion à cet usage, pour dire que ce séjour sera à l'abri de tout danger. Mais, outre qu'une précédente (v. 12.) nous paraît en avoir annoncé la sûreté, celle-ci peut aussi bien, et mieux encore, signifier qu'il continuera de recevoir des habitans, depuis le temps où il aura été ouvert pour les justes et pour ceux des pécheurs qui se seront convertis. (XXI, 6, 7.) Isaïe emploie dans un sens analogue ce même symbole : *Les portes de Sion ne seront fermées ni la nuit ni le jour; elles seront continuellement ouvertes, afin de donner entrée aux nations puissantes, et à leurs rois qui y seront amenés.* (LX, 11.)

2° Mais, qui pourra encore être admis dans le séjour de la félicité éternelle? Ceux des pécheurs du second ordre qui ne se seront pas convertis dans le premier période, et que le v. 8 nous a fait supposer ne devoir pas être anéantis avec les grands pécheurs, mais demeurer admissibles au salut pour un temps où ils viendront à se convertir : conversion qui s'opèrera sans doute chez tous plus tôt ou plus tard.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Ce séjour, qui jouira d'une lumière constante, de-
« meurera ouvert pour de nouveaux habitans (*les pécheurs*
« *du second ordre, successivement convertis dans le séjour des*
« *peines.*) »

DOUZIÈME PRÉDICTION (1).

26. *Et il n'y entrera aucune espèce de chose souillée, ou causant une abomination, ou sentant la fausseté; mais ceux seulement qui seront inscrits dans le registre de la vie de l'agneau.*

NOTES.

[*Aucune espèce de chose.*] C.-à-d. pas la plus petite chose. [*Souillée.*] C.-à-d. contraire à la tempérance, à la pureté ou à l'honnêteté. [*Causant une abomination.*] Nous avons vu plus haut que le mot *abominable* paraît signifier profanateur. [*Sentant la fausseté.*] C.-à-d. trompeur dans les actions ou les paroles. [*Ceux qui seront inscrits dans le registre de la vie de l'agneau.*] Nous avons vu plus haut (XX, 12) qu'être *inscrit dans le registre de la vie*, c'est être jugé digne du séjour de la félicité. Mais là il n'a été parlé que d'un *registre de la vie*, dans lequel il suffira d'être inscrit pour être reçu dans le premier séjour. Ici l'addition des mots *de l'agneau* ne saurait être indifférente, Pr. XLII; mais elle indique qu'outre l'exemption de tout vice il faudra la plus haute vertu, telle qu'on la vit briller dans la personne de Jésus, pour être admis dans le second séjour, qu'habitera ce Divin Maître, et qui sera celui de la parfaite félicité. Et cela est bien d'accord avec le système que nous avons offert sur ce sujet.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« L'entrée dans ce séjour ne sera accordée à aucune « personne qui viole le moins du monde l'honnêteté, le

(1) Avant cette prédiction, la plupart des éditions et des versions placent ces paroles: *et ils y apporteront l'honneur et la gloire des nations;* paroles qui nous paraissent avoir été introduites dans le texte par l'erreur de quelque ancien copiste; parce que non-seulement elles sont omises dans quelques éditions, mais elles séparent ici deux prédictions que nous estimons liées par leur nature.

« respect des choses saintes ou la vérité, mais à ceux-là « seuls qui seront jugés dignes, par une vertu accomplie, « de partager la haute félicité de leur divin Sauveur. »

REMARQUES.

Cette prédiction se lie bien, on le voit, à la précédente, prise dans le sens que nous y avons attaché. Cellelà a annoncé que l'entrée dans ce séjour demeurerait ouverte aux pécheurs du second ordre qui viendraient à se convertir. Celle-ci indique les conditions requises d'eux pour y être admis. Et ces conditions mêmes s'appliquent bien à ce genre de pécheurs.

TREIZIÈME PRÉDICTION.

XXII. v. 1. *Puis il m'a montré un fleuve pur d'eau de la vie, brillant comme du cristal, qui sortait du trône de Dieu et de l'agneau.*

NOTES.

[*Il m'a montré.*] L'ange, faisant particulièrement remarquer à l'apôtre *ce fleuve*, indique par là que la chose désignée par ce symbole est d'une nature plus relevée que celle des précédentes. [*Le fleuve de l'eau de la vie.*] *L'eau de la vie* désigne les plaisirs religieux que goûteront les élus; v. 148. le fleuve en indique une très-grande abondance. [*Le trône de Dieu et de l'agneau.*] C.-à-d. le siège de la plus resplendissante gloire de Dieu et de Jésus. v. 155. [*Un fleuve sortant du trône de Dieu et de l'agneau.*] Cet emblème ne signifie pas que *Dieu* et *l'agneau* dispenseront ces plaisirs religieux aux saints glorifiés en récompense de leurs vertus (leur récompense proprement dite est la matière des autres prédictions); mais il désigne que les saints goûteront ces plaisirs dans l'adoration de leur Dieu et de leur Sauveur; et cela par une disposition propre à leurs ames susceptibles de ces nobles et ravissantes jouissances.

Dieu n'est pas présenté ici, ni dans le contexte, comme revêtu de sa puissance redoutable, ni comme administrant le monde : points de vue sous lesquels il a été offert en d'autres endroits; mais simplement comme recevant sur son *trône* les hommages des anges et des saints. Jésus n'est pas non plus présenté comme juge, prince, ou grand pontife, ou sous quelque autre trait qui entraînerait l'idée d'une administration et d'une récompense de sa part envers les bons; mais il l'est comme élevé au plus haut degré de gloire, et l'objet de la vénération des élus. Il faut donc rapporter à ce point de vue seul l'explication de tout cet emblème : *Un fleuve d'eau de la vie sortant du trône de Dieu et de l'agneau.* Les épithètes de *pur* et de *brillant comme du cristal*, données à ce *fleuve*, symbole des plaisirs religieux, indiquent à la fois la douceur et la sublimité de ces plaisirs.

OBSERVATION.

Une des prédictions qui suivent porte que *le trône de Dieu et de l'agneau sera dans la place de la cité;* (v. 3.) C.-à-d. dans la partie la plus éminente du séjour céleste. Puisque *le fleuve d'eau de la vie* est présenté ici comme sortant de ce *trône*, cela indique que ce *fleuve*, qui se répand dans la *cité*, a sa source dans cette *place* et au pied de ce *trône* même.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Le caractère dominant et le plus admirable de ce sé« jour, sera une constante jouissance de plaisirs religieux, « sublimes et ravissans, que goûteront ses habitans dans « l'adoration de leur Dieu et de leur Sauveur. »

REMARQUES.

Si la première *Jérusalem*, qui a été décrite dans la vision précédente, doit offrir aux élus tant de joie dans les

sentimens et les exercices de la piété, combien cette joie devra s'accroître dans la seconde *Jérusalem*, destinée aux élus perfectionnés, où de nouvelles œuvres du Créateur, plus merveilleuses encore que celles qu'ils auront contemplées, seront exposées à leurs regards; où ses ineffables perfections brilleront d'un plus grand éclat, et où ils jouiront des charmes indicibles de l'intime société de leur Divin Maître! L'Apocalypse même marque ici cette grande différence par la riche figure d'*un fleuve d'eau de la vie brillant comme du cristal.*

QUATORZIÈME PRÉDICTION.

Cette prédiction, qui a pour sujet propre et unique une partie de ce second séjour, supérieure aux autres, appelée *la place*, se divise en six points.

PREMIER POINT.

2. *Au milieu de la place, et des deux côtés du fleuve, était un arbre de vie, donnant son fruit chaque mois.*

NOTES.

[*La place.*] Il en a déjà été parlé d'une manière générale au v. 21 du chapitre précédent. Voici les détails.

[*Un arbre de vie.*] C.-à-d. des biens exquis de divers genres dont Dieu récompensera les élus. V. 149. Ce sens s'accorde bien avec celui de *vie*, qui signifie félicité, V. 145, et il répond bien à la différence entre l'expression *l'eau de la vie* et celle *l'arbre de la vie* qui est ici offerte; puisque la première désigne des jouissances purement religieuses, effet naturel de la grande piété de ces justes glorifiés, et que la seconde désigne des biens d'une nature différente, qu'ils recevront du Très-Haut en récompense de leurs vertus. Ces biens, des mêmes espèces sans doute que ceux dispensés à la première *Jérusalem* (XXI, 3.),

sources de plaisirs pour les sens, pour l'esprit et pour le cœur, seront bien supérieurs et seront même portés au degré le plus éminent ; puisque *l'arbre de la vie* est dans *la place* de la seconde *Jérusalem*. Vers le commencement de l'Apocalypse, *l'arbre de la vie* a été présenté comme étant *au milieu du paradis de Dieu*. (II, 7.) De là résulte que *la place de la cité* est la même chose que le *paradis de Dieu*; c.-à-d. le paradis suprême, V. 79 : ce qui confirme l'identité du sens que nous assignons à cet *arbre* dans cet endroit-là et dans celui-ci : sens qui revient à celui de *suprême félicité*, et qui suppose le plus haut degré de vertu chez ceux à qui il sera donné d'en jouir. [*Donnant son fruit chaque mois.*] Cette expression, tirée de notre usage de diviser le temps en années et les années en mois, signifie que la félicité désignée par le fruit de cet *arbre* aura une continuité non interrompue. [*L'arbre de la vie des deux côtés du fleuve.*] *Le fleuve de la vie* désignant les plaisirs religieux, la position de *l'arbre de la vie* sur chacun de ses côtés nous paraît indiquer que ces plaisirs accompagneront constamment ceux des sens, de l'esprit et du cœur, dont ils épureront et sanctifieront même la jouissance. Elle présente la même idée que nous avons exposée plus haut ; et elle sert à la justifier, parce que le bonheur de ce lieu ne différera que par la supériorité de son degré sur celui du ciel en général.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Une partie distinguée de ce séjour offrira à ses habi-
« tans, en récompense du plus haut degré de sainteté qui les
« caractérisera, d'ineffables plaisirs *pour les sens, pour l'es-*
« *prit et pour le cœur :* plaisirs qu'épurera et sanctifiera leur
« sublime piété ; et qui, loin de tarir jamais, se renouvel-
« leront sans cesse par un effet de la bonté et de la puis-
« sance infinies de leur Grand Rémunérateur. »

REMARQUES.

I. On voit ici, avec autant de plaisir que de surprise, *l'arbre de vie*, qui fut ôté à nos premiers parens, rendu à l'homme dans un autre monde. Ainsi la fin de la Bible répond à son commencement. Peignant les destinées futures des humains, elle reproduit le plus beau don que la bonté divine avait offert au genre humain dans son berceau. Et la félicité, que le péché fait perdre ici-bas à la postérité d'Adam, sera recouvrée pour les vrais enfans de Dieu par leur régénération spirituelle et par la Rédemption.

II. On ne voit point paraître ici, dans aucun point de cette vision ou de la précédente, *l'arbre de la science du bien et du mal*, que l'Ecriture dit avoir existé avec *l'arbre de la vie* dans le jardin d'Eden. C'est que la vertu des élus ne sera plus mise à l'épreuve; ou, pour mieux dire, qu'elle aura été assez exercée, et sera assez affermie pour n'avoir plus à redouter aucun genre de tentation. *Parce que vous avez été fidèles dans de petites choses*, dit Jésus-Christ, *je vous établirai sur de plus grandes*. Matt. XXV, 23.

DEUXIÈME POINT.

3. *Là, il n'y aura plus de transposition à un lieu supérieur.*

NOTES.

Les éditions et les versions ordinaires portent *il n'y aura plus d'anathème*, c.-à-d. de malédiction. Ce sens, qui semblerait supposer qu'il y aura des malédictions dans les autres parties du second séjour ou dans le premier, ne saurait s'accorder avec la nature des choses qui ont été prédites à leur égard. Le mot grec (1), que nous rendons ici par celui de *transposition*, n'est pas le même que celui qui signifie *anathème*. Mais il nous est offert par plusieurs édi-

(1) Καταταθίμα, signifiant proprement transposition de bas en haut.

tions et par un ancien manuscrit; et sa substitution à l'autre, dans le texte, offre l'idée, non moins admissible que belle, que les parfaits d'entre les fidèles, après avoir passé du premier séjour dans le second, et de la généralité de celui-ci à son point le plus éminent, ne subiront pas de nouvelle transposition, parce qu'il ne pourrait exister un plus haut degré de gloire et de félicité.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Un autre caractère de ce lieu sera un tel degré de « gloire et de félicité qu'il n'en saurait être de supérieur. »

TROISIÈME POINT.

3. *Le trône de Dieu et de l'agneau y sera.*

NOTES.

[*Le trône de Dieu et de l'agneau.*] C.-à-d. le siège de la plus haute gloire de Dieu et de Jésus. v. 155.

OBSERVATION.

Ces paroles, qui ne présentent pas un *trône de Dieu* et un *trône de l'agneau* distincts, mais un seul trône, sur lequel Jésus est assis avec son Père, indiquent que Jésus aura reçu tout pouvoir du Très-Haut, qu'il sera en conséquence l'organe de ses volontés, et que, *image du Dieu invisible*, il sera son représentant parfait dans l'administration de la grande *Jérusalem*. La demeure future des élus est appelée par saint Paul le *royaume de Dieu et de Christ*. Eph. V, 5. Saint Pierre dit de Jésus-Christ qu'*il est assis à la droite de Dieu, que les anges, les dominations, les puissances lui sont assujetties; et qu'à lui appartiennent la gloire et la puissance aux siècles des siècles*. 1. Pierre III, 22; IV, 11. L'Apocalypse a fait mention plus haut de la même chose. Une voix du ciel a dit : *Dieu et son oint*

régneront aux siècles des siècles. XI, 15. Jean a vu un *fleuve sortant du trône de Dieu et de l'agneau.* XXI, 1. Ici ce *trône* est l'objet propre de la prédiction, qui même en indique le lieu, savoir : *la place de la cité :* indication qui vient bien à l'appui du sens que le Vocabulaire donne à ce *trône.* Là donc la majesté de Dieu et celle de Jésus brilleront de tout leur éclat ; et de là, comme d'un centre de gloire, s'exercera la volonté souveraine de l'un par l'immense pouvoir dont il aura revêtu l'autre. A cela peut se rapporter cette parole de saint Paul : *Quand Jésus aura assujetti toutes choses à Dieu son Père, alors lui-même lui sera assujetti ; en sorte que Dieu sera tout en tous.* 1. Cor. XV, 28. Et l'Apocalypse, dans la prédiction suivante, dit : *Les serviteurs de Dieu le serviront*, sans ajouter qu'ils *serviront l'agneau.*

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Il sera le siège de l'empire de Dieu et de Jésus. De là « s'exercera sur toute la grande cité la volonté souve« raine de l'un, par l'absolue puissance dont il aura re« vêtu l'autre. »

REMARQUES.

I. Puisque tel doit être le lieu qui est le sujet de cette prédiction, puisqu'il ne doit pas moins offrir que le palais même de la Divinité, il ne saurait en être de supérieur ; ce qui autorise évidemment le sens que nous avons assigné à la précédente.

II. L'Apocalypse ne parlant point de l'existence d'anges dans ce second séjour, non plus que dans le premier, et paraissant même indiquer au v. 14 du Ch. précédent, qu'il n'y en aura pas, puisqu'elle présente les apôtres comme étant après Jésus-Christ les fondateurs de la sainte société qui l'habitera, n'a-t-on pas lieu de juger par-là que cette société ne sera composée que des élus de la race

humaine, devenus semblables aux anges, et peut-être devenus anges eux-mêmes tout comme les habitans des autres sphères (1)? Ainsi *le trône de Dieu et de Jésus*, qui est ici offert, ne serait point *un trône suprême d'où soit régi tout l'univers*, mais *un trône particulier pour la sphère de ces élus :* sphère sans doute en communication avec celles des autres bienheureux.

QUATRIÈME POINT.

4. *Les serviteurs de Dieu le serviront; ils verront sa face, et son nom sera sur leurs fronts.*

NOTES.

[*Les serviteurs de Dieu*] C.-à-d. les parfaits entre les élus, V. D. [*Le serviront.*] Ici ce mot, appliqué aux parfaits entre les élus, doit se prendre dans l'acception la plus étendue, Pr. XLIV, c.-à-d. qu'il signifie le service de Dieu par excellence, tel que peuvent seuls le rendre les êtres les plus rapprochés de son auguste et ineffable splendeur : consistant dans la réunion des sentimens et des hommages les plus dignes de cet Etre suprême, et de l'obéissance la plus parfaite à ses volontés. [*Sa face.*] C.-à-d. sa souveraine majesté. V. 16. Quand le Voc. ne nous fournirait pas ce sens, la raison nous l'indiquerait; car Dieu étant esprit, l'expression *la face de Dieu* ne peut être prise au propre. *Voir sa face*, c'est connaître ses perfections et son essence autant que cela est possible à la créature, c'est le voir par les yeux de l'esprit dans tout l'éclat de son incomparable majesté. [*Son nom sera sur leurs fronts.*] Autrefois les maîtres imprimaient leur nom sur le front de leurs esclaves, pour marquer qu'ils leur appartenaient. Ainsi ces mots signifient : ils lui appartiendront de la façon la plus particulière, et ils en porteront sur leur personne les signes glorieux.

(1) Voyez notre note sur l'expression *la grande cité*, au v. 10 du ch. XXI.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Les premiers d'entre les élus y offriront à Dieu les « hommages et l'obéissance les plus dignes de sa suprême « grandeur, de ses infinies perfections. Leur personne ra- « dieuse réfléchira l'éclat de son incomparable majesté; « et, lui appartenant de la façon la plus particulière, ils « porteront sur leur personne les signes glorieux de cette « sublime prérogative. »

REMARQUES.

Ah! combien cette pleine connaissance et cette contemplation constante de la Divinité, surtout dans ses attributs moraux, seront propres à accroître encore chez ces esprits bienheureux la sainteté qui les aura rendus dignes d'en jouir! L'Écriture va jusqu'à dire qu'*ils deviendront semblables à lui, parce qu'ils le verront tel qu'il est.* (Jean, III, 2.)

CINQUIÈME POINT.

5. *Là il n'y aura point de nuit; et ils n'auront pas besoin de flambeau, ni de la lumière d'un soleil, parce que le Seigneur Dieu les éclairera.*

AVERTISSEMENT.

Ce point peut d'abord paraître semblable à une prédiction précédente (XXI, 28); mais un peu d'attention y fera découvrir une grande différence. Là, *le soleil* a été mis en opposition avec *la lune;* ici, il l'est avec un *flambeau;* là, il a été dit *le flambeau est Jésus;* et ici cela n'est point dit; il n'est pas même parlé de Jésus.

NOTES.

[*De flambeau.*] Ce mot, mis en opposition avec celui

de soleil, signifie un luminaire destiné à éclairer pendant la nuit. Ces deux termes sont pris ici dans le sens propre, qui s'accorde avec ce qui est dit dans ce point même, *qu'il n'y aura point de nuit*. [*Dieu les éclairera.*[Ces mots, vu le contexte, supposent que du Très-Haut même émanera une admirable lumière, propre à illuminer le séjour de ces bienheureux.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Là, il n'y aura jamais de nuit; et ils n'auront be-
« soin d'aucun soleil ni d'aucun flambeau, parce que la
« splendeur du Très-Haut même y répandra constamment
« une admirable lumière. »

REMARQUES.

I. Ce lieu principal du second séjour des fidèles dans le ciel, et la généralité de ce séjour (XXI, 25.) auront ce trait de conformité l'un avec l'autre, que jamais il n'y existera de nuit; mais il y aura cette différence que celle-ci recevra la lumière de quelque astre ou de quelques astres, tandis que le lieu principal sera éclairé par une splendeur émanant du Très-Haut.

II. Il n'a point été dit du premier séjour, comme du second, qu'*il n'y aura point de nuit*: on peut présumer de là qu'il sera soumis, comme notre globe, à une alternative de lumière et de ténèbres.

SIXIÈME POINT.

5. *Et ils règneront aux siècles des siècles.*

NOTES.

[*Ils règneront.*] C.-à-d. ils jouiront de grandes dignités, accompagnées peut-être d'un certain pouvoir, et analogues à celles qui distinguent dans d'autres sphères les anges du premier ordre, appelés dans l'Ecriture *archan-*

ges, chérubins, séraphins. [*Aux siècles des siècles.*] C.-à-d. pendant un temps qui n'aura point de fin, V. 202.

SENS TOTAL.

« Là enfin, ils jouiront de dignités éminentes (ou de la plus haute gloire) pendant l'éternité. »

Remarque sur cette dernière prédiction.

Que *la place de la cité*, objet particulier de cette prédiction, soit vraiment une partie principale et la plus éminente du second séjour, nous le voyons maintenant démontré par ces trois raisons. 1° Cela résulte du sens que le Voc. assigne au terme *la place*. 2° Dans une prédiction précédente il a été dit, *de la place de la cité*, qu'*elle est d'un or pur comme du verre resplendissant*, XXI, 21, tandis que *l'or* dont est formée la généralité de la *cité* a seulement été comparé à *un verre très-clair*. (XXI, 18.) 3° La prédiction présente peint *la place de la cité* sous les traits les plus beaux, et tels qu'ils ne peuvent être surpassés; tandis que ceux sous lesquels le reste de *la cité* a été peint sont, quoique beaux eux-mêmes, fort inférieurs à ceux-là. Eh! que pourrait-il être dit qui égalât ces paroles : *là est le trône de Dieu et de l'agneau, il n'y aura pas de transposition à un lieu supérieur!*

REMARQUES

Concernant à la fois cette vision et la précédente.

I. Maintenant que nous avons achevé l'examen de toutes les prédictions concernant la vie future, il est plus facile de reconnaître que la *Jérusalem* décrite dans la première de ces visions (XXI, 2, 3, 4.) n'est point la même que celle qui est décrite dans la seconde; (XXI, 9-27; XXII, 1-5.) quoique les interprètes n'aient vu dans le tout qu'un même objet, représenté deux fois, mais sous

des figures différentes. Car, 1° si c'était une seule et même *Jérusalem* qui fût montrée à l'Apôtre en deux fois, serait-il besoin que, pour la voir une seconde, il fût transporté en esprit dans un autre lieu que celui où il était en la voyant pour la première fois? Pourquoi l'Apocalypse suivrait-elle ici une autre marche que partout ailleurs, où elle ne fait point d'une même chose l'objet de deux visions ou de deux scènes, mais se borne, quand le cas exige qu'elle en parle deux fois ou davantage (ce qui n'a pas même lieu ici), à en faire l'objet essentiel d'une vision ou d'une scène, et à en présenter, dans d'autres, certains traits seulement qui y ont quelque rapport? Pr. XXIV. 2° Surtout, ne voit-on pas ici que les traits de la *Jérusalem* objet de la seconde description, diffèrent beaucoup de ceux de la Jérusalem objet de la première, et la présentent comme bien supérieure? Elle est appelée la *grande cité* et *la sainte Jérusalem*, tandis que l'autre n'est appelée que *la sainte cité*, *la nouvelle Jérusalem*; elle est appelée *l'épouse de l'agneau*, et l'autre simplement, *la future épouse qui se prépare pour son époux*; elle est représentée, et non point l'autre, comme *située sur une haute et grande montagne*, comme *ayant la lumière de Dieu*, comme étant d'une éblouissante magnificence, comme possédant *l'arbre de la vie et le fleuve de la vie*, et contenant *le trône de Dieu et de l'agneau*; enfin d'elle seule il est dit : *les serviteurs de Dieu y verront sa face et règneront aux siècles des siècles.* Pourquoi, si cette description se rapportait au même objet que la première, les plus beaux traits lui seraient-ils exclusivement propres, au lieu d'être communs à toutes deux? Dans un livre quelconque, si l'occasion se présente de parler de nouveau d'un lieu, d'un homme, ou d'un autre objet qui a déjà été le sujet d'une description formelle, et que l'auteur, pour éviter une répétition des mêmes termes, recoure à d'autres, ceux-ci représentent les mêmes idées ou à peu près, mais non des idées toutes différentes, qui

pourraient aussi bien s'appliquer à un autre objet qu'à celui-là. Combien plus l'Apocalypse, dont un des premiers principes est une exacte distinction des objets, d'autant plus nécessaire qu'elle ne les appelle point par leurs noms propres, s'abstiendra-t-elle de donner sur une même chose deux tableaux distincts, qui pourraient paraître en représenter deux différentes, dont l'une serait fort supérieure à l'autre? 3° Cette distinction de deux *Jérusalem* paraît également par la différence des conditions exigées pour y être admis. Pour entrer dans la première il suffira d'*être inscrit dans le registre de la vie*. XX, 15 ; XXI, 1, 2. Pour entrer dans la seconde, il faudra être *inscrit dans le registre de la vie de l'agneau*. XXI, 27. (Voyez nos notes sur ce dernier endroit.) 4° S'il est vrai que l'Apocalypse distingue deux sortes de peines successives pour les pécheurs, désignées, l'une par *l'étang de feu*, l'autre par *l'étang de feu et de soufre, qui est une seconde mort*. XX, 14 ; XXI, 18, et que leur désignation appartienne à deux visions différentes, celà ne donne-t-il pas lieu de juger que, dans les deux descriptions relatives à une *Jérusalem* céleste, elle en a en vue deux successives, dont chacune est l'objet d'une vision particulière? D'autant plus que la même vision où est désignée la seconde sorte de peines, contient la désignation de la seconde *Jérusalem*. Ce que la raison nous enseigne d'ailleurs sur la possibilité et la probabilité d'une gradation de perfectionnement et de bonheur pour les hommes dans la vie à venir, ne donne-t-il pas un nouveau crédit à l'explication que nous venons d'offrir ? La distinction de deux principaux séjours dans le ciel pour les élus, ne conduit-elle pas à regarder comme appartenant à deux visions les prédictions qui regardent la vie future, au lieu de les considérer comme n'en composant qu'une seule?

II. L'existence d'une seconde *Jérusalem* après une autre fort différente, confirme le sens, d'ailleurs si naturel, que nous avons donné à ces mots : *Voici, je renouvelle toute*

chose, (XXI, 5.) qui sont prononcés entre la description de l'une et celle de l'autre. Et par-là même elle confirme la signification que nous avons assignée aux trois prédictions qui suivent ces mots : lesquelles annoncent, selon nous, l'une, un grand accroissement de bonheur pour les justes, la seconde l'admission dans le ciel des pécheurs convertis, la dernière, l'anéantissement des grands pécheurs demeurés dans l'endurcissement. (v. 6, 7, 8.) : car ces prédictions se trouvant précisément entre ces mots et la description de la seconde Jérusalem, dont elles ne sont séparées par aucune espèce de début, doivent par-là appartenir à la même vision que celle-ci ; et par conséquent les choses qu'elles annoncent doivent être comprises dans *le renouvellement de toutes choses*, qui forme le sujet général de cette vision. »

III. On pourrait d'abord être étonné que *la place de la* seconde *cité*, surpassant en beauté, en gloire et en bonheur la généralité de cette *cité*, ne soit pas présentée comme séparée et formant une troisième *Jérusalem*. Nous n'oserions donner ici avec quelque affirmation des raisons d'une chose si profonde, dont les motifs peuvent être cachés à l'intelligence humaine. Nous hasarderons seulement de dire qu'il peut exister une telle union ou de tels rapports entre ce lieu que l'Esprit divin appelle *la place de la cité*, et la généralité de cette *cité*, qu'elles n'aient pas dû être présentées comme formant deux *cités* distinctes ; et qu'en effet elles n'en forment qu'une seule, dont une partie, occupant peut-être le centre, soit le siège principal de la gloire de Dieu et de Jésus, et l'habitation des saints du premier ordre, plus intimement unis à la Divinité que les autres, et peut-être admis à son conseil ou ministres de ses volontés à l'égard de tout l'ensemble.

IV. C'est probablement la seconde de ces *cités*, surtout le lieu sur-éminent de celle-ci, que saint Paul a en vue dans ces belles paroles qu'il adresse aux Hébreux, et dans leur personne à tous les chrétiens ; les considérant comme fa-

vorisés de la précieuse connaissance des desseins de Dieu pour l'éternité, et comme appelés à partager un jour les ineffables ravissemens des esprits célestes : *Vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant, de la Jérusalem au plus haut des cieux, de l'innombrable multitude des anges, de l'église des premiers-nés dont les noms sont écrits dans le ciel, de Dieu qui est le juge de tous, des esprits des justes qui sont arrivés à la perfection, et de Jésus le Médiateur de la Nouvelle Alliance.* Héb. XII, 22, 23, 24. Il est bien remarquable qu'on trouve dans ces paroles de saint Paul, peignant le même objet que l'Apocalypse, les mêmes figures : celles de *montagne*, de *montagne de Sion* (synonyme de *haute montagne*) (1), celle de *cité*, celle de *Jérusalem*, celle de *noms écrits*; et qu'elles présentent aussi Dieu et Jésus comme résidant dans le lieu qu'elles désignent.

V. Les trois séjours graduels des justes, désignés dans ces deux visions; savoir, celui appelé *la sainte cité, la nouvelle Jérusalem* (XXI, 2.), celui appelé *la grande cité, la sainte Jérusalem située sur une haute* montagne (XXI, 10), et celui appelé *la place* de cette *grande cité*, répondent bien aux trois espèces *de cieux* dont parle saint Paul, distinguant un *troisième ciel, jusques auquel*, dit-il, *il a été enlevé, et dans lequel il a vu des mystères ineffables*. I. Cor. XII, 2. Les traits sous lesquels l'Apocalypse peint *la place de la grande cité*, qui doit être la même chose que le *troisième ciel*, font bien comprendre quel ravissement dut être celui de l'apôtre saint Paul quand il lui fut donné de la contempler dans une vision.

VI. Quel accord aussi entre le contenu de ces deux visions et les autres passages du Nouveau Testament relatifs à la vie future! ceux-ci en particulier : *Mon Père*, dit Jésus, *mon désir est que là où je suis, là aussi soient ceux que tu*

(1) *Sion* est un mot hébreu signifiant *haut, élevé*. Nous l'avons vu employé dans ce sens dans l'Apocalypse même, au chap. XIV, v. 1.

m'as donnés. Nous sommes enfans de Dieu, dit saint Paul, *nous sommes donc ses héritiers, et cohéritiers de Jésus-Christ. A ceux qui persévèreront dans les bonnes œuvres, Dieu donnera l'honneur, la gloire et l'immortalité. Les justes reluiront comme le soleil dans le royaume de leur Père. Vous recevrez la couronne incorruptible de gloire. Réjouissez-vous et tressaillez de joie, parce que votre récompense sera grande dans le ciel.* Jean, XIV, 24; Rom. VIII, 12; II, 7; Matt. V, 12; XIII, 43.

VII. Quelques-uns des interprètes qui ont pris les deux *Jérusalem* ici annoncées pour une seule et même *cité* ont été jusqu'à regarder cette *cité* comme simplement terrestre : c'est-à-dire comme un grand et unique empire, que formera un jour le monde devenu chrétien, et que Jésus gouvernera en personne ou du haut du ciel. Il est vrai que le monde devenu chrétien a été désigné ailleurs (III, 12.) sous le même emblème que nous venons de voir, celui d'*une Jérusalem descendant du ciel d'auprès de Dieu*. Mais il n'en résulte pas que les deux *Jérusalem* ici offertes doivent désigner le même objet que celle-là. Car une même figure, employée en divers endroits, peut désigner deux ou plus de deux objets différens, selon la nature de celles dont elle est accompagnée (Voy. le Pr. LIX et les notes sur le v. 2 du ch. XXI); et *la Jérusalem* du ch. III ne reçoit pas comme celles-ci le nom de *sainte*, et ne présente aucun des autres traits que nous avons vus les caractériser. Quant à ces épithètes mêmes *descendant du ciel d'auprès de Dieu*, que reçoivent également ces trois *Jérusalem*, elles s'appliquent indistinctement, dans l'Apocalypse, à tout objet d'une nature merveilleuse. Pr. LXXVIII. — Voici les raisons qui nous font rejeter l'opinion de ces interprètes. 1° Si les visions dont nous parlons ne regardent pas la vie à venir, l'Apocalypse ne contiendra point de prophétie qui la concerne essentiellement; car on ne trouve ailleurs sur ce sujet que quelques prédictions occasionelles ou anticipées, contenues dans des visions à l'objet desquelles

il est absolument étranger. (Voy. II, 7, 11; III, 5; XI, 15, 18; XIV, 10, 11.) Or peut-on raisonnablement supposer qu'il n'existe point de prophétie expresse sur l'éternité, dans cette révélation qui est essentiellement prophétique; dans cette révélation qui, adressée à l'Eglise de Christ, est elle-même toute chrétienne dans les divers points de doctrine qui s'y trouvent offerts, qui enfin a été destinée à donner une nouvelle sanction à l'Evangile, dont un des principaux caractères est la manifestation de l'immortalité? (2 Tim. I, 10.) N'est-il pas plus naturel de s'attendre à y trouver de beaux et précieux détails sur cette économie future? Et, pour renoncer à une telle attente, ne faudrait-il pas s'être assuré qu'elle ne contienne aucune prophétie applicable à ce sujet? Mais, 2°, qui peut affirmer que celles des deux derniers chapitres ne peuvent s'y appliquer? En est-il une seule qui ne le puisse? Et combien, au contraire, ne peuvent bien convenir qu'à la vie future! surtout les suivantes, concernant les gens de bien : *La mort ne sera plus; les serviteurs de Dieu verront sa face, et ils régneront aux siècles des siècles*; et celles-ci sur les méchans : *Leur part est dans l'étang ardent de feu et de soufre, qui est la seconde mort.* Aussi les interprètes qui veulent appliquer ces deux chapitres au millennium ou à un règne futur de Dieu sur la terre, donnent-ils aux divers termes figurés qui y sont contenus, des sens tout-à-fait arbitraires, quelques-uns fort au-dessous de la sublimité du texte, quelques-uns même forcés (1); et la plupart

(1) Ainsi à cette phrase, *la mort ne sera plus* (XXI, 4), ils donnent ce sens : « Les chrétiens ne seront plus mis à mort pour la cause de la religion, quoiqu'il ne soit point question de persécution, ni dans cette phrase même ni dans le contexte. Ainsi toute la belle description ici offerte de la *sainte* et *grande Jérusalem*, description telle qu'il ne peut en être de supérieure pour la splendeur et la félicité des cieux, ils l'appliquent à l'Eglise terrestre dans une dernière période du monde présent; quoique cette église, bien inférieure encore en sainteté à ce que sera l'église céleste, ne doive pas jouir, à beaucoup près, de la même gloire, et qu'elle doive finir avec cette terre. Et tout cela pour ne pas reconnaître que, quelque partie de l'Apocalypse, doit, ou peut du moins

de ces auteurs ne s'accordent point entre eux. 3° Leur opinion fait rétrograder l'Apocalypse d'une façon très-irrégulière, qu'on ne peut raisonnablement lui imputer. Après avoir estimé, sur le chap. XX, qu'il contient la prédiction d'une résurrection générale des morts et d'un jugement dernier, ils croient voir prédite dans les chapitres suivans l'existence d'un empire chrétien sur la terre. Combien d'ailleurs il est plus naturel que cette révélation se termine par des choses relatives aux dernières destinées des hommes!

VIII. Dans ces deux visions concernant la vie future, Jésus est toujours appelé l'*agneau*. On est d'abord étonné qu'il n'y reçoive pas un nom approprié à la gloire dont il jouira, plutôt que celui qui retrace l'extrême humiliation et les cruelles souffrances qu'il endura sur la terre pour le salut des hommes. On est étonné surtout que, peint dans l'Apocalypse même comme le *flambeau de la cité* céleste, comme *assis avec Dieu sur un trône*, il soit en même temps appelé *l'agneau*. Mais on doit penser qu'il en est de ce nom comme de tous ceux que contient l'Apocalypse, savoir qu'il n'est pas employé sans un dessein exprès et très-sage. Pr. XLII. — Quel peut être ce dessein? C'est, à ce que nous présumons, d'indiquer que dans le ciel Jésus devra être éternellement considéré par les élus, non pas seulement comme un parfait docteur dont ils devront écouter les leçons, comme un maître auquel ils devront obéir, comme un être divin auquel ils devront rendre des hommages, mais surtout comme l'instrument admirable de leur salut, devenu tel par sa mission sur la terre, qu'a terminée une mort généreuse; mort qui, en confirmant sa doctrine, aura produit par là chez eux la repentance et la sanctification, et qui aura été en même temps reçue de Dieu comme l'expiation nécessaire de leurs péchés. Il y a dans l'épître de saint Paul

concerner la vie future. C'est ainsi que, par des pétitions de principes, on peut écarter le vrai sens de certaines prédictions.

aux Ephésiens une parole qui paraît bien justifier cette idée : *Dieu, qui est riche en miséricorde, nous a donné la vie avec Jésus-Christ, lorsque nous étions morts dans nos fautes (car c'est par grace que nous sommes sauvés)* ; *et il nous a fait asseoir avec lui dans les cieux, pour faire connaître dans les siècles à venir les richesses immenses de sa grace, par la bonté qu'il a eue pour nous en Jésus-Christ.* Eph. II, 4, 7. Et c'est probablement dans cette même idée qu'ailleurs cet apôtre, représentant *Jésus dans la cité céleste* habitée par les élus, l'appelle *le Médiateur de la Nouvelle Alliance, dont le sang a été versé.* Heb. XII, 24. Le but pour lequel Jésus sera essentiellement présenté sous ce point de vue aux fidèles glorifiés, sera de prévenir pour toujours chez eux un funeste esprit d'orgueil, et d'y maintenir à la fois une juste humilité, une profonde reconnaissance, la plus grande crainte du nom de Dieu et la plus vive ardeur pour son service, par la constante pensée que c'est essentiellement à la bonté et à la miséricorde divine qu'ils doivent leur félicité. De tels sentimens, loin de nuire à leur bonheur, ne pourront que l'accroître. Car, comme dit Jésus-Christ, le pardon excite ou augmente l'amour à proportion de sa grandeur (Luc VII, 47); et l'amour de ces esprits glorifiés pour leur Père céleste et pour leur généreux Sauveur, ne constituera-t-il pas une partie essentielle de leur félicité? — Rien de plus naturel, ce nous semble, que l'explication que nous offrons de cet emblème. Cependant nous ne l'offrons que conjecturalement.

IX. Quand nous considérons la ravissante et inexprimable félicité que Dieu destine aux justes parvenus à la perfection, nous nous écrions : Ah! qui pourrait attendre de Dieu de si grandes choses en faveur des humains, quelque parfaits qu'ils pussent être, si elles n'étaient annoncées dans ses saints oracles, ou si nous n'en avions déjà un gage précieux dans le don inestimable qu'il nous a fait de son Bien-aimé; selon cette parole de saint Paul :

Puisque Dieu nous a donné son Fils, ne nous donnera-t-il pas toutes choses avec lui? Rom. VIII, 32.

X. L'ensemble enfin des diverses dispensations du Très-Haut dans la vie future, telles que l'Apocalypse nous paraît les désigner, forme un système harmonique digne de la sagesse du Dieu qui créa l'homme pour la félicité. Bonheur et perfectionnement des justes, toujours croissant jusqu'au plus haut point dont ils seront susceptibles. Peines, destinées à convertir les pécheurs et à les ramener dans la voie du salut. Félicité accordée, au bout d'un long période, à ceux qui se seront amendés. Anéantissement de ceux en qui une longue impénitence et une profonde corruption auront détruit jusqu'aux derniers sentimens de l'être moral.

FIN DES VISIONS.

CONCLUSION
DE
L'APOCALYPSE.

Contenant des réflexions et des prédictions relatives à cette révélation même, dans trois discours distincts: un d'un ange, un de Dieu, et un de Jésus, accompagnées du récit d'un fait particulier concernant un ange et l'apôtre, et suivies des vœux de celui-ci.

AVERTISSEMENT.

Cette conclusion ne contenant qu'un très-petit nombre des termes figurés employés dans le corps de l'Apocalypse, et ses diverses parties n'étant pas liées avec ce corps, et même l'étant peu les unes avec les autres, son explication présente quelques difficultés particulières. Au reste, son contenu a moins d'importance. N'ayant pu y donner autant de soins qu'aux prophéties proprement dites, nous offrons nos idées pour la plupart avec plus de défiance encore que sur la dernière vision. Nous nous bornerons, sur quelques points, à l'essentiel de leur sens.

PREMIER POINT.

DISCOURS D'UN ANGE.

6—7. *Puis il m'a dit: Ces paroles sont certaines et véritables. Même le Seigneur, le Dieu des esprits des prophètes, a chargé son ange de faire connaître à ses*

serviteurs des choses qui doivent arriver bientôt. Voici: il vient avec célérité. Heureux ceux qui gardent les paroles de la prophétie de ce livre.

NOTES.

[*Ces paroles.*] Ce ne sont pas les paroles qui ont précédé immédiatement, mais tout le contenu de cette révélation; car la phrase : *ces paroles sont certaines et véritables*, se lie évidemment à la suivante, qui se rapporte à tout ce contenu. Son sens est : quelque étonnante que soit cette révélation, elle ne laissera pas de s'accomplir exactement dans tous les points. — [*Des prophètes.*] C.-à-d., ou des hommes qui prédisent l'avenir, V. 175 (dans ce sens il s'agirait ici des prophètes de l'ancienne alliance); ou des interprètes de l'Ecriture; sens qui convient proprement à ce terme, quand il n'est pas accompagné des mots les *serviteurs de Dieu*, V. 177 (ce qui est ici le cas) : sens qui se restreindrait ici à celui d'interprète des prédictions de l'Ecriture sainte, puisqu'il est dit que ce *Dieu des esprits des prophètes a chargé son ange de faire connaître des choses à venir.* L'admission de l'un ou l'autre de ces sens (prophètes proprement dits, interprètes des oracles prophétiques), produira ici une signification différente pour d'autres termes du texte et pour tout son ensemble. Ce sera l'examen comparatif de ces deux significations qui, s'il détermine le choix du lecteur en faveur de l'une d'elles, pourra le déterminer pour l'un de ces deux sens du terme *prophètes*. [*Le Dieu des esprits des prophètes.*] L'expression *le Dieu de* signifiant le suprême arbitre de, V. 50, les mots présens doivent signifier : Celui qui donne la connaissance de l'avenir, ou celui qui donne l'intelligence des oracles prophétiques. [*Son ange.*] C.-à-d. l'ange porteur des révélations divines, V. 102, remplissant invisiblement sa mission. [*Dieu a chargé son ange de faire connaître des choses à venir.*] Cette phrase signifie, ou que *l'ange*, don-

nant l'Apocalypse à Jean qui la publiera, annonce ainsi par des emblèmes des événemens à venir; ou que *l'ange*, dans un temps plus ou moins postérieur, donnant à quelques interprètes la faculté de comprendre quelques parties de cette révélation, dont ils publieront le sens, procurera ainsi la connaissance de certains événemens à venir. Nous disons *quelques parties :* 1° parce que le texte annonce seulement une connaissance acquise de *choses qui doivent arriver bientôt;* 2° parce qu'une autre prédiction (qu'on trouvera au v. 10) annonce, pour un temps postérieur, une explication complète de l'Apocalypse. Cela suppose que cette première connaissance, aidée de la lumière d'événemens qui auraient lieu ensuite, conduira elle-même à l'intelligence de tout le reste de cette révélation; ou bien, que la mission de cet ange sera plus ou moins répétée pour en découvrir tout le sens. Nous préférons la première de ces suppositions. [*Ses serviteurs.*] C.-à-d. ses vrais adorateurs, V. 172, ceux qui lui rendent un culte pur. [*Bientôt.*] C.-à-d. peu après que Jean aura reçu l'Apocalypse, ou peu après que l'ange en aura donné l'intelligence. [*Il vient.*] C.-à-d. il viendra. Pr. LXVII. Les éditions ordinaires portent *je viens.* Cette leçon ne nous paraît pas la véritable, parce qu'on ne saurait à qui rapporter ce mot, et qu'on ne voit nulle autre part la première personne employée sans que celui qui parle s'y désigne par quelque caractère. Mais à qui appliquera-t-on les mots *il vient avec célérité?* Ce sera ou à Dieu, dont il vient d'être dit qu'*il a chargé son ange de faire connaître à ses serviteurs des choses à venir*, ou à cet ange même. [*Avec célérité.*] C.-à-d. à la grande surprise du monde, V. 41 (1). [*Les paroles de la prophétie de ce livre.*] Le mot *parole* se prend quelquefois dans le sens propre, et quelquefois il a le sens de précepte, de leçon morale. S'il a ici ce dernier sens, ces mots signifieraient les leçons

(1) Quelques versions portent *bientôt.* Voy. *Introd.*, art. 15, n° 24, sé..

religieuses données implicitement dans ce livre prophétique. [*Celui qui garde, etc.*] Le mot *vient* signifiant *il viendra*, ceux-ci peuvent, par leur liaison avec celui-là, avoir aussi le sens d'un futur, c.-à-d. signifier *ceux qui garderont* ou *ceux qui auront gardé*. Le mot *garder* signifie mettre en pratique, si le mot *parole* est pris dans le sens de précepte: mais il signifie conserver précieusement dans son souvenir, si le mot *parole* est pris dans le sens propre; car le mot grec qu'on a rendu par *garder* ne signifie pas seulement *pratiquer*, mais aussi *conserver*, *mettre en réserve* (1). [*Heureux celui qui garde les paroles de la prophétie de ce livre.*] Si l'expression *les paroles de la prophétie de ce livre* signifie les préceptes contenus dans l'Apocalypse, le bonheur dont il s'agit ici consistera dans les récompenses à venir de la vertu, et les mots précédens *il vient avec célérité* s'appliquant à Dieu, désigneront son dernier jugement. Si elle signifie les prédictions même de ce livre, ce bonheur consistera dans l'avantage de prévoir, par une heureuse explication de son contenu, des événemens à venir; et les mots précédens désigneront ou la venue de l'ange pour donner cette explication, ou les actes mêmes de la Providence produisant ces événemens.

OBSERVATIONS.

1° Si c'est à Dieu que s'appliquent ces mots, *il vient avec célérité*, ils se rapportent à son jugement dernier envers les hommes, ou à certaines dispensations de sa providence sur cette terre envers les peuples. Le premier de ces sens doit être écarté, parce qu'il ne se lie ni à ce qui précède, ni à ce qui suit.

(1) Ce mot grec est le même qui est employé dans cette phrase de nos évangiles: *Or Marie gardait toutes ces paroles*, Luc. II, 19. Les *paroles* dont il s'agit n'étaient point des préceptes ou leçons que la mère de Jésus dût mettre en pratique, mais des discours singulièrement admirables et dignes de son plus doux souvenir, que les anges venaient de tenir au sujet de la naissance de son fils.

2° Mais est-ce à Dieu que sont appliqués ces mots, ou à *l'ange chargé de la mission* ici indiquée? Ils le sont à Dieu, si l'on admet le premier des sens susdits de l'expression *le Dieu des esprits des prophètes*; parce que Dieu sera ainsi représenté comme instrument dans les événemens que prédit l'Apocalypse. Ils le sont à *l'ange*, si l'on admet le second; parce que l'ange sera ainsi représenté comme venant remplir sa mission.

3° Si c'est à l'ange, le sens de ces mots sera celui-ci : Une explication de l'Apocalypse, procurée par un acte invisible de cet ange, et au moyen de laquelle on aura prévu certains événemens, deviendra le sujet d'une grande surprise dans le monde.

4° Mais, à les prendre dans ce sens, en quoi consisterait le bonheur, ici vanté, de ceux qui se rappelleraient et graveraient dans leur ame certaines prédictions de ce livre ainsi expliqué? Entre les avantages qui pourraient y être attachés pour de vrais fidèles, seraient celui d'accroître singulièrement leur foi à l'Evangile, par la vue de l'accomplissement d'une partie de l'Apocalypse; celui de prévoir le triomphe absolu du vrai christianisme sur les fausses religions et sur toutes les pratiques superstitieuses; celui de prémunir leur cœur contre quelque grande tribulation, par la double certitude du succès, plus ou moins prochain, de la bonne cause, et d'une récompense éternelle pour le généreux dévouement avec lequel ils l'auront soutenue.

SENS TOTAL.

Accommodé au sens vulgaire du mot prophète.

« L'ange qui vient de parler, ajoute : Les prédictions
« contenues dans ce livre s'accompliront infailliblement,
« et tout ce qu'il contient est vrai. Le Très-Haut, qui
« donna à quelques saints hommes de l'Ancienne Alliance
« la connaissance de l'avenir, envoie ici à l'apôtre Jean

« l'ange porteur des révélations prophétiques, pour lui « désigner par des figures, dont il exposera le détail au « monde chrétien, des événemens à venir qui ne tarde- « ront pas de commencer depuis le moment où il reçoit « cette révélation. Cet Être suprême interviendra d'une « manière admirable dans ces événemens. Heureux ceux « qui pratiqueront les saintes leçons contenues dans ce « livre prophétique!

Autre sens total, accommodé au sens figuré du mot prophète, *lequel* est interprète des oracles prophétiques.

« L'ange qui vient de parler ajoute: Les prédictions « conteuues dans ce livre s'accompliront infailliblement; « et tout ce qu'il contient est vrai. Même le Très-Haut, « qui accorde à son gré la faculté d'expliquer les prédic- « tions contenues dans sa Parole, a chargé l'ange, por- « teur des révélations prophétiques, de *donner un jour à « quelque interprète (ou à quelques interprètes) l'intelligence « d'une partie de ce livre*, pour faire connaître, par ce « moyen, à ses vrais adorateurs certains événemens à « venir, qui ne tarderont pas dès-lors d'avoir lieu : intelli- « gence qui sera le sujet d'une grande surprise dans le « monde. Heureux ceux qui se souviendront des prédic- « tions qui annoncent ces événemens!... »

REMARQUE CONJECTURALE

Pour un examen comparatif de ces deux sens.

I. Le premier de ces sens présente des choses qui nous semblent difficiles à admettre. 1° Il contiendrait une répétition, inutile selon nous, de ce qui a été dit au début de l'Apocalypse, qu'*un ange a donné à Jean cette révélation*. (I. 1.) 2° Comme c'est un ange qui parle ici, ce sens ferait dire à Jean, par cet ange, qu'un autre *ange* lui est envoyé pour

lui faire cette communication. Ne serait-il pas naturel que ce fût celui-ci même qui lui déclarât sa propre mission? 3° Ce sens porterait, que l'Apocalypse fera *connaître aux serviteurs de Dieu des événemens à venir près d'arriver*, sans qu'il soit indiqué ici, ni dit ailleurs, que l'intelligence de cette révélation mystérieuse sera donnée ou permise par le Très-Haut: or, comment ces événemens pourraient-ils être connus sans cette intelligence? 4° Ce sens exalte le bonheur de ceux qui pratiqueront les leçons religieuses contenues dans l'Apocalypse; tandis que, pour les pratiquer, il faut les comprendre, et que d'ailleurs ces leçons mêmes se trouvent toutes données dans les autres livres du Nouveau Testament. — Le second de ces sens, qui ne présente pas ces difficultés, nous paraît en lui même fort admissible; puisque Dieu, tout en enveloppant l'Apocalypse d'un voile mystérieux, s'est proposé d'en procurer un jour l'intelligence (Introd. art. 7 et 8.); et que, pour un tel effet, l'emploi d'un ange agissant d'une manière invisible sur l'esprit d'un homme ou de quelques hommes, n'est point incompatible avec les augustes perfections de Dieu, et n'a rien de plus merveilleux ou de plus difficile à croire que l'envoi de *l'ange* même de qui Jean reçut l'Apocalypse. De plus, ce sens est fondé sur la signification régulière du terme *les prophètes*, quand il n'est pas joint aux mots *serviteurs de Dieu*. Enfin, dans ce sens, tout le discours de l'ange se rapporte à un même sujet, et toutes les phrases se lient bien les unes aux autres. La première se lie à la seconde, au moyen de l'idée que la certitude des prophéties de l'Apocalypse se confirmera un jour par certains événemens qu'aura fait prévoir une juste explication de ce livre. De même, la seconde et la troisième se lient à la dernière, par l'idée que les avantages qui résulteront pour certains hommes d'une attentive considération des prophéties de ce livre, seront un effet de l'intelligence qu'ils en auront obtenue.

II. On a lieu de présumer que l'Apocalyse sera com-

prise en entier et avec une parfaite certitude avant la fin du monde, et même à l'époque où finira la période des révolutions; parce qu'à cette époque les hommes, tous réunis dans la vraie foi, ne seront plus empêchés, par de fausses préventions, de trouver le vrai sens de cette révélation, ni d'admettre la juste explication qui leur en serait offerte; et qu'alors devra s'effectuer le double dessein de Dieu, de confirmer un jour dans le monde la divinité du christianisme par la vue de l'accomplissement d'un grand nombre des prédictions qu'elle contient, et de le réjouir par l'attente du prochain millennium et de l'éternelle félicité dont il sera suivi. Ce que la raison nous fait présumer à cet égard, on le verra bientôt annoncé formellement. (v. 10.) — Mais, dira-t-on, avant cette époque, le ciel pourra-t-il permettre que l'on comprenne quelque partie de cette révélation, qui se trouverait même contenir des prédictions non encore accomplies? — Il ne permettra pas, sans doute, qu'elle soit comprise de certains peuples ennemis acharnés de la vraie religion, qui pourraient en conséquence s'abstenir de certaines actions prédites, par la crainte de tels ou tels malheurs pour eux-mêmes, annoncés en même temps comme devant en être les suites. Le motif pour lequel il ne voudra point les détourner de ces actions sera, non-seulement de laisser à leurs passions un libre cours, et par là de ne point empêcher lui-même l'accomplissement de ces prédictions; mais, par le moyen de leurs propres œuvres, de signaler publiquement un jour la malice de leurs cœurs, et de la punir d'une façon exemplaire. Et pour qu'ils ne les comprennent pas, ces prophéties, il aveuglera au besoin leur esprit, comme il le fit autrefois à l'égard de l'injuste et cruel Pharaon (Ex. X, 1.); ou, la force seule de leurs passions suffira pour leur faire rejeter l'explication la plus évidente qui leur en serait offerte (1) : en sorte qu'ils accompliront eux-mêmes,

(1) Daniel dit, au sujet de certaines prophéties qu'il vient d'exposer : *que les méchans ne les comprendront point.* XII, 10.

sans s'en douter, ces prophéties qui les condamnent et qui annoncent leur infortune ou leur ruine. Mais il n'y aura pas les mêmes inconvéniens à ce que de fidèles chrétiens découvrent des événemens à venir par le moyen d'une bonne explication de ce livre prophétique; et nous avons vu plus haut (4e observation) que cette prévision pourrait même avoir pour eux de grands avantages. Elle pourra aussi contribuer aux progrès du christianisme, et à l'établissement du culte divin dans sa pureté, à une époque très-critique où les lumières religieuses et l'attachement à la bonne cause seront plus nécessaires que jamais pour en assurer le triomphe. Elle pourra enfin acheminer pour la suite à une explication complète de l'Apocalypse, et à une explication si satisfaisante pour la raison qu'elle soit généralement reçue. (Voy. Introduct. Art. 8e et 9e.)

DEUXIÈME POINT.

Particularité relative à cet ange et à l'apôtre.

8—9. *C'est moi, Jean, qui ai vu et entendu ces choses. Et quand je les ai eu vues et entendues, je me suis jeté aux pieds de l'ange qui me les avait montrées, pour l'adorer. Et il m'a dit: Garde-toi de le faire; je suis ton compagnon de service, et celui de tes frères les prophètes, et de ceux qui gardent les paroles de ce livre. Adore Dieu.*

NOTES.

[*Pour l'adorer.*] C.-à-d. pour lui rendre graces. V. 221.
[*Je suis ton compagnon de service.*] C.-à-d., en t'annonçant ces choses, je n'ai fait que remplir une mission du Très-Haut; je ne suis qu'un serviteur de Dieu comme toi.
[*Tes frères les prophètes.*] Ici les prophètes étant consi-

dérés comme *serviteurs de Dieu*, puisque l'ange se dit leur *compagnon de service*, ce terme désigne en conséquence les prophètes de l'Ancienne Alliance, V. 175. Ils sont appelés *frères* de l'apôtre, parce que comme lui ils reçurent des révélations prophétiques, et furent chargés de les publier. [*Ceux qui gardent les paroles de cette prophétie.*] C.-à-d. ceux des chrétiens qui, comprenant les prédictions de l'Apocalypse, en garderont précieusement le souvenir. (Voyez la note sur ces mots au v. 7.) *L'ange* se dit ici le *compagnon de service*, non-seulement des *prophètes*, mais encore de ces chrétiens-là; à cause du rapport qu'établissent entre eux et lui l'avantage qu'ils auront de connaître de grands desseins du Très-Haut et le plaisir qu'ils trouveront à les méditer; avantage, plaisir, accompagnés chez eux d'un accroissement de foi et d'obéissance à la volonté divine. [*Adore Dieu.*] C.-à-d. c'est à Dieu, et non à moi, que tu dois rendre graces pour les grandes choses que je viens de te révéler.

SENS TOTAL.

« L'Apôtre a tellement été ravi de toutes les choses que « l'Ange a exposées à ses yeux, et des discours qu'il lui a « tenus, qu'il s'est aussitôt après prosterné devant lui « pour lui rendre de vives actions de graces. Garde-toi « de le faire, a dit incontinent celui-ci; car, *loin d'être « l'auteur de cette prophétie*, *je suis seulement chargé de te « l'apporter*, n'étant qu'un serviteur de Dieu comme toi, « et comme les saints hommes qui ont reçu l'ordre, en « divers temps, d'annoncer des choses à venir, et même « comme de simples chrétiens qui, *venant à comprendre la « présente révélation*, garderont précieusement le souvenir « des prédictions qu'elle contient. C'est à Dieu *qui m'a en« voyé auprès de toi* que tu dois adresser tes actions de « graces. »

REMARQUE.

On peut d'abord être étonné que l'Apôtre tombe dans la même faute dont il a été repris peu auparavant. (XIX, 10.) Mais qu'on se mette un instant à sa place. La présence imposante d'envoyés célestes, qui lui apparaissent successivement, ne peut-elle pas causer dans son cœur si humble, si religieux, une émotion, un trouble qui lui ôte la présence d'esprit nécessaire pour prévenir ces manquemens? Et ici les nouvelles choses qui viennent de lui être révélées, surtout l'inexprimable magnificence et les ineffables délices du palais de la Divinité, ne sont-elles pas bien capables d'ajouter à un effet de cette nature? Mais cette seconde faute, effet subit du transport le plus juste et le plus louable en soi, est assez excusée par l'envoyé céleste, pour n'être l'objet, comme on le voit, que d'une seconde leçon non moins douce que la première.

TROISIÈME POINT.

Reprise du discours de l'ange.

10. *Puis l'ange m'a dit: Ne scelle point les paroles de la prophétie de ce livre; le temps est proche.*

NOTES.

[*Ne scelle point.*] Une prophétie *scellée* est une prophétie qui ne sera comprise qu'après son entier accomplissement, v. 160. Ces mots marquent donc que l'Apocalypse sera entièrement comprise avant que les prédictions qu'elle contient soient toutes accomplies. [*Le temps.*] C.-à-d. le millennieum (sens conj.), V. 85, qui sera le temps par excellence. [*Est.*] C.-à-d. sera. Pr. LXVII. [*Proche.*] C.-à-d. près du moment où lesdites prophéties seront comprises.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

A quoi l'ange a ajouté : « Les prophéties contenues dans « ce livre mystérieux seront toutes comprises dans un « temps antérieur à celui de leur entier accomplissement ; « et alors on sera près du temps par excellence, la période « de mille ans.

REMARQUES.

I. La prédiction présente est une suite et un complément de celle qu'on a vue au v. 6, et qui a été interrompue par l'acte d'adoration de l'apôtre. Celle-là a simplement annoncé qu'un jour le sens de l'Apocalypse serait assez découvert pour qu'on pût prévoir par son moyen quelques événemens futurs. Celle-ci porte : que cette révélation sera comprise en entier, avec une clarté et une certitude parfaites, peu de temps avant le millennium. Alors les prédictions sur lesquelles il n'aura été précédemment offert aucune explication en recevront une ; alors les explications formelles ou conjecturales, données précédemment sur quelques-unes des prédictions relatives à la période des révolutions, seront, ou confirmées par de nouveaux événemens, ou commuées en d'autres positives que ces événemens même auront aidé à découvrir.

II. La prédiction présente confirme ce que le simple raisonnement nous a fait juger plus haut, sur le temps auquel l'Apocalypse devra être comprise dans son entier.

III. Elle répond bien à ce point de la préface de l'Apocalypse : *Heureux celui qui connaît et comprend les paroles de cette prophétie; car le temps est proche*, I, 3, point qui signifie, selon notre explication, « Heureux ceux qui connaîtront « et comprendront en entier les choses contenues dans « ce livre prophétique ; car l'époque où il sera compris « touchera à l'heureuse période de mille ans. »

QUATRIÈME POINT.

DISCOURS DE DIEU.

11—15. *Que celui qui est injuste le soit encore; que celui qui est souillé se souille encore; que celui qui est juste devienne encore plus juste, et que celui qui est saint se sanctifie encore davantage: voici, je viens avec célérité, et mon salaire est avec moi pour rendre à chacun selon son œuvre. Je suis l'alpha et l'oméga, l'origine et l'accomplissement. Heureux ceux qui ont lavé leur robe, en sorte qu'ils aient droit à l'arbre de la vie, et qu'ils entrent par les portes dans la sainte cité! De là seront exclus les chiens, les empoisonneurs, les fornicateurs, les meurtriers, les idolâtres, et quiconque aime le mensonge et s'y adonne.*

NOTES.

[*Que celui, etc.*] C.-à-d. soit que celui, etc. On emploie souvent ce tour dans le langage ordinaire. On dirait, par exemple: qu'un homme soit riche ou pauvre, il doit également subir la loi du trépas. Ainsi le sens des premières phrases dépend de la nature des suivantes, et revient à cette idée: tous les hommes, soit bons, soit méchans, seront jugés par le Très-Haut. [*Celui qui est souillé*] C.-à-d. ceux qui se livrent aux désordres de l'impureté, de l'ivrognerie, de la gourmandise, etc. [*Voici.*] Ce mot indique ici une grande importance de ce qui va suivre. [*Je suis, etc.*] Ce n'est pas l'ange qui parle ici, mais Dieu même; car il est ajouté peu après: *Je suis l'alpha et l'oméga*, titres que Dieu a déjà pris au commencement de l'Apocalypse (I, 8). En conséquence c'est Dieu aussi qui a parlé dans les phrases précédentes (*que celui qui est injuste, etc.*), dont le sens dépend de celui de celle-ci. Ce mot même *je viens*, qui signifie *je viendrai*, annonce une

action ou une opération très-importante du Très-Haut. Pr. LXVII, et la nature en est indiquée immédiatement après : *mon salaire est avec moi.* Ici donc l'Apôtre introduit Dieu parlant, sans avertir que c'est Dieu qui prend la parole; ou plutôt il parle tout d'un coup par un mouvement de l'Esprit divin, comme si Dieu même parlait. Cette forme, plus frappante et plus énergique, était quelquefois employée par les prophètes pour les sujets de la plus haute importance. [*Mon salaire*]. C.-à-d. mon parfait salaire, Pr. XLIV : ce qui désigne les peines et les récompenses de Dieu après la résurrection générale des hommes, par opposition à celles, bien imparfaites, qu'il assigne quelquefois aux mortels ici-bas. Cette expression a déjà été employée en ce sens dans un autre endroit (XI, 18); et ici ce sens se confirme par les mots qui suivent : *pour rendre à chacun selon son œuvre.* Ce salaire, quoiqu'il doive être assigné par Jésus, est présenté ici comme venant de Dieu, parce qu'en effet c'est de Dieu que Jésus tient l'autorité et la puissance nécessaires pour cette haute fonction. [*Je viens avec célérité.*] C.-à-d. mon grand jugement frappera, surprendra tous les esprits, V. 41. [*Pour rendre à chacun selon son œuvre.*] Le mot *œuvre* comprend les paroles et les mouvemens du cœur, aussi-bien que les actions ; ces paroles indiquent différens degrés de bonheur pour les uns, et de malheur pour les autres. [*Je suis l'alpha et l'oméga, l'origine et l'accomplissement.*] Voy. les notes sur ces mots au v. 6 du ch. XXI. [*Heureux.*] C.-à-d. souverainement heureux, Pr. XLIV. [*Ceux qui ont lavé leur robe.*] C.-à-d. ceux qui se seront corrigés de leurs vices, et qui auront sanctifié leur cœur, V. 42. [*L'arbre de la vie.*] C.-à-d. les biens exquis de divers genres dont Dieu mettra en possession ses élus dans le ciel, en récompense de leurs vertus. (Voy. la note sur cette expression au v. 2.) [*Qu'ils aient droit à l'arbre de la vie.*] On comprend que ce *droit* sera un don de la bonté de Dieu, qui voudra bien l'accorder aux vertus, quoique

imparfaites, des humains. *La vie éternelle*, dit l'Evangile, *est un don de Dieu.* Rom. VI, 23. [*Pour entrer par les portes dans la sainte cité.*] On a vu plus haut que les *portes de la cité* et les *anges* qui y assistent sont des symboles des conditions requises pour être reçu dans le séjour céleste. Ainsi, les mots présens signifient *pour être jugés dignes d'être reçus*; sens qui se lie bien à celui des précédens, *pour avoir droit à l'arbre de la vie.* [*Les chiens.*] Par ce nom Jésus désigne dans l'Evangile les profanateurs des choses saintes (Math. VII, 6); il est probablement pris ici dans ce sens. Il répond au terme *abominable*, qui a été employé plus haut dans une énumération de pécheurs (XXI, 8). Pour les autres termes, voyez les notes sur cette énumération.

OBSERVATION.

Les mêmes raisons qui, dans les dernières visions, nous ont fait distinguer deux rétributions successives de Dieu dans la vie future, nous font appliquer ici à la première le commencement de son discours, relatif au *salaire des hommes*, que nous estimons être celui qui aura lieu après la résurrection; et à la seconde, ces paroles : *Je suis l'alpha et l'oméga*; *heureux ceux qui auront droit à l'arbre de la vie! etc.*

SENS TOTAL.

L'Apocalypse finit par cette inspiration que reçoit l'Apôtre : « Voici, dit l'Éternel : tous les hommes, soit les in« justes qui auront persévéré dans leurs injustices; soit « les gens souillés par l'impureté ou l'intempérance qui « auront persévéré dans ces souillures; soit les gens justes « qui auront de plus en plus pratiqué la justice; soit les « fidèles observateurs de toutes mes lois, qui les auront « de plus en plus pratiquées : tous comparaîtront dans « un grand et solennel jugement qui frappera singu« lièrement tous les esprits. Alors mon vrai salaire sera

« dispensé à chacun selon la gravité de ses péchés ou « l'étendue de ses vertus. *Après un long période*, je leur « assignerai une destinée nouvelle et finale, qui accom- « plira dans son entier le grand but pour lequel je leur « ai donné l'existence. Heureux alors, souverainement « heureux ceux qui auront absolument purifié leur con- « duite et sanctifié leur cœur! Ils seront jugés dignes de « participer aux biens ineffables que je réserve à mes élus « *dans cette dernière économie*, et d'habiter à jamais le ravis- « sant séjour destiné aux saints parvenus à la perfection. « Mais de là seront exclus les profanateurs des choses « saintes, les empoisonneurs (ou les gens excitant les autres « à pécher), les impudiques (ou les gens coupables de « quelque souillure corporelle), les meurtriers, les ido- « lâtres (ou les gens asservis à de basses passions), et tous « ceux qui se plaisent à la fourberie et qui s'y adonnent. »

REMARQUES.

I. Il est essentiel de remarquer que Dieu, qui a parlé dans la dernière vision (XXI, 5, 8), parle encore dans la conclusion, et y fait les mêmes promesses et les mêmes menaces qu'on a vues dans les visions relatives à la vie future. Le but de son discours est à la fois de mettre son sceau à toute l'Apocalypse, pour lui imprimer le caractère le plus imposant, et d'en faire sentir le but capital, qui est de produire la pratique de ses lois, pour frapper, en la terminant, un coup salutaire sur les cœurs.

II. La sanctification est aussi le but de tout l'Evangile. *La grace salutaire à tous les hommes a été manifestée, nous enseignant à renoncer à l'impiété et aux passions mondaines, et à vivre selon la piété, la tempérance et la justice.* Tit. II, 11, 12. *Nous avons reçu ces grandes et précieuses promesses, afin que par-là nous devinssions participans de la nature divine, en évitant la corruption qui règne dans le monde.* 2 Pier. I, 4.

Remarque importante.

III. L'énumération qu'offre ce discours (v. 15) de diverses sortes de pécheurs n'est point précédée des mots : *les lâches et rebelles*, qu'on a vus à la tête d'une énumération semblable, dans une prédiction précédente (XXI, 8), relative aussi au second période. Cette omission confirme le sens que nous avons donné dans la première aux mots grecs rendus par ces noms, au lieu de ceux qu'y attachent les versions ordinaires. Car, si ces mots avaient de tels sens, on ne verrait pas pourquoi ils ne se trouvent pas de même dans l'énumération présente. Les sens que nous avons admis forment dans l'autre, comme on l'a vu, une opposition avec la phrase qui précède, *celui qui a vaincu héritera toutes choses*; en sorte que ces noms y deviennent une dénomination commune pour toutes les sortes de pécheurs indiquées ensuite. Mais ici, où l'absence de cette phrase ne donne pas lieu à cette opposition, ces noms, ne convenant plus, sont avec raison omis dans l'énumération offerte. Combien, en conséquence, cela confirme le sens que nous avons donné à la susdite prédiction du verset 8 du chap. XXI !

IV. Enfin, cette énumération ne parle pas, non plus que celle offerte dans ce verset, d'hommes coupables d'*adultères*, ce qui nous paraît venir à l'appui de notre troisième observation sur ce verset même.

CINQUIÈME POINT.

DISCOURS DE JÉSUS.

16—20. *Moi, Jésus, j'ai envoyé mon ange pour vous attester ces choses dans les églises. Je suis la race de David, l'astre brillant du matin. L'esprit et la future épouse disent : viens. Que celui qui entend dise aussi : viens. Et que celui qui a soif vienne, et que celui qui voudra de l'eau de la vie en prenne gratuitement. Je*

proteste à quiconque écoute les paroles de la prophétie de ce livre, que, si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu fera tomber sur lui les maux qui sont marqués dans ce livre; et si quelqu'un retranche quelque chose des paroles de cette prophétie, Dieu lui ôtera sa part à l'arbre de la vie, et à la cité sainte, et aux biens qui sont décrits dans ce livre. Celui qui atteste ces choses dit: Je viens avec célérité.

NOTES.

[*Mon ange.*] Il ne nous paraît pas que cet ange soit le même que *l'ange de Dieu* qu'on a vu (v. 6) être un ange porteur de révélations prophétiques, puisque celui-ci n'annonce pas des choses à venir. Il ne nous paraît pas non plus que cet ange soit un ange proprement dit, puisqu'il doit attester certaines choses dans les églises. Il peut désigner des docteurs chrétiens, soit une espèce particulière d'apôtres de la vérité, enseignant en divers lieux les choses dont il est ici question: sens indiqué par le *Vocabulaire* (106). — [*Ces choses.*] Il ne nous paraît pas que ce soient celles mêmes qui viennent d'être dites par le Très-Haut, et qui ne regardent que ces rétributions dans la vie à venir; puisque la doctrine de ces rétributions a été enseignée dès le temps des saints apôtres, et que l'Apocalypse a déjà prédit (XIV, 6, 7.) la mission dans le monde des prédicateurs de l'Evangile, annonçant en même temps le jugement à venir, comme l'un de ses points capitaux. *Ces choses* nous semblent donc devoir être tout l'ensemble de l'Apocalypse, qui a été offert aux sens de l'apôtre et dont l'exposition vient de finir. [*Attester.*] C.-à-d. démontrer la vérité. Or, comment peut-être démontrée la vérité d'une révélation prophétique, si ce n'est par une exposition claire de l'accomplissement de tout son contenu régulièrement expliqué? Nous avons dit ailleurs (sur les v. 6 et 10.) que la signification d'une

bonne partie de l'Apocalypse pourra être découverte avant la fin de la période des révolutions, et qu'à cette époque elle sera comprise en entier. Ici le texte, se rapportant essentiellement à cette époque, annonce qu'alors des apôtres de la vérité, suscités par le Seigneur, répandront dans toute la chrétienté la connaissance du sens entier de ce livre mystérieux, avec celle de son admirable accomplissement; qu'ils en convaincront l'Eglise, et feront ainsi reconnaître sa divine inspiration. [*J'ai envoyé.*] Le Seigneur, employant ici le passé, se place, par la pensée, au temps même où il aura exécuté cet envoi : mode d'expression dont on voit plusieurs exemples dans les prophéties de l'Ancien Testament. Pr. LXVI. — Pourquoi prend-il ici le titre de Jésus? (c.-à-d. Sauveur.) Parce qu'il n'est pas moins Sauveur par ses instructions que par l'efficacité de son sacrifice; et que l'Apocalypse a éminemment pour but de servir un jour au salut des ames par la confirmation qu'elle fournira de la divinité de son Evangile, et par les précieuses leçons qu'elle contient elle-même. [*La race David.*] (1) Le mot *David* signifiant *aimé*, *chéri*, V. 45, et le mot grec rendu ici par *la race*, pouvant signifier *le fils*, leur réunion peut signifier *le Fils Bien-Aimé* du Très-Haut : titre donné à Jésus dans l'Evangile, (Math. III, 17) qui s'accordera bien avec ce qui va suivre.

[*L'astre.*] C.-à-d. le chef, ou prince par excellence. V. 161. Pr. XLIV. [*Du matin.*] C.-à-d. de la période de paix et de bonheur pour le monde, qui doit précéder immédiatement l'éternité, V. 86 (sens conjectur.) : période où, selon nos conjectures, Jésus gouvernera le monde en personne, et à laquelle se rapporte le mot *vient* qui va suivre. [*Je suis la race David, l'astre du matin.*] Le rapprochement de ces deux titres, qui ne sont séparés par aucun verbe, pas même par une conjonction,

(1) Les versions en général, et la plupart des éditions, portent : *la race de David*; ce qui ne se lie nullement au contexte.

paraît indiquer que c'est en qualité de Fils Bien-Aimé du Très-Haut qu'il sera revêtu de cette auguste charge de gouverner le monde. [*L'esprit.*] C.-à-d. la religion, V. 182. [*La future épouse.*] C.-à-d. l'Eglise, se préparant à recevoir Jésus-Christ en personne. [*Disent, viens.*] C.-à-d. désirent vivement sa prompte descente du ciel. On voit ici la Religion et l'Eglise, personnifiées, exprimer un vœu ardent pour cet admirable événement, qui sera si glorieux pour l'une et un grand sujet de joie pour l'autre. Ce vœu pour la venue du Seigneur accrédite bien le sens que nous avons assigné à l'expression *l'astre du matin*, par la liaison qu'il produit entre ces deux phrases. [*Celui qui a soif.*] C.-à-d. ceux qui désirent un grand bonheur. [*L'eau de la vie.*] C.-à-d. les plaisirs religieux; V. 148. Cette expression a aussi été employée plus haut (XXII, 1.) dans une prédiction relative au ciel; mais avec cette différence qu'il y est dit le *fleuve de l'eau de la vie*, ce qui élève considérablement ces plaisirs au-dessus de ceux dont il s'agit ici, lesquels cependant seront bien supérieurs à ceux qui auront pu jusqu'alors être goûtés sur la terre. [*Gratuitement.*] C.-à-d. abondamment et constamment. [*Que celui qui a soif vienne, et que celui qui veut de l'eau de la vie en prenne gratuitement.*] Ces deux phrases, qui peuvent d'abord paraître n'exprimer qu'une seule et même idée, sont très-distinctes. L'une, où il est parlé de la *soif* en général, promet un bonheur temporel; l'autre, où il est spécifié de *l'eau de la vie*, promet des plaisirs religieux. [*Si quelqu'un ajoute ou retranche quelque chose aux paroles de la prophétie de ce livre.*] Moïse avait employé une formule analogue à l'égard de ses lois. (Deut. IV, 2; XII, 32.) Quelques anciens auteurs chrétiens ont fait, à la fin de leurs ouvrages, des protestations semblables à celles qu'on trouve ici. De ce nombre est Irénée, au rapport d'Eusèbe (1). Cette précaution était fort nécessaire dans ces temps, où il y avait des

(1) *Hist. eccl.*, lib. V, cap. 20. —

faussaires qui osaient faire des additions et des retranchemens, non-seulement aux écrits des docteurs, mais même aux livres sacrés, pour les accommoder à leurs opinions personnelles, comme s'en plaignent Tertullien (1) et Denys, évêque de Corinthe, au deuxième siècle, selon le rapport d'Eusèbe (2). Dans ces temps, une telle précaution était surtout fort nécessaire pour l'Apocalypse, à laquelle on n'aurait pu supprimer, ajouter ou changer quelques phrases, sans rendre très-défectueux les points de ce livre où cette altération eût été faite, sans nuire à l'évidence de leur accomplissement lorsqu'il aurait eu lieu, et sans décréditer plus ou moins par-là cette admirable et précieuse révélation. Le lecteur comprend sans doute que les menaces faites ici à ceux qui altéreraient l'Apocalypse, indiquent en général un châtiment de Dieu dans la vie à venir. [*Avec célérité.*] C.-à-d. à la grande surprise du monde, V. 41, ou au moment où l'on ne s'y attendra pas.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Un jour, dit le Sauveur des hommes, je susciterai des « apôtres de la vérité, qui communiqueront à toutes les « églises le sens entier de la présente révélation, *éminem- « ment utile au salut des ames*. Après ce temps-là, moi, « Fils bien-aimé de Dieu, je régnerai en *personne* sur la « terre pendant la période de la paix, avant-coureur de « la vie future qui n'aura point de fin. Ma présence, qui « donnera le plus vif éclat à la religion que j'ai apportée « au monde, sera pour l'Eglise le sujet d'une grande joie. « Que tout fidèle, qui connaîtra ma promesse à cet égard, « en hâte par ses vœux l'heureux accomplissement. Une « prospérité temporelle sans nuages, et des jouissances « religieuses multipliées, seront, dans cette dernière pé- « riode, le partage du monde religieux. Quiconque alté-

(1) *Adv. Marcion.*, lib. II, cap. 17. — (2) *Hist. eccl.*, lib. IV, cap. 22.

« rerait les paroles de ce livre par quelque addition ou « quelque retranchement, ou de quelque autre manière, « serait sévèrement puni de Dieu dans le monde à venir. « Oui : ce même Jésus qui déclare et affirme ces choses, « viendra un jour sur la terre pour habiter au milieu des « hommes ; et sa venue frappera tout le monde d'un « grand étonnement. »

REMARQUES.

I. Les plaisirs religieux qui caractériseront cette dernière période de l'existence de ce monde résulteront et du perfectionnement spirituel auquel il sera parvenu déjà avant la venue de Jésus, et de celui, plus grand encore, qu'il atteindra par un effet de sa divine administration. (Ce que nous avons déjà exposé dans la VIIe et la IXe de nos *remarques générales* sur le millennium : XX, 6.)

II. Les mots *je viens*, par lesquels finit ce discours de Jésus, pourraient d'abord paraître une vaine répétition de la prédiction de sa venue, qui a été faite ailleurs et même au commencement de ce discours. Mais l'importance de la chose donne de l'utilité à cette répétition, dans la place même où elle est offerte. Cette promesse est si douce pour l'Eglise de Christ qu'il peut bien terminer par elle; de même qu'un ami, éloigné de ses amis, qu'il doit rejoindre dans un temps plus ou moins prochain, termine sa lettre par l'expression de l'attente, chère à son cœur, de l'heureux moment qui les réunira pour toujours.

III. Combien enfin est remarquable et imposante cette réunion du Père et du Fils, parlant dans la conclusion de l'Apocalypse pour sanctionner cette révélation !

SIXIÈME ET DERNIER POINT.

VŒUX DE L'APÔTRE.

21. *Oui, viens, Seigneur Jésus! Que la grace de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen!*

NOTES.

[*Oui, viens.*] C.-à-d. ô qu'heureux sera le temps où ton auguste présence honorera et réjouira la terre! [*La grace de Jésus.*] C.-à-d. les graces spirituelles de Jésus, procurant ici-bas la paix de l'ame et la sanctification, et préparant le salut pour les cœurs bien disposés. [*Avec vous tous.*] C.-à-dire avec vous tous qui formez les diverses églises de Christ. Comme l'Apocalypse a commencé sous la forme d'une lettre adressée aux églises (I, 4), elle finit de même.

SENS TOTAL.

« *L'apôtre termine le récit de la révélation qu'il vient de « recevoir par ces saints vœux :* Oh! qu'il vienne régner dans « ce monde, ce divin Seigneur qui y a déjà paru pour y « apporter le salut! Veuille ce suprême chef de l'Eglise « en combler tous les membres de ses plus précieuses fa- « veurs! Amen!

FIN DE L'EXPLICATION DE L'APOCALYPSE.

TROISIÈME PARTIE.

RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DE LA DEUXIÈME.

AVERTISSEMENT.

Pour que le lecteur saisisse mieux la liaison et l'ensemble des divers points de l'Apocalypse, selon l'explication que nous en avons donnée, nous allons les rapprocher, en supprimant tout commentaire, et en plaçant en regard le texte, la signification telle qu'elle a été offerte dans la IIe partie, et un narré succinct des événemens qui ont accompli un grand nombre de prédictions. Nous couperons le texte en phrases aussi courtes que le sens le permettra, afin que l'explication de chacune soit toujours rapprochée des mots dans lesquels elle est conçue.

Nous indiquerons, à côté de chacune, les numéros des *principes* ou du *vocabulaire* qui fixent le sens de ceux des termes auxquels ils correspondent (1). Cette indication ne suffira pas pour justifier ici en entier notre explication de l'Apocalypse, dont toutes les raisons ont été développées dans la IIe partie ; mais elle lui en rappellera les fondemens. Les mots de l'explication en lettres italiques, ne répondront à aucun mot formel de l'Apocalypse, mais seront simplement supplémentaires. Les lettres initiales Pr. signifieront *principe;* la lettre V, vocabulaire ; les lettres CHAP., chapitre, et v en petit caractère, verset.

Les signes [ ], qu'on trouvera dans l'exposition du sens des prédictions, indiqueront un *sens conjectural.* Les signes ( ) avant le mot *ou,* indiquent des expressions qu'on peut substituer à celles qui précèdent.

(1) Ici, comme dans la IIe partie, le vocabulaire, quoique constituant la troisième espèce de principes, sera distingué de ceux-ci, à cause de sa nature et de son importance toutes particulières.

PRÉFACE DE L'APOCALYPSE.

PREMIER POINT.

Où sont exposés l'objet de ce livre, et sa langue particulière.

TEXTE.	*SENS.*
CHAP. I. v. 1—3. *Révélation de Jésus-Christ, que Dieu lui a permis de faire connaître à ses serviteurs*, V. 172,	Révélation que Jésus-Christ, avec la permission de Dieu, présente à ses vrais adorateurs,
et qu'il a offerte par des signes,	et qu'il leur expose par le moyen de figures emblématiques,
l'envoyant par son ange à son serviteur Jean, V. 102. 171,	la communiquant [par l'entremise de l'ange porteur des révélations prophétiques], à Jean, qui exerce une mission religieuse d'un genre surnaturel,
qui a soutenu la cause de Dieu, le témoignage de Jésus-Christ, et tout ce qu'il a vu, V. 187.	et qui a soutenu, au péril de sa vie, la cause de Dieu, la religion chrétienne et tous les faits *relatifs à la venue de Jésus*, dont il a été témoin.
2. *Heureux celui qui connaît et com-*	Heureux ceux qui vivront à l'époque où le sens de cette révélation

prend les paroles de cette prophétie, Pr. 63. 44,	sera connu et confirmé dans son entier,
et qui observe les choses qui y sont écrites !	et dont la croyance et la conduite seront assorties aux précieuses instructions qu'elle contient !
car le temps est proche. V. 85.	[Car ils participeront à la joie de l'heureux millennium, qui commencera à cette époque.]

DEUXIÈME POINT.

Contenant une dédicace de ce livre, et de beaux vœux de l'Apôtre pour les chrétiens.

4—6. *Jean aux sept Eglises*, V. 71,	Le livre présent, contenant cette révélation, est dédié par Jean aux sept principales églises de la chrétienté,
qui sont dans l'Asie.	[considérée pendant le temps où il restera des défectuosités dans sa foi et dans ses mœurs.]
Grace et paix vous soient données,	Il leur souhaite graces et bénédictions,
de la part de celui qui est, qui a été et qui sera,	de la part de l'Etre éternel, *qui tient en sa main la vie et le bonheur de toutes les créatures ;*
et de la part des sept esprits qui sont devant son trône, V. 184,	de la part du Saint-Esprit, source de diverses graces spirituelles;
et de la part de Jésus-Christ,	et de la part de notre Sauveur Jésus-Christ,
le témoin constant,	qui procure le salut par sa parfaite doctrine, scellée de son sang;
le premier né d'entre les morts,	par la faculté qu'il a de rappeler les hommes à la vie;
et le prince des chefs de la terre,	par l'administration de son Eglise, qu'il exerce du haut du ciel;
qui nous a aimés et	par le généreux sacrifice qu'il a

nous a lavés de nos péchés par son sang,

fait de sa vie pour l'expiation de nos péchés;

et qui a fait de nous un royaume de sacrificateurs pour Dieu son père;

et par l'efficace de son grand ministère, qui fait de ses disciples de parfaits adorateurs du Très-Haut.

PRÉCIS.

Jean dédie ce livre à la chrétienté, et lui souhaite conservation, graces temporelles, graces spirituelles, et la félicité céleste.

TROISIÈME POINT.

Où est annoncé, par anticipation, un règne glorieux de Jésus sur la terre, suivi des rétributions éternelles du Très-Haut.

SENS CONJECTURAL.

Puis l'Apôtre ajoute :

7—8. *A lui appartiennent la gloire et l'empire pour les siècles.* V. k.

A ce divin Sauveur sont destinés une insigne gloire et un règne admirable *sur cette terre,* pour l'heureuse période de mille ans.

Voici: il vient sur les nues.

Chose ravissante! il descendra du ciel sur des nuées.

Tout œil le verra,

Il sera vu et contemplé de tous les habitans.

ceux même qui l'ont percé ; Pr. 80,

Quelle confusion et quels remords accableront ce qu'il restera encore à cette époque d'ennemis acharnés de sa doctrine!

et toutes les tribus de la terre se frapperont la poitrine à son sujet.

Et qui pourrait exprimer la vive douleur qu'éprouveront tous ceux qui auront refusé de croire en lui?

Oui: certainement.

Ces choses sont certaines.

Je suis l'alpha et l'omega,

Après cela, *viendra l'éternité, où* Dieu, qui a donné l'existence

aux humains, règlera leurs destinées finales.

dit le Seigneur Dieu, qui était, qui est et qui sera le Tout-Puissant.

en qualité et de souverain maître de l'univers, et d'Etre qui, n'ayant jamais eu de commencement, doit subsister aux siècles des siècles, et d'Etre qui possède une puissance infinie pour récompenser ou punir ses créatures.

QUATRIÈME POINT.

Où sont cités l'époque et le lieu où l'Apôtre reçut cette révélation.

9 *Moi, Jean, qui suis votre frère, et qui ai part aux tribulations et à la patience de Jésus-Christ,*

L'apôtre termine cette préface en disant que lui, frère des chrétiens, et participant aux tribulations et à la patience de Jésus-Christ;

J'ai été exilé dans l'île de Patmos pour la cause de Dieu et le témoignage de Jésus-Christ, v. 187;

ayant été exilé dans l'île de Patmos, pour la cause de Dieu et pour la doctrine de Christ,

J'ai été ravi en esprit un dimanche. Pr. 63.

a eu en esprit des visions en divers jours de dimanche.

10-12 *J'ai entendu derrière moi une voix éclatante comme celle d'une trompette,* V. 96,

Puis il entre dans le récit de ces visions, qui revient à ceci. D'abord il entend derrière lui une voix extraordinaire, éclatante comme celle d'un héraut, *chargé de publier une chose importante,*

disant : Écris dans un livre ce que tu verras,

qui lui ordonne d'écrire dans un livre ce qu'il va voir,

et envoie-le aux sept églises, V. 71,	et de dédier ce livre aux sept principales églises de la chrétienté, *dont elles représentent la totalité*,
dans Éphèse, V. 72,	*savoir :* l'église grecque sous les empereurs romains;
dans Smyrne, V. 73,	l'église orientale ;
dans Pergame, V. 74,	l'église d'Italie ;
dans Thyatire, V. 75,	l'église de l'Occident et du Nord;
dans Sardes, V. 76,	l'église grecque, soumise aux Turcs ;
dans Philadelphie, V. 77;	une partie de l'église protestante devenue indépendante au seizième siècle ;
et dans Laodicée, V. 78.	et [l'église de Russie.]
Et je me suis tourné pour entendre quelle voix me parlait.	Alors Jean se tourne pour savoir qui lui a parlé.

PREMIÈRE SÉRIE DE VISIONS,

SAVOIR CELLES RELATIVES A LA PÉRIODE DES RÉVOLUTIONS.

PREMIÈRE VISION

AYANT POUR OBJET LES SEPT PRINCIPALES ÉGLISES DE LA CHRÉTIENTÉ, ET SURTOUT LEURS PASTEURS.

(RAPPORTÉE DEPUIS LE V. 12 DU CHAP. I, JUSQU'A LA FIN DU CHAP. III.)

PREMIER DÉBUT.

Désignant d'une manière générale lesdites églises gouvernées par Jésus-Christ.

13-16. *M'étant tourné, j'ai vu sept chandeliers d'or*, Pr. 64, V. 48,

La première vision est annoncée par un début général *qui en* indique l'objet; *savoir :* les sept principales églises de la chrétienté,

et au milieu des sept chandeliers quelqu'un qui ressemblait à un fils d'homme, revêtu d'une longue robe, et ceint sur la poitrine d'une ceinture d'or.

gouvernées par Jésus-Christ, présent *en esprit* au milieu d'elles, et agissant dans son auguste qualité de leur souverain chef.

Sa tête et ses cheveux étaient blancs

Ce Jésus y est dépeint comme exerçant ce grand office avec une

comme la neige; ses yeux étaient comme une flamme de feu; V. 136. 224,

droiture et une sainteté parfaites, avec une vigilance et une pénétration incomparables;

ses pieds semblables à l'airain le plus fin purifié dans une fournaise; V. 13,

comme assurant la stabilité de sa religion sur la terre par sa pureté et son excellence;

sa voix ressemblait à une voix de plusieurs eaux; V. 150,

comme procurant sa publication dans le monde, jusqu'à ce qu'elle soit reçue et professée par toutes les nations;

il tenait dans sa main droite sept astres; V. 7, 164,

comme ayant le pouvoir de destituer ou abaisser, selon les cas, les conducteurs de son Eglise;

de sa bouche sortait une épée aiguë à deux tranchans; V. 194, 197, 198,

comme ayant celui de procurer le triomphe de sa vraie doctrine, dans de terribles guerres suscitées contre elle, soit par des peuples ennemis déclarés du christianisme, soit par d'autres qui l'auront grossièrement altéré;

et son visage resplendissait comme le soleil dans sa force.

comme enfin devant un jour faire régner en tout lieu, dans tout son éclat et sa précieuse efficace, cette admirable religion, accompagnée des belles vertus et des inestimables avantages qu'elle est destinée à produire.

DEUXIÈME DÉBUT DE LA VISION,

Indiquant essentiellement le but de ce grand office exercé par Jésus-Christ.

17-19. *Quand je l'ai eu considéré, je suis tombé à ses pieds comme mort,*

A l'aspect du personnage imposant qui apparaît à l'Apôtre, celui-ci est saisi d'une telle frayeur qu'il tombe à ses pieds comme mort;

mais il a posé sa main droite sur moi, V. 7,	mais ce personnage même le ranime, en posant sur lui sa main droite, symbole de sa merveilleuse puissance,
en me disant : Ne crains point. Je suis le premier et le dernier ; V. 74,	et lui disant : Qu'aurais-tu à craindre de ma part ? *Les pouvoirs formidables dont tu me vois revêtu, je les possède comme* étant celui qui a apporté l'Evangile au monde, et qui doit l'y faire régner un jour sur les débris des fausses doctrines,
et celui qui donne la vie, V. 145.	pour le salut des hommes.
J'ai été mort, mais voici, je suis vivant pour les siècles des siècles, j'ai même les clefs de la mort et du sèpulcre; V. 202, 14.	Confie-toi à celui qui, après avoir souffert la mort, a recouvré la vie pour l'éternité, et qui a même le pouvoir de donner à ses vrais disciples une bienheureuse résurrection.
Ecris des choses que tu as vues, et qui existent, et des choses qui doivent arriver dans la suite.	Une partie des choses qui vont être prédites dans cette vision ont commencé d'avoir lieu dans un temps antérieur à celui-ci, et continuent maintenant d'arriver ; l'autre partie est toute à venir.

REMARQUE.

Il est ajouté dans le texte : *Ecris le mystère des sept astres que tu as vus dans ma main droite, et des sept chandeliers d'or. Les sept astres sont les anges des sept églises; et les sept chandeliers sont les sept églises.* Pour prévenir ici quelque confusion ou équivoque, nous n'y donnerons pas la signification de ces phrases, ayant déjà été appelé à appliquer (v. 12 et 16) le sens des termes *sept astres* et *sept chandeliers*. Mais l'on doit voir ici que ce sens est

indiqué par l'Apocalypse même; que le terme *les sept astres* est synonyme de celui *les anges des sept églises*; et que le mot *mystère* signifie explication figurée, comme porte le Vocabulaire. (V. 68.)

PREMIÈRE SCÈNE.

SOIT : Prophétie concernant l'église grecque sous les empereurs romains

DÉBUT SPÉCIAL.

CHAP. II. V. I. *Ecris à l'ange de l'église dans Ephèse* : V. 103. 72.

Un début spécial annonce une première prophétie, relative à l'Eglise caractérisée par de grandes discordes (l'église grecque sous les empereurs romains), et principalement à ses pasteurs.

Voici ce que dit celui qui tient dans sa main droite les sept astres, et qui marche au milieu des sept chandeliers : V. 7 163. 48.

Ce début indique en même temps, par anticipation, qu'un tel scandale attirera finalement contre elle le déploiement du pouvoir qu'a le Seigneur Jésus de détruire ou d'abaisser les pasteurs, et de renverser ou humilier les églises.

1re PRÉDICTION.

2. *J'ai vu tes œuvres*, V. 93,

Dans une première période de son existence, cette église produira de précieux écrits pour la cause de la religion,

2e PRÉDICTION.

tes douleurs et ta patience,

Elle endurera de grandes persécutions et les supportera avec une grande constance.

ACCOMPLISSEMENT.

Pendant les premiers siècles principalement, les pasteurs de l'église grecque composèrent, outre des sermous proprement dits, beaucoup d'écrits pour la défense de l'Evangile, pour l'explication des livres sacrés, et pour la réfutation de diverses hérésies ; ils traduisirent la Bible en diverses langues.

ACCOMPLISSE MENT.

Depuis l'an 64 à l'an 324, temps pendant lequel d'horribles persécutions furent souvent exercées dans l'Empire contre les chrétiens, l'église grecque, et surtout ses pasteurs, eurent beaucoup plus à en souffrir que les autres. Un nombre considérable d'évêques et de prêtres de cette église, et une multitude de membres de leurs troupeaux,

3e PRÉDICTION.

et que tu ne peux souffrir les méchans.

Elle déploiera une juste sévérité contre de prétendus frères qui la scandaliseront par l'immoralité de leur conduite; ce qu'elle fera encore dans une période suivante.

4e PRÉDICTION.

2. *Tu as éprouvé ceux qui se disent apôtres, mais ne le sont point, et tu les as trouvés menteurs.*

Elle saura, par un sage examen, découvrir et démasquer la fraude d'hommes qui se donneront pour des envoyés de Jésus-Christ (ou publieront des écrits sous les noms supposés de ses apôtres).

5e PRÉDICTION.

3. *Et des maux ont fondu sur toi; et*

Elle endurera, d'autre part, de grands maux, qu'elle suppor-

scellèrent leur foi de leur sang avec une admirable constance.

ACCOMPLISSEMENT.

Dans les premiers siècles, les évêques déployèrent pour le maintien des bonnes mœurs une vigilance et une fermeté telles qu'on n'en vit nulle part de comparables. Outre les efforts de plusieurs dans leurs troupeaux particuliers, un grand nombre de conciles déposèrent des ecclésiastiques vicieux, firent cesser de grands désordres par le moyen de l'autorité civile qu'ils invoquèrent, et firent divers canons, soit sur les qualités requises dans un ministre de l'Evangile, soit sur le mode d'une discipline ecclésiastique.

ACCOMPLISSEMENT.

Au premier et au deuxième siècle, il parut plusieurs écrits sous les noms supposés de quelques apôtres. Les docteurs de l'église grecque en firent les premiers l'examen; ils écrivirent beaucoup plus que d'autres contre cette espèce de livres, et c'est à eux surtout qu'en fut due l'heureuse proscription. De plus, au troisième siècle, un fameux hérésiarque, nommé *Manès*, se donna ouvertement pour un envoyé de Jésus-Christ, nomma *apôtres* ses douze principaux disciples, composa un livre contenant, disait-il, des révélations, et réussit à se faire un grand nombre de sectateurs dans la Perse et dans une partie de l'empire romain. Des docteurs de la même église furent les premiers qui le réfutèrent, et ils le confondirent, lui et ses principaux défenseurs; puis, cette hérésie n'ayant pas laissé de faire des progrès, ils l'attaquèrent par de nombreux écrits, et ce fut principalement à eux qu'en fut due la ruine.

ACCOMPLISSEMENT.

Dans les quatre premiers siècles, les chrétiens grecs eurent à endurer, outre les persécutions pour leur foi, de très-grands maux, par un effet de nombreuses et san-

tu as de la patience.

tera avec une grande patience.

6e PRÉDICTION.

Tu as travaillé pour mon nom, et ne t'es point rebuté. Pr. 20.

Elle travaillera avec le plus grand soin et avec un zèle qu'aucune difficulté ne pourra rebuter, à la propagation de l'Evangile.

7e PRÉDICTION.

4. *Mais j'ai un reproche à te faire: c'est que tu as abandonné ta première charité.*

Mais, dans la seconde période, elle se rendra très-coupable aux yeux du Seigneur, en manquant très-grièvement à l'amour fraternel dont elle aura précédemment offert l'édifiant spectacle.

8e PRÉDICTION.

Souviens-toi donc

Elle devrait être fortement rap-

glantes guerres civiles et de terribles attaques contre l'Empire de la part des Perses, des Goths et des Huns, accompagnées d'affreuses dévastations et d'horribles massacres. Dans le cinquième et le sixième siècles, les Huns, ayant fondu sur la Thrace et sur d'autres provinces voisines, y traitèrent cruellement les habitans, surtout à cause de leur religion, dont ils se montrèrent de violens ennemis; et les Sarrasins pillèrent la Syrie et y mirent tout à feu et à sang. Les pasteurs, qui furent surtout en proie à la fureur de ces barbares, donnèrent à leurs troupeaux les grands exemples, qui furent imités, d'une pieuse résignation et d'une généreuse charité envers ces cruels oppresseurs.

ACCOMPLISSEMENT.

Pendant plusieurs siècles, surtout pendant les cinq premiers, les pasteurs donnèrent les plus grands soins à l'affermissement de l'Evangile chez leurs propres troupeaux; ils furent les premiers qui l'annoncèrent à des peuples étrangers, et il sortit de cette église un beaucoup plus grand nombre de missionnaires, qui se répandirent en divers pays, que d'aucune des autres parties de la chrétienté.

ACCOMPLISSEMENT.

Mais, depuis le quatrième siècle et durant un fort long temps, ses pasteurs et ses divers membres, divisés d'opinions sur certains points de la doctrine chrétienne, manquèrent grièvement, par une intolérance réciproque, à la charité qu'ils avaient observée dans les premiers temps. Obstinés à faire prévaloir leurs opinions particulières, sans distinction de moyens justes ou injustes, humains ou inhumains, ils remplirent diverses contrées d'affreuses dissensions, de meurtres et de brigandages.

ACCOMPLISSEMENT.

Durant trois siècles que le ciel usa de patience envers

d'où tu es déchu;	pelée au devoir par l'humiliante considération de sa dégradation à l'égard du point capital de la charité;
repens-toi et fais les œuvres que tu as faites dans le commencement:	et le ciel lui accordera beaucoup de temps pour se repentir et pour rétablir dans son sein l'union chrétienne;
sinon, Pr. 72,	mais elle ne se repentira point,
je viens contre toi. V. 200.	et le Seigneur, en conséquence, la frappera d'un terrible fléau dans une troisième et dernière période de son existence.

9e PRÉDICTION.

5. *Puis j'expulserai ton chandelier de sa place, si tu ne t'es repenti.* V. 48, 5. Pr. 71.	Puis, ce châtiment du ciel ne servant point à exciter chez elle la conversion, le Seigneur la réduira à un état d'assujettissement.

10e PRÉDICTION.

6. *Mais tu as ceci de bon : c'est que tu hais les œuvres des Nicolaïtes que je dé-*	Cependant elle aura, soit avant, soit après cet assujettissement, l'importante qualité d'un grand éloignement pour la conduite des pa-

eux, ils eurent bien plus que le temps nécessaire pour reconnaître la folie et le crime de ces fatales discordes, par la considération de l'édifiante fraternité de leurs prédécesseurs ; pour se pénétrer du plus vif repentir; et pour regagner la faveur céleste par le retour à la concorde et à tous les bons offices d'une mutuelle charité. Mais, aveuglés par cet odieux fanatisme, ils ne firent point servir à ce but salutaire ce long délai que leur accorda la bonté divine. Au septième siècle, leur endurcissement força le Seigneur à les affliger, eux et leurs églises qui partageaient leur coupable délire, par un grand fléau, qui dura huit siècles, à peu d'intervalles près. Les Arabes et après eux les Turcs désolèrent successivement par la guerre les diverses parties de l'empire d'Orient, et y exercèrent d'horribles dévastations.

ACCOMPLISSEMENT.

Ces malheurs mêmes, qu'ils devaient bien considérer comme un châtiment céleste, et dont leur conversion aurait pu abréger la durée, ne purent changer leurs cœurs, quoiqu'ils fussent accompagnés pour plusieurs églises de la perte de leur indépendance. Ces discordes durèrent jusqu'au neuvième siècle; puis rallumées au onzième, elles subsistèrent jusqu'au quinzième. Alors le Seigneur, pour punir un tel endurcissement et mettre fin à ce scandale, fit tomber l'empire d'Orient sous la puissance des Turcs, et par-là assujettit à ceux-ci l'église presque toute entière, qui y demeure encore assujettie, quoiqu'elle conserve la liberté de son culte.

ACCOMPLISSEMENT.

Mais d'autre part il a toujours existé, et il existe encore un sujet remarquable de louange pour l'église grecque : le voici. Déjà, dans l'origine de la suprématie prétendue de l'évêque de Rome sur la chrétienté, elle refusait de reconnaître chez lui un tel privilège. Depuis le neuvième

teste moi - même. V. 94. 63.

pes, abhorrée du Seigneur même.

EXHORTATION ADRESSÉE AUX ÉGLISES CHRÉTIENNES.

7. *Que celui qui a des oreilles* V. 8. *écoute ce que l'Esprit dit aux Églises.* V. 182. 70.

Ceux qui comprendront un jour cette prophétie, devront saisir *et s'appliquer* la leçon morale qu'y donne essentiellement l'Esprit divin à toutes les églises chrétiennes, *qui est d'user chacun de tolérance pour les opinions religieuses d'autrui.*

PROMESSE FAITE A DES CHRÉTIENS DE DIVERS LIEUX ET DE DIVERS TEMPS.

7 *A celui qui vaincra,* V. 25.

Les chrétiens qui exerceront envers leur prochain la parfaite charité, *dont la tolérance est un point capital,*

je donnerai à manger de l'arbre de la vie qui est au milieu du paradis de Dieu. V. 149.

obtiendront en récompense la parfaite félicité dans le ciel.

DEUXIÈME SCÈNE

Soit prophétie sur l'église d'Orient.

DÉBUT SPÉCIAL.

8. *Écris à l'ange de l'église dans Smyrne.* V. 103. 73.

Un début spécial annonce une seconde prophétie, relative à l'église caractérisée par la souffrance des plus grandes persécutions (l'église d'Orient), et principalement à son clergé.

Voici ce que dit celui qui est le premier

Ce début indique en même temps, par anticipation, qu'en considéra-

siècle particulièrement, elle a été, pour cette raison, regardée comme schismatique par l'église romaine, et elle a jusqu'à ce jour conservé une invincible aversion pour celle-ci. De plus, l'évêque de Constantinople, quoique reconnu par elle pour son chef suprême, ne s'est point souillé, comme celui de Rome, de fourberies et de cruels attentats dans l'exercice d'un pouvoir despotique sur le culte et la croyance du monde chrétien, et il ne s'est pas même arrogé un tel pouvoir sur l'église grecque. Il n'exerce qu'une autorité de juridiction.

et le dernier, qui a été mort et a recouvré la vie. V. 64.

tion de son dévouement, le Seigneur Jésus déploiera finalement envers cette église le pouvoir qu'il a de faire triompher son Evangile, comme il a eu celui de l'apporter au monde; et qu'il récompensera les généreux martyrs par une bienheureuse résurrection dont la sienne est devenue le gage.

Les quatre premières prédictions concernent l'Eglise résidant dans la Perse (1).

1re PRÉDICTION.

9. *Je sais quelles tribulations tu endures.* V. 55.

Dans une première période de son existence, une partie de l'église orientale endurera une sanglante persécution.

2e PRÉDICTION.

9. *Je sais quelle est ta pauvreté (mais tu es riche).*

Elle endurera aussi une très-dure privation des biens de ce monde et même du nécessaire; (mais elle s'amassera un grand trésor pour le ciel).

(1) L'église d'Orient, prise dans son ensemble, était composée de deux parties très-distinctes; l'une résidant dans la Perse, l'autre dans les terres orientales de l'empire romain. Elles ne sont considérées l'une et l'autre que dans le temps des persécutions contre le christianisme; ce qu'indique la nature des prédictions.

ACCOMPLISSEMENT.

Dans le quatrième siècle, l'Eglise de la Perse fut cruellement persécutée par les princes de ce pays, à trois reprises différentes, dont la dernière dura quarante ans. On mit à mort, dans toute l'étendue du pays, une innombrable multitude de chrétiens. Enfin le roi même, lassé d'une telle boucherie, borna les derniers actes de sa fureur à faire mourir les ministres du culte, entre lesquels il se trouva deux cent cinquante évêques.

ACCOMPLISSEMENT.

Les pasteurs et les divers membres de cette église, eurent encore à endurer le manque du nécessaire. Après que leurs églises eurent été abattues par les mages et par les juifs, et que les trésors en eurent été confisqués, le roi les accabla d'impôts excessifs, qui furent exigés avec une barbare inhumanité, et qui les réduisirent enfin à une affreuse misère. Ce genre de tourment, qui par sa nature et sa longueur pouvait égaler, s'il ne surpassait même, celui d'une prompte mort, ne put les faire renoncer à une religion qu'ils conservaient comme le bien le plus précieux, et dont la courageuse profession devait leur obtenir dans le ciel un infini dédommagement de leurs souffrances.

3ᵉ PRÉDICTION.

9. *Je connais les calomnies de ces hommes qui se disent juifs et qui ne le sont pas, mais qui sont une synagogue de Satan.* V. 44.

Elle sera en butte à de funestes calomnies de la part de gens qui se diront juifs, et qui ne seront point, *selon le sens de ce nom*, de vrais adorateurs de Dieu, mais qui formeront au contraire des synagogues de cruels adversaires de la vraie religion.

4ᵉ PRÉDICTION.

10. *Ne crains point ce que tu auras à souffrir.* Pr. 73.

Dans une seconde et dernière période, elle affrontera avec une intrépidité extraordinaire de nouvelles et désastreuses persécutions.

Les quatre prédictions suivantes concernant l'Eglise résidant dans la partie orientale de l'empire romain.

5ᵉ PRÉDICTION.

10. *Voici : le dia-*

L'autre partie de cette église,

ACCOMPLISSEMENT.

Ce furent de fausses accusations de la part d'un nombre de juifs demeurant en ce pays qui provoquèrent cette persécution. Ceux-ci, voyant avec douleur les progrès du christianisme dans la Perse, persuadèrent au Roi, mais sans preuve, que tous les chrétiens de ses états étaient dévoués aux intérêts de l'empereur romain, contre lequel il était alors en guerre; et que même l'archevêque de Séleucie entretenait des intelligences avec lui. Et ils accusèrent la sœur de celui-ci d'avoir donné du poison à la Reine, attribuant à cette cause prétendue une maladie de la Reine à cette époque. Par là ils montrèrent bien qu'au lieu d'être de vrais adorateurs de Dieu et de vrais descendans d'Abraham, ils étaient d'aveugles persécuteurs de la vérité qu'ils auraient dû recevoir les premiers.

ACCOMPLISSEMENT.

Dans les trois siècles suivans, les fidèles de la Perse eurent à souffrir des maux plus cruels encore et plus désastreux. Au cinquième, à la suite d'une nouvelle calomnie des juifs, le prince inventa plusieurs genres de supplices, qui, malgré une durée de vingt ans, ne purent ébranler leur fermeté. On en vit même plusieurs venir volontairement déclarer leur foi et gagner le martyre. Exemple unique de dévouement! Dans le siècle suivant, il en fut de même; mais la persécution fut de plus courte durée.

ACCOMPLISSEMENT.

Quant à l'église résidant dans la partie orientale de

ble va mettre en prison plusieurs d'entre vous, V. 43: chose horrible! sera l'objet d'une infernale calomnie, qui fera jeter dans des prisons un grand nombre de ses membres,

afin que vous soyez tentés. P. 43. pour les forcer, par la plus violente épreuve, à abjurer leur croyance.

6e PRÉDICTION.

10. *Et vous aurez des tribulations durant dix jours*. V. 55. 18. Puis elle sera cruellement persécutée durant dix années consécutives.

7e PRÉDICTION.

10. *Sois fidèle jusqu'à mort* : P. 70. V. 217. Constante dans son dévouement, elle sera prête à périr tout entière, s'il le faut, pour la profession de l'Evangile.

l'empire romain, elle fut, au commencement du quatrième siècle, l'objet des calomnies des païens, qui imputèrent aux chrétiens, surtout aux ecclésiastiques, le feu qui prit deux fois au palais de Nicomédie, et une révolte qui éclata en Syrie. Sur quoi l'Empereur ordonna qu'on mît en prison les ecclésiastiques de tout l'Empire : ce qui fut surtout exécuté à Nicomédie, dans les provinces voisines de cette ville, et dans la Syrie où les prisons en furent remplies. Le prince espérait de leur faire abjurer le christianisme, par une dure captivité et par les terreurs de la mort qui (comme on va le voir) en devait être l'issue.

ACCOMPLISSEMENT.

Leur emprisonnement n'ayant pu vaincre leur constance, il fut publié un ordre de les mettre à mort; et peu après il fut ordonné dans tout l'Empire de faire endurer aux chrétiens toutes sortes de tourmens. Dioclétien se proposait d'y détruire entièrement la foi chrétienne. Cet ordre ne s'exécuta nulle part avec autant de constance et de cruauté que dans la partie orientale. Il s'exécuta continuellement depuis le mois de mars de l'an 303, époque de la publication de l'édit de Dioclétien contre les pasteurs, jusqu'au même mois de l'an 313, où les empereurs réunis firent un édit défendant toute vexation contre les chrétiens, qui jouirent par là de quelques années de calme.

ACCOMPLISSEMENT.

Dans la longue persécution qu'on vient d'exposer, l'église de l'Orient soutint jusqu'au bout sa constance, et se montra prête à y succomber tout entière, s'il le fallait. Mais ces souffrances, qui l'avaient si fort diminuée, ne furent pas les dernières. Peu d'années après, Licinius, dépouillé d'une partie de ses états par Constantin, avec qui il avait eu guerre, exerça dans ceux qui lui restaient, savoir, la Thrace, l'Egypte et les provinces asiatiques, de nouvelles cruautés coutre les chrétiens. Le nombre des martyrs et

8e PRÉDICTION.

10. *et je te donnerai la couronne de la vie.* v. 3. 143.	Et le Seigneur récompensera son héroïque persévérance par le triomphe du christianisme *dans l'Etat.*

EXHORTATION ADRESSÉE AUX ÉGLISES CHRÉTIENNES.

11. *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux Églises.* V. 8. 187. 70.	Ceux qui comprendront un jour cette prophétie devront saisir *et s'appliquer* l'importante leçon que donne essentiellement l'Esprit divin aux églises chrétiennes, *qui est de persévérer dans la profession de l'Evangile, au péril même de leur vie.*

PROMESSE FAITE A DES CHRÉTIENS DE DIVERS LIEUX ET DE DIVERS TEMPS.

11. *Celui qui vaincra,* V. 25,	Les chrétiens de divers lieux et de divers temps, qui, par un généreux dévouement, sacrifieront leur vie pour la profession de l'Evangile,
n'aura pas à souffrir de la seconde mort. V. 218.	obtiendront en récompense une éternelle félicité.

TROISIÈME SCÈNE

Soit prophétie sur l'église d'Italie.

DÉBUT SPÉCIAL.

12. *Écris à l'ange*	Un début spécial annonce une

des confesseurs fut si grand, que cette église se vit réduite presqu'à l'extrémité. Et sa fermeté ne se démentit point, quoiqu'elle se vît près d'une ruine totale.

ACCOMPLISSEMENT.

Alors elle obtint du ciel une délivrance inattendue, et même le triomphe durable du christianisme. Constantin-le-Grand, ayant défait Licinius et étant par-là devenu maître de tout l'Empire, y protégea et établit la doctrine du Sauveur.

de l'église dans Pergame. V. 103. 74.	troisième prophétie, relative à l'église caractérisée par sa domination sur les autres (l'église d'Italie), et principalement à son clergé.
Voici ce que dit celui qui a l'épée aiguë à deux tranchans, V. 197. 198.	Ce début indique en même temps, par anticipation, qu'une telle tyrannie attirera finalement contre elle le déploiement du pouvoir qu'a le Seigneur Jésus de faire également périr dans de terribles guerres les peuples infidèles, et les chrétiens fauteurs de coupables superstitions, *qui les auront suscitées.*

PRÉDICTION PRÉPARATOIRE.

13. *Je connais le lieu où tu habites, lieu où Satan a son trône.* V. 44. 153.	Le pays habité par cette église sera celui où résidera la puissance souveraine de ceux qui persécuteront *les fidèles dans les premiers temps de son existence.*

2ᵉ PRÉDICTION.

13. *Tu tiens fortement mon nom*, V. 92.	Elle déploiera une fermeté inébranlable pour la conservation du christianisme dans ce pays.

3ᵉ PRÉDICTION.

13 *et tu n'as point nié ta croyance en moi:* Pr. 73.	Elle professera courageusement sa croyance en Jésus-Christ.

ACCOMPLISSEMENT.

C'est dans l'Italie qu'était la fameuse Rome, capitale de tout l'Empire, et de laquelle, comme d'un centre de force et d'activité, le prince régissait ses vastes états. Et l'Italie même en était un puissant boulevard, par son étendue, par sa forte position entre les Alpes et la mer qui l'environnent de tous côtés, et par l'attachement particulier de ses habitans qui considéraient la capitale et leur pays comme formant ensemble la mère-patrie. Cet état de choses subsista pendant le temps où il y eut à Rome des princes persécuteurs, c'est-à-dire jusqu'à l'an 312.

ACCOMPLISSEMENT.

Pendant la persécution des Empereurs, le clergé d'Italie montra le plus grand zèle pour le maintien de l'Evangile dans cette contrée, n'épargnant pour cela ni la force des discours, ni les soins nécessaires, ni son propre sang; et les dispositions du troupeau assurèrent le succès de ses efforts.

ACCOMPLISSEMENT.

Durant les persécutions, on ne vit pas dans l'église d'Italie, comme chez d'autres, de fréquens exemples

pierre d'achoppement devant les enfans d'Israël, afin qu'ils mangeassent des choses sacrifiées aux idoles, et qu'ils s'abandonnassent à l'impudicité. V. 51. 53.

stitieuses dans le service même de Dieu.

6e PRÉDICTION.

15. *Pareillement tu soutiens toi-même* Pr. 43.
des hommes qui font régner l'enseignement des Nicolaïtes: V. 63.
ce que je hais. Pr. 44.

Pareillement elle-même, ô bassesse! soutiendra de la manière la plus forte
de prétendus docteurs qui feront régner dans la chrétienté le système de la domination universelle des papes,
objet d'une singulière aversion du Seigneur.

fit prévaloir, et qu'un nombre de fidèles a toujours rejetées, comme contraires aux instructions de nos saints livres, et comme injurieuses, en certains points, pour la Majesté Divine.

2° La cour de Rome, fautrice de ces erreurs, a été particulièrement soutenue par le clergé d'Italie. Non-seulement celui-ci n'a pas attaqué ces erreurs, autant, à beaucoup près, que l'ont fait des ecclésiastiques d'autres pays; mais quand ceux-ci l'ont fait, il les a fortement combattus. Le trait le plus frappant est la forte résistance et les brigues de tout genre qu'il opposa, dans le concile de Trente, aux demandes formelles de réformation sur plusieurs points, qui furent faites par les évêques venus des autres pays. Ses avis prévalurent, surtout par la très-grande supériorité du nombre de ses membres sur celui des autres ecclésiastiques; ce qui fit appeler généralement ce concile, par les catholiques mêmes, *le concile du pape et des Italiens*. L'attachement ordinaire de ce clergé à toutes les opinions de la cour de Rome, et l'appui qu'il y a donné en divers temps, ont fait distinguer sa doctrine et celle de cette cour, qui sont les mêmes, par les noms connus *de doctrine des ultramontains*, *de théologie italienne*.

ACCOMPLISSEMENT.

1° Depuis le septième siècle, où la juridiction des évêques de Rome s'étendit des bornes de son diocèse jusque sur la chrétienté en général, et où ils prirent, avec le titre fastueux *de chef universel de l'Église*, une autorité sur le spirituel et sur le temporel, qui s'accrut de plus en plus pendant bien des siècles, la cour de Rome a constamment sanctionné leurs diverses prétentions; elle les a fortement soutenues par ses légats auprès des conciles et des princes; et elle a toujours maintenu, jusqu'à notre temps, cette prétendue charge, par le soin régulier qu'elle a pris de donner un successeur au pape, dès que son siège est devenu vacant.

7e PRÉDICTION.

16. *Repens-toi:* Pr. 72.

Le Seigneur lui accordera un long délai avant de la punir, voulant lui laisser beaucoup de temps pour revenir de son égarement.

sinon,
je viens contre toi, V. 200.

Mais ce délai étant inutile, il lui enverra enfin un terrible fléau.

8e PRÉDICTION.

16 *et je combattrai contre eux avec l'épée de ma bouche,* Pr. 44, V. 197. 194.

Et dans de terribles guerres, il déploiera contre ces prétendus maîtres de l'Eglise une force terrassante, pour le rétablissement de la pureté de sa doctrine, *dont ils auront injustement attaqué les sectateurs.*

EXHORTATION ADRESSÉE AUX ÉGLISES CHRÉTIENNES.

17. *Que celui qui a des oreilles* V. 8.

Ceux qui comprendront un jour cette prophétie

écoute ce que l'Esprit dit aux églises, V. 182. 70.

devront saisir et s'appliquer l'importante leçon qu'y donne essentiellement l'Esprit divin à toutes les églises chrétiennes, *qui est de*

2° L'église d'Italie, non-seulement n'a pas condamné et rejeté formellement cette autorité des papes, comme l'ont fait quelquefois en d'autres pays catholiques des synodes ou conciles particuliers, ainsi que des parlemens et de grands monarques, mais elle l'a fortement soutenue quand l'occasion s'en est présentée. C'est son clergé qui a déployé le plus de zèle et de dévouement pour cette cause; il l'a fait surtout dans les conciles généraux, tels que ceux de Bâle, de Constance, de Florence et de Trente. Dans ces deux derniers, où cette suprématie papale triompha, ce fut par les brigues des ecclésiastiques italiens et par la prépondérance de leur nombre.

ACCOMPLISSEMENT.

Cette église a déjà eu bien du temps pour reconnaître et abjurer ses torts. Depuis environ douze siècles qu'elle y persévère, malgré les instructions de l'Évangile qu'elle a entre les mains, et malgré les lumineuses leçons de bien des hommes aussi sages qu'érudits, elle a été et est encore l'objet d'une grande patience du Seigneur.

L'accomplissement est encore à venir.

s'abstenir d'un despotisme religieux et d'enseignemens contraires à l'Evangile.

PROMESSE FAITE A DES CHRÉTIENS DE DIVERS LIEUX ET DE DIVERS TEMPS.

PREMIER POINT.

17. *A celui qui vaincra*, V. 28,	Les chrétiens dont les principes seront éloignés de tout despotisme sur les ames et de toute pratique superstitieuse,
je donnerai de la manne cachée,	trouveront un aliment spirituel pur et parfait, dans la parole divine dont le Seigneur les fera jouir, et qui ne sera bien connue que d'eux seuls.

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Pendant des siècles antérieurs à la Réformation, les fidèles qui rejetaient et l'autorité prétendue de Rome et plusieurs pratiques régnantes, comme incompatibles avec le vrai christianisme, pourvoyaient à leurs besoins spirituels par la lecture et la méditation de l'Ecriture-Sainte, dont leurs docteurs leur donnaient la traduction de bouche, dans les premiers temps; puis la leur procurèrent par écrit, depuis le douzième siècle. A cela ils joignaient d'autres actes d'une dévotion privée, à laquelle ils ne pouvaient quelquefois vaquer que secrètement, à cause de l'intolérance de l'église romaine. C'étaient là des effets d'une bienveillance spéciale du Seigneur, qui, ne voulant point laisser manquer leurs ames d'un aliment aussi nécessaire pour leur salut que doux à leur piété, leur procurait la connaissance de sa sainte parole, et prévenait les effets d'une extrême rigueur de leurs ennemis, qui les eût absolument privés de ces précieux avantages. Mais pour les Catholiques l'Ecriture-Sainte était le plus souvent inconnue, et l'on peut dire à la lettre *cachée :* et cela, soit par l'indifférence de plusieurs pour la parole divine; soit par la grande ignorance qui régnait dans leurs églises, même chez un grand nombre d'ecclésiastiques; soit parce que ceux qui étaient en état de la traduire dans le langage vulgaire, négligeaient ou refusaient de le faire; soit enfin parce que la lecture même en fut défendue en divers lieux et en divers temps par divers membres du clergé. Depuis le siècle de la Réformation, où cette lecture fut formellement interdite par le concile de Trente, et où l'on établit pour règles

DEUXIÈME POINT.

17. *Puis je lui donnerai un caillou blanc ;*	Puis le Seigneur leur accordera une glorieuse victoire,
et sur ce caillou un nouveau nom écrit,	à la suite de laquelle, avec son approbation, ils joindront, dans leur personne, au nom de *chrétiens*, un nom nouveau et distinctif,
qui n'est reconnu que de celui qui le prend. Pr. 67.	dont nul autre que ceux mêmes qui le prendront ne voudra reconnaître la légitimité.

QUATRIÈME SCÈNE

Soit prophétie sur l'église de l'occident et du nord.

DÉBUT SPÉCIAL.

18. *Ecris à l'ange de l'église dans Thyatire* : V. 103. 75.	Un début spécial annonce une quatrième prophétie relative à l'Eglise caractérisée par sa soumis-

sûres de foi une prétendue tradition et les décisions de l'église romaine, les Catholiques ont été la plupart jusqu'à ce jour dans une ignorance plus ou moins grande des Saints Livres ; mais ceux des Protestans qui ont vécu dans des états catholiques, ont constamment ou presque constamment joui de la lecture de la Bible et de l'exercice d'un culte assorti à leur croyance, malgré de grandes difficultés qu'ils ont quelquefois rencontrées dans l'usage de ces précieux biens. La connaissance des Saints Livres s'est singulièrement accrue chez eux depuis le seizième siècle, par le moyen de l'imprimerie, qui fut inventée à cette époque, et qui en a multiplié les exemplaires au point de les mettre à portée de tous les individus. (Selon les apparences, cet état de choses continuera d'exister pendant tout le temps que le catholicisme sera encore dominant dans ces états.)

Au seizième siècle, le culte des amis du pur Evangile devint indépendant et dominant dans une grande partie de l'Allemagne, dans une grande partie de la Suisse, en Angleterre, en Ecosse, en Danemarck, en Suède, en Hollande : événement connu sous le nom de *la Réformation*. Et ce culte s'est maintenu jusqu'à ce jour dans ces états où rien n'en fait présager la chute prochaine ou éloignée. (Sans doute une pareille révolution pourra arriver un jour dans le reste de la catholicité.) Depuis l'époque de la Réformation, la société générale de ceux qui la reçurent a pris pour titre distinctif celui d'*Eglise Réformée*, à cause du rétablissement opéré chez elle du culte de la primitive Eglise : titre, approuvé sans doute du Céleste Chef, qui a favorisé cette grande révolution, mais toujours méconnu jusqu'à ce jour des Catholiques, qui s'obstinent encore à ne l'appeler que du nom de *prétendue Réformée*.

sion à une autorité superstitieuse (l'église de l'Occident et du Nord), et principalement à son clergé.

Voici ce que dit le Fils de Dieu, dont les yeux sont comme une flamme de feu, et les pieds semblables à l'airain le plus fin. V. 224. 13.

Ce début indique en même temps, par anticipation, que cette coupable lâcheté attirera finalement sur elle une sévère dispensation de la part du divin auteur de l'Evangile, qui, discernant les faux d'avec les sincères amis de la vérité, n'épargnera point les hypocrites à la grande époque où il doit rétablir la pureté de sa religion, dont dépendra sa stabilité, comme sa gloire, jusqu'à la fin du monde.

1re PRÉDICTION.

19. *J'ai vu ta charité*, V. 93,

Dans les premiers temps de son existence, cette église pratiquera tous les bons offices de la charité chrétienne.

2e PRÉDICTION.

19. *le soin que tu as pris des pauvres*;

Elle se distinguera particulièrement par un soin très-généreux des indigens.

3e PRÉDICTION.

19 *ta foi et ta patience;*

Elle se rendra aussi recommandable par la fermeté de sa foi et par sa constance à endurer de grandes persécutions.

ACCOMPLISSEMENT.

Pendant les trois premiers siècles, l'église de l'Occident et du Nord persévéra dans la concorde, le support et l'amour mutuel qui caractérisaient alors les chrétiens de tous les pays.

ACCOMPLISSEMENT.

Dans les trois siècles suivans, qui offrirent plusieurs occasions d'une grande bienfaisance publique, son clergé offrit des traits nombreux et fort remarquables de libéralité; surtout les évêques Ambroise, Apollinaire, Patiens, Exupère, Hilaire, se distinguèrent par les dons les plus généreux, destinés même quelques-uns à des pays hors de leurs diocèses. Cette belle vertu honora aussi les particuliers, dont la bienfaisance active s'étendait sur les païens aussi bien que sur leurs frères en Christ.

ACCOMPLISSEMENT.

Sous les empereurs romains, ce clergé et cette église, quoique moins long-temps persécutés que les autres chrétiens, eurent à souffrir de fréquens et cruels tourmens, qui n'ébranlèrent ni leur foi ni leur constance. Depuis,

4e PRÉDICTION.

19. *et tes dernières œuvres plus considérables encore que les premières*. V. 93.	Et elle produira de bons ouvrages religieux dont le nombre ira toujours en croissant.

5e PRÉDICTION.

20. *Mais j'ai un reproche à te faire : c'est que tu permets que Jézabel,*	Mais, dans la suite, elle se rendra répréhensible, en permettant qu'une prétendue
cette femme, qui se dit prophétesse,	reine spirituelle, qui se donnera pour l'oracle de la vérité,
enseigne,	exerce une autorité d'enseignement,
et même qu'elle engage par ses séductions mes serviteurs, à commettre l'impudicité, et à manger de ce qui a été sacrifié aux idoles. V. 177. 172. 51. 53.	et même entraîne, par ses séductions, les vrais adorateurs de Dieu à des pratiques superstitieuses et à un service des créatures défendu dans l'Evangile.

ils endurèrent beaucoup de maux de la part de diverses nations païennes, qui s'établirent dans leurs pays; et ils déployèrent à leurs yeux une foi si ferme et si vive, qu'elle les convertit elles-mêmes à l'Evangile.

ACCOMPLISSEMENT.

Dans les trois premiers siècles, où il n'y avait encore que peu d'églises dans cette partie de l'Empire, le clergé ne laissa pas de produire quelques bons ouvrages pour la défense du christianisme, pour l'explication des Ecritures, ou pour des instructions morales. Dans les trois siècles suivans, il en publia un nombre beaucoup plus considérable, surpassant même celui qui fut publié dans les autres églises.

ACCOMPLISSEMENT.

Dans la suite, Rome s'étant, par des empiétemens successifs, arrogé une autorité suprême sur le monde chrétien, le clergé dont il s'agit ici a laissé, par ignorance, négligence ou faiblesse, s'introduire chez les troupeaux confiés à ses soins de graves erreurs par rapport à la foi et au culte, établies par la cour de Rome (dont nous avons parlé plus haut). A la vérité, il ne les a pas opiniâtrément soutenues, comme l'a fait celui d'Italie, et quelques-uns de ses membres les ont hautement blâmées; mais ceux-ci ont été en petit nombre, mais eux ou leurs successeurs n'ont pas persévéré dans cette sage fermeté; et au lieu de s'exposer à tous les périls pour la cause de la vérité, ils ont cédé à la crainte et à des vues mondaines; et même ce clergé a coopéré à l'établissement et au maintien de cette doctrine, en l'enseignant de sa propre bouche, et en l'appuyant de tout le crédit dont l'ont investi ses fonctions sacrées. Les troupeaux crédules, ne lisant point, connaissant à peine les Saintes-Ecritures, avec lesquelles ils auraient dû comparer les instructions de leurs chefs, se sont abandonnés à un culte superstitieux, qui est même devenu dominant, exclusif et sanguinaire.

6e PRÉDICTION.

21. *Je lui ai accordé du délai, pour qu'elle se repentît de son impudicité*, V. 54. 51,

mais elle ne s'est point repentie.

Voici: je l'aliterai. Pr. 44.

Le Seigneur, différant pendant plusieurs siècles de punir cette superbe souveraine, lui laissera ainsi le moyen de prévenir cette punition par une abjuration de ses pratiques superstitieuses;

mais ce délai même, quoique long, ne produira pas cet heureux effet.

Il faudra enfin qu'à la grande surprise du monde, le Ciel l'afflige d'un mal très-fâcheux et très-durable, qui aboutira un jour à sa ruine absolue.

7e PRÉDICTION.

22. *Puis je plongerai dans de grandes tribulations ceux qui commettent adultère avec elle*, V. 55. 51,

s'ils ne se sont repentis de leurs œuvres. Pr. 74, V. 94.

A l'époque de sa destruction, le Seigneur fera périr d'une mort violente les ecclésiastiques d'Italie, principaux soutiens de sa doctrine erronée et de sa prétendue autorité,

parce qu'ils auront persévéré jusqu'alors dans de coupables attentats *pour le service de sa cause.*

8e PRÉDICTION.

23. *Et je tuerai à mort ses enfans*, V. 212. 217. 9,

Et ses disciples les plus acharnés, les simples particuliers de cette contrée, essuieront dans les combats une défaite dont ils ne se relèveront jamais.

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis le quatrième siècle, duquel on peut dater le commencement des erreurs de Rome, que de siècles écoulés jusqu'à nos jours, où elle y persévère encore! Que de temps la patience du Seigneur lui a accordé pour qu'elle revienne à de plus saines idées et à de meilleurs sentimens! — Mais elle a constamment persisté, et elle persiste encore aujourd'hui dans ses opinions religieuses et dans ses prétentions à l'autorité sur l'Eglise. — Déjà le Ciel, lassé de son obstination, l'a frappée de quelques coups qui ont étonné le monde, tant l'ancien éclat et la force apparente de son règne semblaient devoir la garantir pour toujours de fâcheuses atteintes. Le schisme de l'église grecque, et la réforme opérée au seizième siècle, ont fait à la cour de Rome des blessures aussi profondes que douloureuses, qui subsistent encore aujourd'hui, et qui paraissent devoir subsister jusqu'à sa fin.

L'accomplissement est encore à venir.

De même.

9e PRÉDICTION.

23. *Et toutes les églises*

Toutes les églises, *découvrant enfin dans la Jézabel mystique et dans ses divers suppôts, des passions mondaines et criminelles sous le voile d'un zèle religieux,*

connaîtront que je suis celui qui sonde les cœurs et les reins.

reconnaîtront, dans les divers coups dont elles les verront frappés, une juste punition du divin scrutateur des cœurs.

10e PRÉDICTION.

23. *Et je rendrai à chacun de vous selon ses œuvres.*

Quant à l'église de l'Occident et du Nord, *qui est l'objet propre de la prophétie présente*, les églises particulières qui la composeront seront traitées, les unes avec rigueur, et les autres avec ménagement, selon la conduite qu'elles auront tenue.

11e PRÉDICTION

Relative à des fidèles vivant au milieu de cette église sans en faire partie.

24. *Mais je dis aux autres dans Thyatire,*

Mais pendant la durée de cette église, soumise à ce prétendu maître, il restera au milieu d'elle un nombre peu considérable de chrétiens,

qui ne suivent point cet enseignement, et ne connaissent point les profondeurs de Satan, comme ils les appellent :

qui rejetteront avec courage sa doctrine superstitieuse, et condamneront hautement ses coupables artifices, qu'ils qualifieront avec raison *de profondeurs de Satan.*

Je ne mets pas sur vous d'autre fardeau.

Le Seigneur, *satisfait de leur fidélité personnelle*, ne les rendra point responsables des erreurs et

De même.

De même.

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis que de graves erreurs et la domination papale ont été établies dans l'Église, il est constamment resté un nombre, petit à la vérité, de chrétiens qui non-seulement ont refusé de les admettre, mais les ont hautement condamnées, malgré les maux auxquels les exposait cette sainte hardiesse Et ce n'a pas été seulement des individus, mais des sociétés ou églises plus ou moins considérables ; telles que celles des Pétrobusiens, en France, au douzième siècle ; des Wicléfites, en Angleterre; des Lollards, en Allemagne et en Angleterre, au quatorzième siècle ; des Hussites, en Bohème, au siècle suivant ; et surtout des Vaudois et des Albigeois. — L'origine de ceux-ci remonte au moins au quatrième siècle, selon l'avis même d'écrivains catholiques. Cette secte, formée en ces temps reculés dans les vallées de la France méridionale

des fautes de leurs pays, *contre lesquelles leur faiblesse n'aura pu faire que d'inutiles efforts.*

12e PRÉDICTION

Relative aux mêmes fidèles.

25. *Seulement retenez avec fermeté ce que vous avez,*	Ces fidèles, attachés à la pureté de la religion, y persévéreront avec une fermeté inébranlable, malgré de grands obstacles,
jusqu'à ce que j'ouvre, v. 23.	jusqu'à ce qu'ils obtiennent la liberté de leur culte, par un éclatant effet de la bienveillance du Seigneur.

et du Piémont, se répandit, surtout depuis le douzième siècle, dans presque tous les pays de l'Europe, où elle se fondit avec les protestans à l'époque de la Réformation; excepté la partie résidant dans les vallées du Piémont, qui seule a conservé son nom avec son existence particulière. Plusieurs de ces ennemis de la doctrine romaine ont exprimé la plus forte aversion pour elle, jusqu'à l'appeler *une invention diabolique*, et qualifier l'église de Rome de *siège de Satan*. — Avant la Réformation, ces divers fidèles étaient-ils responsables des superstitions régnantes dans leurs pays? Non : leur état de dépendance et la petitesse de leur nombre rendaient leur voix et leur exemple trop faibles pour qu'ils pussent y faire triompher la pureté de leur foi; et tout moyen violent ou oblique eût été contraire aux préceptes de l'Évangile. Depuis la Réformation jusqu'à ce jour n'en a-t-il pas été de même de ceux qui subsistent dans les états de la communion romaine, comme la France, la Hongrie, etc.?

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Pendant quelques siècles avant la Réformation, les fidèles des pays où elle a été reçue avaient eu à vaincre bien des obstacles qu'opposaient à la profession de leur foi les injures, les menaces et les vexations diverses des peuples catholiques, au milieu desquels ils vivaient; et rien n'avait pu les y faire renoncer; leur nombre même s'était fort accru. Cette heureuse révolution rendit la liberté religieuse à ces généreux amis de la vérité. — Quant aux pays où la Réformation n'est pas encore établie, si dans quelques-uns les églises protestantes qui y existaient depuis peu de temps ont été anéanties par la rigueur de la persécution, en d'autres il s'en est conservé de très-considérables, et d'une très-ancienne origine, malgré de pareilles souffrances et de plus longues encore. On peut attendre d'elles, de la généralité du moins, la même constance pour l'avenir; elles ont lieu d'espérer leur con-

PROMESSE FAITE A UNE PARTIE DE CES FIDÈLES.

PREMIER POINT.

26. *Même à celui qui vaincra et qui observera mes œuvres jusqu'à la fin;* V. 28,	Même ceux de ces fidèles qui, restant dans un état d'oppression jusqu'à la fin *de la tyrannie exercée sur la chrétienté*, lui auront toujours refusé obéissance, au péril même de leur vie, et auront joint à cette héroïque fermeté la charitable modération que prescrit également l'Evangile,
je lui donnerai un pouvoir sur les nations;	obtiendront alors, par l'intervention du ciel, un pouvoir sur les peuples *ennemis de leur culte.*

DEUXIÈME POINT.

27. *il les régira avec un sceptre de fer;* V. 34,	Ils les gouverneront avec une inflexible fermeté;
puis elles seront brisées comme des vaisseaux d'argile,	puis dans une guerre, provoquée par leur révolte, ils les dompteront et les déferont entièrement,
ainsi que je l'ai reçu moi-même de mon Père.	étant soutenus par le Seigneur Jésus, en vertu de la puissance qu'il a reçue de Dieu son Père.

TROISIÈME POINT.

	CONJECTURE.
28. *Je lui donnerai aussi l'astre du*	Ils recevront aussi du ciel la glorieuse prérogative de gouverner

servation, et après un temps, peu long peut-être, leur triomphe universel : (qu'on verra prédit ailleurs d'une façon particulière, au lieu qu'il l'est ici conjointement avec celui qu'ont obtenu les protestans dans les pays où la réformation s'est établie.)

1° L'accomplissement est encore à venir.

2° De même.

3° De même.

matin, Pr. 63, V. 86. les royaumes du monde pendant la période de mille ans, aurore de l'éternité.

EXHORTATION ADRESSÉE AUX ÉGLISES CHRÉTIENNES.

29. *Que celui qui a des oreilles*, V. 8, *écoute ce que l'Esprit dit aux églises.* V. 182. 70.

Ceux qui comprendront un jour cette prophétie devront saisir *et s'appliquer* la leçon morale qu'y donne essentiellement l'Esprit divin à toutes les églises : *celle de ne point soumettre leur foi ou leur culte à la prétendue autorité de quelque homme que ce soit.*

CINQUIÈME SCÈNE

Soit prophétie sur l'église grecque soumise aux Turcs.

DÉBUT SPÉCIAL.

Chap. III. v. 1. *Écris à l'ange de l'église dans Sardes.* V. 103. 76.

Un début spécial annonce une cinquième prophétie, relative à l'église qui n'aura conservé qu'un faible reste de christianisme (l'église grecque soumise aux Turcs), et principalement à son clergé.

Voici ce que dit celui qui tient les sept esprits et les sept astres : V. 183. 163.

Ce début indique en même temps, par anticipation, qu'un jour le Seigneur Jésus déploiera envers elle le pouvoir qu'il a de retirer ou accorder ses graces spirituelles, et de détruire ou de relever les ministres de son culte.

1re PRÉDICTION.

1. *Je connais tes œuvres : que tu conserves le nom de vi-*

Cette église conservera bien le nom de chrétienne par une profession publique de l'Evangile ;

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis que l'église grecque est tombée sous la puissance des Turcs, on n'y a vu que peu de traces de la science soit divine soit humaine. Sa religion est devenue

vant; mais que tu es mort. V. 93. 143.

mais elle en aura à peine la réalité aux yeux du Seigneur par le peu de vertu qui subsistera chez elle.

2° PRÉDICTION.

23. *Deviens vigilant et conserve ceux qui restent, qui ont été sur le point de périr*; Pr. 72,

Le Seigneur laissera un fort long temps à cette église, si réduite, qui aura échappé à une ruine imminente, pour ouvrir les yeux sur ce qu'exigera d'elle le soin de sa conservation;

car je n'ai point trouvé tes œuvres améliorées devant mon Dieu.

pour reconnaître qu'elle n'a point réparé ses anciennes fautes;

Rappelle-toi donc quels grands châtimens tu as reçus, et repens-toi.

pour bien considérer la gravité du châtiment qu'elles auront provoqué;

et pour se convertir *par la crainte de maux plus grands encore.*

3° PRÉDICTION.

3. *Si tu ne veilles,*

Mais elle ne profitera point de cette terrible leçon pour ouvrir les yeux sur ses désordres et sur les nouveaux malheurs qu'ils pourront attirer sur elle.

un bizarre assemblage de cérémonies, la plupart ridicules ou révoltantes par leur absurdité ; la licence, l'avarice, la mauvaise foi, l'impiété même, s'y sont répandues et ont infecté jusqu'à ses chefs ; et à ces maux se sont jointes, en certains temps, de vives disputes sur des points peu importans du culte ou de la foi. Un léger amendement, qui s'y est fait dans les deux derniers siècles, n'empêche pas que cette église en général ne soit toujours dans un triste état de dégradation religieuse et morale. L'esprit de discorde, sinon religieux, du moins politique et civil, s'est réveillé chez les Grecs depuis l'époque même de leur insurrection. Les conflits d'intérêts divers, les jalousies, les animosités, ont souvent arrêté ou entravé leurs opérations contre l'ennemi commun, et ont été une des principales causes des malheurs de leur pays.

ACCOMPLISSEMENT.

Pendant trois siècles et demi écoulés depuis l'assujettissement de cette église jusqu'à l'an 1821, et pendant lesquels elle a persévéré dans ses désordres, le ciel ne l'a pas frappée d'une nouvelle peine ; il l'a seulement laissée assujettie à ce joug d'un peuple infidèle, qui lui a fait subir de pénibles humiliations, et souvent des vexations fort inhumaines. Avec un peu de réflexion et de crainte de Dieu, elle aurait bien pu reconnaître, dans un si long espace de temps, et ses fautes précédentes, qui avaient attiré sur elle un si triste sort, et ses fautes actuelles qui ne pouvaient qu'offenser davantage encore la sainteté du Suprême Monarque des nations.

ACCOMPLISSEMENT.

Mais, jusqu'à la dite année (et même jusqu'au temps présent) elle n'a point ouvert les yeux sur sa dégradation morale et sur de *nouvelles peines* du ciel qu'elle pourrait lui attirer.

4e PRÉDICTION.

je viendrai contre toi comme un larron et tu ne sauras point pendant combien de temps je viendrai contre toi. V. 200.

Aussi le Seigneur la frappera-t-il un jour d'un fléau subit et de longue durée.

5e PRÉDICTION.

4. *Mais tu as, à Sardes même, un petit nombre de noms qui n'ont point souillé leurs vêtemens.* V. 91; Pr. 75; v. 42.

Mais dans cette église même, souillée par des superstitions et des vices, un petit nombre d'hommes d'un rang distingué en seront exempts.

ACOMPLISSEMENT PARTIEL.

En cette année-là enfin le ciel l'a abandonnée à de nouveaux et plus grands malheurs. Les Grecs résidant en certaines parties de l'empire turc en Europe s'étant mis en révolte pour recouvrer leur indépendance, cette guerre, qui leur a finalement obtenu cet avantage, a attiré sur cette église, soit dans ces parties mêmes, soit en d'autres, de terribles maux : par d'affreux supplices de ses prélats, par des massacres sans nombre, des guerres très-meurtrières, la dévastation des terres, les incendies, et la destruction absolue de plusieurs villes : maux qui, si elle vient à en endurer de nouveaux, devront être regardés comme le commencement de l'accomplissement de la prédiction présente (1), et les suivans comme son complément.

ACOMPLISSEMENT PARTIEL.

Cependant cette église, qui renferme beaucoup de familles anciennes, nobles et opulentes, n'est pas entièrement dépourvue d'hommes éclairés et vertueux, soit dans la classe des gens de lettres qui se sont formés dans des écoles étrangères ou dans les ouvrages des anciens docteurs; soit dans la classe des commerçans; soit chez des gens qui occupent à la cour des postes importans; soit chez des prélats et d'autres ecclésiastiques, dont quelques-uns ont publié des ouvrages fort estimés. Depuis assez longtemps, des personnes zélées s'occupent avec succès des intérêts de la religion et des moyens de perfectionner l'éducation de la jeunesse. (Ce petit nombre de vrais chrétiens, qui probablement se perpétuera, contribuant peu à peu à la régénération religieuse et morale de l'église grecque, peut lui préparer le retour de la faveur divine, qui lui rendra son indépendance.)

(1) Ils n'ont pas été d'assez longue durée pour répondre seuls à la teneur de cette prédiction.

6e PRÉDICTION.

4. *Ils marcheront avec moi en habits blancs: car ils en sont dignes.* V. 137.

Ces fidèles seront en grand honneur quand la pratique de la vraie doctrine de Christ s'établira dans leur pays.

PROMESSE FAITE AUX CHRÉTIENS DE L'ÉGLISE QUI EST L'OBJET DE CETTE PROPHÉTIE.

5. *Celui qui vaincra sera de même vêtu de blanc;* V. 28,

Dans la période de mille ans, cette gloire sera partagée par tous ceux de cette église qui se seront auparavant convertis à l'observation des saintes lois de l'Evangile;

et je n'effacerai point son nom du registre de la vie, et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges.

et, *au grand jour du jugement*, le Seigneur les mettra en possession d'une félicité éternelle et de la plus haute gloire dans les demeures célestes.

EXHORTATION ADRESSÉE A TOUS LES CHRÉTIENS, RELATIVEMENT AU CARACTÈRE DISTINCTIF DE CETTE ÉGLISE.

6. *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'esprit dit aux églises.* V. 8. V. 182. 70.

Ceux qui comprendront un jour cette prophétie devront saisir *et s'appliquer* la leçon morale qu'y donne essentiellement l'Esprit divin aux églises chrétiennes; *savoir : de conformer leur conduite aux saintes lois de l'Evangile.*

SIXIÈME SCÈNE.

Soit prophétie sur l'église protestante devenue indépendante au seizième siècle.

DÉBUT SPÉCIAL.

7. *Écris à l'ange*

Un début spécial annonce une

L'accomplissement est encore à venir.

De même.

de l'église dans Philadelphie. V. 103. 77.

sixième prophétie relative à l'église distinguée par un esprit de tolérance (l'église protestante devenue indépendante au seizième siècle), et principalement à son clergé.

Voici ce que dit le Saint, le véritable, celui qui a la clef de David, qui ouvre et personne ne ferme, qui ferme et personne n'ouvre. V. 14. 76. 23.

Ce début indique en même temps, *par anticipation, qu'en considération d'une telle vertu*, le divin Auteur d'une religion pure et sans fraude, dont les fidèles observateurs sont les objets de sa prédilection, déploiera en sa faveur le pouvoir qu'il a de donner et de conserver l'indépendance à *ses vrais disciples*, comme il a celui de réduire pour toujours à l'assujettissement *les fauteurs d'une doctrine superstitieuse et tyrannique.*

1re PRÉDICTION.

8. *Je connais tes œuvres.* V. 94.

Cette église, dès le temps de sa formation, se rendra recommandable par une conduite chrétienne.

ACCOMPLISSEMENT.

Les églises qui, avant la Réformation, suivaient en particulier le culte protestant, et qui composent aujourd'hui la grande église connue sous le nom d'Eglise Protestante et indépendante, montrèrent soit avant, soit pendant cette grande révolution, un zèle aussi ardent que louable pour jouir de la précieuse liberté d'un culte public, conforme au vœu de leur raison et aux instructions évangéliques. Leurs divers membres, unis par les liens d'une foi commune, et par ceux d'un commun désir de secouer le joug de Rome, réunirent leurs pensées et leurs moyens pour se délivrer de cette funeste servitude, et s'accordèrent également à n'employer pour cela que des voies légitimes et autorisées par l'Evangile, leur loi sacrée. Elles ne purent que mériter l'approbation du Seigneur dans leur dessein et dans la nature de leurs

2e PRÉDICTION.

8. *Voici : j'ai ouvert devant toi une porte*, V. 23,	Au grand étonnement du monde, elle obtiendra, par la protection du Seigneur, le précieux privilège de l'indépendance,
que personne ne peut fermer ; Pr. 67,	qu'aucun effort humain ne pourra jamais lui ravir.

3e PRÉDICTION.

8. *parce que tu as peu de force*,	*Le Seigneur l'aidera à acquérir ce précieux avantage*, parce qu'elle n'aura pas assez de forces par elle-même pour y réussir,
que tu as gardé ma parole,	parce qu'elle aura pris pour la règle de sa foi et de sa conduite les instructions de sa parole,
et que tu n'as pas récusé mon nom. V. 92.	et que, *sur toutes les questions*, elle en aura appelé pour sa défense à l'Evangile, comme au seul vrai juge des controverses.

4e PRÉDICTION.

9. *Voici : je donne une partie de la synagogue de Satan*, V. 44,	Nouveau sujet d'admiration ! Un jour, par une autre grace du Seigneur, on verra le christianisme reçu par ce peuple (ou une

efforts pour y réussir. (S'il y eut des exceptions, elles furent peu considérables, et n'empêchent point de voir ici l'accomplissement de la prédiction actuelle, selon le Pr. LXXIV.)

ACCOMPLISSEMENT.

A cette époque même, elles acquirent une précieuse indépendance, malgré les divers efforts et les moyens violens qu'employèrent pour s'y opposer la cour de Rome et les catholiques des pays où s'opéra cette révolution; dès lors jusqu'à nos jours la religion protestante est restée dominante dans ces pays; et rien encore dans les apparences ne la menace d'y perdre jamais cet avantage.

ACCOMPLISSEMENT.

Cette révolution fut évidemment due à une puissante protection du ciel en faveur de l'église protestante, si faible d'abord, dans la plupart de ces pays, contre la presque totalité des habitans fortement attachés à la foi catholique, et contre la puissance des gouvernemens qui soutenaient l'autorité romaine. Cette protection put sans doute être une récompense du grand respect et du grand attachement pour la parole de Dieu, que les membres de cette église avaient montrés, dans leur culte et dans leur conduite privée; de leur constance à opposer cette unique règle de foi aux sophismes et aux séductions de l'église romaine; de la sage modération avec laquelle ils avaient la plupart soutenu la bonne cause contre ses agresseurs; et surtout du grand dévouement avec lequel ils l'avaient servie.

L'accomplissement est encore à venir.

	grande partie de ce peuple), jusqu'alors son plus grand ennemi,
de ceux qui se disent juifs,	qui se glorifie du nom de juif (c.-à-d. de vrai adorateur de Dieu);
et qui ne le sont point, mais qui mentent.	mais qui ne l'est point, et se rend au contraire indigne de ce beau nom.
Voici:	Et, grand sujet de joie *en particulier pour cette église même!*
je les ferai venir et adorer devant tes pieds; V. 223,	Ces nouveaux prosélytes s'adresseront respectueusement à elle pour être admis au culte chrétien tel qu'elle le pratiquera :
et tu connaîtras que moi je t'aime. Pr. 44.	événement qui sera un éclatant témoignage de l'approbation et de la dilection du Seigneur à son égard.

5e PRÉDICTION.

10. *Parce que tu as gardé le précepte de ma tolérance,*	Parce que cette église aura constamment observé la tolérance religieuse selon le précepte et l'exemple de son divin maître,
aussi moi je te garderai de l'heure de l'épreuve qui doit venir sur tout le pays, V. 64,	celui-ci, en récompense, la préservera d'une grande épreuve (des troubles politiques probablement), qui doit affliger l'empire romain (1),

(1) Il ne faut pas nécessairement entendre l'empire romain dans toute son ancienne étendue, mais on peut seulement entendre une partie qui en subsiste seule dans le temps auquel se rapporte la prédiction présente. Or, depuis le 15e siècle, où l'empire d'Orient tomba, il n'est resté que l'empire d'Occident, lequel a conservé le nom de *romain*, malgré l'invasion des Barbares, et l'a conservé jusqu'à l'an 1806 où il a été aboli par un traité entre l'Allemagne et la France Et même cet empire, dont toutes les parties étaient soumises à l'autorité spirituelle de Rome, a été diminué au 16e siècle par la conversion de quelques unes à la religion protestante. Quoiqu'il ait perdu son nom, il est considéré dans l'Apocalypse comme subsistant encore de notre temps et devant même re-

De même.

prendre un jour son ancien titre, mais non son ancienne étendue. (Tout ceci s'éclaircira par l'explication d'autres endroits de cette révélation.)

pour éprouver ceux qui gouvernent sur la terre. V. 119. — faisant surtout le tourment de ses princes *dont l'autorité sera menacée.*

6e PRÉDICTION.

SENS CONJECTURAL.

11. *Voici : je viens avec célérité :* V. 201; — Jusqu'à l'avénement de Jésus sur la terre,

retiens fortement ce que tu as, afin que personne n'enlève ta couronne. Pr. 70, V. 3. — cette église, persévérant toujours dans la pratique d'un culte pur et d'une sage tolérance, conservera, *par la protection du Seigneur, contre les machinations de ses ennemis,* sa glorieuse indépendance.

PROMESSE FAITE A L'ÉGLISE QUI EST L'OBJET DE CETTE PROPHÉTIE.

SENS CONJECTURAL.

12. *Celui qui vaincra,* V. 28, — *Dans la période de mille ans, où le christianisme sera établi en tout lieu,* cette église, fidèle à ses principes,

j'en ferai une colonne dans le temple de Dieu, V. 38. 88, — sera considérée comme la pierre fondamentale et l'ornement du monde *attaché pour toujours au culte réformé, à cause de son ancienneté et des grands exemples qu'elle aura donnés aux autres églises,*

et elle n'en sera jamais bannie. — et elle jouira de cette gloire jusqu'à la fin de ce globe.

Même j'y graverai mon nom, et le nom de la nouvelle Jérusalem, qui descend du ciel d'auprès de Dieu, Pr. 78, — Elle exercera même un pouvoir d'administration sur l'Eglise universelle, formée par une insigne grace du ciel,

De même.

De même.

et mon nouveau nom. — et celui en particulier d'y faire régner constamment le culte pur, sous le nom nouveau de *culte réformé.*

EXHORTATION ADRESSÉE AUX ÉGLISES CHRÉTIENNES.

13. *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux églises.* V. 8. 182. 70.

Ceux qui comprendront un jour cette prophétie devront saisir *et s'appliquer* la leçon morale qu'y donne essentiellement l'Esprit divin aux églises chrétiennes : *celle d'une sage tolérance envers des chrétiens d'un culte différent.*

SEPTIÈME SCÈNE

Soit prophétie sur l'église de Russie (conjectural[t].)

DÉBUT SPÉCIAL.

SENS CONJECTURAL.

14. *Écris à l'ange de l'église qui est dans Laodicée*, V. 103. 78.
Voici ce que dit l'Amen, le témoin constant, le chef de la création de Dieu. V. 185.

Un début spécial annonce une septième scène, relative à l'église de Russie et principalement à son clergé.
Ce début indique en même temps, par anticipation, que le Seigneur Jésus, qui soutint ici-bas avec tant de dévouement la cause de son Evangile, et qui, dans la période de mille ans, sera le prince du monde chrétien, assignera un jour à cette église une peine ou une récompense, *selon qu'elle aura lâchement abandonné ou généreusement servi les intérêts sacrés de la religion.*

1re PRÉDICTION.

15. *Je connais tes*

Cette église se montrera indif-

œuvres, tu n'es ni froid, ni bouillant. V. 94.	férente pour la cause de la religion (*peut-être dans quelque circonstance difficile*),
Plût à Dieu que tu fusses froid ou bouillant.	plus coupable en cela que si elle ne connaissait point cette céleste doctrine.

2ᵉ PRÉDICTION.

16. *Aussi, parce que tu es tiède, je suis sur le point de te vomir de ma bouche.* V. 195.	Sa tiédeur excitera chez le Seigneur un tel dégoût qu'il sera sur le point de la méconnaître pour chrétienne (ou, qu'il la méconnaîtra pour chrétienne).

3ᵉ PRÉDICTION.

17. *Tu dis : Je suis riche, j'ai acquis de grands biens, et je n'ai besoin de rien; mais tu ne connais pas que tu es misérable, pauvre, aveugle et nu.* V. 42.	La prospérité temporelle dont elle jouira lui enflera le cœur et lui inspirera une grande sécurité; mais de telles dispositions seront d'autant plus insensées qu'elle manquera de la connaissance de la pure religion, des vertus chrétiennes, et d'intelligence à l'égard de ses vrais intérêts.

4ᵉ PRÉDICTION.

18. *Je te conseille d'acheter de moi de l'or purifié par du feu, afin que tu deviennes riche,* V. 21,	Le Seigneur lui donnera du temps pour revenir à la règle évangélique, seule propre à épurer parfaitement sa foi,
et des habits blancs, afin que tu en sois vêtu, et que la honte de ta nudité ne paraisse point; V. 137.	à produire chez elle les vertus qui forment la vraie gloire du chrétien,
Mets aussi un collyre sur tes yeux.	et à prévenir ainsi les maux dont elle ne voit pas l'imminent danger.

5e PRÉDICTION.

19. *Je reprends et je châtie ceux que j'aime; aie donc du zèle, et repens-toi.*

Le Seigneur, prenant encore intérêt à son sort, à cause des bons sentimens qui lui resteront, lui dispensera des maux passagers, comme une correction propre à ranimer en elle le zèle religieux, et à y exciter une véritable conversion.

6e PRÉDICTION.

20. *Voici, je me tiens à la porte et je frappe: si quelqu'un entend ma voix et ouvre la porte, j'entrerai chez lui, et je ferai un festin avec lui et lui avec moi.* Pr. 71.

O sujet de joie! le Seigneur l'ayant vivement pressée et sollicitée par la voix des afflictions, elle se rendra (au moins en grande partie) à cette voix imposante. Alors il mettra fin à ses peines; il la comblera même de faveurs, et elle y répondra par une vive reconnaissance et par un zèle ardent pour son service.

PROMESSE FAITE A UNE PARTIE, OU A LA GÉNÉRALITÉ DE L'ÉGLISE QUI EST L'OBJET DE CETTE PROPHÉTIE.

SENS CONJECTURAL.

21. *Celui qui vaincra,*

Quand Jésus viendra habiter sur la terre, les fidèles de cette église, qui auront déployé le plus grand zèle pour le maintien et les progrès de son Evangile,

je le ferai asseoir sur mon trône;

recevront de lui de glorieux pouvoirs qu'ils exerceront sous sa présidence,

de même que, après avoir vaincu, je me suis assis sur le trône

comme il a reçu lui-même, pour prix de son héroïque dévouement à cette belle cause, la grande

de mon Père. — prérogative de gouverner le monde du haut du ciel, au nom et à la gloire de Dieu son Père.

EXHORTATION ADRESSÉE AUX ÉGLISES CHRÉTIENNES.

22. *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux églises.* — Ceux qui comprendront un jour cette prophétie devront saisir *et s'appliquer* l'importante leçon qu'y donne essentiellement l'Esprit divin aux églises chrétiennes : *celle d'un grand zèle et de grands efforts pour le maintien et l'avancement du christianisme.*

PRÉAMBULE POUR TOUTES LES AUTRES VISIONS.

CHAP. IV. V. 1. *J'ai vu :* — Un autre genre d'objet apparaît à l'Apôtre :

Et voici , — objet admirable !

une porte ouverte dans le ciel; V. 54, — le ciel s'ouvre;

et la première voix que j'avais entendue, semblable à celle d'une trompette , m'a dit : Monte ici , V. 96, — et la voix semblable à celle d'un héraut, que l'Apôtre a déjà entendue, l'invite à y monter,

et je te montrerai des choses qui doivent arriver pendant celles-là. — pour connaître, *par des emblèmes*, de grandes choses à venir, *soit dans le ciel soit sur la terre*, qui doivent arriver pendant le cours des événemens désignés dans la précédente vision.

Aussitôt j'ai été ravi en esprit. V. 181. — Alors, enlevé au ciel en esprit, *il a les visions suivantes :*

DEUXIÈME VISION

DONT L'OBJET EST DIEU MÊME, ADMINISTRANT RELIGIEUSEMENT LE MONDE.

(RAPPORTÉE DU V. 2 AU DERNIER DU CHAP. 4.)

DÉBUT.

2. *Et voici : un trône était dressé dans le ciel, et un personnage était assis sur le trône*, V. 154. 76.

L'objet d'une seconde vision est annoncé à l'Apôtre par un début, qui lui présente Dieu même administrant religieusement le monde; *et cette vision offre dans une scène unique les prédictions suivantes :*

SCÈNE UNIQUE.

1re PRÉDICTION.

Indiquant le but de cette administration.

3. *Le personnage assis sur le trône paraissait à la vue comme une pierre de jaspe et de sardoine;*

Le souverain Monarque de l'univers administrera le monde selon l'intérêt de la religion,

et le trône était environné d'un arc-en-ciel qui avait l'éclat de l'émeraude. V. 56.

qu'il destine à unir les hommes à lui par une alliance de grace, accompagnée pour eux des plus ravissantes espérances.

2e PRÉDICTION.

Indiquant une circonstance de cette administration.

4. *Autour du trône étaient vingt-quatre trônes, sur lesquels je vis assis vingt-quatre anciens*

Il daignera admettre à son conseil des anges du premier ordre, d'une sainteté éminente;

vêtus de blanc; V. 42. 136;
et ils avaient des couronnes d'or sur leurs têtes. V. 21.

qui porteront des signes glorieux de cette auguste dignité.

3e PRÉDICTION.

Indiquant un premier moyen employé dans cette administration.

5. *Du trône partaient des voix, des éclairs et des tonnerres.* V. 141.

Cette administration procurera l'établissement de la vraie religion *dans tous les pays du monde.*

4e PRÉDICTION.

Indiquant un second moyen.

5. *Il y avait devant le trône sept lampes allumées qui sont les sept esprits de Dieu.* V. 183.

Le Très-Haut secondera les progrès et les heureux effets de cette religion par un précieux concours des diverses graces de son Saint-Esprit.

5e PRÉDICTION.

Indiquant un troisième moyen.

6. *Il y avait aussi devant le trône une mer de verre, semblable à du cristal.* V. 116.

Il les secondera encore par un gouvernement politique *approprie à ce but*, qu'il exercera sur les peuples avec la plus pure et la plus exacte justice.

6e PRÉDICTION.

Indiquant un quatrième moyen.

SENS CONJECTURAL.

6. *Au milieu et autour du trône,*
se tenaient quatre êtres vivifians, V. 80.
couverts d'yeux devant et derrière. V. 225

Pour la garde et le maintien de la religion,
il emploiera quatre sortes d'esprits célestes, exerçant chacune une espèce particulière d'influence morale sur le cœur humain avec une

activité et une vigilance incomparables.

7. *Le premier être vivifiant ressemblait à un lion*, V. 81,

Distinguées chacune par une vertu particulière qui est portée au plus haut degré, l'une inspire le courage,

le second ressemblait à un jeune bœuf, V. 82,

une autre la constance,

le troisième avait comme un visage d'homme, V. 83.

une autre la justice,

le quatrième ressemblait à un aigle volant, V. 84.

une autre l'espérance religieuse.

8. *Ces quatre êtres vivifians, avaient chacun six ailes autour du corps; et ils étaient pleins d'yeux au dedans*; V. 225,

Tous apportent une célérité et une intelligence singulières à un office qui leur est commun :

et ils ne cessaient jour et nuit de dire : Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu tout-puissant, qui était, qui est et qui sera.

celui de travailler sans relâche à maintenir chez les chrétiens la crainte d'un Dieu Tout-Saint, qui, souverain Maître du monde, revêtu d'une puissance infinie, indépendant et immuable dans son existence, *tient en sa main le sort présent et éternel de toutes les créatures.*

7e PRÉDICTION.

Relative à la fin de cette administration.

9-11. *Et lorsque ces êtres vivifians auront rendu gloire, honneur et actions de graces*

Quand ces anges, dont l'office spécial est d'exercer une influence sur le cœur humain, *auront publié dans le ciel la grande nouvelle de l'établissement universel*

de la vraie religion sur la terre, avec des acclamations d'admiration, de louanges et d'actions de graces,

à celui qui est assis sur le trône, qui donne la vie pour les siècles des siècles, V. 144,

pour le suprême Administrateur du monde, qui aura ainsi ouvert à tous les hommes les sources de la félicité éternelle;

les anciens se prosterneront devant celui qui est assis sur le trône

alors, les anges du premier ordre, qu'il a admis à son conseil, se prosterneront pour rendre les plus profonds hommages à la grande puissance et à l'admirable sagesse qu'il aura déployées dans l'administration religieuse du monde;

et adoreront celui qui donne la vie pour les siècles des siècles. V. 221.

et ils béniront son infinie bonté, qui aura étendu à tous les peuples le bienfait du salutaire Evangile.

Puis

Alors, le grand dessein pour lequel il les a admis à son conseil étant rempli,

ils déposeront leurs couronnes devant le trône,

ils se retireront humblement de ce poste glorieux où ils n'ont été élevés que pour un temps,

disant : Tu es digne, Seigneur, de prendre la majesté, la domination et la puissance ; car tu as créé toutes choses et c'est par ta volonté qu'elles subsistent.

disant : Maintenant, souverain Maître du monde! dont le règne est établi sur la terre, à quel haut degré tu mériteras d'exercer sur le cœur et la conduite de ses habitans le plus parfait empire, puisque c'est toi qui as tiré toutes choses du néant, et que c'est par ta seule volonté qu'elles conservent l'existence!

TROISIÈME VISION

AYANT POUR OBJET SEPT PRINCIPALES SORTES D'ÉVÈNEMENS DANS L'EMPIRE ROMAIN PAIEN[1].

(RAPPORTÉE DANS LES CHAP. V, VI, VII, ET LE V. 1 DU VIII.)

PREMIER DÉBUT DE LA VISION.

Indiquant le sujet.

CH. V. v. 1. *Puis j'ai vu auprès de la droite de celui qui était assis sur le trône, un livre écrit en dedans et en dehors scellé de sept sceaux.* V. 7. 154. 156. 158.	Une *troisième* vision est annoncée par un début, qui indique qu'elle aura pour sujet sept principales espèces d'événemens *dans l'empire romain païen,* où ils seront suivis de la liberté du christianisme procurée par la grande puissance du suprême Ordonnateur des événemens religieux.

SECOND DÉBUT DE LA VISION.

Indiquant une circonstance du sujet.

2-5. *Puis j'ai vu un ange d'une grande force, criant d'une voix éclatante :*	Un second début indique qu'avant les grandes choses qui sont le sujet de cette vision, des anges d'une grande force feront retentir les cieux de cette grande et solennelle question :
Qui est digne d'ouvrir le livre et d'en lever les sceaux ? V. 23. 156.	Qui est digne de rendre libre, *dans l'empire romain*, la profession de l'Evangile, et de donner cours aux divers événemens qui doivent y précéder cette heureuse révolution ?
Mais personne dans le ciel, ni sur la terre,	Personne dans l'univers n'étant trouvé capable de remplir une

(1) C'est-à-dire de l'empire romain considéré depuis l'époque où Jean reçut cette révélation jusqu'à celle où le paganisme cessa d'y être dominant.

ni sous la terre, ne pouvait ouvrir le livre, ni même le regarder. telle mission, ou seulement de l'entreprendre,

Je fondais en larmes de ce qu'il ne se trouvait personne qui fût digne d'ouvrir le livre, ni même de le regarder. l'Apôtre, qu'*anime le zèle le plus ardent pour l'Evangile*, fond en larmes de ce que personne ne sera digne d'en procurer la libre profession, ni même de le tenter.

Alors un des anciens m'a dit : Ne pleure point; Mais bientôt le premier des anges présens au conseil de Dieu le rassure, en lui disant :

voici, le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David a vaincu pour ouvrir le livre et en lever les sceaux. V. 45. 79. que le défenseur le plus intrépide de la gloire de Dieu, le Fils bien-aimé du Très-Haut, obtiendra cette grande et précieuse prérogative.

TROISIÈME DÉBUT DE LA VISION.

Indiquant une autre circonstance.

6-10. *Puis j'ai vu: et voici, au milieu du trône, des quatre êtres vivifians et des anciens,* V. 154. 80. conj., *est apparu un agneau comme immolé;* V. 79. 69, Dans un troisième début, *Jésus même*, ô sujet d'admiration et de joie! est représenté à l'Apôtre au milieu du trône et de la cour céleste (1), comme seul digne d'une telle fonction par la mort qu'il a soufferte pour la confirmation de sa doctrine,

ayant sept cornes et sept yeux, qui sont les sept esprits de Dieu envoyés sur tou- et comme seul capable de la remplir par les divers pouvoirs dont Dieu l'a revêtu, et par la faculté qu'il possède de répandre sur la

(1) Nous appellerons désormais de ce nom plus court la réunion des deux sortes d'êtres ici indiqués.

te la terre. Pr. 64, V. 183.

terre, *selon qu'il le juge convenable*, les lumières et les graces spirituelles.

Il s'est approché et a pris le livre de la droite de celui qui est assis sur le trône. V. 156. 7. 154.

Il est peint en même temps comme recevant cette importante mission du Très-Haut, qui exerce souverainement l'administration spirituelle du monde.

Quand il a eu pris le livre, les quatre êtres vivifians et les vingt-quatre anciens se sont prosternés devant l'agneau,

Incontinent, les personnages qui composent la cour céleste sont représentés se prosternant devant ce divin Seigneur,

ayant chacun des harpes, et des coupes d'or pleines de parfums, qui sont les prières des saints, V. 24. 174,

faisant entendre les doux et majestueux sons des plus ravissans instrumens, offrant dans de brillantes coupes des parfums en abondance, symboles des ardentes prières des vertueux chrétiens pour le triomphe de l'Evangile,

et ils chantent un cantique nouveau disant : V. 39,

et célébrant cette grande et précieuse mission de Jésus par ce cantique assorti à ce beau sujet :

Tu es digne de prendre le livre et d'en ouvrir les sceaux,

Quels ne sont pas, Seigneur! tes titres et tes droits à la grande prérogative de procurer la libre profession de ta salutaire doctrine, et de donner cours, *selon ta sagesse*, aux divers événemens qui doivent en précéder le triomphe!

parce que tu as été immolé,

Puisque tu as sacrifié ta vie pour en confirmer la céleste origine;

que tu as racheté pour Dieu, par ton sang, des gens de tout peuple, et famille et ordre et langue, V. 138,

puisque tu as déjà, par un effet de ce généreux martyre, ramené du joug de l'idolâtrie au service du vrai Dieu un grand nombre des sujets de tous les pays qui composent l'Empire, gens de toute

extraction, de toute condition et de toute langue;

et que tu as fait d'eux un royaume de sacrificateurs pour notre Dieu ; et, puisque tu as fait d'eux, par les leçons de ton Evangile, un peuple distingué de vrais adorateurs du Très-Haut;

et ils régneront sur la terre. et même, par ta grande puissance, tu les mettras en possession de la souveraineté temporelle.

SCÈNE ANTICIPÉE ÉTRANGÈRE.

Indiquant une grande époque à laquelle aboutiront les événemens désignés d'une manière générale dans le début (1), savoir l'établissement du christianisme dans l'empire romain.

SIGNE DISTINCTIF.

11. *Puis j'ai regardé :*	Un signe distinctif annonce une prophétie *étrangère et anticipée, et portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

11-12 *et j'ai entendu une voix d'anges environnant le trône et les êtres vivifians et les anciens; et il y en avait des millions.* V. 79. 80.	*Après les sept espèces d'événemens que les débuts viennent de désigner d'une manière générale,* des anges, par millions, environnant le trône de Dieu et la cour céleste,
12. *Ils disaient d'une voix forte :*	diront avec l'accent le plus énergique :
Digne est l'agneau qui a été immolé, Pr. 80,	Le Seigneur Jésus a bien mérité par le généreux sacrifice de sa vie pour la confirmation de son Evangile,
de posséder la puissance, Pr. 44,	de mettre ses disciples en possession du souverain pouvoir *dans l'Empire, dont ils jouissent maintenant,*
et richesse, et sagesse, et force, et honneur, et gloire, et munificence. Pr. 83.	et par là de leur procurer d'abondantes ressources pour l'entretien de leur culte, la faculté d'enseigner les sciences, la force pour le maintien de l'état, l'admission à tous les emplois, toutes les prérogatives honorables, et les moyens d'exercer une généreuse munificence.

(1) Pr. XI, 3. XII, 5—9. XV, 2.

ACCOMPLISSEMENT.

Des deux choses ici annoncées, savoir l'établissement du christianisme dans l'Empire, et une grande joie dans le ciel à ce sujet, il n'est que la première dont l'accomplissement puisse nous être démontré. (Mais nous pouvons bien, d'après cela, croire celui de l'autre.) Quand Constantin-le-Grand eut soumis à son sceptre tout l'Empire, le culte chrétien y fut permis et préservé de toute attaque de la part des païens; il obtint en abondance les moyens convenables pour son entretien; on éleva de nombreux et superbes temples; les chrétiens ouvrirent des écoles de philosophie et de belles-lettres dont le privilège leur avait été jusqu'alors refusé; leur religion, étant devenue dominante, fut soutenue par toute la puissance de l'Etat; ils furent admis à tous les emplois et à toutes les prérogatives honorables; le prince mit en usage les attraits de la munificence pour favoriser de plus en plus les progrès du christianisme; de nombreux hôpitaux furent fondés, et il fut libéralement pourvu aux besoins des pauvres. Cet état de choses se maintint, sous les princes suivans, jusqu'à l'an 361, où le paganisme reprit sous Julien son empire, sans cependant renouveler ses fureurs. Mais, l'an 363, la religion chrétienne recouvra pour toujours ses précédentes prérogatives et d'autres encore; puis la faculté d'exercer toute espèce de charges fut donnée aux seuls chrétiens.

SENS TOTAL CONCIS.

Les sept espèces d'événemens aboutiront à l'établissement du christianisme dans l'Empire; et des millions d'anges célébreront cette grande et merveilleuse révolution.

AUTRE SCÈNE ANTICIPÉE ET ÉTRANGÈRE.

Indiquant une autre grande époque qui suivra de près la précédente.

SIGNE DISTINCTIF.

13. *Puis j'ai entendu*

Un signe distinctif annonce une autre prophétie *anticipée, portant ce qui suit:*

1re PRÉDICTION.

13—14. *toute créature dans le ciel, dans la terre et dans la mer,* V. 17. 117. 115. 114, *et tout ce qui y existe disant:* *A celui qui est assis sur le trône et à l'agneau* soient *la louange, l'honneur et la gloire aux siècles des siècles.* V. 69. 202.

Après cela, toutes les personnes constituées en autorité dans le gouvernement, dans l'Eglise et dans l'état, et tous les simples particuliers, diront: Au seul vrai Dieu, souverain Maître du monde, et à Jésus, généreux Sauveur des hommes, soient bénédictions, vénération et hommage dès maintenant et à jamais.

SENS CONCIS.

Puis tous les habitans embrasseront cette divine religion.

2e PRÉDICTION.

Alors les quatre êtres vivifians ont dit:

Alors [les anges qui exercent une influence sur le cœur des hom-

ACCOMPLISSEMENT.

Après que le christianisme fut devenu dominant dans l'Empire, le nombre des chrétiens s'accrut de plus en plus; cet établissement même contribua beaucoup à ses progrès. Non-seulement tous les chefs de l'Etat et tous les autres membres du Gouvernement persévérèrent dans la profession de l'Evangile, mais l'on vit constamment entrer dans l'Eglise des gens de tous ordres et de toute condition; et ses conquêtes furent telles que, déjà au siècle suivant, il resta si peu de membres de l'Empire attachés au paganisme que cette petite exception ne mérite pas même d'être comptée. Dès-lors, on ne vit plus d'idoles, plus de sacrifices, plus de temples ni de culte consacré aux faux dieux. Et les assemblées religieuses, offrant la belle et touchante réunion des gens de tout état, retentirent de ce bel hymne, qui est la plus éclatante profession de la foi chrétienne: *A Dieu notre Père céleste et à son Christ, le Sauveur des hommes, soient bénédiction, honneur et gloire aux siècles des siècles.*

Amen; V. 80, mes] applaudiront, et se joindront à cet hommage rendu par les païens convertis à Dieu et à Jésus-Christ;

et les vingt-quatre anciens se sont prosternés et ont adoré. V. 79. 221. et les anges du premier ordre, admis au conseil du Très-Haut, se prosterneront et rendront graces, *au sujet de cette heureuse conversion de l'Empire.*

(Vient maintenant le corps de la prophétie, dont les débuts ont précédé ces scènes anticipées, et où l'on trouvera désignées en détail les sept espèces d'événemens annoncés dans ces débuts.)

DÉBUT ET SCÈNE CIRCONSTANCIELLE

Relatifs à la première scène principale.

SENS CONJECTURAL.

CHAP. VI. 1. *Quand l'agneau a eu ouvert le premier sceau, j'ai entendu l'un des quatre êtres vivifians, qui disait comme d'une voix de tonnerre: Arrive.* V. 81. conj. Un début spécial, accompagné d'une scène circonstancielle, annonce une prophétie principale, concernant la première des sept espèces d'événemens, à laquelle Jésus donnera cours, et qui sera caractérisée par l'exercice d'une très-grande valeur (1). *Et cette prophétie porte ce qui suit:*

Ire SCÈNE PRINCIPALE.

Désignant de grandes conquêtes des Romains.

PRÉDICTION UNIQUE.

2. *Et voici, il a paru un cheval blanc.* V. 226. 137. L'empire romain paraîtra sous un aspect glorieux.

(1) Ou bien, dans un sens plus direct du texte, « et où interviendra l'ange « du courage. »

REMARQUE.

La chose anonncée dans la seconde partie de cette prédiction, ne tombant pas sous les sens, doit néanmoins être tenue pour accomplie, étant liée à ce qui précède.

Les sept principales espèces d'événemens qui précédèrent dans l'empire romain l'établissement de l'Evangile furent les suivantes :

PREMIÈRE ESPÈCE,
qui fut l'ouvrage de la valeur.

ACCOMPLISSEMENT.

L'Empire parut sous un brillant aspect. Devenu déjà très-considérable par des conquêtes avant la période qu'a en vue cette vision, il fit encore d'insignes exploits dans

Celui qui le montait avait un arc, et il a reçu une couronne; même il est sorti en vainqueur et pour vaincre. V. 3, Pr. 44,

Ses princes, portant leurs armes au loin, remporteront de grandes victoires sur des peuples agresseurs; et, déjà fameux par des conquêtes, ils en feront de nouvelles.

DÉBUT ET SCÈNE CIRCONSTANCIELLE

Relatifs à la seconde scène principale.

SENS CONJECTURAL.

3. *Quand l'agneau a eu ouvert le second sceau, j'ai entendu le second des êtres vivifians, qui disait: Arrive.* V. 82. conj.

Un début spécial, accompagné d'une scène circonstancielle, annonce une autre prophétie principale, relative à la seconde espèce d'événemens, à laquelle Jésus donnera cours, et qui sera caractérisée par la nécessité d'une grande constance chez ceux qui en seront les objets (1). *Et cette prophétie porte ce qui suit :*

IIe SCÈNE PRINCIPALE.

Désignant de sanglantes discordes.

PRÉDICTION UNIQUE.

4. *Alors il a paru*

Cet empire paraîtra aussi tout

(1) Ou bien, dans un sens plus direct du texte, « et où interviendra l'ange « de la constance. »

celle-ci. Trajan défit les Daces agresseurs, et s'empara de leur royaume; puis il subjugua l'Arménie, la Mésopotamie, l'Assyrie et une partie de l'Arabie. Marc-Aurèle extermina une armée des Parthes, qui était entrée dans la Cappadoce et la Syrie, et prit Séleucie et Ctésiphon; il chassa les Maures de l'Espagne; il vainquit de nombreux peuples de la Germanie et de la Sarmatie, qui s'étaient précipités sur la partie méridionale de l'Empire; il les en chassa, les poursuivit fort loin dans leurs terres, et recula même de ce côté les bornes de l'état bien au-delà du Danube; il rattacha à l'Empire la Mésopotamie et l'Adiabène. Les rois ennemis, ou prêts à le devenir, rentrèrent dans l'obéissance. Plusieurs autres Empereurs remportèrent en diverses provinces de l'Empire d'éclatantes victoires sur de grandes armées de Goths, de Germains, de Perses, de Palmyriens, dont les uns les ravageaient, d'autres voulaient s'en emparer, et d'autres même, s'y étaient déjà établis.

SECONDE ESPÈCE,
qui exigea une grande constance.

ACCOMPLISSEMENT.

L'Empire fut dévoré par le feu de la discorde. Le culte des chrétiens fut troublé par plusieurs Empereurs; et leurs personnes furent exposées à de grandes persécutions, qui ne leur laissèrent que peu de relâche, durant deux siècles et demi. Il y eut plus de vingt guerres

un cheval couleur de feu. V. 192.

en feu;

Celui qui le montait a reçu le pouvoir d'ôter la paix de la terre, et de causer des massacres mutuels; et une longue épée lui a été donnée. V. 229, 199.

ses princes tourmentant l'église chrétienne, causant des guerres civiles, et déployant leur pouvoir pour réprimer des révoltes en divers lieux, jusqu'à une grande distance de la capitale.

DÉBUT ET SCÈNE CIRCONSTANCIELLE

Relatifs à la troisième scène principale.

5. *Quand l'agneau a eu ouvert le troisième sceau, j'ai entendu le troisième être vivifiant qui disait: Arrive.* V. 83. conj.

Un début spécial, accompagné d'une scène circonstancielle, annonce une autre prophétie principale, relative à la troisième espèce d'événemens, à laquelle Jésus donnera cours, et qui sera caractérisée par l'exercice de la justice (1). *Et cette prophétie porte ce qui suit:*

(1) Ou bien, dans un sens plus direct du texte, « et où interviendra l'ange « de la justice. »

civiles, dont quelques-unes furent très-sanglantes : celle, entre autres, où Caracalla fit mourir son frère Géta et vingt mille de ses partisans ; celle où vingt tyrans, proclamés augustes en divers lieux, se tuèrent les uns les autres ou périrent par la main de leurs soldats ; et celles où les empereurs (entre l'an 305 et l'an 324), combattant les uns contre les autres, furent tous défaits, à l'exception de Constantin, qui par ses victoires demeura seul maître de l'Empire, et où il périt près de deux cent mille hommes du côté des vaincus, outre la perte que souffrirent les vainqueurs. Ajoutons que de quarante-cinq empereurs, qui occupèrent le trône pendant la période qu'a en vue cette vision, les deux tiers furent massacrés par leurs propres soldats, les autres par des généraux aspirant à la couronne. Enfin, divers peuples sujets de l'Empire, fort distans de la capitale, se révoltèrent pour secouer son joug ou exercer de cruelles fureurs, et furent réprimés. Surtout la révolte des Juifs en Afrique et en Chypre, et celle des habitans de Palmyre, furent suivies d'une prodigieuse effusion de sang.

TROISIÈME ESPÈCE,
illustrée par la justice.

IIIe SCÈNE PRINCIPALE.

Désignant des règnes de justice.

PRÉDICTION UNIQUE.

5. *Et voici, il a paru un cheval noir.* V. 227. *Celui qui le montait avait une balance à la main.*

L'Empire paraîtra aussi sous un aspect auguste et vénérable, ses princes faisant régner la droiture et l'équité.

SCÈNE INTERMÉDIAIRE.

SIGNE DISTINCTIF.

6. *Puis j'ai entendu*

Un signe distinctif annonce une prophétie intermédiaire, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

6. *une voix au milieu des quatre êtres vivifians*, V. 80. conj.

Dans ces mêmes temps, une sage pensée [inspirée aux princes par une disposition propre aux quatre sortes d'anges qui exercent une influence sur le cœur humain],

qui disait : Un chenix de froment pour un denier, et trois chenix d'orge pour un denier ;

leur dictera de faire fournir au peuple du blé et de l'orge à un prix qui ne surpasse point le modique salaire des simples journaliers ;

ACCOMPLISSEMENT.

L'Empire parut aussi sous un aspect auguste et respectable. Plusieurs de ses princes, surtout Tite-Antonin, Marc-Aurèle, Septime Sévère, et Alexandre Sévère, s'illustrèrent par de grandes qualités et surtout par des principes de justice qu'ils observèrent eux-mêmes et s'appliquèrent à faire observer dans leurs états, où régnèrent ainsi l'ordre et l'harmonie. Le premier était même pris par des princes voisins pour arbitre de leurs différends, et obtint de quelques-uns d'eux des hommages et une déférence dont aucun autre empereur ne se vit l'objet. Le dernier était si zélé ami de la justice qu'il ne se décidait dans aucun cas épineux sans avoir consulté les plus habiles jurisconsultes, et qu'il fit graver sur la façade de son palais et des édifices publics cette maxime, qu'il disait avoir apprise des chrétiens : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Durant le siècle des Antonins, dit Bossuet, tous les peuples, jusqu'aux plus barbares, regardaient l'Empire avec admiration : et c'est par-là surtout que les Romains étaient jugés dignes d'être les maîtres du monde.

ACCOMPLISSEMENT.

De plus; sous le règne de trois de ces princes, il fut fait de sages réglemens pour prévenir la famine, fréquente à d'autres époques. Ces réglemens portaient qu'en temps de disette il fût fourni au peuple du grain à un prix proportionné au salaire des simples journaliers. Ce qui fut exécuté au moyen de prudens approvisionnemens, d'une sage police, et quelquefois des dons de ces empereurs : en sorte qu'il ne fut pas besoin de substituer des champs aux vignes et aux oliviers, comme l'avaient ordonné peu sensément Domitien et Héliogabale.

et ne nuisez point à l'huile ni au vin. — et cela sans le priver de la quantité nécessaire d'huile et de vin.

DÉBUT ET SCÈNE CIRCONSTANCIELLE.

Relatifs à la quatrième scène principale.

7. *Quand l'agneau a eu ouvert le quatrième sceau, j'ai entendu le quatrième être vivifiant qui disait : Arrive.* V. 84. conj. — Un début spécial, accompagné d'une scène circonstancielle, annonce une autre prophétie principale, concernant la quatrième espèce d'événemens, à laquelle Jésus donnera cours, et qui ne laissera aux hommes que l'espérance d'une autre vie (1). *Et cette prophétie porte ce qui suit :*

IVᵉ SCÈNE PRINCIPALE

Désignant de grands fléaux.

PRÉDICTION UNIQUE.

8. *Et voici, il a paru un cheval pâle.* V. 227. — L'Empire paraîtra aussi sous l'aspect le plus lugubre.

Celui qui le montait avait pour nom, la mort, et il était suivi du sépulcre. V. 216. — La mort y règnera.

Il a reçu pouvoir sur la quatrième partie de la terre, pour tuer par épée, par famine, par peste et par les bêtes de la terre. V. 229, 5, Pr. 44. — D'une (ou de plus d'une) des quatre régions du monde qui l'environnent, on verra fondre sur lui la guerre, la famine, la peste et une multitude d'animaux terrestres qui feront périr un très-grand nombre de ses habitans.

(1) Ou bien dans un sens plus direct du texte : « Et où interviendra l'ange « de l'espérance religieuse. »

QUATRIÈME ESPÈCE,
qui ne laissa aux hommes que l'espérance d'un monde meilleur que celui-ci.

ACCOMPLISSEMENT.

L'Empire parut aussi sous l'aspect le plus lugubre.— De trois des régions qui l'environnaient, fondirent sur ses terres divers fléaux très-désastreux. — 1° De la région septentrionale. Quelques-unes des guerres que suscitèrent des peuples barbares de cette région (1), furent très-meurtrières pour les Romains, qui achetèrent ainsi fort cher les victoires qu'ils finirent par remporter sur eux : savoir celles des Daces, des trois cent mille Goths, des peuples nombreux de Germanie et des essaims de Scythes. Quelques-unes causèrent la peste dans l'Empire. Une peste d'une singulière malignité, vers l'an 270, fut l'effet d'une guerre suscitée par les Goths. Ces deux fléaux si réitérés ayant dépeuplé d'hommes certaines parties de l'Empire, les animaux sauvages s'y multiplièrent

(1) Nous avons déjà eu occasion de citer les principales, désignées dans la première scène.

DÉBUT DE LA CINQUIÈME SCÈNE PRINCIPALE.

9. *Quand il a eu ouvert le cinquième sceau,*

Un début spécial annonce une autre prophétie, concernant la cinquième espèce d'événemens, à laquelle Jésus donnera cours. *Et cette prophétie porte ce qui suit :*

Ve SCÈNE PRINCIPALE.

Désignant des persécutions contre les chrétiens.

1re PRÉDICTION.

9. *j'ai vu sous l'autel les ames de ceux qui ont été mis à mort pour la cause de Dieu et pour le témoignage de Jésus-Christ qu'ils soutenaient.* V. 90. 187.

Une religion cruelle et sanguinaire fera verser le sang de ceux qui soutiendront la cause du vrai Dieu et la religion enseignée par son Fils.

2e PRÉDICTION.

10. *Elles ont crié*

Ces fidèles, par leur martyre,

facilement; et plusieurs d'un naturel féroce se jetèrent sur les personnes qui restaient dans les campagnes, et vinrent ensuite jusque dans des villes. — 2° De la région orientale. Les guerres faites par les Perses et par les armées de la reine de Palmyre causèrent une grande effusion de sang romain. L'une d'elles causa une famine dans l'armée de ces derniers. A la suite d'une autre, la peste s'introduisit dans les légions romaines, et par celles-ci dans l'Empire où elle fit d'affreux ravages pendant six ans. Dans une autre, les Romains eurent à combattre contre sept cents éléphans qui entraient dans la composition de l'armée ennemie.—3° De la région méridionale. Une affreuse peste, née en Éthiopie, à ce qu'on croit, se répandit dans l'Empire, où elle fut très-désastreuse, surtout pendant dix ans, et l'épuisa à un point incroyable.

CINQUIÈME ESPÈCE.

ACCOMPLISSEMENT.

Les païens, en haine de l'Evangile, allèrent jusqu'à mettre à mort, avec des raffinemens de cruauté, ceux qui professaient ouvertement la croyance en Dieu et en Jésus-Christ.....

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis l'an 64 à l'an 324, il y eut un grand nombre de

haute voix, disant :

pensant aux souffrances de ceux qui leur survivront, demanderont au Seigneur, avec l'accent de la plus vive pitié :

Jusques à quand, Maître saint et véritable! différeras-tu de juger, et de garantir notre sang de ceux qui gouvernent sur la terre? V. 119.

Jusques à quand, Maître saint, et dont la doctrine est la vérité! différerez-vous de déployer votre justice *en faveur de vos disciples*, et de délivrer nos frères de la cruelle oppression des princes auxquels ils sont assujettis?

PRÉCIS.

Ces persécutions seront de longue durée et ordonnées par les princes.

3e PRÉDICTION.

11. *Alors il leur a été donné à chacun une robe blanche.* V. 137.

Alors ils recevront une distinction glorieuse.

4e PRÉDICTION.

Puis il leur a été dit d'attendre en repos

Puis il leur sera dit de se confier à la justice et à la puissance de Dieu, qui ne manquera pas de délivrer l'Eglise,

pendant un temps, jusqu'à ce que le nombre de leurs compagnons de service, de leurs frères, qui doivent être mis à mort comme eux, soit complet.

après un temps où sa haute sagesse aura dû permettre l'immolation d'un grand nombre de chrétiens, leurs frères spirituels, *pour préparer l'heureux triomphe de l'Evangile du salut.*

PRÉCIS.

Le nombre des martyrs sera très-considérable et leur mort utile

persécutions plus ou moins violentes. On en compte dix principales, qui ne laissèrent que peu d'intervalles de repos aux chrétiens, et dont une dura deux années dans tout l'Empire, puis huit années dans sa plus grande partie. Elles furent la plupart ordonnées par les chefs de l'Etat; les autres, excitées par le fanatisme des prêtres ou du peuple, furent seulement permises par des princes moins attachés à l'idolâtrie.

ACCOMPLISSEMENT.

Les persécutions antérieures ou postérieures à celle de Dioclétien firent une multitude de martyrs. Celle qu'ordonna cet empereur en fit autant que la totalité des autres, réunissant la plus grande cruauté à la plus longue durée. Il n'y eut point de province, point de ville où il ne périt grand nombre de chrétiens; et, dans quelques-unes, tous ceux qui s'y trouvèrent furent mis à mort; dans d'autres il y eut presque autant de martyrs que d'habitans. Ainsi l'Empire fut vraiment un autel d'immolation des disciples du Sauveur.

à l'établissement même de l'Evangile.

DÉBUT DE LA SIXIÈME SCÈNE PRINCIPALE.

12. *Quand il a eu ouvert le sixième sceau,*	Un début spécial annonce une autre prophétie principale, concernant la sixième espèce d'événemens, à laquelle Jésus doit donner cours. *Et cette prophétie porte ce qui suit :*

VIe SCÈNE PRINCIPALE

Désignant la chute de tout pouvoir de l'idolâtrie.

1re PRÉDICTION.

12. *il s'est fait un grand tremblement de terre.* V. 60.	Il arrivera une très-grande catastrophe.

2e PRÉDICTION.

Le soleil est devenu sombre comme un sac de poil; V. 167, Pr. 63. V. J,	Le souverain sera renversé du trône, et sa chute sera accompagnée pour lui d'une mort cruelle.

3e PRÉDICTION.

12. *la lune est devenue en sang;* V. 168. 20. Pr. 63,	Les héritiers présomptifs de la couronne périront par une mort violente.

SIXIÈME ESPÈCE.

ACCOMPLISSEMENT.

Une insigne catastrophe s'opéra, en partie pendant, en partie après les dernières persécutions commencées sous Dioclétien.

ACCOMPLISSEMENT.

De neuf empereurs qui régnèrent pendant ces persécutions, et dont sept furent de cruels ennemis des chrétiens, un seul, qui protégea et professa le christianisme, conserva le sceptre; et il devint maître de tout l'Empire l'an 324. Trois des princes persécuteurs furent condamnés à mort par leurs rivaux; et quatre périrent par le suicide, par la guerre ou par une cruelle maladie; deux déplorèrent leur cruauté contre les disciples de Christ.

ACCOMPLISSEMENT.

Tous les enfans de ces sept princes, et les femmes ou veuves de trois d'entre eux furent mis à mort. Et il périt deux grands généraux, dont l'un fut tué dans une guerre contre Constantin; l'autre, qui avait été créé César, fut condamné à mort pour cause de conspiration; et il ne

4e PRÉDICTION.

13. *les étoiles sont tombées sur la terre, comme des figues qui ne peuvent parvenir à maturité tombent d'un figuier agité par un grand vent;* V. 169. 118,

Les grands officiers de l'Etat seront destitués par l'effet d'une force puissante à laquelle ils ne pourront résister.

5e PRÉDICTION.

14. *et le ciel s'est retiré comme un livre qu'on roule*, V. 117,

Cette abolition du gouvernement sera opérée, non tout d'un coup, mais par parties successives.

6e PRÉDICTION.

même toute montagne et toute île ont été expulsées de leurs places. V. 124. 123. 5.

Même toutes les personnes revêtues de quelque autorité religieuse, et toutes celles revêtues de quelque pouvoir politique, en seront dépouillées.

7e PRÉDICTION.

15—17. *Et les chefs de la terre, les grands, les officiers de guerre, les riches, les puissans, tout esclave et tout homme libre, se sont cachés dans les cavernes et dans les rochers des montagnes;* V. 122,

Les ministres de la religion, les grands, les officiers de guerre, les riches, les puissans, tous les esclaves et toutes les personnes libres indistinctement, seront pénétrés d'une honte et d'une douleur inexprimables *à la vue du renversement total du paganisme dans l'Empire.*

resta pas même un homme qui pût causer quelque ombrage à Constantin.

ACCOMPLISSEMENT.

Dans le quatrième siècle, on commença d'exclure les païens des places du gouvernement. Leur exclusion devint permanente en Orient depuis une loi formelle de Théodose (l'an 416) qui ne fut pas révoquée.

ACCOMPLISSEMENT.

Le gouvernement païen, entièrement renversé par l'effet des trois espèces de faits qui viennent d'être désignées, ne le fut que graduellement, sa chute ayant commencé l'an 307 par la mort de Sévère, et n'ayant été consommée que l'an 325 par la mort de Licinius.

ACCOMPLISSEMENT.

Enfin les prêtres et les hommes revêtus de quelque fonction civile ou politique perdirent toute autorité comme païens. Et même, dans la suite, un édit de Théodose II exclut les idolâtres de tout genre d'emploi.

ACCOMPLISSEMENT.

A la douleur de cet abaissement du paganisme se joignit dans l'esprit de ses plus ardens sectateurs la perte de tout espoir de le voir jamais reprendre son empire. Les prêtres, les hommes élevés en dignité, et les personnes de tout état, de toute condition, furent pénétrés d'une honte et d'une douleur inexprimables, à la vue de cette étonnante chute de leur superbe et despotique religion, surtout à la vue du glorieux règne de ce Dieu qu'ils avaient si indignement outragé. Et, loin de continuer aucune

et ils disent aux montagnes et aux rochers : Tombez sur nous, et nous mettez à couvert de la face de celui qui est assis sur le trône, et de la colère de l'agneau, car le grand jour de sa colère est venu; et qui peut subsister? V. 16. 154, Pr. 80, Pr. 85.

Dans leur effroi et leur désespoir, ils consentiraient à tout souffrir pour se soustraire aux effets du règne du vrai Dieu dans l'Etat, et à la terrible vengeance, qu'ils redouteront, de la part de Jésus, qu'ils auront indignement persécuté dans la personne de ses disciples; pensant qu'il ne tardera pas à les punir par la force irrésistible de ceux-ci, armés du souverain pouvoir.

Viennent maintenant quatre scènes intermédiaires, relatives à des évènemens particuliers qui suivront la catastrophe sujet de cette sixième scène principale.

Ire SCÈNE INTERMÉDIAIRE

Désignant une grande paix dans l'Empire.

SIGNE DISTINCTIF.

CHAP. VII. V. 1er. *A la suite de celà j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une prophétie intermédiaire, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

1. *quatre anges qui se tenaient vers les quatre coins de la terre, retenant les quatre vents, afin qu'il ne soufflât point de vent, ni sur la terre, ni sur la mer, ni sur aucun arbre.* V. 115. 114.

A la suite du renversement des princes idolâtres, la divine Providence éloignera de l'Empire toute cause de trouble pour l'État, pour l'Eglise, et même pour tout chrétien en particulier.

vexation contre les chrétiens, ils furent tellement effrayés, au souvenir de leur précédente cruauté à leur égard, qu'ils se crurent déjà accablés des plus terribles coups de leur colère. Car, supposant en eux le désir d'une éclatante vengeance, et les voyant armés de la force du Gouvernement, ils les regardaient comme autant d'instrumens de la punition du ciel prête à fondre sur leurs têtes. Ils se trompèrent sans doute dans l'appréhension des effets du ressentiment des chrétiens; mais ils ne se trompèrent point dans celle de voir leurs prétendues divinités s'évanouir pour toujours devant le Dieu de l'Evangile.

Cette sixième espèce principale d'événemens fut suivie de quelques faits secondaires (1).

PREMIER FAIT.

Un calme de quelques années dans l'Empire.

L'empire romain, qui depuis deux cents ans avait eu à soutenir de fréquentes guerres contre des peuples agresseurs, n'en fut point attaqué depuis l'an 324, où la puissance du paganisme fut abattue, jusqu'à l'an 329. A cette cessation de toute guerre étrangère se joignit celle de tout trouble dans l'intérieur, et celle de toute vexation contre les chrétiens, dont aucun n'eut rien à souffrir des païens même les plus furieux. Ce calme, à la fois si doux et si frappant, fut le sujet d'une joie générale; et l'on frappa des médailles de Constantin, portant, d'un côté, la tête de ce prince, avec l'inscription de *Constantin Auguste*, et au revers, *l'heureux calme*. Et divers écrivains s'étendirent beaucoup sur cette paix aussi inespérée que

(1) C'est-à-dire étrangers au sujet essentiel de cette vision.

IIᵉ SCÈNE INTERMÉDIAIRE

Désignant la persévérance d'un petit nombre seulement de chrétiens, dans la pureté du culte, et la constante conservation de ce corps de fidèles.

SIGNE DISTINCTIF.

2. *Puis j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une autre prophétie intermédiaire, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

2—8. *un autre ange montant depuis le lever du soleil, et tenant un sceau du Dieu qui donne la vie.* V. 165. 159. 154.

Après l'établissement du christianisme dans l'Empire, *la corruption du culte et de la conduite venant à s'y introduire*, il n'y restera qu'un petit nombre, permanent, de vrais adorateurs que distinguera l'œil de Dieu, suprême auteur de l'Evangile.

Il a crié aux quatre anges qui ont eux-mêmes reçu le pouvoir de nuire à la terre et à la mer; et il leur a dit : Ne nuisez point

Quand une grande destruction, châtiment d'un tel désordre, fondra sur l'Etat et sur l'Eglise, la Providence sauvera une partie de ces fidèles : partie fort petite en comparaison de la totalité de l'Eglise,

précieuse. Jusqu'à l'an 337, où mourut Constantin, l'Empire n'eut à soutenir que très-peu de guerres sur ses extrêmes frontières, et elles ne furent que d'une légère importance.

DEUXIÈME FAIT.

Fidélité d'un nombre de chrétiens au pur Evangile, qui s'est maintenue dans les siècles suivans.

C'est depuis l'établissement du christianisme dans l'Empire, au quatrième siècle, que l'Eglise a admis l'invocation des saints, le culte des images, la suprématie de Rome, l'infaillibilité de l'Eglise, la transsubstantiation, l'absolution, cinq sacremens, outre le baptême et la Sainte Cène, en un mot toutes les opinions ou pratiques particulières qui distinguent l'église romaine ou la grecque de l'église protestante. Car, 1° l'histoire ne présente aucune trace de l'existence de ces pratiques dans la primitive Eglise. 2° Elle présente même plusieurs traits qui montrent qu'elles y étaient inusitées. 3° On trouve dans les ouvrages de plusieurs Pères un grand nombre d'instructions qui y sont diamétralement opposées. 4° L'histoire des siècles postérieurs indique clairement les époques de leur introduction dans l'Eglise. Enfin, aujourd'hui encore il existe deux églises dont l'origine paraît remonter au temps des apôtres, l'une dans les vallées du Piémont, l'autre dans l'Inde, qui n'ont jamais admis ces pratiques. — D'autre part, ces pratiques ont été rejetées par nombre de chrétiens depuis le quatrième siècle jusqu'à nos jours. (Voyez pour quelques détails les faits cités comme accomplissement de la prédiction contenue au verset 24 du chap. II.)

Ce corps de fidèles gardiens du pur Evangile s'est toujours conservé, malgré des guerres désastreuses que des nations barbares ont portées contre l'Empire, qui ont renversé l'Etat, troublé l'Eglise et fait périr un grand nombre de chrétiens. Sans doute la conservation de ce

à la terre, ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce que nous ayons mis une marque sur le front des serviteurs de notre Dieu. J'ai entendu que le nombre de ceux qui étaient marqués était de cent quarante quatre mille de toutes les tribus des enfans d'Israël. V. 75. 172.

mais assez grande pour former un corps respectable au milieu d'elle.

Il y en avait douze mille de marqués de la tribu de Juda, douze mille de la tribu de Ruben, douze mille de la tribu de Gad, douze mille de la tribu d'Aser, douze mille de la tribu de Nephtali, douze mille de la tribu de Manassé, douze mille de la tribu de Siméon, douze mille de la tribu de Levi, douze mille de la tribu d'Issachar, douze mille de la tribu de Zabulon, douze mille de la tribu de Joseph, et douze mille de la tribu de Benjamin.

Ce corps, réparti dans la généralité des provinces de l'empire, ne sera dans chacune qu'une faible minorité de la population.

corps particulier, au milieu de tant d'ennemis qui auraient pu l'anéantir, a été l'effet de la constante protection du Seigneur, qui a jugé convenable de se le réserver, comme autrefois il se réserva *en Israël sept mille hommes qui ne fléchirent point le genou devant Bahal.*

Jusqu'au seizième siècle, qui fut celui de la Réformation, ce corps remarquable ne forma qu'une petite partie de la chrétienté; et ses membres se trouvaient répandus en divers pays chrétiens, dans chacun desquels ils ne formaient qu'une faible partie de la population.

IIIe SCÈNE INTERMEDIAIRE

Désignant la joie des martyrs glorifiés au sujet de la délivrance de l'église, et un cantique des anges à ce sujet.

SIGNE DISTINCTIF.

9. *A la suite de cela, j'ai vu:*

Un signe distinctif annonce une troisième prophétie intermédiaire, *portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

9—10. *et voici, une multitude innombrable de tout peuple et famille et ordre et langue*, V. 138.

La chute des princes idolâtres, mettant fin aux persécutions contre les chrétiens, sera aussi suivie d'une grande joie de la multitude innombrable des martyrs, qui auront appartenu sur la terre à la classe des sujets, gens de toute extraction, de toute condition et de toute langue.

Se présentant devant le trône et devant l'agneau revêtus de robes blanches ; avec des palmes dans leurs mains, ils criaient à haute voix, disant : La délivrance est due à notre Dieu assis sur le trône, et à l'agneau. V. 154. 69. 137.

S'assemblant devant le trône de Dieu et de Jésus, décorés de signes d'une glorieuse distinction, et portant des symboles d'un grand triomphe, ils célébreront la merveilleuse délivrance de l'Eglise avec de grandes acclamations de louanges et d'actions de graces, en l'honneur du Très-Haut, qui l'aura enfin décrétée dans son conseil, et en l'honneur de Jésus, qui en aura été l'admirable instrument.

TROISIEME FAIT.

Actions de graces des martyrs.

REMARQUE.

L'accomplissement de cette prédiction, n'ayant pu tomber sous les sens humains, ne peut nous être certifié par l'histoire; mais il est une conséquence de l'intérêt qu'ont témoigné plus haut les martyrs pour leurs frères exposés encore aux rigueurs de la persécution. Voy. VI, 9—10.

2° PRÉDICTION.

11—12. *Puis tous les anges se sont présentés autour du trône, et des anciens, et des quatre êtres vivifians*; V. 79. 80,

A ce sujet, tous les anges se réuniront autour du trône de Dieu et de la cour céleste;

ils se sont prosternés sur leur visage devant le trône, et ils ont adoré Dieu, en disant:

et, se prosternant profondément devant le Très-Haut, ils le béniront, disant :

Certainement, la bénédiction, la science, la sagesse, la dispensation des graces, la majesté, la puissance et la force appartiennent à notre Dieu, aux siècles des siècles. V. 221. 202.

Oui, certainement, c'est à notre Dieu qu'appartiennent la prérogative d'accorder les bienfaits, la connaissance de toutes choses, la sagesse pour diriger les événemens, la dispensation des graces spirituelles, la majesté suprême, l'autorité et la plus haute puissance jusque dans l'éternité.

IV° SCÈNE INTERMÉDIAIRE

Désignant l'état particulier des martyrs.

SIGNE DISTINCTIF.

13. *Alors un des anciens a pris la parole, et m'a dit :*

Un signe distinctif annonce une quatrième prophétie intermédiaire, prononcée par le premier des anges qui assistent au conseil de Dieu.

Et cette prophétie porte ce qui suit :

REMARQUE.

Nous pouvons bien croire que cette prédiction a eu son accomplissement, d'après ce que l'Ecriture nous apprend, en quelques endroits, de la connaissance qu'ont certains anges des choses terrestres, de la part qu'ils prennent au bonheur et au salut des humains, et des hommages qu'ils se plaisent à rendre au suprême et parfait Administrateur de l'Univers.

QUATRIEME FAIT.

Etat de bonheur des martyrs.

PRÉDICTION UNIQUE.

13—17. *Ceux que tu vois revêtus de robes blanches, qui sont-ils? et d'où sont-ils venus? Seigneur! lui ai-je répondu, tu le sais. Et il m'a dit :*

Ces personnes, glorieusement distinguées après la mort (dont il a été parlé plus haut):

Ce sont ceux qui viennent de la grande tribulation; qui ont lavé leurs robes, et même les ont blanchies, dans le sang de l'agneau. V. 55, 42, 136.

ces généreuses victimes de longues et affreuses persécutions, ayant purifié leur cœur de l'amour du monde, et porté à un éminent degré la vertu chrétienne, par les cruelles souffrances qu'ils auront endurées, comme Jésus-Christ, pour la cause de l'Evangile,

C'est pourquoi ils sont en face du trône de Dieu, et le servent jour et nuit, et celui qui est assis sur le trône habitera avec eux. V. 29.

seront introduites dans un séjour où la majesté du Très-Haut brillera d'un plus vif éclat à leurs yeux que sur cette terre; où ils lui rendront de constans hommages, accompagnés d'un parfait dévouement à sa sainte volonté, où ils seront les objets de sa bienveillance particulière;

Ils n'auront plus ni faim ni soif, et le soleil ni aucune ardeur ne les incommoderont plus;

où ils n'éprouveront jamais, ni la dure privation de son culte, ni aucun genre de mal,

parce que l'agneau, qui est au milieu du trône, les paîtra et les

parce que Jésus, le premier organe des graces spirituelles du Très-Haut, leur ouvrira d'abondantes

conduira à des sources vivifiantes d'eaux; et que Dieu essuiera toute larme de leurs yeux. V. 148, Pr. 44.	sources de plaisirs religieux, et que Dieu aura fait succéder pour eux le repos et le bonheur aux plus dures et plus violentes épreuves.

DÉBUT DE LA SEPTIÈME SCÈNE PRINCIPALE.

CHAP. VIII, v. 1. *Puis, quand l'agneau a eu ouvert le septième sceau,*

Un début spécial annonce une septième prophétie principale, relative à la dernière des sept espèces d'événemens (sujets essentiels de cette vision), et soumise, comme les autres, à la suprême direction de Jésus. *Et cette prophétie porte ce qui suit :*

VIIe SCÈNE PRINCIPALE.

Désignant de courts intervalles de calme dans l'Empire pendant la période que regarde cette vision.

PRÉDICTION UNIQUE.

v. 1, *il s'est fait dans le ciel et dans la terre un silence d'environ demi-heure.*

Les diverses espèces d'événemens qui ont été le sujet des prophéties *principales* de cette vision, ne laisseront au Gouvernement et au Peuple que de courts intervalles de repos.

Septième espèce des événemens qui composent proprement le sujet de cette vision.

Depuis le temps où Jean reçut cette révélation, jusqu'à l'époque où le paganisme déchut de sa puissance, c.-à-d. pendant environ deux cent vingt-cinq ans, le gouvernement et le peuple romain ne jouirent que de peu d'instans de repos. Car les guerres, les troubles et les fléaux désignés dans les premières scènes principales de cette vision, se succédèrent presque constamment, et quelquefois même se réunirent pour affliger ce malheureux et superbe empire. Ce calme rare, dans ce long espace de temps, forme une septième sorte d'événemens bien digne d'être distinguée, soit pour sa rareté même, soit comme indiquant la presque continuité des autres.

QUATRIÈME VISION

RELATIVE A LA DÉCADENCE ET A LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN CHRÉTIEN.

(RAPPORTÉE DEPUIS LE V. 2 DU CHAP. VIII, JUSQU'A LA FIN DU CHAP. XI.)

DÉBUT DE LA VISION.

CHAP. VIII. v. 2. *Puis j'ai vu* *sept anges qui se sont placés devant Dieu, et à qui sept trompettes ont été remises.* Pr. 63, V. 104. 98.

Une quatrième vision est annoncée par un début général, qui indique qu'elle aura pour sujet sept espèces de guerres, portées contre l'empire romain par sept différentes sortes de généraux, et servant à accomplir à son égard de redoutables desseins de Dieu.

SCÈNE ÉTRANGÈRE ET ANTICIPÉE.

Indiquant une grande époque à laquelle aboutiront les guerres, sujet de cette vision; savoir l'établissement du christianisme dans tous les pays civilisés du globe

SIGNE DISTINCTIF.

3. *Après cela il est venu un autre ange,* Pr. 86,

Un signe distinctif annonce une prophétie étrangère et anticipée, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

3—5. *Il s'est tenu debout devant l'autel, tenant un encensoir d'or :* Pr. 50, *des parfums exquis lui ont été remis pour*

Après que ces guerres auront toutes eu lieu, Jésus-Christ, exerçant dans le ciel l'auguste fonction de souverain pontife de l'Eglise, et ayant reçu de Dieu la prérogative de lui présenter et de forti-

REMARQUE.

Depuis le temps de Constantin jusqu'au milieu du quinzième siècle, il s'éleva contre l'empire romain six espèces d'ennemis, bien capables, par leur nombre et leur ardeur belliqueuse, de servir d'instrumens à de grands desseins du Très-Haut, et qui exercèrent en effet contre les Romains six espèces de guerres très-violentes et très-funestes.

(On en verra bientôt le détail dans l'exposition de l'accomplissement des prédictions contenues dans les six premières scènes principales.)

(La septième espèce de guerres n'a point encore commencé.)

REMARQUE.

Il n'y a jusqu'à ce jour que la quatrième partie du monde qui soit chrétienne. Quelques peuples pourront bien encore recevoir l'Évangile avant la fin de la septième espèce de guerre contre l'empire romain. Mais, d'après la présente prédiction et d'autres postérieures, il en restera encore à cette époque un bon nombre à convertir : ce sera probablement la plus grande partie. Quelque difficile que paraisse au premier coup d'œil la conversion générale du monde, la promesse qui en est faite ici n'étonnera point les vrais chrétiens, qui la trouvent, clairement énon-

qu'il les joignît aux prières de tous les saints sur l'autel d'or qui est devant le trône; V. 174,

fier de son grand crédit les prières de tous les zélés chrétiens pour l'avancement de la religion,

et la fumée des parfums des prières des saints est montée de la main de l'ange devant Dieu.

ces prières, secondées de sa puissante intercession, seront pleinement exaucées du Très-Haut.

Puis il a pris l'encensoir et l'a rempli du feu de l'autel, et l'a jeté sur la terre.

Ce Jésus même, *par l'invisible opération de son céleste ministère*, fera connaître et professer sa doctrine dans tous les pays du monde *où elle n'aura pas encore été portée.*

Et il s'est formé des voix, des éclairs et des tonnerres, V. 141. *puis des tremblemens de terre.* V. 60.

Elle y deviendra même dominante, s'établissant librement et sans obstacle chez les uns, et à la suite de grandes catastrophes chez les autres, dont les princes auront une fin tragique.

(Vient maintenant le corps de la prophétie, où seront désignées en détail les sept espèces de guerres qui ont été annoncées dans le début.)

SCÈNE ANTÉCÉDENTE.

PRÉDICTION UNIQUE.

6. *Les sept anges tenant les sept trompettes, se sont préparés à en sonner.*

Une prophétie antécédente porte que les sept espèces susdites de généraux assureront par de formidables préparatifs le succès de leurs armes *contre les Romains.*

cée dans l'Évangile, et qui sont persuadés que *rien n'est impossible à Dieu.*

REMARQUE.

L'accomplissement de cette prédiction résultera de celui des prédictions contenues dans les scènes principales.

(Nous allons citer les principaux traits de chacune de ces espèces de guerres.)

Iʳᵉ SCÈNE PRINCIPALE.

Désignant des guerres faites contre la région orientale de l'Empire, depuis le temps de Constantin jusqu'à la chute du trône de l'occident (exclusivement.)

DÉBUT SPÉCIAL.

7. *Le premier ange a sonné de la trompette.*

Un début spécial annonce une prophétie principale, relative à la première espèce de guerres, *et contenant ce qui suit :*

1ʳᵉ PRÉDICTION.

Et il s'est formé de la grêle et du feu mêlé de sang ; et ils ont été lancés sur la terre; V. 59. 192. 20. 110,

Des troupes ennemies portant avec elles la dévastation et le carnage, et des discordes civiles, sanglantes quelquefois, désoleront la région orientale de l'Empire.

2ᵉ PRÉDICTION.

et la troisième partie des plantes a été brûlée ; même toute herbe verte l'a aussi été.

Ses biens, formant la troisième partie de ceux de l'Empire, seront détruits au point qu'on y endurera les rigueurs de l'indigence.

IIᵉ SCÈNE PRINCIPALE.

Désignant des guerres faites contre la région septentrionale de l'Empire, depuis le temps de Constantin jusqu'à la chute du trône de l'occident (exclusivement.)

DÉBUT SPÉCIAL.

8. *Le second ange*

Un début spécial annonce une

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis la mort de Constantin-le-Grand, jusqu'à la fin de l'empire d'Occident (période de cent quarante années), toutes les provinces, à peu près, de la partie orientale de l'Empire, savoir : depuis le golfe de Venise jusqu'à l'Euphrate, furent attaquées par divers peuples. Les Perses firent quatre fois la guerre aux Romains-Grecs, les Goths cinq fois, les Huns trois, les Vandales une, et les Arabes une. Le plus souvent ces barbares eurent l'avantage; ils firent d'affreuses dévastations; les Perses se firent même rendre cinq provinces sur le Tigre avec quelques villes de la Mésopotamie. Ces nombreuses guerres, sans être des plus meurtrières, durent faire verser beaucoup de sang. — Ce ne fut pas le seul fléau qu'eut alors à endurer cette partie de l'Empire. Elle fut en proie à de grandes discordes, quelquefois sanglantes, au sujet de matières religieuses; et à plusieurs guerres civiles, causées, les unes par des séditions de villes ou de provinces, les autres par des révoltes dans les armées.

ACCOMPLISSEMENT.

Que de causes de dépenses et de ruine se réunirent dans cette partie de l'Empire! 1° La stagnation du commerce et des arts, résultant inévitablement de tant de troubles et de guerres; 2° Les frais énormes qu'exigeaient celles-ci : dont une, savoir la malheureuse expédition contre les Vandales qui infestaient la Grèce, coûta, elle seule, cent trente mille livres pesant d'or; 3° Les grandes dévastations que firent partout les ennemis : elles furent horribles dans la Thrace et dans les provinces voisines; 4° Le butin que firent toutes ces armées : celui des Goths, dans l'Attique et le Péloponèse, ruina ces pays; 5° Les fortes

a sonné de la trompette.

autre prophétie principale, relative à la seconde espèce de guerres, *et portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

8. *Puis un objet, comme une grosse montagne enflammée par du feu, a été lancé dans la mer.* V. 192. 111.

Une grosse masse d'ennemis, excités par des discordes, fondra sur la région septentrionale de l'Empire.

contributions qu'exigèrent quelquefois les Barbares : les Huns, pour sortir de la Thrace, se firent livrer six mille livres pesant d'or, outre un tribut annuel de mille; et quelques années après ils exigèrent d'immenses sommes, dont le paiement accabla les sujets, et réduisit à la misère des familles opulentes, au point que plusieurs personnes moururent de faim.

ACCOMPLISSEMENT.

Pendant la même période, la partie septentrionale de l'empire romain, comprenant la Grande-Bretagne, la Gaule, l'Italie et une partie de l'Illyrie, fut aussi désolée par un grand nombre de guerres, dont plusieurs furent longues et cruelles, suscitées par de prodigieuses armées de Barbares, et dans lesquelles les ennemis envahirent tous les pays qui la composaient. Les plus considérables furent : 1° une, faite par une armée de deux cent mille hommes, composée de Goths, d'Alains, de Germains, et accrue d'un nombre égal d'esclaves, de femmes et d'enfans, qui se jeta sur l'Italie; 2° une, faite par une multitude innombrable d'Alains, de Vandales, de Suèves, de Sarmates, d'Allemands, de Bourguignons et d'autres peuples, qui se répandit dans toute la Gaule; 3° une, contre le même pays, par les Huns au nombre de cinq cent mille; 4° une, contre l'Italie, par trois cent mille Vandales; 5° une encore contre cette contrée, par Odoacre, à la tête d'une puissante armée, tant de ses sujets que d'autres Barbares. — A ce fléau se joignirent des discordes intestines, relatives, les unes à certains points du christianisme, les autres à des intérêts politiques. Les premières furent quelquefois accompagnées de séditions, d'anathèmes réciproques, de violences et d'effusion de sang. Les secondes causèrent des guerres civiles, au nombre de douze au moins, dont la plupart furent graves et sanglantes. Quelle facilité pour envahir l'Empire fournissaient aux Barbares ces fatales dissensions! Et que de fois ils

2° PRÉDICTION.

8. *La troisième partie de la mer est devenue du sang;* V. 116,

Cette région de l'Etat, qui en formera la troisième partie, attaquée dans son indépendance par les ennemis, sera inondée de sang romain.

3° PRÉDICTION.

9. *la troisième partie des créatures dans la mer qui avaient les ames, est morte;* V. 116. 15. 214,

Dans cette troisième partie de l'Etat, les personnes constituées en dignité pour l'exercice de pouvoirs politiques seront destituées.

4° PRÉDICTION.

et la troisième partie des navires a péri.

Et les biens de cette région, formant un tiers de ceux de l'Empire, seront détruits.

furent appelés, ou secondés dans leurs invasions par des citoyens ambitieux, jaloux ou factieux!

ACCOMPLISSEMENT.

Dans ces nombreuses guerres, les citoyens de cette partie de l'Empire furent le plus souvent battus par les Barbares, qui aspirèrent, sinon à les subjuguer, du moins à partager avec eux le droit de cité, et à s'établir dans leurs pays. Que de sang romain dut être versé par cette prodigieuse multitude d'ennemis! L'effusion en fut si considérable dans quelques-unes de ces guerres qu'elles ont été pour cela signalées par les historiens, qui nous disent que la Gaule fut jonchée de cadavres lors de la fameuse irruption des Alains et de plusieurs autres nations; que les rues et les maisons de Rome furent inondées de sang par Alaric, lorsqu'il assiégea cette ville pour la troisième fois; que les campagnes de la Gaule furent couvertes de cadavres par les Huns, lorsqu'ils fondirent sur ce pays; qu'ensuite, dans un combat contre eux, il périt plus de cent soixante mille hommes; et qu'après la conquête de l'Italie, par Odoacre, l'espèce humaine était presque anéantie dans l'Emilie, la Toscane et les provinces adjacentes.

ACCOMPLISSEMENT.

Plusieurs des peuples qui envahirent la partie septentrionale de l'Empire, restèrent maîtres des provinces qu'ils avaient occupées, en sorte qu'elle fut toute subjuguée; et pour s'y maintenir ils destituèrent tous les gouverneurs et tout romain exerçant quelque charge politique. Cependant ils reconnurent la suzeraineté de l'empereur d'Occident.

ACCOMPLISSEMENT.

Cette partie de l'Empire essuya bien plus de dommages encore que l'orientale; elle fut totalement épuisée par ces guerres, comme il résulte d'un grand nombre de traits.

AUTREMENT.

Et cette région sera ruinée.

IIIe SCÈNE PRINCIPALE.

Désignant des guerres faites contre la région occidentale et la méridionale de l'Empire, depuis le temps de Constantin jusqu'à la chute du trône d'Occident (exclusivement.)

DÉBUT SPÉCIAL.

10. *Le troisième ange a sonné de la trompette.*	Un début spécial annonce une autre prophétie principale, relative à la troisième espèce de guerres, *et portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

Puis un astre violent, mettant le feu comme une torche, a fondu du ciel; V. 117, V. 162, Pr. 63,	Un général d'armées, d'une insigne violence, portant l'incendie sur ses pas, fondra impétueusement d'un pays où il sera souverain;
et il a fondu sur la troisième partie des eaux courantes, et sur les sources des pluies. V. 112. 113.	il fondra sur une troisième partie de la région occidentale de l'Empire et sur la région méridionale.

Tels sont : 1° les ravages faits dans la Gaule par les Francs, qui ruinèrent quarante-cinq villes le long du Rhin ; 2° l'énorme contribution qu'Alaric, roi des Goths, exigea de Rome après l'avoir affamée ; 3° le pillage qu'il fit l'année suivante dans cette ville, et le feu qu'il y mit en divers endroits ; 4° les ravages que fit Attila, roi des Huns, dans une partie de la Gaule, et l'incendie par lequel il y détruisit quelques villes ; 5° le pillage que firent à Rome, pendant quatorze jours, les troupes vandales, et l'enlèvement qu'y fit ensuite leur prince de tout ce qui y restait de richesses publiques et particulières ; enfin, la perte totale d'un tiers du territoire de l'Italie, que se firent donner les troupes d'Odoacre : ce qui entraîna pour bien des années le malheur et la ruine du reste de ce pays.

ACCOMPLISSEMENT.

Gondéric, chef des Vandales qui étaient entrés dans la Gaule avec une multitude d'autres Barbares, chef très-violent, dont le caractère distinctif était d'incendier les lieux qu'il attaquait, allia son peuple avec les Suèves et les Alains ; et, devenu leur commun roi, il traversa avec une singulière impétuosité toute la Gaule, dans le but de conquérir l'Espagne. Ayant pénétré dans ce pays, il y mit tout à feu et à sang ; puis, par des victoires remportées sur les troupes romaines, il s'en assura le tiers qu'il partagea avec ses alliés. Un autre tiers resta aux Romains ; l'autre devint la propriété des Asturiens, qui l'habitaient. Vingt ans après, Genséric, son frère et son successeur, étant appelé par Boniface, gouverneur de la province d'Afrique, à le soutenir contre l'Empereur qui envoyait des armées pour le punir d'une prétendue rébellion, quitta l'Espagne et entra dans la Mauritanie. Refusant ensuite d'en sortir, il entra en guerre contre Boniface réconcilié avec la cour, et se rendit maître du reste de l'Afrique, après y avoir tout mis à feu et à sang, et répandu une si affreuse désolation que la plupart des ha-

2e PRÉDICTION.

11. *Même le nom de cet astre est appelé absinthe.* V. 91, Pr. 76. V. 2.	La souveraineté même que ce prince aura acquise dans ces contrées y sera une cause de désolation.

3e PRÉDICTION.

11. *Et la troisième partie des eaux a été pour absinthe;*	Les biens de ces contrées, formant un tiers de ceux de l'Empire, seront la proie de ce prince désolateur;
et un grand nombre d'hommes sont morts à cause des eaux, parce qu'elles sont devenues amères. V. 179.	et un grand nombre de catholiques mourront à cause de leurs biens, parce que ces biens mêmes attireront sur leurs personnes une violence meurtrière *de la part des ravisseurs.*

IVe SCÈNE PRINCIPALE.

Désignant la chute du trône d'Occident.

DÉBUT SPÉCIAL.

12. *Et le quatrième ange a sonné de la trompette.*	Un début spécial annonce une autre prophétie principale, relative à la quatrième espèce de guerres, *et portant ce qui suit:*

bitans étaient péris soit par l'épée soit par la famine. Ce vaste pays lui fut cédé en propriété par l'empereur d'Occident. (Ses successeurs en restèrent maîtres jusqu'à l'an 534, où il leur fut repris par l'empereur d'Orient.)

ACCOMPLISSEMENT.

Quand le roi vandale fut devenu maître des pays qu'il attaqua, il signala sa domination par une conduite fort dure et cruelle, qui répandit partout la douleur et fit abhorrer son empire à ses nouveaux sujets. Un des principaux traits fut l'incendie des villages de Mauritanie qu'il sacrifia au maintien de sa conquête. (On va voir d'autres particularités remarquables, qui forment le sujet d'une prédiction particulière.)

ACCOMPLISSEMENT.

Dans la Bétique, province d'Espagne que ses troupes occupèrent pendant neuf ans, elles firent de grands ravages, dépouillèrent jusqu'aux églises, et ruinèrent entièrement le pays. En Afrique, elles exercèrent le pillage jusqu'à égorger ceux qui refusaient de déclarer où était leur argent. Leur cruauté s'exerça surtout contre des prêtres et des évêques, qui voulaient sauver l'argenterie et les trésors de leurs églises. La capitale en particulier, grande et opulente cité, fut absolument dépouillée de l'or, de l'argent, des pierreries et des richesses qu'elle contenait. Il distribua à ses barbares les terres d'une province, et s'appropria un territoire aussi fertile qu'étendu. Outre cela, ce monarque, qui était chrétien, ainsi que ses soldats, et qui avait adopté l'opinion particulière des Ariens concernant la personne de Jésus-Christ, déploya en faveur de cette opinion un zèle fanatique : au point qu'il fit fermer les temples de l'église catholique qui la rejetait, déposa quelques-uns de ses évêques, en exila d'autres, et fit mettre à mort un grand nombre de ceux qui refusaient d'admettre sa croyance. Ses troupes qui la partageaient furent les instrumens de ses cruautés. Tous

1re PRÉDICTION.

Puis la troisième partie du soleil, la troisième partie de la lune et la troisième partie des étoiles ont été frappées ; en sorte que la troisième partie de ces astres a été couverte de ténèbres. V. 167. 168. 169.

Le souverain, les héritiers présomptifs de sa couronne et les grands officiers de son Etat perdront absolument leur autorité dans l'une des trois régions de l'Empire, et ce sera l'effet d'une cause violente.

2e PRÉDICTION.

et le jour est privé du tiers de sa clarté, et il en est de même de la nuit. Pr. 67.

Cette abolition des grandes dignités romaines dans le tiers de l'Etat sera de longue durée (ou définitive).

SCÈNE CIRCONSTANCIELLE

Relative aux guerres désignées dans les trois scènes qui vont suivre.

SIGNE DISTINCTIF.

13. *Puis j'ai vu ;*

Un signe distinctif annonce une prophétie circonstancielle, *qui porte ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

et j'ai entendu un ange volant au milieu du ciel, disant d'une voix forte : Malheur,

Les trois autres espèces de guerres, postérieures à celles qui viennent d'être prédites, étendront leurs funestes effets jusque sur le

ses successeurs, à l'exception d'un seul, suivirent son exemple.

ACCOMPLISSEMENT.

L'an 476, Augustule, empereur, qui résidait à Rome; et qui, à cette époque, n'était plus maître que de la partie septentrionale de l'Empire (1), fut forcé d'abdiquer la couronne par le barbare Odoacre, qui régna en Italie sous le titre de roi. Après Augustule, aucun membre de sa famille ni aucun romain ne saisit l'autorité suprême, qui resta entre les mains de princes étrangers. Enfin, le sénat perdit dès-lors l'éminente prérogative de se choisir un maître; et même ce corps auguste, que ces princes laissèrent subsister pour l'administration du pays; fut supprimé l'an 566 par un ordre de l'empereur d'Orient qui expulsa ces barbares. Toutes ces choses furent, on le voit, des effets de causes violentes.

ACCOMPLISSEMENT.

Cette abolition de tout le gouvernement, dans cette partie de l'Empire dont elle formait le tiers, ne fut pas de courte durée : la dignité impériale n'ayant été rétablie à Rome que l'an 800, où elle fut conférée à Charlemagne; et toutes les autres charges de l'empire d'Occident ayant été supprimées jusqu'à cette époque.

ACCOMPLISSEMENT.

Des trois dernières espèces de guerres contre l'empire

(1) Soit par possession formelle, soit par droit de suzeraineté.

malheur, malheur à ceux qui gouvernent sur la terre, à cause des autres sons de la trompette des trois anges qui doivent en sonner. V. 101. 119. Pr. 43.

Gouvernement. Chacune dépouillant les princes d'une partie des terres romaines, avec des circonstances fort douloureuses pour eux-mêmes, elles consommeront la ruine de l'Empire.

Vᵉ SCÈNE PRINCIPALE

Désignant la conquête et la domination des Arabes dans la région orientale de l'empire romain.

DÉBUT SPÉCIAL.

CHAP. IX. V. 1. *Et le cinquième ange a sonné de la trompette.*

Un début spécial annonce une autre prophétie principale, relative à la cinquième espèce de guerres, *et contenant les prédictions suivantes :*

1ʳᵉ PRÉDICTION

CIRCONSTANCIELLE ET PRÉPARATOIRE.

1—2. *Et j'ai vu un astre qui avait fondu du ciel sur la terre.* V. 162. 117. 229.

Avant ces guerres, un général d'armées aura fondu impétueusement, d'un lieu où il sera souverain, sur quelque pays situé hors de l'empire romain.

La clef de la fosse profonde de l'abîme lui avait été abandonnée ; il avait ouvert la fosse de l'abîme, d'où était montée une fumée comme celle d'une grande fournaise ; V. 14. 47. 190,

Profondément rusé, il aura imaginé une insigne fourberie, que le Ciel lui aura laissé mettre à exécution ; fourberie qui aura produit une doctrine religieuse, caractérisée par de très-graves erreurs,

et le soleil et l'air

destructive à la fois du christia-

romain ici annoncées, deux ont déjà eu lieu. La première, faite par les Arabes dans le septième et le huitième siècles, ravit aux princes de l'Orient une partie de leur empire. La seconde, faite par les Turcs depuis le onzième au quinzième siècle, leur ravit l'autre partie, et avec elle la couronne impériale, qu'ils perdirent l'an 1453, et n'ont point recouvrée depuis. (On va voir que ces deux sortes de guerres sont vraiment désignées dans les deux scènes principales qui vont suivre.) Quant à la troisième et dernière, elle est encore à venir, et regardera l'empire d'Occident, qui dans l'Apocalypse est censé exister encore aujourd'hui, quoiqu'il ait cessé depuis long-temps d'en porter le nom et les formes, qu'il reprendra probablement un jour.

ACCOMPLISSEMENT.

En Arabie, au commencement du septième siècle, le fameux Mahomet, s'étant formé un parti à la Mecque, sa patrie, d'où il fut pour cela chassé avec ses sectateurs, et s'étant réfugié à Médine, devint dans cette ville chef d'une troupe qui, s'accroissant et lui conférant une autorité absolue, l'aida à soumettre à sa domination tout ce pays. — Il avait conçu le plan de la plus hardie fourberie. C'est pour son exécution qu'il avait cherché à se former un parti, et c'est par-là qu'il avait réussi à devenir général, puis maître d'une armée qui l'aida à subjuguer toute l'Arabie. Cette fourberie consista dans l'invention d'une religion qu'il se dit lui-même chargé par le Ciel d'établir sur la terre, se donnant pour cela les beaux titres de *prophète* et d'*apôtre de Dieu*. — Cette religion posait bien les dogmes fondamentaux de l'existence d'un seul Dieu, et d'une rétribution dans un monde à venir; elle prescri-

avaient été obscurcis par la fumée de la fosse. V. 165. 57.

nisme et de l'indépendance des peuples.

2e PRÉDICTION.

3. *Puis de la fumée sont sorties des sauterelles contre la terre; et il leur a été accordé une faculté semblable à celle qu'ont les scorpions de la terre.* V. 190. 46. 229.

Puis des armées d'Arabes, formées par cette fausse doctrine, se jetteront sur la partie orientale de l'Empire, où le Ciel leur laissera porter un venin spirituel, très-funeste pour les ames.

3e PRÉDICTION.

4. *Et il leur a été dit de ne point nuire à l'herbe de la terre, ni à aucune verdure ni à aucun arbre,* V. 33,

Elles ne dévasteront pas les campagnes;

vait bien la prière, la justice et l'aumône; et même son auteur reconnaissait la divine inspiration de nos Saints Livres, et élevait Jésus-Christ au-dessus de tous les prophètes qui l'avaient précédé. Mais sa doctrine, appelée *le Koran*, différait fort de la sienne. Entre autres points, elle portait que Jésus n'avait été qu'un simple homme, et sa mort qu'apparente; elle permettait la polygamie; elle faisait consister essentiellement le bonheur à venir des justes dans des jouissances sensuelles et grossières; elle autorisait l'emploi de la violence pour faire recevoir le Koran, et supprimait formellement l'Evangile, comme n'ayant été destiné à diriger les hommes que jusqu'au temps de Mahomet. Enfin, s'établissant par la force, elle ravissait aux peuples qui s'y soumettaient leur souveraineté et leur indépendance, leur faisant reconnaître Mahomet, puis les califes, ses successeurs, pour princes temporels en même temps que pour pontifes, et elle assujettissait au tribut ceux qui, tombés sous leur puissance, refusaient de l'embrasser.

ACCOMPLISSEMENT.

Les armées d'Arabes, enfantées par un zèle furieux pour la propagation du mahométisme, s'étant fort accrues, se répandirent, après la mort du faux prophète, sur les terres orientales de l'Empire. Elles y vinrent avec le dessein de faire recevoir leur doctrine, et réussirent auprès d'une partie, lâche ou crédule, des chrétiens qui formaient la population de ces grandes contrées.

ACCOMPLISSEMENT.

Le premier calife après Mahomet donna cet ordre entre autres à ses troupes : « Ne détruisez pas les palmiers; « ne brûlez pas les champs de blé; n'abattez jamais les « arbres fruitiers, et ne tuez le bétail que lorsque sa chair « sera nécessaire pour votre nourriture. » Mais ces terri-

mais aux hommes qui n'ont point le sceau de Dieu sur le front. V. 179, Pr. 73. V. 159.

mais elles feront d'ailleurs endurer les plus grands maux, la mort même aux catholiques, devenus les objets de la réprobation divine par les grossières superstitions auxquelles ils seront adonnés.

bles guerriers, en observant cet ordre, ne laissèrent pas, depuis cette époque, de faire souffrir aux Romains de terribles maux : carnage de leurs troupes, dont quelques-unes, au nombre de vingt mille hommes, de cinquante mille, de cent mille, furent absolument détruites ou défaites; fréquent massacre de soldats fuyans ou captifs; dure servitude à laquelle furent réduites des multitudes de prisonniers de guerre; pillage de biens, soit particuliers, soit publics; siège désastreux d'un grand nombre de villes; destruction de quelques-unes; massacre de prêtres en quelques lieux, d'un grand nombre d'habitans en d'autres; imminent danger de la capitale de l'empire grec, qui se voit enfin forcée à un tribut aussi ignominieux qu'accablant; enfin assujettissement absolu de l'Egypte, de la Palestine, de la Syrie et de l'Afrique. A cette époque, le culte chrétien était fort défiguré dans l'empire d'Orient par de bizarres superstitions, et fort communes dans les diverses classes de la société. Elles consistaient principalement dans un culte des images, dans l'invocation des saints, dans certains honneurs rendus aux prétendues reliques des martyrs, dans la croyance de prétendus miracles de ceux-ci, et dans l'opinion que la rémission des péchés peut s'obtenir par des mortifications volontaires et par l'intercession des saints. A qnoi il faut ajouter toutes sortes de déréglemens, dont se souillaient également le clergé et le peuple, et de cruelles discordes qui régnaient constamment depuis trois siècles dans l'église grecque.—Le Seigneur, ne pouvant voir avec indifférence la longue et croissante altération de la règle salutaire de foi et de conduite qu'il a donnée aux hommes, peut bien leur dispenser tôt ou tard quelque épreuve propre à la rétablir, ou les punir de leur obstination à la violer. Nous avons déjà vu des leçons à cet égard dans l'Apocalypse. (II, 5, 16.) Et l'Ecriture cite plusieurs traits d'une telle dispensation de la Providence à l'égard des Juifs tombés dans l'idolâtrie. Ainsi la superstition et le vice, fort ac-

4° PRÉDICTION.

5. *Et il leur a été accordé, non de les tuer, mais de les tourmenter pendant cinq mois.* V. 179. 19.

La divine Providence ne permettra pas à ces ennemis de subjuguer la totalité de cette région de l'Empire; mais elle leur permettra de lui faire éprouver, pendant un espace de cent cinquante à cent cinquante-cinq années, des tourmens extraordinaires, par l'extrême danger où ils la mettront de tomber entièrement sous leur redoutable pouvoir.

crus déjà au septième siècle chez les catholiques, peuvent et doivent même faire regarder comme des châtimens célestes les maux que leur causèrent les Arabes. Ils furent regardés et représentés comme tels par les fidèles de ces temps-là et par des historiens de temps postérieurs.

ACCOMPLISSEMENT.

La Providence ne permit aux Arabes de conquérir dans l'empire grec que les provinces dont nous avons parlé, quoiqu'ils en envahissent d'autres, quoiqu'ils attaquassent à plusieurs reprises la capitale avec des forces considérables et un singulier acharnement, et que cette capitale, au dernier des sièges, ne conservât plus d'espoir de salut. — Durant ces nombreuses guerres, où les Arabes, déployant tant de courage et d'opiniâtreté, attaquèrent avec tant de rapidité presque tous les pays de l'Orient, quelle ne dut pas être chez les habitans l'appréhension de tomber tous sous leurs coups? Les historiens parlent souvent de la terreur des Romains. Plus d'une fois elle leur ôta tout courage pour disputer la victoire; d'autres fois elle les livra presque sans résistance au massacre d'un si formidable vainqueur; enfin, l'humble demande que les Grecs firent de la paix, au dernier siège de Constantinople, et l'ignominieux tribut auquel ils consentirent pour sauver l'Etat avec la capitale, sont d'éternels monumens de la frayeur inexprimable qui saisit alors le prince et la nation. — La première attaque des Arabes contre les Romains eut lieu après la mort de Mahomet, l'an 632; et le dernier des avantages remarquables qu'ils remportèrent contre eux, l'imposition d'un grand tribut, eut lieu l'an 782, c.-à-d. 150 ans après. Depuis lors ces ennemis, auparavant si actifs et si redoutables, ne firent plus de conquêtes, au moins importantes, et ne soumirent au tribut aucun autre des pays catholiques. Ils ne montrèrent plus cette ambition, cette ardeur pour la guerre, ni ce fanatisme qui les avaient animés, et bor-

5e PRÉDICTION.

Et le tourment qu'elles causaient était semblable à celui que fait éprouver à un homme la piqûre d'un scorpion.

Comme la douleur que fait éprouver la piqûre du scorpion est produite par un venin qu'il distille dans la chair, ainsi les tourmens que les Arabes feront éprouver aux habitans auront pour causse principale un venin moral, *qu'ils porteront avec eux.*

6e PRÉDICTION.

6. *Et dans ces jours-là les hommes chercheront la mort et ne la trouveront point; ils désireront de mourir, et la mort les fuira.* V. 179.

Les maux qu'endureront quelquefois les catholiques, *échappés au fer de l'ennemi*, seront si accablans que la mort leur paraîtrait préférable.

nèrent leurs vœux à jouir de l'aisance et du repos : ce qui probablement leur fit appeler *ville de paix* la nouvelle capitale qu'ils avaient achevé de bâtir quelques années auparavant, connue sous le nom de *Bagdad.* Il y a plus : depuis cette époque (782), les Romains prirent l'offensive ; ils attaquèrent et vainquirent souvent les Arabes. Ainsi, la vive appréhension d'être subjugués par eux avait cessé après un siècle et demi de mortelles alarmes et de cruels tourmens.

ACCOMPLISSEMENT.

La cause des guerres que les Arabes firent à diverses nations fut la fausse doctrine de Mahomet, qu'ils avaient eux-mêmes adoptée. Celle-ci leur prescrivait de la faire recevoir au monde par la terreur ou par la force, quand elle ne serait pas reçue par la conviction ; et ils obéirent à cet ordre, ou du moins ils le donnèrent pour motif de leurs attaques. Leur étendard était celui de la religion, portant cette devise : « *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu ; et Mahomet est son prophète.* » Ils donnèrent eux-mêmes à cette guerre le nom de *guerre sainte.* Ils appelaient tous les autres peuples indistinctement *les infidèles, les idolâtres.* Ils disaient que Dieu avait destiné la possession de la terre aux Musulmans, comme à ses vrais serviteurs ; et leur religion promettait le Paradis à tout sectateur de Mahomet combattant jusqu'à la mort ou à la victoire.

ACCOMPLISSEMENT.

Outre la mort dans les combats, que d'autres maux les catholiques eurent à souffrir dans ces guerres des Arabes ! Quelle douleur pour un grand nombre que la perte de leurs enfans, de leurs proches tombés sous le tranchant de l'épée ! Quel sujet de peine pour plusieurs familles que la perte presque absolue de leurs biens, et pour d'autres que l'indigence même : effets inévitables de guerres si fréquentes et si désastreuses ! Quel sujet de chagrin pour des

7e PRÉDICTION.

7—9. *Les figures des sauterelles étaient semblables à des chevaux préparés pour une guerre.*

Les soldats composant ces armées seront très-forts par leur cavalerie et par leur ardeur guerrière.

Elles portaient sur leur tête comme des couronnes semblables à de l'or; leurs faces étaient comme des faces d'hommes; et elles avaient des cheveux comme des cheveux de femmes.

Ils porteront sur leur tête un genre de coiffure ressemblant à une couronne d'or; ils auront une longue barbe, et les cheveux flottans ou tressés.

Leurs dents étaient comme des dents de lion; et elles avaient des poitrines semblables à des cuirasses de fer;

Ils se montreront féroces dans l'attaque et constans dans la défense;

et le bruit de leurs ailes était comme celui d'un grand nombre de chariots courant au combat.

et ils joindront, dans leurs expéditions, une singulière célérité à une grande multitude de chariots portant des guerriers et des munitions.

peuples entiers que leur assujettissement à cet injuste et superbe agresseur! Quelle douleur pour l'Eglise que son asservissement en divers pays, et que l'abolition de son culte en quelques autres! Quel déplorable état que celui de l'esclavage auquel furent réduits un grand nombre de prisonniers de guerre et d'habitans de tout âge et de toute condition? Tant et de si cruelles peines n'étaient elles pas pires que la mort?

ACCOMPLISSEMENT.

La force des armées musulmanes consistait principalement dans leur cavalerie, la nation arabe ayant toujours été fameuse par l'excellence de ses chevaux et par son habileté à les monter. Outre cela, ces armées étaient remarquables par leur humeur belliqueuse et par leur courage dans les combats. Ces guerriers portaient sur la tête des turbans de couleur rouge, sorte de coiffure ou d'ornement qui avait l'apparence d'une couronne, et que d'autres peuples employaient même pour couronnes ou pour diadèmes. Ils avaient, les uns une longue barbe, les autres des moustaches; et leurs cheveux étaient tressés ou flottans sur leurs épaules. Accoutumés à une vie dure et à combattre des bêtes sauvages, ils portaient d'ordinaire le courage jusqu'à une férocité accrue encore, dans les guerres dont nous parlons, par la religion musulmane, qui leur donnait le droit d'égorger ceux dont Dieu avait prononcé la condamnation. Impitoyables envers leurs adversaires, envers les prisonniers de guerre, les fuyards, et même les femmes, les enfans et les vieillards, dans les villes prises d'assaut, ils surpassèrent en cela tous les autres peuples, quoique doux et humains dans le cours ordinaire de la vie. Ils n'étaient pas moins fermes et intrépides dans la défense que courageux dans l'attaque. Vaincus, on les voyait revenir plusieurs fois à la charge avec un égal acharnement, jusqu'à ce qu'ils l'emportassent ou qu'ils ne leur restât aucun moyen de reprendre l'avan-

8e PRÉDICTION.

10. *Puis elles ont des queues* Pr. 67. V. 133,	Après ces terribles expéditions, les Arabes auront des princes, déployant leur puissance contre les pays qu'ils auront assujettis et contre d'autres:
semblables à des scorpions,	princes fauteurs de leur funeste religion,
et des aiguillons à leurs queues.	et armés d'une force temporelle très-redoutable.
Et celles-ci ont la faculté de nuire aux hommes pendant cinq mois. V. 33. 179. 19.	Ceux-ci feront endurer de très-grands maux, la mort même, aux catholiques pendant un espace de cent cinquante à cent cinquante-cinq ans.

tage. Jamais, enfin, nulle armée ne réunit plus de célérité à une plus grande multitude de chariots chargés de soldats, d'armes et de vivres; et jamais de si grandes conquêtes ne furent opérées dans un si court espace de temps. Dans moins d'un siècle, ils envahirent, outre l'Arabie et la Perse, pays extérieurs à l'empire romain, la Palestine, la Syrie, l'Egypte, toute la Barbarie, les deux Arménies, l'Asie-Mineure presque entière, l'Espagne, le Portugal et une moitié de la France, et ils assujettirent la plupart de ces pays. La rapidité de leur marche victorieuse a fait dire à un historien qu'elle ressemblait plutôt à un voyage qu'à des expéditions militaires.

ACCOMPLISSEMENT.

Les Arabes, qui avaient depuis le temps de Mahomet des princes spirituels, nommés *califes*, dépositaires de leur religion et oracles de leur foi, les conservèrent constamment, non-seulement jusqu'à la fin de leurs conquêtes, mais jusqu'à l'an 1258, où cette dignité fut abolie par les Tartares. Ces princes possédèrent en même temps la souveraineté temporelle, mais seulement jusqu'à l'an 936, où ils s'en virent absolument dépouillés, par une révolte successive de tous les gouverneurs des provinces, qui se rendirent, chacun dans la leur, indépendans et souverains, tout en continuant à reconnaître ces califes, qui résidaient à Bagdad, pour les chefs suprêmes de la religion. — Cette puissance royale des califes fut encore, depuis la fin des conquêtes des Arabes, très-funeste aux parties de l'Empire qui étaient tombées en leur pouvoir. Là, les Romains eurent beaucoup à souffrir : soit par rapport à leur religion, qui demeura abolie en Afrique et dans une triste dépendance en Syrie et en Egypte, où même ils endurèrent de cruels traitemens de la part de quelques califes; soit par rapport à divers intérêts temporels, étant contraints à des tributs fort onéreux, privés de divers avantages, et soumis à des gênes plus ou moins

PRÉDICTION ADDITIONNELLE.

11. *Elles ont au-dessus d'elles pour chef le maître de l'abîme, qui s'appelle en hébreu Abaddon, et en grec Apollyon.* Pr. 67, V. 47.

Les Arabes continueront de reconnaître pour leur souverain chef l'inventeur de la fausse religion *qu'ils auront reçue:* chef qui aura également renversé le système de l'Ancienne Alliance et celui de la Nouvelle.

pénibles ou humiliantes.—Dans les parties même de l'Empire demeurées indépendantes, les Romains eurent plus de vingt guerres avec les Arabes; et quoiqu'ils les eussent causées la plupart par leur propre agression, et qu'ils y obtinssent fréquemment de grands succès, ils payèrent très-chèrement cette hardiesse et ces avantages, tantôt par une grande effusion de leur sang, tantôt par d'horribles dévastations en une multitude de lieux, tantôt par l'esclavage où furent réduits un nombre prodigieux de prisonniers de guerre, tantôt par la destruction de leurs villes, tantôt par de cruelles souffrances.

Les grandes conquêtes des Arabes ayant, comme on l'a vu, cessé l'an 782, et leur propre empire ayant pris fin l'an 936, époque depuis laquelle leurs califes ne purent plus nuire aux Romains, il résulte que la période des maux que ceux-ci eurent à souffrir de leur part depuis ces conquêtes, fut de cent cinquante-quatre années.

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis l'origine du musulmanisme, les Arabes avaient toujours regardé Mahomet comme leur chef suprême à l'égard de cette religion dont il était l'auteur. Cette croyance en Mahomet et cette obéissance à sa loi, se conservèrent encore chez les Arabes après l'abolition de leur empire, qui eut lieu l'an 936, et même après celle du pouvoir spirituel de leurs califes, qui avaient été établis pour le maintien de sa doctrine, et dont la chute semblait en conséquence devoir entraîner celle même du musulmanisme. Ainsi, le faux prophète continua d'exercer sur eux son empire spirituel, non-seulement dans l'Arabie, leur berceau, mais dans tous les lieux où il s'en était établi pendant le temps de leurs conquêtes. Aujourd'hui encore il exerce cet empire spirituel sur cette vaste région dont ils ont tiré leur nom, et sur tous les peuples qui ont admis l'islamisme; et cet empire tient tellement à l'essence de sa religion, qu'il doit subsister aussi long-

AUTRE PRÉDICTION ADDITIONNELLE.

12. *Le permier malheur est passé. Voici: les deux autres viennent après.* Pr. 33.

Cette première brèche qui doit être faite à l'Empire sera achevée avant le commencement des deux autres malheurs qui doivent consommer sa ruine.

VIe SCÈNE PRINCIPALE,

Désignant le renversement absolu de l'Empire d'orient par les Turcs.

DÉBUT SPÉCIAL.

13. *Et le sixième ange a sonné de la trompette.*

Un début spécial annonce une autre prophétie principale, relative à la sixième espèce de guerres, *et portant ce qui suit :*

Ire PRÉDICTION PRÉPARATOIRE.

13—14. *Et j'ai entendu une voix sortant des quatre cornes de l'autel d'or qui est devant Dieu*, V. 89,

Après la domination des Arabes, la corruption du culte sera portée à un tel degré qu'elle provoquera contre l'Empire un nouveau châtiment de la part du Très-Haut,

laquelle disait au sixième ange tenant une trompette : Délie les quatre anges qui sont liés sur le grand fleuve Euphrate. V. 104. 105.

qui se servira, pour le frapper par une sixième espèce de guerres, de la présence sur la rive *orientale* de l'Euphrate de vaillans généraux commandant quatre corps d'armées, auxquels ils feront passer ce fleuve, qu'ils n'auront jusqu'alors osé franchir.

temps qu'elle dans le cœur de tout homme qui la professe.

ACCOMPLISSEMENT.

Les conquêtes et la domination des Arabes sur le territoire romain, eurent absolument fini avant l'attaque des Turcs, dont les conquêtes font le sujet de la prophétie suivante.

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis l'époque où commencèrent les conquêtes des Arabes jusqu'à celle où finit leur domination, les erreurs et les désordres se multiplièrent beaucoup dans l'empire d'Orient, par l'effet d'une ignorance générale : ce qui fit appeler le dixième siècle le siècle de fer et de plomb. Ce mal si grave continua jusqu'au temps des conquêtes des Turcs, où l'on en vint à donner plus de confiance aux reliques des martyrs qu'à l'intercession du Sauveur, dont on ne parlait presque pas; où l'on substituait le culte des saints à l'adoration de Dieu ; où enfin la foi et le service religieux furent défigurés dans presque tous les points, et la morale même perdait chaque jour de sa pureté : ce qui provoquait un nouveau jugement du Seigneur, plus sévère encore que celui qu'il avait inutilement exercé par l'épée des Arabes. L'occasion ou le moyen d'un tel jugement s'offrit au onzième siècle. Des hordes turques, venues de la Tartarie, s'étaient établies en Perse vers

2e PRÉDICTION.

15. *Alors ont été déliés les quatre anges, préparés pour l'heure, et un jour, et un mois et un an*, V. 18.19. V. A. *pour tuer la troisième partie des hommes.* V. 212. 179.

Quand le passage de l'Euphrate aura été effectué, ces quatre corps d'armées, réunissant leurs forces, feront une terrible guerre pendant un espace de trois cent quatre-vingt-seize (ou trois cent quatre-vingt-dix-sept ans); et ils subjugueront les catholiques de la troisième partie de l'Empire.

l'an 1040; elles y avaient fondé quatre états, que gouvernaient quatre princes, appelés *Seljucides*, dont l'aîné, exerçant une autorité sur les autres, portait le titre de *sultan de Perse*, et, au besoin, réunissait leurs armées sous son commandement. Bientôt le Ciel se servit de leur présence pour affliger, par des dévastations et des guerres, les provinces orientales de l'empire grec contiguës à leurs états et situées à l'orient de l'Euphrate. Il voulait, par le moyen de ces maux, et par la crainte de plus grands encore qu'on pouvait attendre d'un tel ennemi, exciter les Grecs à faire un sérieux examen de leurs voies, et à abjurer en conséquence leurs erreurs et leurs désordres. Pour leur donner le temps d'exécuter cette conversion, il retint et *lia*, pour ainsi dire, pendant plus de vingt années, les forces ou le courage de ces redoutables agresseurs, qui ne purent, ni s'emparer de ces provinces mêmes où ils entrèrent plusieurs fois, ni franchir le grand fleuve de l'Euphrate pour attaquer les Grecs dans le cœur de l'Empire.

ACCOMPLISSEMENT.

Mais après ce terme, la continuation et l'accroissement des fautes des Grecs lassant la patience du Seigneur, et provoquant davantage encore son indignation, il laissa un libre cours aux dispositions guerrières des Turcs si propres à servir sa sévère justice. Ils passèrent l'Euphrate l'an 1065, sous la conduite de leur chef suprême, à qui sa valeur fit donner le nom de *Alp-Arslan*, ou *lion courageux*. Ce passage heureusement effectué leur fit faire un grand butin dans quelques-unes des provinces de l'Empire, et devint pour eux, quoique expulsés peu après, un puissant encouragement à de nouvelles tentatives, et le prélude d'avantages bien supérieurs qui leur étaient destinés. Dès-lors, pendant ce même siècle, les Turcs repassèrent à plusieurs reprises l'Euphrate, et pénétrèrent dans l'Asie mineure, où, quoique souvent battus et repoussés,

ils ne laissèrent pas d'exercer leurs ravages, de verser beaucoup de sang et de faire du butin. Puis ils s'emparèrent d'une grande partie de cette péninsule, qui forma un état particulier dépendant de celui de Perse, sous le nom de *royaume d'Iconie*, du nom d'une ville de cette contrée. Les provinces à l'orient de l'Euphrate tombèrent aussi en leur puissance, et ces pays commencèrent alors à être appelés du nom de *Turquie*. Dans le siècle suivant, presque toujours en guerre contre les Grecs, ils leur prirent encore plusieurs places. Au treizième siècle, le sultan d'Iconie ayant fort agrandi ses états, donna à tous ses sujets indistinctement le nom de *Turcs*, et prit pour lui-même le titre de *sultan des Turcs*. Puis, étant forcé par une conjuration d'abandonner ses états, il eut pour successeur un prince turc nommé *Othman*, qu'il avait fait généralissime de ses troupes. Ce prince, dont le père s'était emparé des terres situées entre Alep et Césarée, joignant à ses états héréditaires l'empire dont il venait d'être reconnu pour souverain, donna son nom à tous ses sujets indistinctement, et prit le titre *d'empereur des Othmans* (ou *Ottomans*), lequel a passé jusqu'à ce jour aux héritiers de sa couronne. —Depuis cette époque les Turcs, nommés Ottomans, dévastèrent et prirent, dans l'espace d'un siècle et demi, toutes les provinces, tant de l'Asie que de l'Europe, qui restaient encore aux Grecs, à l'exception de Constantinople et de ses environs. Ni tous ces maux, quelque graves qu'ils fussent, qu'endurait cette nation, ni le danger imminent de perdre jusqu'à la capitale, et de la perdre de la manière la plus déplorable, ne purent lui ouvrir les yeux sur ses pratiques superstitieuses, sur le déréglement de ses mœurs, et sur le scandale de ses disputes religieuses; désordres qui allaient même en croissant, au point que les plus grands écrivains de cette époque s'accordent à déplorer le honteux état de l'Eglise comme pouvant provoquer contre elle les derniers châtimens du Ciel. Bientôt en effet (l'an 1453) Mahomet II,

à la tête de deux cent cinquante mille hommes et de cinq cents voiles, investit Constantinople et la prit après un siège de sept semaines. L'Empereur fut tué au milieu du carnage, quarante mille grecs périrent avec lui, soixante mille autres furent faits captifs et vendus pour être esclaves. Quelques années après, Mahomet subjugua deux royaumes grecs qui subsistaient encore, l'un en Morée, et l'autre à Trébizonde. Ainsi fut éteint jusqu'aux noms d'empire et de prince grecs. — Or ces divers états, composant la partie orientale de l'ancien empire romain considéré dans toute son étendue, en constituaient la troisième partie selon la division qu'en fait l'Apocalypse. (Voy. VIII. 7—10.) — Et si l'on suppute l'espace de temps écoulé depuis l'an 1065, où les Turcs passèrent l'Euphrate pour la première fois, jusqu'à l'an 1461, date de la prise de Trébizonde, le dernier de leurs triomphes qui abolit entièrement l'empire grec, l'on trouvera qu'il fut de trois cent quatre-vingt-seize années.

3° PRÉDICTION.

16—17. *Le nombre de la cavalerie était de deux cent millions : j'ai vu les chevaux dans la vision ;*

La cavalerie de ces derniers sera innombrable, et son aspect seul répandra la plus vive terreur.

ceux qui étaient montés dessus, avaient des poitrines de couleur de feu, d'hyate et de soufre...

Ils auront sur la poitrine un genre de vêtement (ou d'armure) de couleur rouge, bleue et jaune.

Les têtes des chevaux étaient comme des têtes de lions; et de leurs bouches il sortait du feu, de la fumée et du soufre. V. 196. 189.

Leurs chevaux réuniront la force et l'intrépidité; et ils feront usage de canons vomissant une explosion de poudre.

4° PRÉDICTION.

18. *C'est par ces trois choses qu'a été tuée la troisième partie des hommes, le feu, la fumée et le soufre, qui sortaient de leurs bouches.* V. 212. 179. 189. 196.

C'est au moyen de l'explosion de la poudre, vomie par ces bouches à feu, que ces terribles ennemis subjugueront les catholiques de la troisième partie de l'Empire.

ACCOMPLISSEMENT.

Ce fut à la tête d'une nombreuse cavalerie que le sultan Alp-Arslan passa l'Euphrate. Les Turcs parurent quelquefois avec des corps de deux ou trois cent mille chevaux; la totalité de ceux-ci montait à huit cent mille et davantage. La cavalerie a toujours fait, dans les commencemens surtout, la principale force de leurs armées. C'est à ce moyen qu'ils durent la plupart de leurs victoires sur les Romains, pendant plus de trois siècles. Enfin, il est constant qu'ils ont été fort supérieurs dans ce genre de force à tous les autres conquérans, même à toute autre puissance. — Les Ottomans, dès les premiers temps où ils firent la guerre, portaient habituellement des uniformes ou habits de guerre rouges, jaunes et bleus. — L'ardeur, le courage et la fierté des chevaux turcs les distinguaient avantageusement de ceux des autres pays. — La poudre à canon, déjà mise en usage au quatorzième siècle par quelques peuples de l'Europe, le fut aussi par les Turcs au siècle suivant. L'artillerie du sultan Mahomet II surpassa de beaucoup, par le nombre et surtout la grosseur de ses pièces, tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. L'un des canons était si gros qu'il fallait soixante paires de bœufs et deux mille hommes pour le traîner. Deux autres lançaient des pierres du poids d'environ deux cents livres, d'autres en lançaient du poids de cinquante.

ACCOMPLISSEMENT.

Une grande partie des conquêtes des Turcs sur les Grecs furent bien opérées sans l'emploi de l'artillerie; mais celle-ci, quoiqu'ils y joignissent d'autres machines lançant des pierres et des dards, fut sans nul doute le principal instrument de leurs derniers triomphes, qui consommèrent la ruine de l'empire d'Orient. C'est par ce moyen qu'Amurat II, ayant envahi le Péloponèse, y prit plusieurs places fortes; et que Mahomet II s'empara de Constantinople, dont l'artillerie, peu nombreuse et de

5e PRÉDICTION.

19. *Car leur pouvoir est dans leur bouche.* V. 194.

Car la religion que suivront ces conquérans causera l'assujettissement religieux des vaincus.

petit calibre, ne put tenir tête à la grande coulevrine de ce prince, à deux autres, presque aussi grandes, qui l'épaulaient, et à quatorze batteries, dont l'une contenait plus de cent pièces, et dont l'action simultanée se dirigeait contre les endroits les plus accessibles. Pendant quarante jours, la muraille fut battue par cette longue chaîne de canons, aidés du feu de la mousqueterie. Enfin, dans un dernier assaut, la ville fut à la fois foudroyée par l'artillerie des lignes, par celle de quatre-vingts galères, et par celle d'un pont que Mahomet avait faire construire dans l'endroit le plus resserré du havre, où il était parvenu à introduire des navires et des troupes. Bientôt, les doubles murs de la place n'offrirent plus qu'un amas de ruines; et l'ennemi, entrant facilement dans la ville, accabla les Grecs par sa multitude. Enfin, c'est aussi par le moyen du canon que les Turcs leur prirent d'autres villes, au nombre desquelles était Trébizonde, dont la chute fut le dernier terme de toute puissance grecque. — Ce terrible instrument, que les Turcs employèrent les premiers, caractérisa leurs guerres; et ils lui durent évidemment la plupart de leurs triomphes.

ACCOMPLISSEMENT.

Les Turcs suivaient la religion mahométane que leur avait transmise un de leurs ancêtres. Ils s'établirent dans la partie de l'empire romain qu'ils avaient conquise. Et dès-lors le culte de l'église grecque, quoique permis par eux jusqu'à ce jour, a constamment été dans un état de dépendance, n'étant pratiqué que sous le bon plaisir du sultan, qui confirme l'archevêque résidant à Constantinople. S'ils eussent, comme les barbares dans l'Occident, embrassé le christianisme, le culte grec serait demeuré dominant; et leur nation, se mêlant peu à peu à celle des naturels du pays par des mariages, eût enfin été confondue avec elle, comme celles des Barbares l'ont été en divers pays de l'Europe avec les anciens citoyens.

6e PRÉDICTION.

19. *Puis,*	Après ces événemens,
leurs queues, V. 133.	les princes de cette nation conquérante, qui déploieront leur puissance contre les pays assujettis et contre des pays hors de leur empire :
semblables à des serpens,	princes caractérisés par une politique astucieuse,
ont des têtes,	remettront l'administration de leurs états à certains chefs, *subordonnés cependant à leur souveraineté ;*
et elles font du mal par leur moyen. V. 33.	et ils feront endurer, par le moyen de ceux-ci, de très-grands maux, la mort même, *aux habitans de ces pays.*

ACCOMPLISSEMENT.

Une subtile politique caractérise la cour ottomane. On regarde comme un des actes les plus adroits l'abandon fait au premier ministre, appelé *grand-visir*, de toute l'administration de l'Etat. Finances, affaires civiles, affaires criminelles, département de la guerre, commandement des armées, tout à peu près lui est remis sans obligation de rendre compte. Ce pouvoir, sans bornes en apparence, tel qu'on n'en voit nulle autre part chez un ministre d'état, a été maintenu depuis, par leurs successeurs, à cause de l'avantage qu'ils ont su en retirer pour eux-mêmes. « Le sultan, dit Tournefort, re-« garde ce ministre comme un bouclier dont il se cou-« vre. Le peuple murmure-t-il du mauvais état des af-« faires, le grand-seigneur en rejette le blâme sur le « grand-visir. Ses plaintes redoublent-elles, il le sacrifie « au ressentiment public. C'est un remède qui n'a jamais « manqué de faire son effet. »

Les Romains-Grecs qui tombèrent sous la puissance des Turcs pendant les guerres dont nous venons de parler, conservèrent à la vérité la liberté de leur culte, comme cela a encore lieu; mais ils ont été tenus dans un état d'humiliation; ils ont été assujétis à des impositions onéreuses; ils ont souvent essuyé des duretés et des injustices; ils se sont même vu quelquefois enlever leurs enfans pour le mahométisme, pour le métier de la guerre, ou pour le sérail. Ceux qui se sont révoltés depuis l'an 1821 contre ces maîtres hautains ont attiré sur eux de terribles effets de leur fureur; et peut-être n'en sont-ils pas à l'abri pour toujours.... (Et! qui sait ce qui attend dans un avenir plus ou moins prochain l'église grecque, tant en Asie qu'en Europe, avant son entière délivrance?)—La partie du monde chrétien, qui ne tomba pas à cette époque sous le joug des Turcs, a depuis essuyé de terribles effets de leur ambition et de leur barbarie : la prise de plusieurs

PRÉDICTION ADDITIONNELLE.

20—21. *Et les autres hommes qui n'ont pas été tués par ces plaies*, V. 179. 212, *ne se sont point repentis des ouvrages de leurs mains, pour cesser d'adorer des démons, même des simulacres d'or, d'argent, d'airain, de pierre et de bois, qui ne peuvent ni voir, ni entendre, ni entendre, ni agir.* Pr. 73.

Même ils ne se sont point repentis de leurs meurtres, ni de leurs empoisonnemens, ni de leur fornication, ni de leurs vols. Pr. 73.

Malgré cette terrible leçon du Ciel, les autres catholiques, qui ne seront pas tombés sous le joug de ces conquérans, ne renonceront pas, *dans leur culte*, à de vaines images fabriquées de leurs propres mains; mais ils persévéreront à en faire usage, pour l'adoration de prétendus génies tutélaires; et même à adorer des simulacres, qui, formés d'une matière insensible, seront incapables de voir leurs hommages, d'entendre leurs prières, et de leur donner quelques secours dans leurs besoins.

Bien plus : ils persévéreront dans de cruels attentats *contre des hommes qui refuseront de pratiquer leur culte*, dans d'indignes artifices pour faire recevoir leur doctrine, nuisible ou salut; dans une honteuse fornication, et dans d'injustes atteintes portées aux biens d'autrui, *sous des prétextes religieux.*

provinces, d'affreux ravages, des guerres meurtrières et nombreuses, de cruels traitemens envers des prisonniers de guerre, ou envers des peuples subjugués. — Rien d'important ne s'étant fait dans l'empire ottoman sans l'ordre ou la direction des grands-visirs, c'est à l'action immédiate de ceux-ci, autorisés par les sultans, qu'il faut attribuer ces divers maux. Ces ministres ont même trouvé un moyen d'accroître leur crédit auprès du prince par de nouvelles conquêtes, et auprès du peuple par l'humiliation et l'oppression des chrétiens.

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis le quatrième siècle, où naquirent des pratiques superstitieuses dans la chrétienté, l'erreur avait fait de grands progrès dans l'église latine, (comme dans la grecque) jusqu'au temps où les Turcs passèrent pour la première fois l'Euphrate. Pendant tout le temps de leurs conquêtes dans l'empire d'Orient, les Latins persévérèrent dans ces pratiques, et y joignirent le dogme prétendu de la transsubstantiation. Et même ils se permirent dans leur conduite religieuse des actes plus ou moins criminels, sous des prétextes de piété ; savoir : 1° de violentes persécutions contre ceux qui refusaient de pratiquer certains actes de leur culte ; 2° divers artifices illicites pour faire recevoir leur doctrine pernicieuse : tels qu'une supposition de miracles des saints ou de leurs reliques, une absolution prétendue donnée aux pécheurs ; 3° l'emploi, par les papes, par les évêques et par les prêtres, de moyens injustes ou adroits, couverts d'une apparence religieuse, pour s'enrichir ou accroître leurs revenus, et pour servir une vaine pompe du culte : comme la confiscation des biens des prétendus hérétiques, la vente d'indulgences ou de dispenses de certaines pratiques. Ce période enfin fut tellement souillé par la superstition et les vices, soit du clergé soit du troupeau, et par des crimes énormes de plusieurs de ses pontifes, que les plus grands écrivains

de ces temps-là peignent l'état de l'église latine comme plus déplorable encore que celui de l'église grecque, et comme paraissant la menacer d'une ruine totale. — Après ce triste période, marqué par tant de calamités pour l'empire grec, les Latins ne renoncèrent point à de si graves abus, et en portèrent même quelques-uns à un plus haut degré, sourds à la leçon qu'ils devaient recevoir de si terribles dispensations du ciel envers leurs frères de l'Orient, coupables comme eux. On vit au seizième siècle un concile consacrer l'invocation des saints, l'adoration des images, le dogme de la transsubstantiation, le culte de latrie rendu à l'hostie décorée du nom de *Saint Sacrement*. On vit, au seizième et au dix-septième siècle, dans presque tous les états de l'Europe, des persécutions bien plus nombreuses et plus cruelles que les précédentes; et elles continuèrent en France jusqu'au milieu du dix-huitième. Les moyens artificieux pour maintenir et propager la doctrine furent plus nombreux et plus constamment employés qu'auparavant. Enfin, au seizième siècle, les papes, livrés plus que jamais à une avarice insatiable, épuisaient en quelque sorte toutes les provinces de l'Europe, par des tributs qu'ils exigeaient comme chefs de l'église, et par d'autres expédiens adroits, dont le principal était les indulgences. Ce trafic fut porté, surtout en Allemagne, à un excès d'impudence qui occasiona la grande révolution religieuse dont la prédiction vient à la suite de celle-ci. Les mêmes erreurs et les mêmes principes à peu près subsistent encore de nos jours dans l'église romaine. Les désordres de mœurs chez le clergé séculier et dans les couvens ont diminué depuis le siècle dernier; mais ils subsistent à un certain degré en divers lieux, et on les trouve en Italie autant, ou à peu près, que dans les siècles antérieurs.

Ire SCÈNE INTERMÉDIAIRE.

Désignant l'établissement du culte réformé dans une partie de la catholicité romaine, et désignant occasionellement, pour un temps plus éloigné, son établissement dans l'autre partie, suivi de la conversion des peuples infidèles à la foi chrétienne.

SIGNE DISTINCTIF.

CHAP. X. V. 1. *Puis j'ai vu*	Un signe distinctif annonce une prophétie intermédiaire, *portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

1—2. *un autre ange, puissant descendant du ciel, revêtu d'une nuée.* Pr. 86. 77, V. 58.	*Après cette sixième espèce de guerres*, le Seigneur Jésus, revêtu d'une grande puissance, interviendra du haut du ciel, pour préparer une grande révolution dans un état (ou des états).
Il avait un arc-en-ciel sur la tête; son visage était comme le soleil; et ses pieds comme des colonnes de feu. V. 56. 13.	Elle aura pour but un bien spirituel d'un très-grand prix, consistant dans de précieuses lumières par rapport à la religion; et elle n'aura pas moins de stabilité que d'éclat.
Il avait à la main un petit livre ouvert; V. 157,	Elle s'opèrera par l'exposition aux yeux du monde, d'un recueil de passages de l'Evangile, *relatifs au culte*, faciles à connaître pour chaque chrétien;
et il a posé son pied droit sur la mer, et le gauche sur la terre. V. 7. 114. 115.	et, embrassant l'Etat et l'Eglise, elle s'affermira par le moyen du premier.

ACCOMPLISSEMENT.

Le seizième siècle vit dans plusieurs états de la catholicité une révolution religieuse, qui, froissant les intérêts les plus chers, heurtant des préjugés et des passions qu'animait un grossier fanatisme, aurait sans doute été impossible sans l'intervention du Ciel. Ce merveilleux événement qu'on a appelé *la Réformation*, et qui établit dans ces états un culte différent et séparé de celui de l'église romaine, y fut regardé, et l'est encore, comme un admirable bienfait du Seigneur. Il y abolit l'autorité du pape, la confession auriculaire, la messe, l'adoration des saints, le culte des images, le célibat des prêtres, les monastères, les redevances à Rome, un nombre de prétendus sacremens, et des erreurs funestes sur les deux que Jésus-Christ a seuls institués. Les principes qu'il apporta, et qui concernaient principalement le culte et la discipline, répandirent une vive lumière dans le monde chrétien. Ils étaient tirés de certains passages de l'Ecriture-Sainte, qui depuis longtemps était fort négligée, et comme mise en oubli dans la catholicité. Les Saints Livres, traduits en langue vulgaire depuis le douzième siècle, et répandus dès lors en divers pays, d'abord par de simples copies, puis par l'impression, procurèrent à une multitude de personnes la connaissance du vrai christianisme, et préparèrent ainsi les voies à la Réforme proprement dite, qui produisit pour sa justification cette Ecriture même dont les catholiques ne pouvaient contester la divine autorité. Enfin, cette révolution dans ces pays y rendit dominante *la nouvelle croyance*, et en assura la durable profession, en l'affer-

2° PRÉDICTION.

3. *Et il a poussé un grand cri, semblable au rugissement d'un lion.* Pr. 80. 63. 44.

Pour cet effet, Jésus fera d'abord entendre, *par la bouche d'un nombre de chrétiens fidèles*, de fortes réclamations *contre les erreurs dominantes :* réclamations qui auront un caractère menaçant et redoutable.

Et quand il a eu crié, sept tonnerres ont fait entendre leurs voix, Pr. 34. 64, V. 142, Pr. 44.

Puis, quand elles auront préparé les voies, des prédicateurs d'une grande force, tonnant en divers pays contre ces superstitions, *y deviendront les heureux restaurateurs de la pureté du culte divin.*

missant sur l'autorité publique. Trois siècles écoulés depuis lors jusqu'à nos jours en ont maintenu les précieux effets. Et toutes les apparences actuelles donnent lieu de croire à sa permanente stabilité.

ACCOMPLISSEMENT.

Déjà depuis un temps fort antérieur à celui de la Réformation, de fortes plaintes s'étaient élevées de toute part contre les superstitions régnantes. Au quinzième siècle, les conciles de Bâle et de Constance avaient prononcé contre l'autorité sans bornes et la prétendue infaillibilité de l'évêque de Rome, et avaient aboli divers impôts de sa cour. Au seizième, une multitude de personnes, entre lesquelles on comptait de grands princes, firent entendre de vives réclamations contre la tyrannie, l'avarice et la fraude des papes, et contre les désordres du clergé. Plusieurs cardinaux assemblèrent à Pise un concile, dans la vue de mettre des bornes à la tyrannie du pape, et de réformer l'Eglise : la politique ordinaire du pontife rendit vaines ces tentatives. En Allemagne, en France et en Angleterre, il y eut de fréquens appels à un prochain concile. Les théologiens disputaient avec beaucoup de liberté sur des matières de religion ; plusieurs docteurs enseignaient même avec applaudissement quelques-unes des opinions que Luther prêcha dans la suite. On demandait hautement *la réformation de l'Eglise, tant dans le chef que dans les membres;* et cette demande provoqua la tenue d'un concile à Trente, dont le pape et le clergé d'Italie eurent l'art de prévenir les résultats, qu'ils redoutaient avec raison. En un mot, les abus étaient devenus intolérables ; et des gens de toute condition, des superstitieux même, poussèrent enfin des *cris* (expression d'un historien, qui est la même précisément qu'emploie la prédiction présente); et ces *cris* devenus fréquens annonçaient quelque révolution.

PARTICULARITÉ DANS CETTE SCÈNE.

4. *Après cela, j'allais écrire les divers discours qu'avaient tenus les sept tonnerres;* V. 142,

L'Apôtre va mettre par écrit les divers discours de ces prédicateurs, *comme il a écrit jusqu'ici tout ce qui s'est offert à ses sens;*

mais j'ai entendu une voix du ciel qui m'a dit: Scelle ce qu'ont dit les sept tonnerres, et ne l'écris point. V. 160.

mais une voix du ciel lui dit de ne le pas faire, parce que ces discours, *quoique exposés en termes figurés*, pourraient *par la nature de leurs sujets* faire comprendre cette prophétie avant le temps de son accomplissement; *ce que l'Esprit divin veut prévenir.*

PRÉDICTIONS OCCASIONELLES ET ANTICIPÉES.

5—7. *Puis*

Après cela est repris le cours de cette prophétie, *qui se termine par ces deux prédictions occasionelles et antérieures:*

l'ange que j'ai vu debout sur la mer et sur la terre, a élevé la main droite vers le ciel, et a juré par celui qui donne la vie pour les siècles des siècles, V. 114. 115. 7. 144,

1° l'événement politique et religieux qui vient d'être désigné sera un jour suivi d'un semblable *dans le reste de la catholicité;* lequel exigera de la part du Seigneur Jésus un déploiement extraordinaire de la puissance dont l'a revêtu le Très-Haut, *qui*, premier auteur de la doctrine du salut éternel, *doit la purifier en tout lieu des erreurs dont on l'aura souillée,*

qui a créé le ciel et tout ce qui y est, la terre et tout ce qu'elle contient, la mer et tout ce qu'elle renfer-

et *qui*, ayant donné l'existence aux gouvernemens et à toutes les personnes qui les composent, aux églises et à tous leurs membres, aux états et à tous les citoyens,

Ces murmures et ces réclamations publiques aboutirent dans ce siècle-là à la grande explosion dont nous avons parlé. Elle fut déterminée par la prédication et les écrits pleins de force et de lumière de plusieurs docteurs, et par l'appui que donnèrent à cette nouvelle doctrine la puissante protection et les grands exemples de divers princes, qui, joignant au zèle la prudence et la douceur, parvinrent à en assurer le triomphe dans leurs états. Cette heureuse révolution fut opérée dans une partie de l'Allemagne, dans plusieurs cantons de la Suisse, à Genève, en Suède, en Danemarck, en Angleterre, en Ecosse, dans les Pays-Bas, dans la Hongrie et la Transylvanie.

L'accomplissement de ces prédictions est encore à venir.

me, V.117.115.114, *peut la leur ravir ou la modifier comme il le juge convenable.*

qu'il n'y aurait plus de délai; V. 54, L'époque qu'il a fixée pour ce second événement ne sera pas éloignée de beaucoup de siècles de celle du premier;

mais... aux jours du son du septième ange, quand il doit sonner de la trompette. mais il aura lieu pendant le temps *et par un effet* de la septième espèce des guerres fatales à l'empire romain.

Puis le secret de Dieu s'accomplira, comme il en a donné la bonne nouvelle à ses serviteurs les prophètes. Pr. 43, V. 178.

2° Puis s'accomplira le plus excellent des secrets desseins du Très-Haut, selon qu'il en a fait la promesse aux prophètes de l'ancienne alliance; *savoir : l'établissement de son règne dans tous les pays civilisés du monde.*

IIe SCÈNE INTERMÉDIAIRE,

Désignant des maux momentanés et un grand bien spirituel produits par la Réforme, sujet de l'avant-dernière prédiction.

SIGNE DISTINCTIF.

8. *Puis la voix que j'avais ouïe du ciel, m'adressant de nouveau la parole, m'a dit :*

Un signe distinctif annonce une seconde prophétie intermédiaire, *qui porte ce qui suit:*

PRÉDICTION UNIQUE.

8—10. *Va, prends le petit livre ouvert dans la main de l'ange, qui est debout sur la mer et sur la terre. Etant allé vers l'ange, je lui ai dit :*

Le culte réformé, sujet d'une grande joie sous le point de vue religieux, sera, *à l'époque de son établissement*, une cause de grandes souffrances, sous le point de vue temporel, pour les pays qui le recevront.

ACCOMPLISSEMENT.

La doctrine protestante, qui occasiona, au seizième siècle, la réformation de plusieurs états de la catholicité, y devint, sous le point de vue religieux, un grand sujet de joie, à cause de sa pureté, de son excellence et de ses heureux effets; et elle a continué de l'être jusqu'à ce jour. Tous les habitans, sans distinction, ont constamment béni Dieu pour l'acquisition de ce bien inestimable, et n'ont

Donnez-moi le petit livre. Et il m'a dit : Prends-le et le mange entièrement : il te causera de l'amertume dans les entrailles, mais dans ta bouche il sera doux comme du miel. Alors j'ai pris le petit livre de la main de l'ange, et l'ai mangé entièrement ; il a été pour ma bouche comme du miel fort doux, puis il m'a causé de l'amertume dans les entrailles. V. 1. 194.

IIIe SCÈNE INTERMÉDIAIRE,

Qui concerne les réformés de la France, depuis une époque fort antérieure à la réformation du seizième siècle, jusqu'au triomphe permanent de leur cause particulière (1).

PREMIER DÉBUT.

11. *Puis il m'a dit : Il faut que tu prophétises en rétrogradant*, Pr. 27,

sur des peuples, et ordres et langues, puis des chefs excellens.

SENS CONJECTURAL.

Un premier début spécial annonce une troisième prophétie intermédiaire, remontant à un temps antérieur à celui que concernent les deux précédentes,

et ayant pour objet essentiel une classe de sujets de diverses conditions et de divers idiômes, qui occuperont un jour les premières

cessé de montrer la plus ferme volonté d'en conserver la possession. — Mais, sous un point de vue temporel, cette doctrine même occasiona, dans cette révolution, de grands maux pour ceux qui la reçurent, et même à un certain point pour ceux qui voulurent en empêcher l'établissement. Au seizième siècle, l'empereur d'Allemagne fit la guerre aux protestans de ses états, et les défit : puis, il y eut une nouvelle guerre où ils eurent l'avantage. — Dans la Suisse, ceux des cantons qui n'admirent pas la réformation, firent la guerre aux Zurichois, et gagnèrent sur eux une bataille. — En Angleterre et en Irlande, il y eut de cruelles persécutions contre les protestans de l'an 1555 à l'an 1558. — En Ecosse, il y en eut de pareilles à quatre reprises ; plusieurs même furent brûlés vifs : ce qui alluma une guerre entre la Reine et une grande partie de son peuple. — Les protestans des Pays-Bas eurent à essuyer une sanglante guerre de l'an 1568 à l'an 1573 ; le duc d'Albe en fit périr dix-huit mille par la main du bourreau ; et deux guerres civiles résultèrent de cette barbarie. Au dix-septième siècle, quarante mille protestans furent massacrés en Irlande. En Allemagne, un retour de persécutions produisit une nouvelle guerre. Le traité qui la termina, favorable aux protestans, fut fréquemment et diversement violé ; ils furent même persécutés de nouveau.

(1) L'objet de cette scène ici exposé ne l'est que conjecturalement, et l'explication qui suit l'est de même.

places de l'Etat, et en seront dignes.

SECOND DÉBUT.

PREMIER POINT.

SENS CONJECTURAL.

CHAP. XI. v. 1. *Puis il m'a été donné une canne d'or, semblable à un bâton à mesures; et l'ange s'est tenu debout disant: Lève-toi et mesure le temple de Dieu, et l'autel et ceux qui adorent dans celui-ci.* V. 21, Pr. 29. V. 88. 90. 223.

Un second début indique que cette prophétie se rapportera à un conflit, *dans quelque pays de la catholicité*, entre la religion réformée et l'intolérant catholicisme, et au sort particulier des protestans qui y vivront.

DEUXIÈME POINT, OCCASIONEL.

SENS CONJECTURAL.

2. *Mais, pour le parvis qui est au-dedans du temple, mets-le dehors, et ne le mesure point;* V. 87, Pr. 29,

Il porte aussi, occasionellement, que l'église grecque, quoique partie de l'église chrétienne, ne sera plus l'objet d'aucun autre point de cette vision *relative à l'empire romain;*

parce qu'il a été abandonné aux nations, V. 140,

parce que les terres de sa résidence auront *cessé de faire partie de cet empire*, étant tombées en la puissance de peuples infidèles,

et qu'elles tiendront sous leurs pieds la sainte cité pendant quarante-deux mois. V. M. V. 19.

sous l'oppression desquels Jérusalem devra demeurer pendant un nombre d'années intermédiaire entre douze cent soixante et treize cent deux.

ADDITION CONJECTURALE.

Jérusalem, étant assujettie à des

REMARQUE
Sur la fin du deuxième point.

Jérusalem, qui, devenue chrétienne vers le temps de Constantin-le-Grand, fut prise l'an 636 par les Arabes, a été jusqu'à ce jour dans la dépendance de peuples attachés à la religion mahométane. Voici près de douze siècles que dure cet assujettissement. Cela peut bien former une partie de l'accomplissement de la prédiction actuelle, et par-là une présomption en faveur de l'explication que nous en donnons. L'avenir seul décidera de sa justesse.

mahométans depuis l'an 636, doit en conséquence le demeurer jusqu'à l'an 1896, ou une année intermédiaire entre celle-là et l'an 1938. Et l'époque de sa délivrance paraît devoir être celle, ou à peu près, de la délivrance de toute l'église grecque.

PRÉDICTIONS OFFERTES DANS CETTE TROISIÈME SCÈNE INTERMÉDIAIRE, DONT L'OBJET ET LE SUJET ONT ÉTÉ ANNONCÉS DANS LE PREMIER DÉBUT ET DANS LE PREMIER POINT DU SECOND.

1re PRÉDICTION.

Indiquant un état habituel d'abaissement des réformés de la France pendant une période dont elle désigne la durée.

SENS CONJECTURAL.

3. *Et j'accorderai à mes deux témoins, et ils prophétiseront pendant douze cent soixante jours, vêtus d'un sac.* V. 188. 18. V. H.

Par l'effet d'une bienveillance spéciale du Seigneur, il subsistera dans la France un nombre, petit, mais remarquable de réformés, pratiquant leur culte dans un état d'abaissement pendant douze cent soixante années.

ADDITION CONJECTURALE.

Cette période commencera l'an six cent soixante-six.

(1) Qui ont aussi reçu les noms de *huguenots*, de *religionnaires*; mais auxquels celui de *réformés* est resté plus particulièrement affecté.

ACOMPLISSEMENT PARTIEL.

Depuis le milieu du septième siècle, où fut achevé le rétablissement du christianisme dans la généralité de l'Occident, envahi par les Barbares, et où les erreurs de l'église romaine y devinrent dominantes, il y eut toujours en plusieurs pays, jusqu'au temps de la Réformation, des fidèles rejetant ces erreurs et pratiquant un culte évangélique; auxquels on donna, depuis le onzième siècle, les divers noms de *vaudois*, d'*albigeois*, de *cathares*, de *léonistes*, de *wicléfites*. Depuis la Réformation jusqu'à nos jours, il en a subsisté plus ou moins long-temps sous les noms de *calvinistes*, de *luthériens*, de *protestans*, de *réformés*, dans plusieurs des Etats où le catholicisme est demeuré dominant. Dans la France en particulier, dont il s'agit ici, il en a constamment existé (1); et leur nombre, quoique fort inférieur à la totalité de la population, a toujours été assez considérable, surtout depuis le douzième siècle, pour former une respectable opposition à Rome et à sa doctrine; il a même surpassé et surpasse encore de beaucoup celui qu'on trouve dans les autres pays de la catholicité. — Quoique leur culte soit depuis l'an 1802 entretenu par le gouvernement, la religion catholique

2e PRÉDICTION.

Indiquant le caractère général d'une première partie de ladite période : savoir, une fréquente oppression de ces fidèles jusqu'au temps de la révolution française.

SENS CONJECTURAL.

4. *Ceux-ci sont les deux tentes et les deux chandeliers;* Pr. 81. 50. 75, V. 48,

Pendant une première partie de cette dite période, ces fidèles, qui composeront un nombre d'églises, peu considérable, mais suffisant pour former une protestation respectable *contre les superstitions régnantes,* pratiqueront leur culte, tantôt dans des lieux retirés, tantôt publiquement.

stables devant le Maître de la terre. V. 115.

Faibles par eux-mêmes, ils ne pourront être conservés que par une insigne protection du Seigneur, dont la haute puissance maîtrisera celle de l'église romaine, *leur mortelle ennemie*.

est demeurée la religion de l'Etat. Ainsi, leur culte non-dominant a déjà été exercé pendant onze siècles et demi, à en placer le commencement au temps indiqué dans notre addition conjecturale.

REMARQUE.

Qu'elle est remarquable, cette longue conservation de l'église de ces fidèles, subsistant au milieu d'une nation attachée à des opinions contraires, vivant pour l'ordinaire dans un état de dépendance et d'abjection, privés même des droits civils les plus chers au cœur humain! Et que la promesse, faite dans le texte, d'une bienveillance spéciale du Seigneur en faveur des *deux témoins* mérite bien jusqu'à ce jour de lui être appliquée! Que sera-ce si l'on considère les affreuses persécutions par lesquelles on a vainement tenté de la détruire, et qui ont mérité d'être le sujet particulier des prédictions suivantes!

ACCOMPLISSEMENT.

Ces fidèles, qui depuis bien des siècles pratiquaient un culte pur et séparé de celui de l'église romaine, formèrent des sociétés religieuses, qui, devenues plus considérables et plus nombreuses au seizième siècle, constituèrent dès lors un corps plus imposant, mais toujours dans un état d'abaissement et de dépendance. Dans ce siècle-là et dans les deux suivans, les vexations qu'ils essuyèrent de la part des catholiques les forcèrent à tenir leurs assemblées dans des lieux solitaires, le plus souvent en rase campagne : d'où vint le nom d'*assemblées du désert*. — Ils formèrent en divers temps un nombre respectable d'églises, quoique diminué par quelques persécutions (1) : celles-ci, dont le détail sera le sujet des prédictions suivantes, ont eu bien plus de durée, et ont fait incomparablement plus de victimes que celles qui ont eu lieu en d'autres pays de la

(1) L'an 1550, où il en fut fait un dénombrement, il s'en trouva 2150 qui avaient leurs pasteurs, sinon un pour chacune, au moins un pour deux ou trois réunies. L'an 1637, il s'en trouva 806, desservies par 641 pasteurs.

3e PRÉDICTION.

Indiquant un trait particulier de cette partie de ladite période.

SENS CONJECTURAL.

5. *Si quelqu'un leur a nui;* Pr. 71.74, V. 33, On leur fera endurer d'injustes et cruelles vexations.

catholicité. Combien donc le Seigneur, dont la sagesse a jugé convenable de les soumettre à cette cruelle épreuve, a dû en même temps exercer de vigilance et de puissance pour prévenir, pendant un si long espace de temps, la ruine quelquefois imminente de leur église, et en sauver la plus grande partie; tandis que d'autres, comme celles d'Espagne et d'Italie, ont été détruites par des persécutions d'une durée bien moins considérable! Avec quelle justesse s'applique donc jusqu'à nos jours à cette église, et à elle plus qu'à toute autre, cette épithète qu'offre le texte : *stable devant le Maître de la terre!*

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis l'an 1110 à l'an 1598, les réformés essuyèrent à plusieurs reprises de cruelles persécutions de la part des catholiques. Voici les plus considérables. L'an 1181, une armée, marchant contre eux, en tua plus de sept mille dans le Berry. L'an 1204, l'on en fit mourir plusieurs centaines dans les provinces méridionales. L'an 1211, il en fut brûlé quatre cent quarante dans trois exécutions. L'an 1545, sur les frontières de la Provence, trois mille furent massacrés, et vingt-deux villages furent la proie des flammes. Pendant quelques années, François Ier les faisait brûler par douzaines, les envoyait aux galères par centaines, et les bannissait par milliers. Sous le règne de Henri II, depuis 1551, on livra aux flammes un grand nombre de réformés, dont plusieurs étaient membres de la première église formée à Paris. En 1559 et 1560, on ne vit de toutes parts que bûchers allumés et gibets dressés. L'an 1562, soixante-dix réformés furent massacrés à Cahors, soixante à Vassy, et un plus grand nombre encore dans plusieurs autres villes. L'an 1566, trois mille furent massacrés dans les provinces. L'an 1568, la multitude ne cessait d'assaillir les prêches des protestans dans toutes les grandes villes, et plusieurs milliers furent égorgés dans quelques-unes. L'an 1572, le jour de la Saint-

4° PRÉDICTION.

Indiquant un autre trait particulier de cette première partie.

SENS CONJECTURAL.

5. *un feu sort de leur bouche*; V. 192. 194,	De grandes discordes seront occasionées par leur doctrine, et auront pour véritable cause les attaques faites contre elle.

Barthélemi, et pendant quelques jours qui suivirent, une foule de seigneurs et de gentilshommes furent égorgés jusque dans le Louvre; Paris fut rempli de carnage; il fut massacré dans le royaume au moins cinquante mille réformés, et plusieurs milliers périrent de faim et de misère dans leur fuite précipitée. Depuis lors il fut encore en divers lieux bien des victimes d'un cruel fanatisme jusqu'à l'an 1598, où un édit, donné à Nantes par Henri IV, mit fin à ses fureurs.

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis 1209 à 1629, il y eut en France, en trois différens temps, des guerres civiles, dont la religion fut le plus souvent l'occasion ou quelquefois le prétexte. 1° Au commencement du treizième siècle, une armée formidable de catholiques s'étant formée pour mettre à mort les Albigeois, alors commença entre ceux-ci et les premiers une guerre qui dura bien des années; qui fut poussée de part et d'autre avec toute la cruauté possible et avec des succès variés; qui, après une paix de quelques années, se ralluma de nouveau, et se termina par la défaite entière des Albigeois. — 2° Vers le milieu du seizième siècle, on en vit de nouvelles et bien plus acharnées encore; elles furent presque constantes pendant trente-six années, et furent signalées par les meurtres, les conspirations, les soulèvemens, les combats, les massacres. Dans la première, tout le royaume fut en feu pendant huit mois; les plus proches parens combattaient les uns contre les autres; dans une seule bataille il y eut huit mille morts, et dans d'autres un nombre considérable, quoique inférieur. Dans la troisième, le brigandage fut porté à un point extrême; des maladies firent périr huit mille hommes; l'anarchie désola sept ou huit provinces, dont une partie fut inondée de sang. Dans la quatrième, les calvinistes eurent fort à souffrir dans deux ou trois villes ou bourgs, où ils se défendirent avec succès; et enfin ils prirent eux-mêmes plus

de cinquante villes importantes. Dans une autre, la puissante maison des Guises ne visait pas à moins qu'à détruire la famille royale et la religion protestante; d'autre part, des héros de la plus haute naissance combattirent pour leur religion et pour leur roi avec différens succès. Une petite ville fut réduite en cendres par les catholiques, et ses habitans passés au fil de l'épée. Dans une suivante, la division était telle dans le royaume, qu'un tiers appartenait aux ligueurs ; un autre était envahi par les protestans, et l'autre demeurait encore au Roi, qui tremblait dans la capitale. Tout était soldat ; on laissait la terre à cultiver aux femmes. On comptait à Paris plus de vingt mille conspirateurs. La plupart des provinces étaient en proie à la discorde, à la rébellion et à la guerre. Après divers combats et divers siéges, Henri IV devient maître de Paris, et lui rend la paix. Puis il est appelé à nouveaux combats, pour soumettre les provinces rebelles et en expulser les armées étrangères; et il met fin à tant de maux par le fameux édit de Nantes, qui accorde aux protestans un exercice public de leur culte dans plusieurs villes, et la jouissance de tous les droits de citoyens. — 3° Au commencement du dix-septième siècle, le feu de la guerre civile se ralluma, soit par le dessein que formèrent les catholiques de dépouiller les protestans de leurs forteresses, soit par une suite de mesures que firent prendre à ceux-ci la prudence et peut-être un abus de leurs avantages. Le résultat fut, pour ces derniers, la perte de leurs places fortes; mais la liberté de conscience ne reçut aucune atteinte; les temples et les prêches subsistèrent.

L'origine de ces guerres fut due, non à aucune révolte ou agression de leur part, mais au contraire à des attaques ouvertes dont ils furent les objets. Dans les édits mêmes qui ordonnèrent les premières rigueurs contre eux, une prétendue *hérésie* fut le seul crime qu'on leur imputa. On ne peut non plus leur attribuer la continuation de ces guerres, provoquées évidemment par des trames sinistres,

des menaces formelles, des attaques même des catholiques, au mépris de traités solennels : toutes choses confirmées par les témoignages d'auteurs très-dignes de foi, tant catholiques que réformés, et par tous les actes de ce temps-là.

5e PRÉDICTION.

Indiquant un troisième trait particulier de cette première partie.

	SENS CONJECTURAL.
5. ***Même ce feu consume leurs ennemis.*** V. 192.	**Ces discordes seront même désastreuses pour leurs agresseurs.**

6e PRÉDICTION.

Indiquant un quatrième trait de cette première partie.

	SENS CONJECTURAL.
5. *Puis si quelqu'un a voulu les tuer;* Pr. 71. 74, V. 213,	Puis l'on voudra abolir absolument tout exercice de leur religion par l'emploi des plus violens moyens.

ACCOMPLISSEMENT.

Les réformés eurent bien à endurer de grandes pertes et de grandes souffrances dans ces guerres de religion. Mais quelques-unes de celles-ci, savoir, celles du seizième siècle, qui furent à la fois les plus longues es les plus terribles, furent incomparablement plus funestes à leurs ennemis. C'est ce que prouvent les traités de paix fréquens et favorables aux réformés, l'invincible résistance de ceux-ci en quelques cas, et la multitude connue de catholiques qui périrent en d'autres. Ainsi, à l'un des sièges de La Rochelle, il en périt vingt-quatre mille, outre une dépense pour l'Etat de quarante millions. Lors du siège de Paris, il périt plus de quinze mille personnes par le seul usage d'os de morts pulvérisés, sans compter les nombreuses victimes d'une extrême misère, d'une famine de six mois, de diverses maladies, et de l'action réitérée des combats. Tous eurent à endurer des maux plus ou moins cruels. Les particuliers, les provinces, l'Etat, le Roi personnellement, tout était ruiné, et la population fort diminuée. Un légat du pape disait, en parlant du siège de Paris : « Les catholiques ont été consumés de misère « et dévorés par la faim. »

ACCOMPLISSEMENT.

Cette prédiction s'accomplit depuis l'an 1629 à l'an 1787. Déjà avant cette période bien des catholiques formèrent le projet d'abolir la religion réformée ; et quelques-uns l'avaient osé énoncer publiquement. Mais, après la fin des guerres civiles, ce projet prit de la consistance, et à la cour, et chez le clergé, et chez le peuple ; et l'on mit en usage plusieurs moyens pour le réaliser. D'abord, on mina l'édifice qu'on voulait abattre. On répandit de l'argent pour faire des prosélytes ; puis, sous divers prétextes, on diminua le nombre des ministres ; et l'on démolit ou ferma six cents temples ; on ôta tous les emplois aux réformés ; on leur fit endurer des outrages, des cruau-

tés mêmes, dont ils se plaignirent vainement; on décerna la peine des galères contre les artisans, les commerçans et les marins qui tenteraient de sortir du royaume; plus de cinquante ministres furent condamnés à la peine des galères, de la roue ou du gibet. Le but de ces vexations, prouvé par des sollicitations ouvertes, que le clergé adressait au Roi, de détruire l'hérésie de Calvin, est reconnu par tous les historiens. Puis on en vint à tout ce que la violence put imaginer de plus propre, selon des vues humaines, à en assurer l'accomplissement. D'après la teneur d'un édit, appelé *Révocation de l'édit de Nantes*, tout temple fut démoli dans peu de jours; la plupart des ministres sortirent du royaume dans l'espace de deux semaines, et il n'y en restait presque plus au commencement du siècle suivant, parce que ceux qui n'étaient pas sortis furent presque tous enlevés aux églises par les supplices, l'apostasie ou la fuite. Les flammes, les roues, les gibets exterminèrent des milliers de martyrs; des milliers périrent par le massacre, ou succombèrent aux fatigues et aux périls de l'émigration. Partout se joignirent à ces horreurs la saisie des biens, l'incarcération, et des vexations de tout genre, et en plusieurs endroits l'incendie ou la démolition. Plus de cinquante mille réformés s'enfuirent dans des pays étrangers. Cette rage de persécution fut commune à tous les ordres de l'Etat. Elle commençait à se ralentir, quand un nouvel édit (de 1724) la ranima, et renouvela tous ces maux, jusqu'à l'an 1750, après lequel on ne vit plus que quelques exemples de rigueur; mais le service divin demeura toujours exposé au retour des persécutions jusqu'à l'an 1787, où Louis XVI donna un édit de tolérance qui en permit l'exercice privé; et depuis l'an 1802 l'exercice public en a été autorisé par un décret du gouvernement français. Ainsi, le culte public des réformés fut aboli pendant cent dix-sept ans. De plus, ils furent privés d'un culte privé régulier dans le Midi pendant quarante ans, dans l'Ouest pendant cinquante

ans, dans le Nord pendant quatre-vingts ans. Mais ils tinrent, depuis le temps même de la révocation, des assemblées sans ministres, jusqu'au temps où ils osèrent donner à leur culte des formes régulières.

7° PRÉDICTION.

Indiquant un cinquième trait de cette première partie.

SENS CONJECTURAL.

5. *Ainsi il est juste qu'il soit tué.* V. 212.

Puis le culte de leurs oppresseurs sera lui-même aboli par la force *avec les pouvoirs qui l'auront soutenu*, et ils n'auront pas droit de s'en plaindre.

ACCOMPLISSEMENT.

Cette prédiction a été accomplie depuis l'an 1789, où commença la révolution de France, jusqu'à l'an 1815, où elle a fini.

En 1789, les biens du clergé furent mis à la disposition du nouveau gouvernement, tous les priviléges abolis, et un grand nombre de châteaux brûlés et pillés. En 1790, les vœux monastiques furent supprimés. En 1791, l'effigie du pape fut impunément brûlée à Paris. En 1792, tout costume religieux fut prohibé; des moines et des religieux furent forcés de sortir de leurs monastères; on établit le gouvernement républicain, et les statues des rois furent abattues. Des exécutions, des massacres et l'incarcération signalèrent la haine contre tous ceux qu'on savait ou présumait être attachés à l'ancien ordre de choses; les recherches et les cruautés avaient principalement pour objets les ministres du culte catholique, et cela non pas seulement à Paris, mais dans plusieurs villes. En 1793, le roi et la reine furent condamnés et mis à mort; les prêtres furent arrêtés de toutes parts, livrés aux insultes d'un populace effrénée, maltraités par leurs conducteurs, traînés sur des échafauds, jetés et entassés dans des prisons, où les uns furent massacrés, d'autres endurèrent, avec la faim, les plus atroces traitemens, et plusieurs succombèrent à leurs souffrances. Le culte catholique fut aboli; on y substitua celui de *la Raison*, sous le nom de laquelle fut portée en triomphe une idole impure; la tribune de la Convention retentissait de blasphèmes; on commit, soit dans son sein, soit dans les rues de la capitale, soit en d'autres villes, tous les actes les plus dérisoires contre la religion catholique; le culte fut l'objet d'une profanation sans exemple. Les églises, les monastères, les chapelles, furent pillés. Le haut et le bas clergé constitutionnel prodiguèrent à l'envi le scandale des abjurations; on alla jusqu'à faire un symbole de

l'athéisme, qui fut accueilli de la Convention par un décret de mention honorable et d'insertion dans le *Bulletin des Lois*. Le culte cessa dans toute la France. Dans les premiers mois de l'année 1794, la tyrannie et toutes les horreurs de l'année précédente parvinrent à leur dernier période dans tout le royaume. Les tyrans, craignant enfin les effets de l'indignation publique, déclarèrent que *le peuple français reconnaissait l'Etre Suprême et l'immortalité de l'ame;* mais le culte qu'on substitua à celui de la *Raison* n'était guère moins insensé; et continuant à supprimer la célébration du dimanche, on substitua trente-six fêtes pour chaque année, dont une était dédiée *à l'Etre-Suprême*, à la Nature (équivoque association de mots), et les autres étaient purement révolutionnaires ou célébrées en l'honneur d'êtres métaphysiques, comme *la vérité*, *l'héroïsme*. Le christianisme continua de gémir dans la proscription, et ses ministres dans les cachots. En 1795, la liberté du culte fut rendue, mais non les églises, ni la faculté de célébrer des cérémonies extérieures. En 1796, on céda bien celles des églises qui n'avaient pas été aliénées, et un grand nombre de prêtres furent mis en liberté, se soumettant à une déclaration qui fut exigée d'eux : mais peu après, sous certains prétextes, ils furent rejetés dans leurs cachots. En 1797, un grand nombre furent déportés à Cayenne, où la plupart périrent misérablement; douze cents furent déportés dans l'île de Rhé; d'autres furent mis dans des prisons qui étaient destinées pour eux dans plusieurs départemens. On persécutait les observateurs du dimanche; on encourageait les écrivains à combattre la religion, et celle-ci était bannie de l'éducation publique (état de choses qui dura jusqu'à l'an 1801). En 1798, le pape fut dépouillé de ses états, saisi, traîné d'exil en exil, et mourut l'année suivante captif dans la citadelle de Valence. En 1800, un nouveau pape fut élu; et en 1801, un traité ou concordat entre lui et la France rétablit le culte et rappela les prêtres. Jusqu'à cette époque, c.-à-d. pendant huit ans,

l'athéisme, découvert ou déguisé, fut la religion du gouvernement et d'une grande partie des citoyens. Et même depuis lors, le gouvernement ne laissa pas d'exercer un dur despotisme sur le pape, qu'il priva de sa liberté, sur son clergé et sur les prêtres de France, contre lesquels se renouvelèrent des recherches et des arrestations, qui se répétèrent encore pendant les cent jours de l'usurpation de Bonaparte. Ce ne fut proprement qu'en 1815, à la seconde déchéance de celui-ci, que le calme et la sûreté furent rendus à l'église catholique romaine, la liberté et la suprématie à son chef, et le trône aux Bourbons.

Sans doute cette abolition du culte catholique, qui eut lieu dans ce pays pendant quelques années, et les autres maux qui l'accompagnèrent, furent des actes fort cruels et fort injustes en eux-mêmes. Mais l'église catholique avait-elle droit de s'en plaindre, après en avoir commis de pareils pendant un si long temps envers les réformés? N'est-ce point même à sa propre intolérance, jointe au ridicule de plusieurs de ses pratiques, qu'ont été dus ce mépris et cette haine que la révolution fit éclater contre son culte et contre ses ministres (1)? Et ne peut-elle pas regarder ce cruel retour comme un juste châtiment du Seigneur, qui lui a fait subir le traitement qu'elle avait tant de fois exercé contre ses frères spirituels?

(1) On peut le juger par la nature des reproches que faisaient alors à ceux-ci les révolutionnaires, et sur lesquels ils fondaient leurs décrets contre eux. Et à cette époque que de bons catholiques firent un sérieux retour sur le passé! Quelques-uns même parlèrent ou écrivirent avec une noble franchise. Quoi de plus positif que ces paroles de l'un d'eux dans l'ouvrage intitulé : *Etat des Protestans en France depuis le seizième siècle* : « Ce que nous avons « vu un siècle après la révocation de l'Edit de Nantes, était précisément la « même chose que ce qui avait été fait à cette époque. Je le demande à tous les « bons esprits, à tous les cœurs droits et sans passion: la Convention présente-« t-elle dans ses décrets une seule combinaison barbare ou immorale dont « l'exemple ne lui ait été donné par le conseil de Louis XIV à l'égard des ré-« formés? L'ivresse de la multitude n'a fait que répéter les sanglantes leçons « qui lui avaient été données? »

PRÉDICTIONS RELATIVES A UNE SECONDE PARTIE DE LA SUSDITE PÉRIODE, ABOUTISSANT AU TRIOMPHE DÉFINITIF DE CES FIDÈLES.

Elles pourraient aussi concerner les luthériens de ce royaume.

8e PRÉDICTION.

Indiquant un premier trait de cette seconde partie.

SENS CONJECTURAL.

6. *Ceux-là ont droit de fermer le ciel* Pr. 81, V. 117, — Dans la seconde partie de la susdite période, où les réformés auront un droit légal à la pleine liberté d'un culte public, la divine Providence permettra la destitution du gouvernement pour prévenir une violation plus ou moins prochaine de ce droit, *à laquelle elle les verra exposés,*

afin qu'il ne tombe pas une grosse pluie dans les jours de leur prophétie. V. 18. — et pour les préserver de plus grands maux subséquens pendant le nombre d'années qu'elle se proposera de les faire jouir de ce précieux avantage.

AUTRE SENS CONJECTURAL
de cette prédiction.

« Dans la seconde partie de la susdite période, où les réformés auront un droit légal à une pleine liberté de leur culte, la Divine Providence permettra la destitution du gouvernement qui l'aura violé (ou laissé violer), et les préservera même par-là de très-grands maux subséquens pendant le nombre d'années qu'elle se proposera de les faire jouir de ce précieux avantage. »

REMARQUES.

I. Selon le premier de ces deux sens, la prédiction présente peut être regardée comme accomplie par la destitu-

tion du gouvernement de la France, qui a eu lieu à la fin du mois de juillet de l'année 1830, qui a fait de notables changemens à la constitution de ce royaume, et a substitué au monarque régnant le chef de l'autre branche de la dynastie. Car le rétablissement de l'ancien régime, qu'avait projeté ledit gouvernement, et dont il commençait déjà l'exécution, pouvait bien entraîner tôt ou tard pour les réformés la perte de leurs privilèges, et peut-être des vexations plus ou moins cruelles. On a même lieu de présumer qu'un clergé intolérant projetait en effet de relever, au moyen de ce régime, les précédentes prérogatives et l'autorité tyrannique de l'église romaine.—Selon le second de ces sens, l'accomplissement de cette prédiction serait postérieur au temps actuel, aucun événement n'y ayant encore répondu.

II. Si tous les événemens indiqués dans les prédictions qui suivent celle-ci viennent à avoir lieu dans un temps plus ou moins postérieur au nôtre, sans qu'une nouvelle destitution du gouvernement vienne en couper la série, on pourra alors s'assurer que celle qui a été opérée en 1830 est bien le sujet de la prédiction présente, et qu'elle en forme en conséquence l'accomplissement. Mais, s'il venait à s'en opérer une autre qui eût été précédée de quelque attaque contre la personne ou les privilèges des réformés, et qui fût suivie de tous les événemens indiqués dans les prédictions postérieures à celle-ci, alors cette autre destitution devrait être tenue pour celle qu'a ici en vue le texte.

9e PRÉDICTION.

Indiquant un deuxième trait de cette seconde partie.

	SENS CONJECTURAL.
6. *Et ils ont droit sur les eaux, de les changer en sang.*	En considération de ce même droit des réformés, la Providence permettra, *pour leur délivrance* (*ou leur sûreté*), une défaite san-

glante des troupes de leurs ennemis (1).

REMARQUES.

I. Malgré le rapport de cette prédiction avec celle qui la précède, elle ne doit pas nécessairement s'accomplir à la même époque.

II. Elle n'emporte pas nécessairement que les réformés seront eux-mêmes partie essentielle des armées qui déferont leurs ennemis.

III. Son accomplissement est encore à venir, s'il faut admettre les mots *pour leur défense*, puisque la révolution de 1830 n'a pas été précédée d'attentats violens contre les réformés qui y aient donné lieu ou occasion. Mais, s'il faut admettre les mots *pour leur sûreté*, elle pourrait avoir été accomplie par la défaite des troupes royales à Paris, qui a accompagné, dans cette même révolution, la destitution du gouvernement. On ne pourra bien s'assurer que cette prédiction n'a pas été effectuée avant le temps actuel que par un événement postérieur, qui viendrait à répondre exactement à son contenu, et qui surpasserait de beaucoup en gravité l'effusion de sang qui a eu lieu dans ladite révolution.

Quant aux prédictions suivantes, nous estimons leur accomplissement encore à venir.

10e PRÉDICTION.

Indiquant un troisième trait.

	SENS CONJECTURAL.
6. *et de frapper la terre de toutes sortes de plaies, toutes les fois qu'ils le voudront.* V. 229. 61.	A la suite de ces événemens, il s'élèvera en France, à plusieurs reprises, diverses divisions dans le sein de l'église romaine, occasionées par la cause des réformés,

(1) C'est-à-dire des catholiques, considérés comme leurs agresseurs au temps dont il s'agit, ou en général comme les ennemis de leur cause.

(ou permises par la Providence dans des vues utiles à cette cause.)

11° PRÉDICTION.

Indiquant un quatrième trait.

SENS CONJECTURAL.

7. *Et quand ils achèveront leur témoignage, la bête qui monte de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra et les tuera.* V. 186. 131, conj. V. 213.

Quand l'époque des dernières persécutions qu'ils doivent endurer sera venue, une nouvelle puissance établie par des moyens artificieux leur fera la guerre, les vaincra, et abolira tout exercice de leur culte.

12° PRÉDICTION.

Indiquant un cinquième trait.

SENS CONJECTURAL.

8. *Et leurs corps morts sont sur la place de la grande cité,* Pr. 43, V. 207.

Ainsi leur culte sera aboli dans le plus considérable des états de la catholicité :

laquelle est appelée spirituellement Sodome et Egypte, Pr. 76, 50, *où même leur Seigneur a été crucifié.* Pr. 80, 66.

pays caractérisé à la fois par la corruption de son culte, par la plus dure oppression contre des fidèles qui l'habiteront, et même par une proscription du christianisme antérieure à l'événement ici annoncé.

13° PRÉDICTION.

Indiquant un sixième trait.

SENS CONJECTURAL.

9. *Et des gens d'entre les peuples et familles et ordres et langues,* V. 138,

Des sujets, de différente extraction, de différente condition et de différente langue (ou idiome), considérant avec pitié ces chrétiens

regardent leurs corps morts durant trois jours et demi, et ne permettent pas qu'on mette leurs corps dans le tombeau. V. 18.

privés de leur culte durant trois ans et demi, empêcheront (par des voïes ouvertes ou secrètes) qu'on ne leur ôte la vie.

AUTRE SENS

dont cette prédiction pourrait être susceptible.

Des sujets de différente extraction, etc., voyant avec joie l'effusion du sang des réformés durant trois ans et demi, goûteront un nouveau plaisir à insulter à leurs cadavres qu'ils jetteront à la voirie.

14e PRÉDICTION.

Indiquant un septième trait.

SENS CONJECTURAL.

10. *Et ceux qui gouvernent sur la terre éprouvent de la joie à leur sujet, font des réjouissances et s'envoient des présens les uns aux autres;* V. 119, Pr. 44,

Les princes *catholiques*, remplis de la plus vive joie, à cause de l'anéantissement *présumé* de l'église réformée, la feront éclater publiquement, et se feront des félicitations réciproques;

parce que ces deux prophètes ont tourmenté ceux qui gouvernent sur la terre. V. 177, Pr. 66.

parce que, *diront-ils*, cette poignée de *prétendus* docteurs de la vraie religion, ont causé de grands tourmens aux chefs des états.

15e PRÉDICTION.

Indiquant un huitième trait.

SENS CONJECTURAL.

11. *Et après les trois jours et demi un*

Après les trois ans et demi *de cette oppression*, ces fidèles s'en-

esprit de Dieu est entré en eux; ils se sont relevés sur leurs pieds; V. 18. 182, Pr. 79, *et une grande crainte a saisi ceux qui les ont considérés.*

flammant tout à coup du zèle le plus intrépide pour l'exercice de leur culte, le reprendront avec une imposante fermeté; et un événement si inattendu pénétrera de crainte ceux qui en seront spectateurs.

16e PRÉDICTION.

SENS CONJECTURAL.

12. *Puis ils ont entendu une voix éclatante venant du ciel, qui leur a dit : Montez ici;*

Puis, le gouvernement (ou quelque membre du gouvernement) les appellera à occuper les premières places de l'Etat; (ou à prendre part aux premières places de l'Etat);

et ils sont montés au ciel dans une nuée; V. 117. 158, *et leurs ennemis les ont considérés.*

alors ils seront élevés à ces places dans une révolution, opérée sans moyen violent; et leurs ennemis *consternés* seront forcés de les y considérer avec respect.

PRÉDICTION ADDITIONNELLE.

Indiquant une terrible catastrophe dans un grand état.

13. *Dans ce même jour il s'est fait un grand tremblement de terre.* V. 60.

Dans la même année, il arrivera une terrible catastrophe.

La dixième partie de la cité est tombé; V. 206, conj. V. 213, *sept mille noms d'hommes ont été tués dans le tremblement de terre;* Pr. 64, V. 91. 179. 211,

Un des dix états formés des débris de l'empire d'Occident et soumis au pape sera aboli; plusieurs milliers de catholiques revêtus de dignités seront mis à mort (ou destitués) dans cette catastrophe;

les autres ont été saisis de frayeur, et ont donné gloire au Dieu du ciel. V. 209. 50. 117.

et les autres habitans, glacés d'effroi, s'attacheront au culte pur de Dieu (ou reconnaîtront pour l'auteur de cette catastrophe Dieu même) qui, suprême arbitre des gouvernemens, aura remis en d'autres mains l'administration de l'état.

AUTRE PRÉDICTION ADDITIONNELLE.

Le discours que vient d'entendre l'Apôtre se termine, par cette autre prédiction additionnelle :

14. *Le second malheur est passé. Voici, le troisième vient avec célérité.* Pr. 33.

La seconde sorte de brèche à l'empire romain (*qui a été le sujet des quatre dernières prophéties*) sera achevée avant le commencement de la troisième espèce de *malheur*, qui doit en consommer la ruine avec une grande promptitude (ou, à la grande surprise du monde).

DÉBUT DE LA SEPTIÈME SCÈNE PRINCIPALE.

15. *Puis le septième ange a sonné de la trompette.*

Un début spécial annonce que la septième prophétie principale aura pour sujet la septième et dernière espèce de guerres.

SCÈNE ÉTRANGÈRE ET ANTICIPÉE.

Indiquant une grande époque à laquelle aboutira cette septième espèce de guerres : savoir l'établissement du règne de Dieu et de son Christ dans tous les pays civilisés du globe.

1re PRÉDICTION.

15. *Et des voix éclatantes se sont fait en-*

*Une prophétie anticipée porte qu'*après ces dernières guerres, des

tendre dans le ciel, disant : Le règne du Seigneur et de son oint sur le monde est rempli; puis ils régneront aux siècles des siècles. V. 22, Pr. 66. V. 202.

hérauts célestes publieront dans le ciel d'une voix éclatante l'heureux établissement du culte du vrai Dieu et de l'Evangile de son Fils, dans tous les pays civilisés de la terre, où il subsistera jusqu'à la grande époque où doit commencer l'Empire par excellence du Très-Haut et de son Christ dans les demeures éternelles.

2e PRÉDICTION.

Cette prophétie porte encore ce qui suit :

16—18. *Et les vingt-quatre anciens, qui étaient assis sur leurs trônes, se sont prosternés sur leurs visages, et ont adoré Dieu*, V. 79. 221.

A ce sujet, les anges du premier ordre, qui ont été admis au conseil de Dieu *pour le grand objet de la religion*, se prosternant sur leurs visages, le béniront,

disant : Nous te rendons graces, Seigneur Dieu tout-puissant, qui es, qui as été, et qui seras! de ce que tu as pris en main ta grande puissance, et as régné; les nations s'étaient irritées, mais ta colère est venue. V. 35. 140.

disant : Nous te rendons les plus vives actions de graces, souverain et adorable Maître du monde, dont la puissance est sans bornes, la durée éternelle et les desseins immuables, de ce que, déployant ton suprême pouvoir, tu as enfin établi ton culte sur la terre, et frappé des derniers coups de ta sévère justice les peuples qui s'étaient armés contre les amis de la vraie religion.

Et le temps vient de distinguer tes morts; Pr. 85,

Le temps approche où [*les généreux* martyrs de la vérité recevront de toi la faveur de revivre sur la terre, et y jouiront d'une grande gloire.]

puis de donner la récompense aux prophètes, aux saints, et à ceux qui craignent ton nom, soit petits, soit grands; Pr. 44, V. 177. 174,	Après cela tu dispenseras dans l'éternité tes parfaites récompenses aux vrais ministres de ta parole, aux fidèles observateurs de tes lois, et aux pécheurs que la crainte de ton saint nom aura pénétrés d'un sincère repentir; *et cela*, tant à l'égard des humains des plus basses conditions *selon le monde*, qu'envers ceux des conditions les plus relevées;
et de faire tomber l'opprobre et le malheur sur ceux qui ont fait l'opprobre et le malheur de la terre.	tandis qu'un opprobre et un malheur extrêmes deviendront la juste punition des pécheurs *endurcis*, dont les vices auront fait l'opprobre et le malheur de la terre.

VII[e] SCÈNE PRINCIPALE.

Désignant la chute absolue de l'empire romain, et l'établissement sur ses terres du culte réformé.

1[re] PRÉDICTION.

	La septième prophétie principale porte ce qui suit :
19. *Le temple de Dieu a été ouvert dans le ciel.* V. 88. 117, Pr. 63.	*La dernière espèce de guerres* procurera le libre et public exercice du culte réformé dans *tous* les gouvernemens, *et par-là dans tous les états de la communion romaine.*

2[e] PRÉDICTION.

19. *Et l'arche de son alliance a été vue dans son temple,*	Ce culte sera même l'objet évident d'une faveur spéciale de Dieu *prêt à lui accorder le plus entier triomphe.*

3° PRÉDICTION.

19. *Puis il s'est fait des voix, des éclairs et des tonnerres*, V. 141.	Ensuite il deviendra dominant dans tous ces états;

4° PRÉDICTION.

19. *et il s'est fait un tremblement de terre, et il y a eu une grosse grêle.* V. 60. 59.	et cet événement sera accompagné du renversement tragique de leurs princes, de grandes dévastations et d'un affreux carnage exécutés par l'ennemi victorieux.

CINQUIÈME VISION

AYANT POUR OBJET LA RELIGION CHRÉTIENNE.

(RAPPORTÉE DANS LES CHAP. XII, XIII, XIV.)

DÉBUT DE TOUTE LA VISION.

CHAP. XII. V. 1. 2. *Il avait paru dans le ciel un grand prodige.* V. 108. Pr. 77,

Une cinquième vision est annoncée par un début général, indiquant qu'elle concernera un objet très-singulier et de la plus haute importance, qui a commencé d'exister avant le temps de cette révélation prophétique;

savoir une femme revêtue du soleil, ayant la lune sous ses pieds, et une couronne de douze étoiles sur la tête; V. 165. 166. 3. V. C.

savoir : la religion que Jésus-Christ a apportée au monde, qui a pour base la révélation judaïque, et qui a obtenu ses premiers triomphes par le moyen des douze apôtres du Seigneur;

elle était enceinte; elle criait, étant en travail et souffrant des douleurs de l'enfantement. V. 9, Pr. 44.

religion qui doit être un jour reçue par tous les hommes, qui rencontrera pour cela de très-grands obstacles, et dont les disciples seront exposés à de cruelles persécutions.

NOTE HISTORIQUE.

Soixante-dix ans environ avant que Jean reçût l'Apocalypse, Jésus-Christ avait apporté sur la terre une doctrine unique dans son espèce, insigne par la nature de son Auteur et par les éclatans prodiges qui la confirmèrent, et destinée à procurer aux hommes le salut éternel. Bientôt admise par des milliers de personnes, elle était déjà fort répandue dans l'empire romain au temps où cette révélation fut donnée à l'Apôtre, savoir la fin du premier siècle. La révélation mosaïque, à laquelle elle succéda, lui servit de base par ses principes fondamentaux et par les prédictions concernant l'envoi du Messie qui y étaient contenues. Après l'ascension de Jésus-Christ, cette doctrine fut portée en divers lieux du monde par ses douze Apôtres, qui, éclairés d'abord par les leçons directes de ce divin Maître, puis par une miraculeuse inspiration, firent en divers lieux, par leur prédication, bien des conquêtes pour cette religion divine, et en préparèrent de nouvelles pour la suite des temps par leurs écrits. Quoique cette religion ne tardât pas à avoir bien des disciples, elle rencontra chez les Juifs et chez les Païens les plus terribles obstacles, dans les préjugés en faveur des anciennes religions, dans les passions mondaines dont elle prescrivait le sacrifice, et surtout dans de cruelles persécutions, qui, suscitées contre elle dès le premier siècle dans l'empire romain, y furent fréquemment répétées dans les suivans (comme on va le voir). Elle ne s'est établie dans aucun pays sans des difficultés plus ou moins considérables ; et les temps postérieurs au nôtre lui en préparent de très-grandes dans une partie des états qui ne l'ont pas encore

PREMIÈRE SCÈNE

Désignant des revers et des succès du christianisme dans l'empire romain.

DÉBUT SPÉCIAL.

3. *Il avait aussi paru*	Un début spécial annonce une première prophétie, *où la religion chrétienne sera considérée dans ses rapports avec*
un autre prodige dans le ciel, V. 108. 77.	un objet d'une autre nature, également insigne dans son espèce, et existant déjà avant le temps de cette révélation ;
savoir un terrible dragon rouge ayant sept têtes et dix cornes. V. 127. 134. 135.	savoir : le vaste et redoutable empire romain, caractérisé par la pourpre de ses princes, par sept formes successives de gouvernement subies sous le sceptre de Rome, et par la naissance de dix royaumes de son nom, formés ensuite sur ses terres ;
et sept diadémes sur ses têtes ; V. 4. Pr. 30.	empire conservant la souveraineté sous quelqu'une des formes susdites, dans le temps auquel se rapporte cette prophétie,
Sa queue traîne la troisième partie des astres : même il les a jetés en terre. V. 133. 161. 118.	et dominant sur la troisième partie des états du monde, qu'il a subjuguée.

reçue. (Les détails de ces choses appartiendront aux divers points de cette vision.)

NOTE HISTORIQUE.

Il existait aussi au temps de cette révélation, depuis plus de huit siècles, un autre objet aussi remarquable dans son espèce que l'était dans la sienne celui que nous venons de voir, mais dont la nature bien différente produisait, à certain égard, l'horreur et l'effroi : c'était l'empire romain, le plus puissant des empires du monde, qui exerça d'affreuses violences contre les chrétiens. La couleur distinctive de ses monarques, de ses sénateurs et des grands de la nation était le pourpre. Depuis la fondation de Rome, sa capitale, jusqu'à l'an 476 de l'ère chrétienne, cette cité exerça la souveraineté sous sept formes différentes, dont la sixième, le gouvernement des empereurs régissant tout l'Empire, subsistait du temps de saint Jean ; et la septième, le gouvernement des empereurs dominant seulement sur la partie occidentale, commença l'an 395, où les Romains mêmes firent de l'Etat deux empires. Puis, l'an 476, celui d'Occident, dont Rome était la capitale, ayant été détruit par divers peuples étrangers, les terres qui le composaient furent partagées entre ceux-ci, qui y fondèrent dix royaumes, adoptant le nom, les lois et la religion des Romains. Rome, qui par cette invasion des Barbares perdit sa souveraineté, la possédait encore pendant le temps où eurent lieu les événemens désignés dans la prophétie annoncée par ce début. Cette fameuse cité, qui n'avait été dans son origine qu'une chétive bourgade, était parvenue, par ses conquêtes successives, à dominer sur le tiers ou à peu près du monde alors connu, dont plus d'une fois les princes humiliés, attachés au char du vainqueur, avaient accru l'éclat de son triomphe.

La première prophétie, annoncée par ce début, contient les prédictions suivantes :

1re PRÉDICTION.

4. *Et le dragon s'est tenu devant la femme qui était près d'accoucher, afin de dévorer son enfant quand elle l'aurait mis au monde.* V. 127. 9. Pr. 63. 20.

L'empire romain, ennemi mortel de la religion chrétienne, s'acharnera à en persécuter les sectateurs, pour les faire tous périr, *s'il est possible*, à mesure qu'ils paraîtront.

2e PRÉDICTION.

PREMIER POINT.

5. *Puis elle a mis au monde un fils vigoureux*, Pr. 28.

Puis elle acquerra pour disciple un prince capable d'en servir énergiquement la cause,

DEUXIÈME POINT, OCCASIONEL ET ANTICIPÉ.

qui doit régir toutes les nations avec un sceptre de fer. Pr. 35, V. 139. 34.

lequel doit réunir dans la suite sous son sceptre tous les peuples de l'Etat, et en comprimer la fureur insensée *contre cette nouvelle doctrine.*

3e PRÉDICTION.

5. *Puis son enfant a été enlevé pour Dieu et pour son trône.* V. 9, Pr. 63.

Quand ce prince aura reçu l'Evangile, les chrétiens seront préservés de tout péril dans la profession de leur foi au seul vrai Dieu, et dans l'exercice public de son culte.

ACCOMPLISSEMENT.

Peu après que le christianisme eut commencé à se répandre dans l'Empire, cette grande puissance se disposa à en arrêter absolument les progrès, et ne cessa pendant deux siècles et demi d'employer tous les moyens propres à cet effet. Ne se bornant pas à des écrits contre sa doctrine, à des calomnies contre ses sectateurs, dont le nombre croissait journellement, elle se porta partout contre eux à de fréquentes persécutions, qui en firent périr une innombrable multitude; elle inventa même, pour vaincre leur constance, les tourmens les plus barbares.

ACCOMPLISSEMENT.

L'an 312, l'empereur Constantin-le-Grand, étant devenu maître de toute la partie occidentale de l'Empire, par la défaite de Maxence, embrassa le christianisme, au grand étonnement du monde : prince, ami zélé et énergique de cette divine religion, qui devait devenir, dans la suite, maître de tout l'Empire, et y comprimer, par un ferme emploi de son autorité, la fureur des idolâtres contre les disciples de Christ. (Ce que nous exposerons ailleurs avec plus de détail.)

ACCOMPLISSEMENT.

Sa conversion fut aussitôt suivie dans ses états de la cessation de toute cruauté, de toute insulte et de toute menace contre les chrétiens de la part des idolâtres; et même l'année suivante ceux de l'Orient obtinrent la même protection de leurs princes particuliers, que Constantin engagea à publier un édit en leur faveur : édit

4e PRÉDICTION.

PREMIER POINT.

6. *et la femme s'est enfuie dans le désert* (1), Pr. 50,

Le christianisme, *de nouveau persécuté*, sera librement professé dans une contrée de l'Empire devenue pour lui un asile, comme le désert de l'Arabie en fut un pour le peuple d'Isaël sortant de la servitude d'Egypte :

DEUXIÈME POINT, OCCASIONEL ET ANTICIPÉ.

où elle a une place que Dieu lui a préparée, V. 5. Pr. 35, *pour qu'elle y soit nourrie douze cent soixante jours*. V. 18.

contrée où Dieu lui destine même, pour un temps postérieur, la prérogative de religion dominante, au moyen de laquelle son culte y sera entretenu des deniers publics, durant une période de douze cent soixante années, *avant qu'il achève de s'établir sur la terre.*

ADDITION CONJECTURALE.

Ces 1260 ans commenceront l'an 666.

(1) Ici l'église judaïque étant prise pour type de l'église chrétienne, la contrée où le peuple d'Israël fut à l'abri de l'oppression de Pharaon est prise pour symbole de celle où les chrétiens, dans les temps dont il s'agit ici, seront préservés des persécutions des infidèles. Pr. 50.

dont l'observation fut maintenue pendant quelques années.

ACCOMPLISSEMENT

DU PREMIER POINT.

Trois ans après que la paix eut été donnée à l'Eglise dans tout l'Empire, de nouvelles violences furent exercées contre elle dans la partie orientale, et elles furent renouvelées à diverses époques jusqu'à l'an 324. Mais dans toute l'Europe occidentale et méridionale, que possédait Constantin (1), le christianisme jouit pendant ce temps de la paix et d'une pleine liberté de son culte ; des revenus même pour son entretien lui furent assurés par ce grand prince.

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL

DU DEUXIÈME POINT.

Dans des temps fort postérieurs, cette même contrée obtint un semblable avantage dans des circonstances analogues. Le christianisme, qui, après être devenu dominant dans tout l'Empire au quatrième siècle (ce qui sera le sujet de la prédiction suivante), avait été dépouillé de cette prérogative dans cette contrée même par les Barbares, l'y recouvra dans la suite, par un effet de la conversion de ces peuples, qui fut achevée l'an 666 ; et depuis lors il l'y a conservée jusqu'à ce jour avec l'entretien public de son culte, au lieu qu'elle lui fut depuis enlevée sans retour dans l'Orient par les Arabes et par les Turcs. Aujourd'hui donc on peut regarder ce second point comme accompli en grande partie dans cette partie de l'Europe, plus de onze siècles s'étant écoulés depuis le septième. (Mais, ce point étant anticipé, nous renvoyons les détails à l'explication d'une prédiction correspondante, v. 14 de ce chap.)

(1) Elle s'étendait depuis l'Océan jusqu'au golfe de Venise, et comprenait la Bretagne, l'Espagne, la Gaule (dite la France), et l'Italie.

5ᵉ PRÉDICTION.

7. *Puis*	Après qu'il aura obtenu la liberté dans cette contrée de l'Empire,
il y a eu un combat dans le ciel. Michel et ses anges ont combattu contre le dragon, et le dragon a combattu avec ses anges. Pr. 44. V. 117. 128. 105.	il s'élèvera une terrible guerre entre les chefs de l'Etat. Les sectateurs de la vérité combattront pour elle contre ceux des fausses religions, et ceux-ci combattront contre les premiers.
8. *Mais ceux-ci n'ont pas été les plus forts; et il ne s'est plus trouvé de place pour eux dans le ciel.* Pr. 73. V. 5. 117.	Mais ceux-ci seront battus et défaits; et ils seront dépouillés de toute autorité dans le gouvernement.

6ᵉ PRÉDICTION.

9. *Puis il a été jeté en terre le grand dragon,* V. 118. 128,	Puis seront réduites à l'état d'assujettissement les fausses religions qui auront régné dans toute l'étendue de l'Empire;
le serpent ancien, appelé Diable et Satan, qui avait séduit tout le pays : V. 10. 76. 43. 44. 30. 67,	dont l'antique existence aura été l'ouvrage de la fourberie, qui se seront signalées par des calomnies et des persécutions *contre les amis de l'Evangile*, et qui auront entraîné dans ces crimes tous les habitans :
il a été jeté en terre, et ses anges l'ont été avec lui. V. 118.	elles tomberont dans un état d'assujettissement, et leurs coupables suppôts y tomberont avec elles.

ACCOMPLISSEMENT.

Après que Constantin, maître de tout l'Occident, y eut donné aux chrétiens une pleine liberté pour l'exercice de leur religion, une guerre, dangereuse pour le sort de celle-ci, ne tarda pas à s'élever entre ce prince et son collègue Licinius. Ce dernier, étant devenu maître de tout l'Orient par la défaite de Maximin, y avait recommencé des persécutions contre les chrétiens, et se proposait de faire prévaloir le paganisme dans tout l'Empire, s'il venait à le posséder seul. Il fut battu dans trois actions, et y perdit la plus grande partie de ses armées; puis, complètement défait dans une quatrième, il perdit la couronne. Ainsi, de quatre princes qui gouvernaient conjointement l'Etat l'an 312, il n'en resta plus de païen l'an 324; et Constantin, demeuré seul empereur, ne laissa point d'emplois aux idolâtres, à ceux surtout qui montraient encore un esprit d'intolérance ou de haine contre les chrétiens. Tous ses successeurs, à l'exception de Julien, dont le court règne ne mérite pas d'être compté comme exception, imitèrent l'exemple de ce grand prince.

ACCOMPLISSEMENT.

Par un effet des victoires de Constantin et de la ruine de Licinius, l'on vit tomber dans le dernier degré d'abaissement l'idolâtrie, qui avait infecté l'Empire dès son origine; qui dans les trois derniers siècles avait accusé les chrétiens de trames contre l'Etat, de l'incendie d'une partie de Rome, de celui du palais de Nicomédie, de crimes secrets dans l'exercice de leur culte; qui enfin avait à plusieurs reprises exercé contre eux d'horribles persécutions. Elle perdit, non-seulement le pouvoir de nuire plus long-temps aux disciples de Christ, mais le privilège d'un culte dominant et l'entretien public de son culte. Avec elle furent abaissés et assujettis ses prêtres nombreux, ses satellites, ses suppôts de toute espèce, dans toute l'étendue de l'Empire.

DEUXIÈME SCÈNE

Désignant ce qui se passera dans le ciel au sujet du triomphe du christianisme dans l'empire, et les heureux effets de ce triomphe.

SIGNE DISTINCTIF.

10. *Puis j'ai entendu*

Un signe distinctif annonce une seconde prophétie, *portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

(qui en offre une implicite.)

une grande voix dans le ciel, disant :

Dans le ciel, une voix éclatante publiera ce triomphe du christianisme, disant :

Maintenant ont lieu la délivrance, la puissance et la souveraineté de notre Dieu et le pouvoir de son Oint ;

Maintenant notre Dieu a délivré ses serviteurs ; il comprime par sa puissance la fureur de leurs ennemis ; il est reconnu et adoré comme le suprême Monarque du monde ; et la religion de son divin Envoyé est dominante *dans l'Empire*,

parce que l'accusateur de nos frères, qui les accusait nuit et jour en présence de Dieu, a été précipité. V. 36.

parce que le paganisme, qui vomissait continuellement contre nos frères *les chrétiens* d'odieuses calomnies, bien connues du Dieu *vengeur des crimes*, a été enfin renversé d'une manière éclatante.

2e PRÉDICTION.

Puis cette voix céleste célébrera les causes des triomphes des chrétiens, disant :

ACCOMPLISSEMENT.

Par rapport à ce qui put se passer alors dans le ciel au sujet des faits cités ici et bien dignes d'y être célébrés, voy. *Introd.*, art. 13.

Quant à ces faits mêmes, voici ce que produit l'histoire. Les persécutions cessèrent partout et pour toujours l'an 324. Le culte chrétien devint alors public et dominant, et le trésor public pourvut abondamment à son entretien. Le nombre des prosélytes s'accrut à un point singulier pendant le règne de Constantin et pendant celui de ses successeurs. Vers la fin de ce même siècle, le nombre des adorateurs des fausses divinités était extrêmement réduit, et au milieu du suivant il méritait à peine d'être compté. Tous ces heureux événemens furent d'évidens effets de la ruine des empereurs païens, devenue nécessaire pour arrêter le cours des persécutions, pour permettre l'heureux développement de tous les fruits du christianisme par son culte public, et pour dissiper l'ignorance ou les préventions de ceux qui, jugeant d'une religion par son élévation ou son abaissement, ne pouvaient être désabusés que par la chute du paganisme.

REMARQUE.

La protection divine n'est pas une chose de nature à tomber sous les sens. Mais son action en faveur des chrétiens, dans cette circonstance si critique à la fois et si

11. *Ils l'ont vaincu par le nom de l'Agneau, par la parole de son témoignage, et parce qu'ils n'ont point aimé leur vie jusqu'à mort.* V. 91. 69. 187. Pr. 73. V. 217.	Ils ont obtenu la défaite de leurs ennemis, par la puissante intervention de Jésus *dans ces combats décisifs*, par le courage héroïque que leur a inspiré la force persuasive de sa doctrine, et à cause du grand mérite qu'a eu aux yeux de Dieu leur dévouement sans bornes à la cause de l'Evangile.

3e PRÉDICTION.

12. *A cause de cela, réjouissez-vous, cieux, et vous tous qui y habitez.*	La même voix invitera les intelligences célestes à faire éclater une grande joie au sujet de ces triomphes du christianisme; et le ciel retentira de leurs cantiques d'allégresse.

4e PRÉDICTION.

(En même temps préparatoire pour la scène suivante.)

	Puis elle ajoutera ces mots prophétiques:
12. *Malheur à vous, terre et mer!*	Cet état de prospérité de la religion ne tardera pas beaucoup d'être suivi de grands malheurs pour l'Eglise et pour l'Etat;
parce que le Diable a fondu de divers côtés vers vous avec une grande fureur,	parce que des ennemis extérieurs, attachés à de fausses religions, fondront de divers côtés avec fureur;
voyant qu'il ne lui reste que peu de temps. V. 43.	[ce qui empêchera en même temps, dans leur propre pays, les progrès de l'Evangile.]

difficile, s'accorde bien avec diverses instructions de l'Ecriture sur les voies de la Providence dans des cas analogues. Cette protection spéciale paraît d'autant plus, qu'à l'époque où Constantin adopta le christianisme il n'y avait aucune apparence que cette religion pût s'établir dans l'Etat, au moins avant un fort long temps : la rigueur des persécutions s'étendant alors dans la plus grande partie de l'Empire, le sort des chrétiens paraissant désespéré, et le triomphe de ce prince demandant un concours de circonstances si nombreuses et si singulières, qu'il ne pouvait être prévu ni même supposé ; en sorte qu'on ne peut expliquer par des causes fortuites ou purement humaines les grands événemens cités ci-dessus, et qu'on doit les attribuer à celui que l'Ecriture appelle *le Seigneur des armées*.

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis le cinquième siècle jusqu'au quinzième, les diverses parties de l'Empire furent successivement envahies par diverses nations, toutes attachées à de fausses doctrines, qui désolèrent l'Etat et l'Eglise. (Nous serons bientôt appelé à offrir là-dessus quelques détails.) Les troubles occasionés par ces guerres, les résultats qu'elles eurent, empêchèrent dans les autres pays l'introduction de la religion chrétienne, qui tendait à se répandre hors de l'Empire.

TROISIÈME SCÈNE

Désignant de nouveaux événemens relatifs au christianisme sur les terres de l'empire romain.

SIGNE DISTINCTIF.

13. *Et quand le dragon s'est vu jeté en terre*, V. 128. 118,

Une troisième prophétie, relative aux temps qui suivront la chute de l'idolâtrie, *porte ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

13. *il a chassé la femme qui avait mis au monde un fils vigoureux.* Pr. 42.

Puis des nations étrangères, attachées à de fausses religions, aboliront dans tout l'Empire le christianisme, qui y aura joui jusqu'alors de la prérogative d'un culte dominant.

2e PRÉDICTION.

14. *Mais il a été donné à la femme deux ailes d'un grand aigle, afin qu'elle s'envole au désert* (1)

Mais, comme autrefois le peuple d'Israël, sortant de la servitude d'Egypte, trouva un asile dans les déserts de l'Arabie, ainsi, par une insigne protection du Ciel, cette divine religion trouvera la liberté dans la même contrée qui la

(1) Voy. l'explication du v. 6 de ce chapitre.

ACCOMPLISSEMENT.

Au cinquième siècle, les Barbares du Nord, fondant sur l'empire d'Occident, qu'ils détruisirent, et où ils fondèrent divers états, dépouillèrent le christianisme de son autorité dans cette partie du monde. Au septième et au huitième siècles, les Arabes, attachés à la religion de Mahomet, s'emparèrent de plusieurs parties de l'empire d'Orient, abolirent dans l'Afrique la religion chrétienne, et se bornèrent ailleurs à ôter aux chrétiens la prérogative d'un culte dominant. Enfin, les Turcs, attachés de même au mahométisme, qui, après quatre siècles de guerres, s'emparèrent au quinzième du reste de l'empire d'Orient, n'y laissèrent aux chrétiens qu'un culte, libre à la vérité, mais assujetti à leur domination : ce qui subsiste encore de notre temps.

ACOMPLISSEMENT PARTIEL.

Mais le culte chrétien, qui dans tout l'empire romain fut réduit à un état d'assujettissement par ces divers ennemis, ne le resta pas dans toute l'étendue de ses terres. Il recouvra sa liberté et devint dominant dans la même contrée où il avait trouvé un asile au temps de la persécution de Licinius (de l'an 316 à l'an 324) : ce qui eut lieu par un effet de la conversion de tous les peuples barbares qui s'y étaient établis au cinquième siècle, et avaient fondé plusieurs royaumes en Bretagne, en Espagne, en France

lui aura précédemment offerte, à l'occasion d'un pareil danger;

dans sa place, V. 5, *où elle est nourrie un temps, des temps et la moitié d'un temps, loin de la face du serpent.*

et même elle y recouvrera la qualité de religion dominante, au moyen de laquelle son culte y sera constamment entretenu des deniers publics, pendant douze cent soixante années, à l'abri de la domination d'hommes attachés à de fausses religions, *en attendant qu'il achève de l'établir dans le monde.*

ADDITION CONJECTURALE.

Ces 1260 ans commenceront l'an 666.

3e PRÉDICTION.

15.—16. *Même le serpent a lancé de sa bouche, par derrière la femme, de l'eau comme un torrent pour l'entraîner.* V. 194. 150.

Même l'irruption impétueuse sur cette partie de l'Empire d'une masse de peuples attachés à de fausses religions, qui d'abord n'aura point paru menacer le christianisme, l'exposera au danger le plus imminent de l'extinction de son culte.

Mais la terre a secouru la femme; elle a ouvert sa bouche, et elle a englouti le torrent que le dragon avait jeté de sa bouche. V. 229. 194. 128.

Mais l'Eglise le sauvera en faisant connaître et recevoir sa doctrine *à ces redoutables ennemis;* et elle incorporera dans son sein ces peuples mêmes dont les fausses croyances pouvaient causer sa ruine totale.

et en Italie. Le premier de ces états où il fut rétabli fut la France, à la fin de ce même siècle. Le dernier fut un des royaumes de l'Angleterre, dont la conversion générale fut achevée l'an 666. Depuis son rétablissement dans ces divers états, il y a subsisté, y a été dominant et entretenu des deniers publics jusqu'à nos jours, quoique des armées étrangères y aient souvent fait de grands ravages, remporté plusieurs victoires, et séjourné même pendant des temps plus ou moins considérables. Par-là cette religion, qui y conserve encore ces précieux privilèges, en a déjà joui durant onze siècles et demi, qui forment la plus grande partie de la période désignée dans la prédiction présente.

ACCOMPLISSEMENT.

Les nations barbares qui envahirent l'Occident au cinquième siècle, païennes la plupart, fondirent en masses si considérables et si impétueuses, qu'elles ont été désignées par les historiens sous la figure *d'un torrent*. Quelques-unes d'elles embrassèrent bien le christianisme, à leur entrée dans l'Empire, ou quelque temps auparavant; mais la plupart joignaient à la soif du butin et des conquêtes une grande haine pour le christianisme. Elles exercèrent une cruelle violence contre ses disciples, et méditèrent même de l'abolir dans tous les lieux où elles s'établissaient. Leur fureur se déploya surtout dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne. Ces maux étaient bien imprévus : car ces peuples faisaient la guerre sans l'avoir déclarée; et quand ils entrèrent dans l'Empire, ils n'annoncèrent aucun dessein hostile contre l'Eglise. Tous cependant vinrent à embrasser la doctrine chrétienne, quand ils l'eurent mieux connue. Ainsi s'accrut prodigieusement le nombre des disciples de l'Evangile, qui trouva dès-lors de puissans soutiens dans ces peuples mêmes, destinés en apparence à en consommer la ruine.

4° PRÉDICTION.

17. *Puis le dragon a exercé de la colère contre la femme.* V. 128. Pr. 44.

Puis d'autres peuples, attachés à de fausses religions, déploieront leurs fureurs contre le christianisme dans les pays où les nations précédentes l'auront embrassé. (*Mais ils ne pourront ni le détruire, ni l'asservir.*)

C'est la conversion de ces peuples qui produisit le rétablissement du culte chrétien dans l'Occident, sujet de la prédiction précédente.

ACCOMPLISSEMENT.

Pendant le huitième, le neuvième et le dixième siècles, la plupart des pays de l'Occident, où ces barbares s'étaient établis, eurent à endurer de la part d'autres peuples barbares, nouveaux agresseurs, bien des maux pour leur religion, quoiqu'elle y fût partout dominante et soutenue par le gouvernement. Ces peuples, attachés à de fausses doctrines, ou ignorans et impies, excités tantôt par un zèle aveugle contre le christianisme, tantôt par un ardent désir de butin ou de conquête, auquel se joignait une dureté naturelle de caractère, commirent de très-grandes dévastations et quelquefois les plus affreuses cruautés, surtout contre les ministres de la religion. Cela eut lieu à plusieurs reprises, surtout de la part des Sarrasins, dans les Gaules, l'Italie, la Sardaigne, la Sicile, l'île de Crète, celle de Corse; de la part des Normands, dans l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Frise, l'Italie, l'Espagne et les Gaules; de la part des Hongrais, des Sarmates, des Sclavons, des Bohémiens, dans les pays limitrophes; et de la part des Turcs, qui firent des attaques en plusieurs lieux, prirent Kaminiek, la Podolie et l'Ukraine, et mirent Vienne dans un extrême péril par un siège des plus formidables.

Mais ces peuples, malgré tant d'attaques, de guerres et de succès, ne purent s'établir à permanence dans ces pays, et y faire prédominer leur religion, excepté dans une partie de l'Espagne, où le musulmanisme prévalut pendant quelques siècles, sous la domination des Sarrasins. Le monde religieux remarqua avec raison l'impossibilité où furent ces peuples de faire les conquêtes auxquelles ils aspiraient, dans certains cas surtout où elles étaient près de s'effectuer et paraissaient inévitables, et où la

5° PRÉDICTION.

(Occasionelle et relative à d'autres contrées du monde.)

17. *Et il est allé de là faire la guerre au reste de ses enfans*, V. 9,

Quant aux pays hors des terres romaines, où les fausses religions demeureront long-temps dominantes, on y fera endurer de cruelles vexations au petit nombre des habitans qui auront embrassé l'Evangile, pour en empêcher la libre profession,

qui gardent les commandemens de Dieu et qui retiennent le témoignage de Jésus-Christ. V. 187.

dans laquelle ils ne laisseront pas pour cela de persévérer, selon l'ordre qu'ils en trouveront dans cet Evangile même.

chrétienté se voyait exposée au plus grand péril. Avec plus de raison encore, on y remarqua la puissante intervention de la bonne Providence.

ACCOMPLISSEMENT.

Dans la plupart de ceux des états extérieurs aux terres romaines qui ont reçu le christianisme avant nos jours, tels que la Pologne, le Danemarck, la Prusse, la Bohême, une grande partie de l'Allemagne; cette religion eut, pendant un temps antérieur à son établissement, un nombre plus ou moins grand de disciples, et ne put obtenir l'exercice de son culte public; quelquefois même le simple enseignement de sa doctrine lui fut refusé. L'interdiction qui en fut faite fut souvent accompagnée des mesures les plus sévères et de cruels traitemens. Mais les disciples ne laissèrent pas de persévérer dans sa profession : ce qui contribua à la propager, et enfin à la faire établir dans ces états. — Dans les autres contrées où le christianisme n'est pas encore reçu, et où il existe des chrétiens depuis un temps plus ou moins considérable, ils n'ont pu y obtenir, au moins d'une façon permanente, l'exercice de leur culte. Ainsi, dans la Perse, où il en exista depuis le troisième siècle, et où même leur culte fut publiquement exercé, ils eurent depuis le quatrième au septième siècle de grandes persécutions à endurer, d'abord de la part des princes païens de leur pays, puis de la part des Arabes conquérans, en sorte que leur nombre y fut tellement réduit, que dès lors on put à peine le compter; et aujourd'hui le petit nombre qui y subsiste persévère dans sa profession, quoique privé d'un culte public. Dans le Japon, dans la Chine, dans les Indes, où le christianisme a été porté depuis les derniers siècles, il a rencontré de telles difficultés, qu'il n'a pu y former que peu de prosélytes, et que même des chrétiens étrangers qui s'y étaient établis en ont été expulsés. Cependant ceux qui y restent encore persévèrent dans leur croyance et dans la profession de

PRÉLUDE DE LA IVe ET DE LA Ve SCÈNE.

18. *Puis j'ai été placé sur le bord de la mer*. V. 114.	Un prélude annonce que les événemens désignés dans les deux prophéties suivantes concerneront l'Etat et l'Eglise *sur les terres romaines*.

QUATRIÈME SCÈNE.

Relative à l'empire latin chrétien, occupant l'Europe occidentale et méridionale (1).

SIGNE DISTINCTIF.

CHAP. XIII. 1. *Puis j'ai vu*	Un signe distinctif annonce une quatrième prophétie, *portant ce bui suit* :

1re PRÉDICTION.

Désignant d'une manière générale l'empire dont il s'agit.

1. *s'élever de la mer une bête* V. 114. 126, *qui avait sept têtes* V. 134,	Il s'élèvera une puissance politique sur un territoire qui aura subi, *sous le sceptre de Rome*, sept formes de gouvernement ;
et dix cornes, et sur ses cornes dix diadèmes, et sur ses têtes un nom de blasphème. V. 135. 4. 91. 11.	puissance consistant dans l'ensemble de dix royaumes, tous souverains à l'égard du temporel, mais réunis pour le spirituel sous l'autorité outrageuse de cette même cité.

(1) Formé par la réunion des états de la communion romaine occupant cette contrée, et considérés comme soumis à l'autorité spirituelle du pape.

leur foi, malgré l'état d'assujettissement auquel est réduite leur religion.

ACCOMPLISSEMENT.

Les peuples barbares qui attaquèrent l'empire d'Occident au quatrième siècle, ayant achevé de le renverser l'an 476, y établirent divers états qui formèrent ensuite un nouveau genre d'empire. Avant l'époque de ce renversement, Rome avait exercé l'autorité souveraine sous sept différentes formes, dont la dernière était la dignité impériale dans l'Occident, séparé de l'Orient. Les états que fondèrent dans l'Europe occidentale et méridionale ces peuples conquérans furent au nombre de dix, tous souverains pendant divers temps, et quelquefois réunis sous un seul chef politique. Depuis l'an 666, où ils furent tous devenus chrétiens, ils ont formé un seul empire, sous le point de vue religieux, par leur soumission à l'évêque de Rome. Il a été appelé *latin*, parce que la langue latine y demeura pendant un temps la langue de la nation romaine, et qu'elle s'est conservée dans le culte depuis même que les diverses langues des Barbares eurent prévalu dans la société civile. — L'autorité de Rome sur cet empire et sur tout le reste de la chrétienté, autorité dont rien ne montre dans l'Ecriture que l'institution soit divine, et dont on voit clairement l'origine dans des temps fort postérieurs à ceux de Jésus et des apôtres, est une pure et avilissante tyrannie exercée sur les princes, sur les ministres de la religion et sur les simples particuliers,

2e PRÉDICTION.

Peignant les peuples mêmes qui forment cet empire.

2. *La bête que j'ai vue ressemblait au léopard; ses pieds étaient comme ceux d'un ours, et sa gueule comme celle d'un lion.*	Cet empire sera formé par des peuples d'origine différente, caractérisés à la fois par un naturel sauvage qui les aura portés à d'affreuses dévastations, et par une fureur de conquêtes qui les aura rendus maîtres des pays où ils seront entrés.

Les quatre prédictions suivantes ont pour sujet des événemens relatifs à l'état politique de cet empire.

3e PRÉDICTION.

2. *Et le dragon lui a cédé sa force, son trône et un grand pouvoir.* V. 127. Pr. 44.	Les princes de cet empire tiendront de l'ancien empereur romain leur puissance, soit militaire soit territoriale, leur trône et une autorité très-considérable, *mais non absolue.*

4e PRÉDICTION.

3. *Et j'ai vu l'une de ses têtes comme égorgée à mort; et cette plaie mortelle a*	Des sept formes de l'ancienne souveraineté de Rome, l'une, dont l'abolition aura été accompagnée d'effusion de sang, et qui aura

qui soumettent aveuglément leur raison à son infaillibilité prétendue, ou sacrifient lâchement à ses ordres leur conscience, les droits de leur pays, et quelquefois ceux de la justice ou de l'humanité.

ACCOMPLISSEMENT.

Les peuples barbares qui formèrent dans l'Occident l'empire latin étaient originaires de diverses parties du Nord, et parlaient chacun une langue particulière. Incivilisés, de mœurs dures et féroces, ils commirent des dévastations inexprimables. Avides de conquêtes, ils finirent par s'approprier les riches contrées qu'ils avaient couvertes de ruines.

ACCOMPLISSEMENT.

Quand ces peuples s'emparèrent de divers pays avant de prendre l'Italie, ils obtinrent de l'empereur d'Occident la faculté de s'y établir, et leurs chefs en obtinrent le titre de rois, avec les forces militaires et les revenus du territoire : mais ce fut sous la réserve d'une certaine dépendance à l'égard de ce prince. Puis, quand Rome même et l'Italie tombèrent en leur pouvoir, ils les acquirent avec les mêmes prérogatives, et sous une réserve qui ne différait de l'autre qu'en ce qu'ils durent reconnaître pour chef suzerain l'empereur d'Orient, au lieu de celui d'Occident, qui n'existait plus.

ACCOMPLISSEMENT.

L'empire romain occidental, qui, formé l'an 395 (par la division de l'ancien empire en deux états), avait présenté une septième forme de la souveraineté romaine, et qui avait été aboli l'an 476 par les Barbares, à la suite de

été guérie. V. 134. 217.

semblé abolie pour toujours, sera rétablie dans ce nouvel empire.

5ᵉ PRÉDICTION.

3. *Et toute la terre a été dans l'admiration au sujet de la bête.* V. 229, Pr. 44.

Toute l'église *qui résidera dans cet empire,* sera ravie d'admiration à la vue de ce rétablissement.

6ᵉ PRÉDICTION.

4. *Et ils ont adoré le dragon, qui a cédé le pouvoir à la bête;* V. 222, Pr. 44, *ils ont aussi adoré la bête, en disant : Qui est semblable à la bête, et qui peut combattre contre elle?* V. 222.

Une partie des citoyens resteront sujets de l'ancien empire romain, duquel le nouvel empire aura reçu un pouvoir absolu; et l'autre partie obéira à ce dernier, dont elle exaltera la gloire comme supérieure à toute autre, et la puissance comme invincible contre toute espèce d'agresseur.

Les cinq prédictions suivantes ont pour sujet des événemens relatifs à l'état religieux de cet empire.

sanglantes guerres, paraissait depuis lors détruit pour toujours. Mais trois cent vingt-quatre ans après cette abolition, Charlemagne, roi de France, devenu maître de l'Allemagne, de l'Italie et d'autres pays, fut proclamé à Rome empereur d'Occident; et dès lors l'ancien empire d'Occident fut généralement regardé comme rétabli.

ACCOMPLISSEMENT.

Cet événement fut le sujet d'une grande joie pour l'église latine, dont les membres allaient être réunis sous un prince unique siégeant dans leur ancienne métropole, et qui allait acquérir dans sa personne un défenseur zélé et important; il le fut surtout pour le pape vivant à cette époque et pour ses successeurs, à cause de l'accroissement de gloire et de puissance qu'ils surent en retirer (ce que nous verrons ailleurs).

ACCOMPLISSEMENT.

Par une suite de l'événement qui accomplit la prédiction précédente, une partie des citoyens romains demeura soumise à l'empereur d'Orient, qui avait abandonné la suzeraineté sur l'empire d'Occident, et l'autre fut uniquement soumise au prince de celui-ci. Cette dernière conçut de grandes espérances de cet événement. Les habitans de Rome en particulier, qui depuis soixante-dix ans avaient vécu sous le gouvernement de leur évêque, firent éclater leur joie. Par-là cette cité recouvrait son antique majesté, pouvait braver les attaques des Barbares et les prétentions de l'empereur d'Orient; et tous les pays de l'Occident, réunis sous le sceptre d'un seul chef, distingué par le mérite et la valeur, allaient acquérir un haut degré de gloire, de force et de prospérité. — Pendant la vie de Charlemagne, l'Empire conserva cette unité politique. Depuis, il la perdit, et la recouvra à diverses reprises. Le sceptre étant passé dans les mains des rois de Germanie, il fut de nouveau divisé sous leur règne; mais

7e PRÉDICTION.

5. *Et il lui a été abandonné une bouche, disant de grandes choses, même des blasphèmes.* V. 194. 11.

Le Ciel laissera adopter à cet empire une doctrine qui contiendra beaucoup de choses vaines et fastueuses, quelques-unes même outrageantes pour Dieu et pour ses créatures.

il conserva toujours l'unité religieuse par la constante soumission de tous les états qui le composaient à l'autorité des papes. Les Empereurs continuèrent d'être couronnés à Rome ; et les citoyens, lors de cette cérémonie, marquaient à la fois leur satisfaction et leurs vœux pour l'Empire par ces acclamations : « Victoire et longue vie « au pape, à l'empereur, aux soldats romains et teutons ! » Dans la suite, les habitans de Rome ne voulurent plus pour maîtres des princes allemands ; et les évêques de cette ville, au douzième siècle, commencèrent à exercer sur elle et sur un grand territoire une domination temporelle, qui ne fut absolument indépendante des empereurs et souveraine que depuis l'an 1355. Néanmoins l'Empire, dont cette cité demeurait la souveraine spirituelle, conserva le nom de *romain*, avec celui de *germanique*, jusqu'à l'an 1806, où le prince qui régnait alors ne garda, par un traité fait avec la France, que le titre d'*empereur d'Autriche*. La durée de mille six années, qu'a eue cet empire (depuis l'an 800 à l'an 1806), a bien répondu aux espérances des Romains sur sa stabilité, désignée dans le texte : d'ailleurs il subsiste encore dans le sens religieux. Et ne pourrait-il pas un jour reprendre la vie dans le sens politique ?

ACCOMPLISSEMENT.

Pendant le temps de l'invasion des Barbares, il avait commencé de s'introduire dans l'Eglise des erreurs, dont le nombre s'accrut beaucoup depuis ce temps, et qui se sont la plupart maintenues jusqu'à nos jours dans tous les pays où la Réformation n'a pas été établie : erreurs qu'on a justement appelées de *fastueuses* superstitions, et que l'Ecriture condamne évidemment, soit par un silence absolu sur les points de doctrine qu'elles supposent, soit par des paroles formelles. Une première espèce consiste dans l'altération de la doctrine évangélique : telles sont la croyance à un grand nombre de prétendus miracles

8e PRÉDICTION.

5. *Et il lui a été abandonné la faculté de faire la guerre pendant quarante-deux mois.* V. 19.

La souveraineté de cet empire subsistera, par une permission céleste, pendant douze cent soixante ans (ou pendant un nombre d'années intermédiaire entre celui-là et celui de treize cent deux ans).

ADDITION CONJECTURALE.

Elle commencera l'an 666, et finira en conséquence l'an 1926, ou entre cette année-là et l'an 1968.

9e PRÉDICTION.

6. *Puis elle a ouvert sa bouche*, V. 23. 194,

Lorsque cette souveraineté sera formée, cet empire rendra publique dans son sein la doctrine qui y aura été auparavant admise par les individus;

pour blasphémer contre Dieu, V. 11,

doctrine attentatoire à l'honneur exclusif dû au seul vrai Dieu,

opérés par la Vierge, par les saints et même par leurs reliques; une pompe dans le culte très-somptueuse et très-dispendieuse, surtout dans les grandes villes; la croyance à des œuvres surérogatoires des saints; un grand nombre de fêtes en leur honneur, occupant plus de la quatrième partie de l'année; l'addition de plusieurs sacremens à ceux que Jésus-Christ a institués; le sacrifice de la messe; la confession auriculaire; certains genres de pénitence; l'usage de la langue latine dans le culte; les pélerinages; l'abstinence des viandes en certains temps; l'interdiction du mariage aux ecclésiastiques; le grand nombre d'ordres religieux, et la multitude des monastères et des chapelles. Une seconde espèce va jusqu'à outrager Dieu et des créatures. (Le détail en appartiendra à l'accomplissement d'une des prédictions suivantes, dont elle a mérité d'être le sujet particulier.)

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

L'empire latin subsista dans son entier jusqu'au seizième siècle, où quelques peuples s'en détachèrent par la Réformation. Depuis lors il a continué de subsister dans le reste des peuples qui l'avaient auparavant composé. Ainsi il a déjà onze siècles et demi de durée, depuis le temps où il se trouva complètement formé par la conversion de tous les peuples barbares au christianisme, et par leur soumission à l'autorité spirituelle de Rome : soumission qui eut lieu dans le même temps et par le fait même de leur conversion à la religion chrétienne.

ACCOMPLISSEMENT.

Lorsque tous ces peuples eurent reçu le christianisme, et que l'empire latin fut pleinement formé, ils ne se bornèrent plus à pratiquer un culte privé, mais ils pratiquèrent un culte public qui devint dominant chez tous, et y fut soutenu des deniers de l'Etat. — La doctrine romaine qu'ils adoptèrent, et qui est encore suivie de nos

pour blasphémer son nom, et son tabernacle, et ceux qui habitent dans le ciel. V. 91, Pr. 75.

et outrageuse pour son suprême pouvoir, pour les vrais fidèles réduits à un culte privé, et pour les anges (ou *les saints*) glorifiés dans le ciel.

10e PRÉDICTION.

7. *Même il lui a eté abandonné la faculté de faire la guerre aux saints, et de les vaincre.* V. 173.

Le ciel permettra même que les princes de cet empire exercent une cruelle violence contre ceux des chrétiens qui persisteront à pratiquer le culte dans sa pureté, et qu'ils leur en ôtent le public exercice.

jours par la plupart, contient, outre de simples altérations du christianisme (citées plus haut), des erreurs d'un genre plus grave encore et très-condamnables. Une première espèce déroge grièvement à l'honneur dû à Dieu, par des prières et des actes d'adoration adressés à la vierge Marie et à de prétendus saints, par le culte des images et par l'adoration de l'hostie. Une seconde espèce est une usurpation, que se permettent les papes et le clergé, de certains pouvoirs qui n'appartiennent qu'à l'Etre Suprême, par l'absolution des péchés accordée à qui ils le jugent convenable, par la défense de lire l'Ecriture-Sainte, par certains titres superbes que prend le pape, et par une folle prétention de sa part à d'exorbitantes prérogatives. Une troisième outrage indignement ceux des chrétiens qui n'admettent pas la doctrine romaine, leur donnant les titres d'*hérétiques* dans le sens le plus odieux, de *schismatiques*, d'*impies* même; les anathématisant, les privant des droits politiques et civils, et les déclarant damnés pour l'éternité. Une quatrième est très-offensante pour les anges et pour les fidèles glorifiés, les faisant intervenir jusque dans des choses viles, ridicules ou minutieuses de cette terre; assignant des places dans leur sainte société à des hommes dont la conduite a été sur la terre un objet de scandale, et prétendant même disposer de leur glorieux ministère pour exécuter certaines volontés de leur part.

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Depuis le douzième siècle, les fidèles amis du pur Évangile ont enduré, dans la plupart des pays composant l'empire latin, des vexations diverses de la part des catholiques. D'abord elles se bornaient à l'excommunication, la privation des droits civils, celle de la sépulture dans les cimetières publics, et la confiscation des biens; puis l'on en vint à la peine de mort, et quelquefois aux plus cruels supplices, pour en extirper la race.

11e PRÉDICTION.

SENS CONJECTURAL.

7—8. *Il lui a aussi été accordé un pouvoir sur tout peuple* Cet empire obtiendra aussi un genre de pouvoir religieux sur l'universalité des sujets de toute

Voici les principales persécutions exercées contre eux :

1° En Angleterre, à plusieurs reprises, au douzième, au treizième et au quatorzième siècle, ils furent les uns condamnés à mort, d'autres marqués au front avec un fer rouge, d'autres livrés aux flammes, d'autres condamnés à périr de faim. Au seizième siècle, il y eut, durant trois ans consécutifs, de cruelles persécutions, qui furent terminées par la réformation de ce pays. — 2° En Ecosse, il y en eut à trois reprises, dans le seizième siècle, qui furent suivies d'une guerre de plusieurs années entre la reine et le peuple. — 3° En Hongrie, au dix-septième siècle, durant dix années. — 4° Dans les Pays-Bas, au treizième siècle et au seizième, surtout depuis l'an 1568 à l'an 1572, où les horribles cruautés exercées contre les protestans allumèrent une longue et sanglante guerre. — 5° En Espagne, au douzième siècle, et surtout au seizième, où l'on fit périr par les plus cruels supplices un nombre prodigieux de protestans, en sorte qu'il n'en resta plus de traces. — 6° En Italie, au treizième siècle, au quatorzième, et surtout au seizième, où l'effet fut le même qu'en Espagne. — 7° Dans les vallées du Piémont, au quinzième siècle, au seizième, et surtout au dix-septième, où l'on joignit aux massacres, aux exécutions, à la peine du feu, précédemment exercés contre les habitans, l'envoi de fortes armées, qui commirent à deux reprises des cruautés inexprimables dans tout ce malheureux pays. — 8° En France, depuis le douzième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième. (Nous avons exposé un détail de ces dernières sur le v. 5 du chap. XI.) Et l'avenir ne pourra-t-il pas offrir encore de pareils attentats ?

L'accomplissement est encore à venir.

et famille et ordre et langue; V. 138,
et elle sera adorée de tous ceux qui gouvernent sur la terre, dont les noms n'ont pas été écrits dans le registre de la vie de l'Agneau, scellé depuis la fondation du monde. V. 222. 119, Pr. 73, V. 143. 169. 159. 22.

extraction, de toute condition et de toute langue;
et il sera servi dans ses décrets par des princes qui, selon la prescience du Seigneur dès l'origine des états, doivent s'opposer fortement à l'exercice du culte vraiment évangélique.

EXHORTATION MORALE.

9. *Quiconque a des oreilles, qu'il écoute.*

Ceux qui comprendront cette prophétie devront profiter de l'instruction qui va être donnée.

Les deux dernières prédictions se rapportent à la destruction de cet empire.

12e PRÉDICTION.

10. *Si quelqu'un mène en captivité, il va en captivité;* Pr. 71. 67,
si quelqu'un tue par l'épée, il est juste qu'il soit tué par l'épée. Pr. 71, V. 199.

Les princes de cet empire ayant mené en captivité *les fidèles amis de l'Evangile,* seront un jour eux-mêmes menés en captivité;
et ayant porté l'abus du pouvoir souverain jusqu'à ravir la vie *à ces innoçens sujets*, ils seront justement mis à mort par ce même pouvoir, *qui aura passé en d'autres mains.*

13e PRÉDICTION.

10. *Ici est l'attente et la foi des saints.* Pr. 67, V. 173.

Ce grand événement aura été l'objet d'une longue attente et d'une ferme espérance des constans observateurs de la pureté du culte.

Dem ême.

De même.

CINQUIÈME SCÈNE

Relative à la papauté dans ses rapports avec l'empire latin.

SIGNE DISTINCTIF.

11. *Et j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une cinquième prophétie, *portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION

Désignant d'une manière générale une autre puissance, objet de cette prophétie.

11. *une autre bête s'élever de la terre.* Pr. 86, V. 115.

On verra aussi une puissance d'un genre différent, formée dans l'Eglise.

Elle avait deux cornes semblables à un agneau; mais elle parlait comme un dragon. Pr. 63.

Elle emploiera à son service deux sortes de chefs *ecclésiastiques*, qui auront toutes les apparences de la débonnaireté, de la douceur; mais elle donnera des ordres dictés par l'orgueil, l'astuce et la cruauté, *dont ils seront les fidèles organes.*

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Depuis le quatrième siècle, les évêques de Rome s'arrogèrent une autorité toujours croissante dans la chrétienté, alléguant que le siège de Rome était la chaire de saint Pierre, et que ceux qui l'occupaient devaient faire observer les lois ecclésiastiques. Cette autorité était déjà parvenue à un haut degré au septième siècle, quand l'empire latin fut complètement formé. Le pape venait alors de recevoir de l'empereur d'Orient le titre exclusif d'*évêque universel de la chrétienté :* titre cependant qui n'emportait qu'une primauté d'honneur, avec la faculté de reconnaître les évêques, et celle de donner leurs conseils et leurs soins à l'église universelle. Mais c'est surtout depuis cette époque que se forma la papauté proprement dite, colosse étonnant de puissance et de domination despotique dans l'église de Christ. Depuis lors l'ambition des évêques de Rome, leurs prétendues prérogatives et les actes de leur autorité arbitraire, s'accroissant considérablement pendant quelques siècles, firent enfin de leur dignité un empire qui, sous prétexte de sa spiritualité, fut aussi réel et plus absolu qu'aucun empire politique puisse l'être. Le délire de leur orgueil s'est montré dans la pompe de leur couronnement, suivi d'une adoration rendue à leur personne, aussi-bien que dans les titres superbes de *très-saint père*, de *souverain pontife*, de *vicaire de Jésus-Christ*, de *seigneur des seigneurs*, de *roi des rois*, etc. De là une dictature outrageante sur les princes, l'acquisition d'immenses richesses, le faste superbe dont ils se sont entourés, leur souveraineté sur une partie

La deuxième et la troisième prédiction se rapportent à des pouvoirs temporels exercés par les papes sur l'empire latin.

2e PRÉDICTION.

12. *Elle exerce tout le pouvoir de la première bête en sa pré-*

Cette puissance, *quoique proprement ecclésiastique*, disposera à son gré de toutes les espèces de

de l'Italie. Ils ont employé non moins de ruse que d'audace pour maintenir leurs pouvoirs usurpés ; aucune voie directe ou indirecte, adroite ou violente, ne leur a coûté pour soumettre ou exterminer tout ce qui voulait se soustraire à leur joug.

La papauté est servie par deux corps nombreux et dévoués : le clergé séculier et le clergé régulier (soit monastique), également attachés à son service par choix, par serment, par leurs propres intérêts, et d'autant plus disposés à soutenir sa puissance que l'interdiction du mariage les lie moins à l'ordre civil et politique. L'un et l'autre de ces clergés se sont d'ordinaire montrés sous les dehors de la débonnaireté et d'une charité particulière, annonçant le seul désir de procurer le bonheur présent et éternel des membres de l'Eglise ; et la conduite de plusieurs ecclésiastiques a répondu à ces respectables apparences. Mais le plus grand nombre, surtout dans le haut clergé, a montré une vanité, un orgueil, une fourberie ou une cruauté aussi déshonorantes pour leur vocation que scandaleuses pour l'Eglise. L'histoire est pleine de traits qui le confirment. — Quels fidèles et précieux serviteurs a trouvés dans leurs personnes le Maître siégeant à Rome, qui de là, comme d'un centre, a constamment dirigé et excité leur action ! Et avec quelle adresse il a su, pour divers offices ou cas particuliers, choisir dans leurs diverses classes des ministres spécialement propres à servir sa cause : légats, inquisiteurs, confesseurs, jésuites, ordres mendians, émissaires du plus bas ordre, etc. ! — Et comment eût pu, sans ce mécanisme aussi habile que constant, se former et se maintenir un pouvoir à la fois si colossal et si oppressif ?

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Les pouvoirs que les papes et le clergé s'arrogèrent dans l'Occident, surtout depuis le septième siècle, étaient la plupart des attentats formels contre l'autorité des

sence. V. 129.

pouvoirs de l'Empire dont il vient d'être parlé; et cela sans que celui-ci veuille ou ose l'en empêcher.

(1) Pour des tributs annuels, pour des taxes extraordinaires, pour la promotion des cardinaux, pour la création de nouvelles charges, pour des annates, des amendes, des bulles, des indulgences, etc.

princes, contre l'indépendance des peuples et les droits des particuliers. Ils les exercèrent partout, tantôt avec l'approbation des rois même, tantôt contre le vœu de la nation, tantôt au mépris des réclamations ou des efforts opposés des monarques et des peuples. La cour de Rome poussa de siècle en siècle ses audacieux empiétemens jusqu'à rendre tributaires les princes, à exiger d'eux les hommages les plus humilians, à autoriser les fils dans l'usurpation de la couronne de leurs pères, à souffler le feu des guerres civiles, à faire regarder son consentement comme nécessaire pour l'élection des empereurs, à favoriser chez les évêques un singulier accroissement de pouvoirs, qu'elle savait bien faire servir au soutien de sa propre puissance; à affranchir le clergé de la juridiction séculière, à assujettir les pouvoirs civils au pouvoir ecclésiastique, à attribuer au Saint-Siège la sanction de toutes les lois de l'Eglise, à multiplier singulièrement les couvens, qui s'enrichirent sans mesure; à enrichir Rome même par d'immenses sommes, adroitement ou forcément obtenues de toutes les parties de la chretienté (1), à exiger le célibat des ecclésiastiques, à nommer et à déposer les évêques, à convoquer et à dissoudre les conciles, à ordonner et à diriger des guerres contre des peuples infidèles, à s'arroger le droit de suprématie temporelle et spirituelle sur tous les pays qui deviendraient chrétiens, à détrôner tout souverain rebelle à leurs décrets, etc. : tous actes qui ont porté le plus grand préjudice à la population et à la prospérité de tous les pays catholiques, et dont plusieurs ont causé des troubles, des scandales et des malheurs sans nombre. Les ecclésiastiques, surtout le haut clergé et certains ordres, ont plus ou moins soutenu ces diverses atteintes portées par les papes aux droits des princes et des peuples, en les approuvant et les secondant par leurs actes publics et particuliers, vivant eux-mêmes du produit de ces abus, quelques-uns même y gagnant de grands privilèges, des honoraires exorbi-

3e PRÉDICTION.

12. *Et elle fait que la terre et tous ses habitans adorent la première bête, dont la plaie mortelle a été guérie.* V. 229. 222. 129.

Et par un acte formel, elle soumettra l'Eglise et tous ses membres aux princes dudit Empire, dans lequel une de ses anciennes formes de gouvernement aura été rétablie.

Les cinq prédictions suivantes se rapportent à l'autorité spirituelle de la papauté.

4e PRÉDICTION.

13. *Même elle fait de grands prodiges,* V, 107,

Bien plus : elle fera des choses d'une singulière hardiesse, qui supposeront sans fondement chez elle des facultés surnaturelles.

jusqu'à faire descendre du ciel sur la terre, en présence des

(Elle ira jusqu'à frapper les églises *ou leurs membres* de graves peines, d'après une prétendue au-

tans et des faveurs particulières du Maître qu'ils ont servi à tout prix.—L'autorité de Rome a cessé au seizième siècle de s'exercer sur une partie des états de l'Occident, qui s'y est soustraite par la Réformation ; et dès lors sa tyrannie a été moins rigoureuse à l'égard de l'autre partie, dans laquelle même les princes, au siècle dernier, ont aboli plusieurs des établissemens et des prérogatives de l'église romaine.

ACCOMPLISSEMENT.

C'est par le pape, avec le consentement du peuple de Rome, que fut opéré, l'an 800, le rétablissement (cité plus haut) de l'empire d'Occident. Léon III proclama Charlemagne empereur, et le couronna, le jour de Noël, dans le temple de Saint-Pierre, au moment où ce prince priait incliné devant l'autel; après quoi il se prosterna lui-même devant ce prince qu'il venait de créer. Dès lors l'on estima généralement que l'ancien empire, aboli depuis plus de trois siècles, était rétabli par cet acte du pontife; l'Eglise reconnut les Empereurs pour ses maîtres, et ses chefs même furent long-temps tenus de faire confirmer par eux leur élection. Des empereurs suivans ayant voulu, pour rendre leur autorité plus sacrée, être couronnés par la main des papes, ceux-ci prirent de là occasion de prétendre que l'élection de ces princes était nulle si elle n'était ratifiée par le Saint-Siège. L'usage, se changeant en principe, eut force de loi jusqu'à l'an 1338, où il fut supprimé par les états de l'Empire.

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

A tous ces actes, les papes en ont joint d'autres plus singuliers encore, par lesquels ils se sont attribué certaines perfections ou facultés qui n'appartiennent qu'à Dieu, savoir : l'infaillibilité, l'impeccabilité, le pouvoir de délier des sermens, de disposer du ministère des anges, d'interdire la lecture de la Bible, de donner la seule interprétation admissible de ce divin livre, de décider quels

hommes. V. 107. 129. 179.	torité du ciel; et cela sans que les catholiques veuillent ou osent y résister.

5e PRÉDICTION.

	SENS CONJECTURAL.
14. *Et elle séduit ceux qui gouvernent sur la terre, par les prodiges qu'il lui a été accordé le pouvoir de faire en présence de la bête ;* V. 119. 107. 129,	Elle fera tomber dans un piège les chefs des états, par le moyen de choses hardies et comme merveilleuses qu'elle exécutera à la face de l'Empire et sans éprouver de résistance :
disant à ceux qui gouvernent sur la terre, V. 119,	elle engagera ces princes
de faire une image pour la bête : V. 132, *qui a eu une plaie de l'épée, et qui a vécu.* V. 61. 199.	à établir un gouvernement qui soit une représentation, *à un certain égard,* de cet empire même; et leur fera pour cela considérer que celui-ci, malgré son partage en plusieurs états à cette époque,

sont les livres canoniques, d'instituer de nouveaux sacremens, d'établir de nouveaux articles de foi, de faire des lois touchant des choses dont les auteurs sacrés n'ont rien dit, d'accorder des dispenses contre le droit et les saints livres, de pardonner les péchés, de placer au nombre des saints, d'exclure du ciel, de livrer aux peines éternelles, de retrancher à un chrétien, pour quelque cause que ce soit, l'usage des sacremens et toute union avec l'Eglise; de faire cesser tout service religieux dans un lieu quelconque, enfin de prononcer ces diverses sentences de la part du Ciel. Ils vont jusqu'à donner aux deux derniers de ces pouvoirs les noms de *foudres du Vatican*, de *foudres de l'Eglise*. Ces foudres, l'un des plus forts instrumens de la domination papale, ont été la plus fréquente cause des troubles, des guerres et des bouleversemens dans les empires, qu'on a lieu d'attribuer à la cour de Rome.

L'accomplissement est encore à venir.

n'a pas cessé d'exister comme unique *dans le sens religieux.*

6e PRÉDICTION.

SENS CONJECTURAL.

15. *Et il lui a été accordé de donner un esprit à l'image de la bête*, V. 132,

Le Ciel permettra encore qu'elle remette un système de religion (ou une faculté religieuse) entre les mains du gouvernement représentant ledit empire ;

en sorte que l'image de la bête parlât même.

en sorte que ce gouvernement ira jusqu'à prescrire une doctrine *que devront professer les sujets : faculté étrange dans un gouvernement esssentiellement politique !*

7e PRÉDICTION.

SENS CONJECTURAL.

15. *Et elle fait que ceux qui n'adoreront pas l'image de la bête soient mis à mort.* V. 222. 132.

Elle parviendra à faire mettre à mort ceux qui refuseront d'obéir à ce gouvernement.

8e PRÉDICTION.

SENS CONJECTURAL.

16. *Et elle fait contraindre tous les habitans, soit petits soit grands, soit riches soit pauvres, soit libres soit serviteurs, à porter une marque sur la main droite ou sur le front ;*

Elle fera contraindre tous les sujets, sans distinction de rang ou d'état, à porter sur leur personne une marque visible de leur soumission à cet empire ;

en sorte que personne ne puisse acheter ou

en sorte que nul ne puisse acheter ou vendre s'il ne porte cette mar-

De même.

De même.

De même.

vendre s'il n'a la marque; savoir : le nom de la bête ou le nombre de son nom.

que, savoir le nom même de l'Empire exprimé par les lettres vulgaires ou par un nombre.

Cette dernière prophétie est suivie d'une indication du nom de *la bête sortie de la mer*, comprenant peut-être la date de son origine.

INDICATION FIGURÉE

du nom de *latin* que portera l'empire désigné par *la bête sortie de la mer.*

18. *Ici est la sagesse.* Pr. 43.

Il faut une pénétration particulière pour découvrir le nom de l'empire qui a été désigné par *une bête sortie de la mer.*

Que celui qui a de l'intelligence suppute le nom de la bête : c'est un nombre d'homme, et ce nombre est six cent soixante-six. V. 179.

Mais si quelqu'un vient à saisir le sens de la prophétie relative à cette *bête*, il trouvera ce nom dans le nombre six cent soixante-six (1).

(1) En d'autres termes : « Le nom de l'empire désigné par *la bête sortie de la mer*, formera, par la valeur de ses lettres, le nombre 666 ».

REMARQUE.

Le mot de la langue grecque (*lateinos*) qui répond à celui de *latin* dans le français, produit, par la valeur numérique de ses lettres, le nombre 666, qui par-là l'exprime avec une parfaite exactitude. Il se trouve aussi que le mot hébreu (*romiith*) qui répond au mot *romain*, produit également ce nombre (1). Ainsi, soit que l'Apocalypse ait ici en vue le mot grec ou le mot hébreu, la prédiction présente se trouvera également accomplie, puisque l'empire dont elle parle a porté le nom de *latin* depuis l'établissement des Barbares, et a conservé le nom général de *romain*; d'autant plus que Rome en a été et en est encore la capitale sous le point de vue religieux.

(1)

λ	—	30		ר	— 200.
α	—	1		ו	— 6.
τ	—	300		מ	— 40.
ε	—	5		י	— 10.
ι	—	10		י	— 10.
ν	—	50		ת	— 400.
ο	—	70			666.
ς	—	200			
		666			

On ne doit pas s'étonner de trouver ici *lateinos* au lieu de *latinos*; car les anciens Grecs rendaient l'*i* long des Latins par *ei*; et les Latins mêmes l'écrivaient ainsi.

ADDITION CONJECTURALE

d'après les mots **c'est un nombre d'homme.**

(*C'est un nombre d'homme*). V. 129. — **Et ce nombre lui indiquera en même temps l'année de la naissance de Jésus-Christ, de laquelle il faut dater le commencement de cet empire.**

SIXIÈME SCÈNE

Concernant une petite partie de la chrétienté demeurée fidèle à la pureté du culte.

SIGNE DISTINCTIF.

CHAP. XIV. V. I. *Puis j'ai vu :* — Un signe distinctif annonce une sixième prophétie *portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

1. *et voici l'Agneau se tenant sur le mont Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille personnes*, V. 69, Pr. 80. 50, — Objet digne d'admiration! Le culte chrétien dans son excellence demeurera suivi par un nombre de fidèles, petit, mais formant dans la chrétienté un corps connu et remarquable,

ayant le nom de son Père écrit sur leurs fronts. — que Dieu distinguera et saura conserver au milieu même de grands périls.

2e PRÉDICTION.

2—3. *Et j'ai en-* — De même que dans le ciel les

AUTRE REMARQUE
relative à l'addition conjecturale.

Cette addition suppose que la formation de cet empire, au moins de sa généralité, sera achevée l'an 666 de l'ère chrétienne. Or toute la partie de l'Occident qui s'étend depuis l'Océan jusqu'au golfe de Venise et à la Rhétie (comprenant la Grande-Bretagne, l'Espagne, la France et l'Italie), se trouva l'an 666 toute convertie au christianisme et soumise à l'autorité papale. Par-là fût formée la totalité de l'empire latin.

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis le quatrième siècle, où des erreurs commencèrent à infecter l'Eglise, jusqu'au temps de la Réformation, il y eut constamment, dans la généralité des pays chrétiens, un nombre plus ou moins considérable de fidèles qui demeurèrent attachés au pur Evangile, et en firent hautement profession; et depuis la Réformation, il en a subsisté, même en assez grand nombre, dans quelques-uns des pays où le catholicisme est resté dominant. La longue conservation de ce corps de fidèles, au milieu de tant de troubles et de guerres qui ont désolé le monde, et de tant de maux qu'ils ont eu en particulier à endurer de la part d'un cruel fanatisme, ne peut-elle pas, ne doit-elle pas être attribuée à une spéciale protection du Ciel?

ACCOMPLISSEMENT.

L'accomplissement de cette prédiction ne saurait être

tendu un bruit du ciel comme une voix d'eaux excellentes, et comme une voix d'un grand tonnerre; et j'ai entendu un bruit de joueurs de harpes touchant leurs harpes; et ils chantent un hymne nouveau, devant le trône, devant les anciens et devant les quatre Etres vivifians; V. 152. 142. 39. 79. 80.

assemblées religieuses des saints anges, auxquels les plus éloquens prédicateurs portent la parole, rendent à Dieu le plus pur hommage dans leurs hymnes sublimes, accompagnés des sons des plus ravissans instrumens, devant son trône et devant la cour céleste,

et personne ne pouvait apprendre ce cantique, sinon les cent quarante-quatre mille qui avaient été rachetés de la terre. V. 229.

ainsi dans ce monde ce petit nombre de fidèles, libres du joug de l'église catholique, rendront à Dieu un culte pur, qu'eux seuls entre les chrétiens sauront apprendre de l'Evangile.

3e PRÉDICTION.

4. *Ceux-ci ne se sont point souillés avec les femmes, car ils sont vierges;* Pr. 81, V. 51,

Une partie de ces fidèles n'aura jamais été infectée des nombreuses superstitions dominantes dans l'Eglise, car elle n'aura suivi d'autre règle que l'Evangile;

ceux-là suivent l'Agneau où qu'il aille; V. 69,

une autre endurera, pour la pureté de son culte, de grands maux qui ne l'empêcheront pas d'y persévérer;

ceux-là ont été acquis d'entre les hommes: V. 179,

une autre sera formée d'un nombre de catholiques convertis.

prouvé directement, puisqu'il s'agit d'une conformité de certaines choses terrestres avec d'autres qui ont lieu dans le ciel. Mais on peut l'estimer accomplie dans la personne des mêmes fidèles que nous avons regardés comme l'objet de la précédente prédiction, puisque l'objet de ces deux prédictions est le même, puisque le sujet particulier de celle-ci peut être considéré comme une conséquence du sujet de l'autre, et que l'autre a déjà eu son accomplissement.

ACCOMPLISSEMENT.

Ce corps a été composé de trois sortes de fidèles, distinctes par certains traits. La première, qui exista depuis le quatrième au douzième siècle, fut formée de chrétiens qui n'avaient jamais adopté les superstitions introduites, mais s'étaient toujours transmis de génération en génération le culte dans sa pureté, tel que l'enseigne l'Evangile, et l'avaient pratiqué en liberté, osant même quelquefois s'élever contre les erreurs naissantes ou établies. La seconde a été composée de ceux qui depuis le douzième siècle, persécutés à diverses époques par les catholiques romains pour l'exercice de leur culte, y ont persévéré avec une héroïque constance. La troisième a été formée de catholiques qui se sont convertis en divers temps

4e PRÉDICTION ANTICIPÉE.

4. *prémices pour Dieu et pour l'Agneau.* V. 69, Pr. 44.

La société de ces fidèles ne sera encore que le germe d'une société postérieure, qui comprendra la totalité de l'église chrétienne.

5e PRÉDICTION.

5. *Et il ne s'est pas trouvé de fraude dans leur bouche : ils sont irrépréhensibles.* V. 194.

Il ne se trouvera aucune fraude ou obliquité dans leur doctrine ; et ils ne feront rien de répréhensible *pour l'établir ou la propager.*

VIIe SCÈNE PRINCIPALE.

Concernant les divers apôtres de la vérité (1).

SIGNE DISTINCTIF.

6. *Puis j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une septième prophétie, *portant ce qui suit :*

(1) Nous appelons *la vérité*, soit le christianisme par opposition au judaïsme et à toutes les fausses religions, soit le pur christianisme, par opposition à des religions portant le nom de chrétiennes, mais altérées dans des points essen-

avant la Réformation, surtout du douzième au quinzième siècle : période pendant laquelle les prédications de Walda, de Wiclef et d'autres zélés amis de la vérité en amenèrent un très-grand nombre au culte pur de la primitive Eglise. Les deux dernières sortes ne sont pas tellement distinctes que quelques-uns de la troisième, vivant dans les mêmes temps et dans les mêmes lieux que ceux de la seconde, n'aient pu être enveloppés dans les mêmes persécutions.

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Au seizième siècle, plusieurs états catholiques adoptèrent le culte pratiqué auparavant par ces fidèles. (Il doit s'établir un jour dans tout le reste de la catholicité, d'après des prédictions postérieures.)

ACCOMPLISSEMENT.

La doctrine que professaient les susdits fidèles n'offrait (non plus que celle des protestans pendant et après la Réformation) aucune supposition de miracles en sa faveur, aucune omission de quelque dogme ou devoir établi dans l'Ecriture-Sainte, aucun article fondé uniquement sur des traditions ou sur une prétendue infaillibilité de quelque homme que ce soit. La seule règle qu'ils suivaient était l'Ecriture, expliquée dans chacun de ses points, d'après son ensemble, et non d'après quelques mots pris isolément et sans égard pour d'autres, propres à en restreindre ou à en éclaircir le sens.

Ils n'employèrent, pour faire triompher leur foi, aucune voie de contrainte, aucune calomnie contre ceux qui la repoussaient, aucun genre de séduction. Ils s'abstinrent même de vengeance contre d'injustes ennemis; et les guerres qu'ils eurent avec ceux-ci n'étaient de leur part qu'une légitime défense contre de violentes attaques, ou des précautions nécessaires contre d'imminens dangers.

tiels. Nous appelons *apôtres de la vérité*, des hommes qui la portent ou la font répandre en divers lieux.

1re PRÉDICTION.

6—7. *un ange volant au milieu du ciel, tenant l'Evangile éternel,* V. 106. 117, Pr. 63,

Il paraîtra dans le monde des apôtres de la vérité, portant jusqu'au sein des gouvernemens l'Evangile de Christ, qui doit subsister sur la terre jusqu'à sa fin.

pour évangéliser ceux qui gouvernent sur la terre, et tout peuple, famille, ordre et langue; V. 119. 138,

Ils la feront recevoir aux princes et aux sujets de tout pays, de toute extraction, de toute condition et de toute langue;

disant d'une voix forte : Craignez le Seigneur Dieu, et lui donnez la gloire qui lui appartient, parce que le temps de son jugement est venu; Pr. 44. 85,

les exhortant de la manière la plus forte à craindre la puissance et la justice du Très-Haut; à joindre au souverain respect qui lui est dû une parfaite obéissance à ses lois, à cause d'un redoutable jugement qu'il doit exercer sur eux après cette vie qui s'approche sans cesse;

et adorez le Dieu qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qui y est contenu.

et à lui rendre un culte exclusif, comme au seul vrai Dieu, créateur de tout l'univers.

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Déjà au premier siècle, avant le temps où Jean reçut l'Apocalypse, les apôtres avaient prêché la doctrine de leur Maître dans la Syrie, la Phénicie, l'Asie-Mineure, la Grèce et l'Italie, et y avaient fondé plusieurs églises. Selon des traditions dignes de foi, quelques-uns d'eux avaient aussi porté l'Evangile en Egypte, dans l'Asie centrale et dans l'Arabie.—Au second siècle, des chrétiens animés d'un saint zèle le portèrent dans quelques lieux de la Gaule, de la Germanie, de l'Egypte, de la Bretagne, de l'Espagne, du Pont, de la Bithynie.—Au troisième, il fut annoncé dans une partie de l'Arabie, de la Perse, de la Germanie, de la Mysie, de la Thrace, de la Gaule, de l'Afrique septentrionale, et d'autres provinces de l'empire romain, où même un grand nombre d'églises furent fondées. — Au quatrième, il devint dominant dans cet empire, où il ne resta vers la fin que peu d'idolâtres; il s'établit aussi en Arménie, en Abyssinie, en Ibérie (ou Géorgie); il fut reçu des Goths, et porté avec succès dans le territoire de Travancor, sur la côte du Malabar, où il subsiste encore une église assez considérable.

Depuis le quatrième siècle jusqu'à nos jours, il a été annoncé à divers peuples. — *En Europe.* Dans le cinquième, le sixième et le septième siècle, il fut reçu par les nations barbares qui avaient envahi l'empire romain occidental. Il s'établit successivement, jusqu'au quatorzième siècle, dans les autres pays (où il a continué d'être dominant), excepté les lieux les plus reculés sous le cercle polaire, et la partie du Midi dont les Turcs s'emparèrent au quinzième siècle, et où il est resté de nombreuses églises, exerçant publiquement leur culte. — *En Asie.* Il a cessé d'être dominant, dans la partie dont les Arabes d'abord, puis les Turcs, se sont emparés; et il y a aussi conservé un grand nombre d'églises. Il a acquis chaque siècle en d'autres lieux des prosélytes. Aujourd'hui, après des re-

vers essuyés et des avantages obtenus en divers temps, il compte une grande multitude de disciples disséminés en plusieurs pays, dans quelques-uns desquels ils ont des églises assez considérables: surtout dans l'Indostan, l'île de Ceylan, l'île de Java, les îles Moluques, les îles Philippines, celles d'Avaboine et de Benda.—*En Afrique.* Il est aboli, depuis le septième siècle, dans la partie septentrionale, dont les Arabes s'emparèrent à cette époque; il n'y en a que de faibles restes en Egypte. Depuis le quinzième siècle, il s'est établi dans les royaumes de Congo, de Benin, d'Averri, de Métamba, et il a acquis un grand nombre de prosélytes en d'autres lieux, surtout dans les terres de Sierra-Leone et sur la côte méridionale, où ses progrès vont toujours croissant. — *En Amérique.* Les Espagnols et les Portugais l'y établirent par la force au seizième siècle, dans les pays dont ils s'emparèrent. Depuis lors des colonies européennes ont fondé grand nombre d'états, où il est dominant; et des missionnaires ont porté en d'autres lieux encore le flambeau de l'Evangile. En sorte qu'aujourd'hui la plupart des habitans de l'Amérique méridionale sont chrétiens, et que, dans la septentrionale, les anciens habitans ont presque disparu, pour céder la place aux Européens qui les ont chassés; ils ne forment plus un corps de nation, et sont réduits, dit-on, au nombre de cinq ou six cent mille. Les succès qu'y ont déjà obtenus les missions paraissent en promettre de nouveaux. — *Dans les Terres Australes et dans l'Océanie.* Au dix-huitième siècle, le christianisme fut porté dans la Nouvelle-Zélande, où l'Evangile et les arts de la civilisation ont fait jusqu'à ce jour de grands et constans progrès, qui donnent de grandes espérances d'une prochaine conversion de tout ce pays. Il a aussi été annoncé dans les îles de la Société, et s'est même établi dans celle d'Otaïti, dans celle d'Eiméo et dans quelques autres. — On ne compte encore sur tout le globe qu'une quatrième partie des habitans qui soit chrétienne. Mais le Seigneur a dans sa main

des moyens infinis pour achever cette œuvre, et même dans un temps plus prochain que les apparences ne pourraient le faire présumer. Entre ces moyens n'a-t-on pas lieu de compter les précieuses semences de cette divine religion que répandent de plus en plus dans le monde les nombreuses missions établies dans ce but, et la prodigieuse multitude de Bibles, en toutes sortes de langues, qu'on y envoie de tous les points de l'Europe civilisée?

2e PRÉDICTION.

8. *Puis un second ange a suivi le premier*, Pr. 86, V. 106,	Il paraîtra une seconde sorte d'apôtres de la vérité,
disant : Elle est tombée, Babylone la grande ; V. 66. o,	reprochant à Rome papale d'être tombée dans de grossières erreurs,
elle a fait boire à toutes les nations du vin de son impudicité. V. 139. 52. 51.	et d'avoir entraîné tous les peuples *soumis à son joug spirituel* dans ses superstitions accompagnées d'un violent fanatisme.

3e PRÉDICTION.

SENS CONJECTURAL.

9—12. *Puis un troisième ange l'a*	*A l'époque du plus imminent péril pour la religion réformée,* il pa-

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Depuis le quatrième siècle, où la puissance des papes et diverses superstitions prirent naissance dans l'Eglise, jusqu'au quinzième, il y eut fréquemment de fortes réclamations contre elles dans toute la chrétienté, et cela non-seulement de la part d'un grand nombre de particuliers, mais de celle de beaucoup de docteurs, d'évêques, de monarques et même de conciles, dont quelques-uns prononcèrent des arrêts formels contre une partie des erreurs régnantes, surtout contre l'autorité prétendue des évêques de Rome. Des sociétés considérables de chrétiens suivirent même un culte distinct de celui de l'église romaine. Mais ce n'était là encore que les préliminaires d'une réclamation bien plus forte et plus efficace qui éclata au seizième siècle par la bouche des Réformateurs, et ravit à la domination de Rome une grande partie de l'Europe. Il n'est pas inutile d'ajouter que depuis bien des siècles ces plaintes et ces réclamations contre Rome désignaient celle-ci par le nom même de *Babylone* (employé dans cette prédiction), tant ils voyaient de conformité entre l'oppression qu'elle exerçait sur les chrétiens et celle qu'avait exercée l'ancienne Babylone sur le peuple juif.

L'extinction de la religion romaine dans tous les états où elle subsiste encore est prédite plus loin (XVIII, 2); mais elle l'est comme l'effet essentiel d'une grande catastrophe qui anéantira Rome et la papauté.

Il est possible qu'avant cet événement il s'élève de nouveaux réformateurs ou docteurs qui disposent quelques pays de la catholicité à rejeter le joug et les superstitions de Rome, et qui achèvent ainsi l'accomplissement de la présente prédiction.

L'accomplissement est encore à venir.

suivi, Pr. 86, V. 106,	raîtra une troisième sorte d'apôtres de la vérité,
disant d'une voix éclatante :	qui adresseront avec la plus grande force cette grave exhortation *aux protestans résidant dans des pays catholiques.*
Si quelqu'un adore la bête et son image, V. 222. 129. 132,	Si quelqu'un obéit à des ordres contraires au pur christianisme, émanés de l'empire latin et du gouvernement qui le représente,
ou en prend la marque sur le front ou sur la main,	ou s'il feint, en quelque façon que ce soit, d'y obéir,
lui-même boira du vin de l'indignation de Dieu, versé tout pur dans la coupe de sa colère. V. 52.	il sera lui-même enveloppé dans la terrible destruction dont une juste colère du Ciel frappera ici-bas *les violens fauteurs de la superstition.*
Et il sera tourmenté par du feu et du soufre,	*Au grand jour du jugement*, son ame sera accablée par une honte et des regrets inexprimables,
en présence des saints, V. 173,	à la vue des généreux défenseurs de la pureté du culte, *auxquels une magnifique récompense sera décernée,*
des anges,	à la vue des anges, *brûlant de zèle pour la gloire de Dieu, qui assisteront à cette imposante rétribution,*
et de l'Agneau. V. 69.	et à la vue de Jésus même, auteur du pur évangile, *qui ne saurait reconnaître pour ses vrais disciples ceux qui en auront lâchement abandonné les intérêts.*
Puis la fumée de son tourment monte à des temps de temps; Pr. 67, V. 203,	Après cela des remords déchirans le poursuivront pendant un temps de fort longue durée;
il n'y a de repos ni	et la douleur ne laissera aucun re-

jour ni nuit pour ceux qui adorent la bête et son image, V. 36, *même pour quiconque prend la marque de son nom.*

pos ni à ces lâches chrétiens qui auront obéi à l'empire latin ou au gouvernement qui le représente, ni même à ceux qui auront seulement feint de lui obéir.

Ici est la patience des saints; Pr. 43, V. 173, *ici sont ceux qui gardent les commandemens de Dieu et la confiance en Jésus.* Pr. 43.

C'est dans ce cas surtout que les amis du pur évangile doivent tout endurer *pour sa cause*, n'écoutant que la souveraine volonté de leur Dieu et les magnifiques promesses que Jésus a faites *aux martyrs de la vérité.*

HUITIÈME SCÈNE.

Concernant les derniers martyrs de la vérité sur la terre.

SIGNE DISTINCTIF.

13. *Puis j'ai ouï une voix du ciel, qui m'a dit : Ecris :* Pr. 43,

Un signe distinctif annonce une huitième prophétie occasionelle anticipée, et d'une importance particulière, portant ce qui suit :

PRÉDICTION UNIQUE.

SENS CONJECTURAL.

13. *Heureux les morts qui meurent par le Seigneur dès à présent.* Pr. 43.

Un avantage signalé attend ceux des chrétiens qui mourront martyrs du christianisme dans une persécution postérieure, dernière épreuve des généreux amis de la vérité.

Sans doute, dit l'Esprit, pour qu'ils se reposent de leurs tourmens; V. 182,

Sans doute, dans cette effroyable persécution, ce serait déjà pour eux un grand bien que d'y être soustraits par la mort même, qu'on finira par leur faire subir;

mais leurs œuvres les suivent. Pr. 42.

mais leur héroïque dévouement sera suivi de près d'une grande récompense, *savoir, d'un retour à la vie sur cette terre même, où ils jouiront d'une grande gloire et d'une douce félicité jusqu'à la fin de ce monde.*

NEUVIÈME ET DERNIÈRE SCÈNE.

Désignant l'établissement du christianisme dans les pays situés hors de l'empire romain.

SIGNE DISTINCTIF.

14. *Puis j'ai vu :*

Un signe distinctif annonce une

L'accomplissement est encore à venir.

neuvième et dernière prophétie, *portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

14—16. *et voici une nuée blanche ;* V. 58, Pr. 63,

Chose remarquable ! On verra une heureuse révolution s'opérer paisiblement (dans une partie des pays situés hors de l'empire romain) (1).

et sur cette nuée quelqu'un assis qui ressemblait à un fils d'homme, V. 26. 180,

Elle sera présidée par des princes *devenus chrétiens,*

ayant sur la tête une couronne d'or, et tenant à la main une faux tranchante. V. 3. 121.

bien capables de faire triompher le christianisme dans leurs états, en même temps que d'y renverser les fausses doctrines.

Et un ange est sorti du temple, criant d'une voix forte à celui qui était assis sur la nuée : Porte ta faux et moissonne; le temps de moissonner est venu pour toi, parce que la moisson de la terre est mûre. V. 106. 87. 229.

Les apôtres de cette divine religion les solliciteront vivement de profiter du temps alors opportun pour opérer cette grande œuvre ;

Alors celui qui était assis sur la nuée a porté sa faux sur la terre, et la terre a été moissonnée.

ils y apporteront en effet tous leurs soins, sans user de contrainte, et ils y réussiront.

PRÉCIS.

Dans une partie des contrées situées hors de l'empire romain, les princes, recevant le christia-

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

On a vu ci-devant quels pays hors des terres romaines ont en divers temps reçu l'Evangile. Sur trente pays environ, dans l'ancien continent, qui ont embrassé cette divine religion, il n'y en a eu qu'un très-petit nombre où cet effet ait été dû à la contrainte. Dans l'Amérique, dont une très-grande partie est aujourd'hui chrétienne, il n'a été exercé de violence pour faire des prosélytes que dans le Mexique et le Pérou, et seulement au seizième siècle, où les Espagnols en firent la conquête.

(Dans le grand nombre qui reste de peuples infidèles, il y en aura probablement quelques-uns qui, par une conversion libre et volontaire, feront partie de ceux qu'a en vue la prédiction présente. Cette espérance nous paraît autorisée par la facilité et l'empressement même avec lequel l'Evangile est reçu, en toutes sortes d'endroits, par un grand nombre d'individus, et avec lequel il l'a été de notre temps par des peuplades entières.)

(1) L'idée exprimée entre ces deux crochets répond au mot *la terre* qui est sur la fin de la prédiction et qui désigne le théâtre de l'événement prédit.

nisme, qu'annonceront dans leurs états de zélés chrétiens, s'appliqueront et parviendront à l'y établir sans user de violence.

2° PRÉDICTION.

Autre sorte d'événement.

17—20. *Puis un autre ange est sorti du temple qui était dans le ciel, ayant aussi, lui, une serpe tranchante.* Pr. 86, V. 105. 87. 117.

D'une part, de fortes armées dans des états où le christianisme sera dominant seront propres, *au besoin*, à renverser *dans des contrées infidèles* de cruels ennemis de cette divine religion.

Et un autre ange est sorti de l'autel, V. 106. 90, *ayant pouvoir sur le feu;* V. 192, *il a appelé à grands cris celui qui avait la serpe tranchante, disant : Sers-toi de ta serpe et coupe les grappes de la vigne; car les raisins en sont mûrs.*

D'autre part, de généreux apôtres de celle-ci, vivant dans ces contrées où elle sera persécutée, et où leur prédication occasionera des discordes religieuses, appelleront à grands cris ces armées capables de terrasser les persécuteurs, leur demandant instamment d'y déployer leurs forces, pendant le temps opportun, *pour abattre les fausses et sanguinaires doctrines.*

Alors l'ange a passé sa serpe sur la terre, V. 229, *et a vendangé la vigne de la terre, et en a jeté les raisins dans dans la grande cuve de la colère de Dieu.*

Alors ces armées, *accourant à leur secours*, déploieront en effet une valeur et une force qui opèreront l'entière défaite de ces injustes agresseurs, objets d'une terrible punition du Ciel.

La cuve a été foulée hors de la cité; V. 206 conj., *et de la cuve il est*

Cet événement aura lieu [hors des états chrétiens de l'Europe occidentale et méridionale], et il occasionera une prodigieuse

L'accomplissement est encore à venir.

sorti du sang, qui allait jusqu'aux freins des chevaux, dans une étendue de mille six cents stades. V. 20.

effusion de sang de ces terribles ennemis, dans une étendue de soixante heures de chemin.

PRÉCIS.

Dans d'autres pays situés hors de l'empire romain, les chrétiens persécutés par les indidèles seront secourus par des armées qu'y enverront des états chrétiens; et l'entière défaite de leurs ennemis ne s'exécutera pas sans une prodigieuse effusion de sang de ceux-ci dans une étendue de soixante heures de chemin.

SIXIÈME VISION,

RELATIVE A LA DÉCADENCE ET A LA CHUTE DE L'ÉGLISE ROMAINE.

(RAPPORTÉE DANS LES CHAPITRES XV ET XVI.)

DÉBUT DE LA VISION.

CHAP. XV. V. 1. *Puis j'ai vu*	Une sixième vision est annoncée par un début général, qui indique qu'elle aura pour sujet
dans le ciel un autre prodige, grand et étonnant: Pr. 77, V. 108,	une autre chose très-singulière, remarquable dans son genre, et très-étonnante dans le monde:
savoir; *sept anges tenant sept plaies extrêmes,* Pr. 63, V. 99. 61, Pr. 43,	savoir, sept sortes de divisions dans *l'église romaine*, ayant sept sortes d'auteurs, et les plus funestes pour elle dans leurs effets,
parce que la colère de Dieu a été accomplie par leur moyen.	parce que Dieu les fera servir à l'exécution des rigoureux desseins de sa justice envers elle.

SCÈNE ÉTRANGÈRE ET ANTICIPÉE,

Indiquant une grande époque à laquelle aboutira l'événement qui est le sujet de cette vision: savoir une grande fête religieuse des Réformés dans le reste des états de la communion romaine, dont ils seront devenus maîtres.

SIGNE DISTINCTIF.

2. *Et j'ai vu*	Un signe distinctif annonce une prophétie étrangère et anticipée, *portant ce qui suit:*

PRÉDICTION UNIQUE.

2—4. *comme une*	*Après ces divisions*, l'on verra

REMARQUE.

On verra par l'explication des deux premières scènes principales qu'il y a déjà eu dans l'église romaine deux des sept sortes de divisions ici annoncées.

L'accomplissement de cette prédiction doit être fort postérieur à nos jours.

mer de verre, mêlée de feu. V. 110. 193.

s'établir une paix parfaite et une brillante prospérité dans les états *auparavant attachés à la communion romaine.*

Ceux qui ont été victorieux de la bête et de son image, V. 129. 132. conj. *étaient debout sur la mer de verre, et ils tenaient des harpes de Dieu, et chantaient le cantique de Moïse, serviteur de Dieu, et le cantique de l'agneau,* Pr. 79. 50, V. 171. 69,

Le corps des fidèles protestans, ayant complètement défait les princes latins [et les chefs suprêmes établis sur tout l'Empire, et ayant pris possession de l'autorité souveraine dans ces états,] donnera essor à la joie religieuse la plus vive, la plus profonde, et célébrera solennellement par de saints cantiques l'indépendance politique et religieuse qu'ils auront eu le bonheur d'acquérir.

disant : Tes œuvres sont grandes et admirables, Seigneur, Dieu Tout-Puissant!

O grand Dieu, diront-ils, qu'elles sont grandes et admirables les œuvres par lesquelles tu viens de déployer ta suprême autorité et ta puissance irrésistible *contre les ennemis de la vérité!*

Tes voies sont justes et vraies, ô roi des saints! V. 173.

Quelle justice et quelle haine pour l'imposture tu as fait éclater, en te montrant ainsi le vrai monarque des chrétiens attachés à la pureté de ton culte!

Qui ne craindrait et ne glorifierait ton nom? car tu es seul saint. V. 9, Pr. 44.

Combien de tels événemens sont propres à pénétrer les cœurs de crainte et de vénération pour ta Majesté souveraine, en faisant briller à tous les yeux ta parfaite et incomparable sainteté!

Aussi tous viendront-ils et se prosterneront-ils devant toi, parce que ta justifi-

Aussi l'universalité des hommes viendra-t-elle enfin à t'adorer comme le seul vrai Dieu, gagnée par la pleine justification de ton Evangile,

cation a été mise en évidence.

qu'elle connaîtra dans toute sa pureté et toute son excellence.

PRÉCIS.

La fin des divisions dans l'église romaine aboutira à une défaite totale des ennemis du protestantisme, et à l'établissement du culte réformé dans tous les états de la communion romaine : ce qui préparera les voies à l'admission du christianisme sur toute la terre.

AUTRE SCÈNE ÉTRANGÈRE ET ANTICIPÉE,

Indiquant une autre grande époque qui suivra de près la précédente ; savoir l'établissement du christianisme dans tous les pays civilisés.

SIGNE DISTINCTIF.

5. *A la suite de cela, j'ai vu* : Pr. 87.

Un signe distinctif annonce une autre prophétie *étrangère et anticipée*, dont l'accomplissement sera une suite de celui de la précédente, *et portant ce qui suit* :

PRÉDICTION UNIQUE.

5. *et le temple du témoignage a été ouvert dans le ciel.* V. 87. 186. 117.

A la suite du triomphe universel de la Réformation, le christianisme deviendra libre et public dans le reste des états civilisés de la terre, où son culte aura été jusqu'alors interdit.

Vient le corps de la prophétie, où seront désignées avec détail les divisions annoncées dans le début.

SCÈNE ANTÉCÉDENTE.

PRÉDICTION UNIQUE.

5. *Les sept anges qui tenaient les sept plaies sont sortis du temple, revêtus d'un lin pur et éclatant*, V. 87. 42, Pr. 28,

Une prophétie antécédente porte que les sept sortes de personnes qui occasioneront *dans l'église romaine* les sept sortes de divisions seront des chrétiens agissant en cette qualité ; des chrétiens dont l'œuvre à ce sujet aura un but juste et glorieux, *celui de détruire la tyrannie et les superstitions romaines*,

et ceints d'une cein-

et qui y apporteront le zèle et

L'accomplissement de cette prophétie est plus éloigné encore de nos jours que celui de la précédente, au moins à le considérer dans son entier.

REMARQUE.

Les deux grandes divisions qui ont déjà eu lieu dans l'église romaine, eurent pour premiers auteurs des chrétiens agissant en cette qualité, avec le dessein *annoncé* de soustraire l'Eglise à la domination de Rome.

ture d'or sur la poitrine. V. 21.

l'aptitude que demande un tel dessein.

AUTRE SCÈNE ANTÉCÉDENTE.

PRÉDICTION UNIQUE.

7. *Et l'un des quatre êtres vivifians a donné aux sept anges sept coupes d'or,* V. 82. conj. 21, *pleines de la colère de Dieu,* *qui donne la vie pour les siècles des siècles.* V. 144.

Une autre prophétie antécédente porte que [l'ange de la justice] donnera à ces sept espèces de personnes la faculté de causer *à l'église romaine* sept espèces de maux, décrétés pour sa ruine par l'indignation de Dieu, qui, ayant donné aux hommes le christianisme pour procurer leur félicité éternelle, *devra en punir enfin la criminelle altération.*

SENS MOINS LITTÉRAL.

Le juste courroux de Dieu fera servir ces divisions mêmes à infliger à l'église romaine sept peines très-rigoureuses pour les altérations qu'elle aura faites à la doctrine du salut, émanée de sa Suprême Sagesse.

AUTRE SCÈNE ANTÉCÉDENTE.

PRÉDICTION UNIQUE.

... le temple

Une autre prophétie antécédente porte que l'altération du

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Les deux sortes de divisions qui ont déjà eu lieu dans l'église romaine, et dont la nature sera bientôt exposée, ont déjà fait deux larges brèches à ce grand corps.

REMARQUE.

Divers dangers pour le salut, attachés à la doctrine romaine, se comprennent facilement, par la seule considération qu'une religion divine, donnée aux hommes pour leur procurer le bonheur céleste, ne saurait avoir pour eux ce précieux effet qu'autant qu'ils la suivent dans son intégrité, au moins pour l'essentiel. Et le simple raisonnement ne fera-t-il pas reconnaître ces dangers dans plusieurs points de cette doctrine? l'usage des images et le culte des saints mettant obstacle à une intime liaison de l'ame avec Dieu; l'absolution inspirant une fausse sécurité aux pécheurs; les vaines abstinences et les nombreuses cérémonies prenant la place de la vraie piété et des vertus; le célibat des prêtres étant une source funeste de fréquens et scandaleux désordres, etc., etc.

ACCOMPLISSEMENT.

Les superstitions et la tyrannie romaines, parvenues à leur comble au treizième, au quatorzième et au quin-

avait été rempli d'une fumée étrangère à la gloire de Dieu et à sa puissance; V. 87. 190, *et personne ne pouvait entrer dans le temple, jusqu'à ce que les sept plaies que tenaient les sept anges fussent finies.*

christianisme l'aura rendu méconnaissable, allant jusqu'à faire oublier la majesté et la puissance du Très-Haut;

et qu'elle produira chez les peuples infidèles un invincible éloignement pour cette divine religion, jusqu'à ce qu'elle soit dégagée de ces grossières erreurs dans toute la chrétienté par l'effet des sept sortes de maux.

SCÈNE CIRCONSTANCIELLE.

SIGNE DISTINCTIF.

CHAP. XVI. V. 1. *Puis j'ai entendu*

Un signe distinctif annonce une prophétie circonstancielle, relative à tous les événemens qui seront le sujet des scènes principales, *et portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

1. *une voix forte venant du temple, disant aux sept anges : Allez et versez les coupes de la colère de Dieu contre la terre.* V. 87. 229.

Le bien de la religion demandera avec la plus grande force que l'église romaine soit frappée par la justice céleste de ces coups destructeurs.

Ire SCÈNE PRINCIPALE,

Désignant le schisme de l'église grecque.

DÉBUT.

2. *Le premier ange est parti, et a versé*

Un début spécial annonce une prophétie principale, ayant pour

zième siècle, allaient jusqu'à déroger aux droits de la Majesté et de la Puissance divines (comme on l'a déjà vu sur XIII, 5, 6); elles effaçaient presque la réalité du culte chrétien par une pompe purement extérieure et de honteuses pratiques qui y étaient substituées.

Depuis cette époque, les progrès du christianisme dans le monde ont été comme arrêtés. Il a bien acquis un grand nombre de disciples en diverses parties du globe; mais il n'est devenu dominant que dans un petit nombre d'états peu considérables, et le nombre de disciples qu'il a formés ailleurs peut à peine être compté comparativement à la totalité de la population. La principale cause en a été dans les nombreuses et grossières superstitions des catholiques qui l'ont annoncé en divers pays, et dans les fraudes, les criminelles manœuvres, la violence même que la plupart ont mises en usage pour l'y faire recevoir.

REMARQUE.

Ce sera surtout quand la ruine complète de l'église romaine sera opérée qu'on pourra bien apprécier les avantages que la religion doit retirer de cette ruine, soit dans les pays déjà chrétiens, qui seront tous délivrés de la servitude de Rome, et pratiqueront tous le culte dans sa pureté primitive; soit dans les pays jusqu'alors infidèles, qu'on verra embrasser avec joie la doctrine de Christ, et s'attacher à ses divins préceptes.

sa coupe sur la terre. Pr. 86, V. 110.	sujet la première sorte de coups portés contre l'église romaine, relative à la partie orientale de sa résidence, *et contenant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

PREMIER POINT.

2. *Et il a été produit un ulcère malin,* V. 62, Pr. 44,	Il se formera dans cette région un schisme qui la séparerera pour toujours de la catholicité romaine,

DEUXIÈME POINT.

ulcère funeste pour	schisme qui deviendra dans la suite

ACCOMPLISSEMENT.

La partie orientale de la catholicité a été le théâtre d'un grand échec pour l'église romaine. Un germe de jalousie, qui existait depuis le quatrième siècle entre l'église grecque et l'église latine, s'accrut au septième par la concession que l'usurpateur Phocas fit de la prééminence à l'église de Rome, et qui conduisit à la suprématie de son évêque. Au huitième, la division prit la forme d'un schisme, par suite de vives disputes sur les images. Au neuvième, le mal devint plus grave, au sujet de quelques articles de foi, et surtout de la suprématie que revendiquaient également l'évêque de Rome et celui de Constantinople. La conversion de la Bulgarie au christianisme envenima la querelle, chacun de ces deux évêques prétendant la soumettre à sa juridiction. Au onzième, la discorde prit un caractère plus vif encore et plus scandaleux, par des accusations, des injures et des anathèmes réciproques. Aux douzième, treizième et quatorzième, les dissensions résistèrent à tous les efforts de quelques princes pour opérer un raccommodement. Au quinzième, les Latins ne donnèrent aucun secours aux Grecs, accablés par les Turcs, et près de subir leur joug : abandon que les Grecs attribuèrent à malveillance ou à indifférence, et qui changea en haine implacable leur éloignement pour l'église latine. C'est à cette dernière époque, depuis laquelle il n'y a pas même eu de tentative de réconciliation, qu'il faut placer l'entière rupture, connue sous le nom de *schisme de l'église grecque*, et dont tout fait présager la permanence.

REMARQUE.

Jusqu'à présent il n'est pas résulté de ce schisme des

les hommes qui ont la marque de la bête, V. 179. 129,	une cause de grands maux pour les catholiques, membres de l'empire latin,
et pour ceux qui adorent son image. V. 222. 132. conj.	[et pour tous ceux qui obéiront aux ordres du gouvernement formé pour représenter cet empire,]

IIe SCÈNE PRINCIPALE,

Désignant la Réformation.

DÉBUT.

3. *Puis le second ange a versé sa coupe dans la mer;* Pr. 86, V. 111,	Un début spécial annonce une autre prophétie principale, ayant pour sujet la seconde sorte de coups portés contre l'église romaine, relative à la partie septentrionale de sa résidence, *et contenant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

3. *et il a été produit du sang comme celui d'un mort;*	Les catholiques y essuieront une sanglante défaite, qui entraînera la perte de leur souveraineté;
et toute ame vivante est morte dans la mer. V. 15. 143. V. 111. 217.	et toute autorité de leur religion sera abolie dans l'Etat, (en d'autres termes, et leur religion cessera d'être dominante).

IIIe SCÈNE PRINCIPALE,

Désignant une grande effusion de sang dans la partie sud-ouest de la catholicité romaine.

DÉBUT.

4. *Puis le troisième ange a versé sa coupe dans les eaux*	Un début spécial annonce une autre prophétie principale, ayant pour sujet la troisième espèce de

maux temporels pour les catholiques romains; mais il en pourra résulter dans le temps où l'église grecque aura été délivrée du joug ottoman. (Cela nous paraît même à présumer d'après d'autres prédictions.)

ACCOMPLISSEMENT.

Au seizième siècle, dans la plupart des états qui composaient la partie septentrionale de la catholicité, les catholiques ayant employé la force des armes contre les sectateurs de la doctrine réformée, furent eux-mêmes défaits par ceux-ci, et dépouillés de la souveraineté. A cette même époque, le protestantisme fut reçu sans effusion de sang dans les autres pays du Nord. Par-là il devint dominant dans toute cette partie de la catholicité.

courantes et les sources des pluies. V. 112. 113.

coups portés contre l'église romaine, relative à la région sud-ouest de sa résidence (ou à la région méridionale et à la région occidentale de sa résidence,) *et contenant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

Et elles ont été changées en sang. V. 20, Pr. 44.

Il y aura une très-grande effusion du sang des catholiques *défaits dans les combats.*

SCÈNE CIRCONSTANCIELLE,

Relative au sujet de la précédente.

SIGNE DISTINCTIF.

5—6. *Puis j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une prophétie circonstancielle, *qui porte ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

et j'ai entendu l'ange des eaux, disant : Tu es juste, Seigneur, qui es et as été le Saint, parce que tu as exercé ces jugemens. V. 104. 151.

Après cela les chefs des armées catholiques reconnaîtront (ou les chefs des armées protestantes célébreront) la justice et la sainteté incomparables du Très-Haut, parce qu'il aura déployé *dans cette guerre* ce rigoureux jugement;

Parce qu'ils ont versé du sang de saints, même de prophètes, aussi tu leur as donné du sang à boire : ils l'ont mérité. V. 173. 176.

punissant les sanglantes persécutions des catholiques contre les sectateurs et les ministres même de son vrai culte, par une grande effusion de leur propre sang : punition bien méritée.

L'accomplissement est encore à venir.

Il en est de même de tout le reste de cette vision.

AUTRE SCÈNE CIRCONSTANCIELLE,

Relative au même sujet.

SIGNE DISTINCTIF.

7. *Puis j'ai entendu*

Un signe distinctif annonce une autre prophétie circonstancielle, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

un autre ange sortant de l'autel, disant : Certainement, Seigneur, Dieu tout-puissant! tes jugemens sont légitimes et justes. Pr. 86, V. 103. 90.

Alors les pasteurs de l'église auparavant persécutée, *la convoqueront solennellement* pour célébrer la suprême autorité, l'irrésistible puissance et la parfaite justice du Très-Haut, qui aura exercé ce terrible jugement *contre ses cruels ennemis.*

IVᵉ SCÈNE PRINCIPALE,

Désignant de grandes discordes religieuses dans un (ou plus d'un) pays de la catholicité romaine.

DÉBUT.

8—9. *Puis le quatrième ange a versé sa coupe sur le soleil.* V. 170.

Un début spécial annonce une autre prophétie principale, ayant pour sujet la quatrième espèce de coups portés contre l'église romaine, relative au gouvernement d'un grand état (ou, à la cour de Rome), et *contenant ce qui suit:*

1ʳᵉ PRÉDICTION.

Il a été permis au soleil de brûler les hommes par du feu,

Le ciel permettra que le gouvernement d'un grand état (ou la cour de Rome) cause une

et les hommes ont été brûlés par une grande chaleur. V. 179. 192, Pr. 44.

violente discorde entre les catholiques romains, pour qui elle aura de fort douloureux effets.

2° PRÉDICTION.

Et ils ont blasphémé le nom de Dieu, qui a pouvoir sur ces plaies; V. 11. 91.

Ils outrageront *par de criminels murmures* l'autorité suprême de Dieu, qui les laissera en proie à de si fatales discordes;

et ils ne se sont point repentis pour lui donner gloire. V. 61. 209.

et ce mal, *quoique si propre à les éclairer sur leurs erreurs*, ne les portera point à rétablir parmi eux la pureté du culte.

Ve SCÈNE PRINCIPALE,

Désignant des révoltes contre les princes (ou contre le pape.)

DÉBUT.

10. *Puis le cinquième ange a versé sa coupe sur le trône de la bête.* V. 53. 231.

Un début spécial annonce une autre prophétie principale, ayant pour sujet la cinquième espèce de coups portés contre l'église romaine, relative à la domination des princes, (ou à celle des papes,) et *contenant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

Sa souveraineté est devenue ténébreuse, et ils se sont mordu la langue de douleur.

L'autorité des monarques (ou des papes) sera pendant un temps violemment attaquée, et ils en éprouveront une douleur inexprimable.

2° PRÉDICTION.

11. *Ils ont blas-*

Ils outrageront *par leurs mur-*

phémé le Dieu du ciel, à cause de leurs tourmens et de leurs ulcères; même ils ne se sont point repentis de leurs œuvres. V. 11. Pr. 50. V. 117. 62. Pr. 73. V. 94.

mures le suprême Arbitre des gouvernemens, à cause des grands tourmens qu'ils éprouveront et du déplorable démembrement (ou schisme) des pays soumis à leur autorité. Ils reprendront même avec une nouvelle fureur leur système de persécution.

VI° SCÈNE PRINCIPALE,

Désignant une révolution dans un état.

DÉBUT.

12. *Puis le sixième ange a versé sa coupe sur le grand fleuve Euphrate,*

Un début spécial annonce une autre prophétie principale, ayant pour sujet la sixième espèce de coups portés contre l'église romaine, relative à un état considérable de la catholicité (ou à quelque pays extérieur) *et contenant ce qui suit* :

PRÉDICTION UNIQUE.

et son eau a été desséchée; en sorte que le chemin des rois de l'Orient a été préparé.

Cet état subira une révolution (politique ou religieuse), qui deviendra *tôt ou tard* pour quelque peuple de l'Orient, un moyen de remporter une grande victoire (ou de se convertir à la vraie religion.)

SENS MOINS VAGUE,
mais conjectural.

La France abjurera le catholicisme : ce qui fournira aux princes grecs une occasion de coopérer au renversement de l'église romaine.

SCÈNE INTERMÉDIAIRE.

13—16. *Puis j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une prophétie intermédiaire, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

sortir de la bouche du dragon, de la bouche de la bête, et de la bouche du faux prophète, trois esprits impurs, semblables à des grenouilles. V. 194. 230. 231. 178, Pr. 63, V. 184.

Après cet événement, les systèmes religieux (ou politiques) de quelques peuples infidèles, de l'empire latin et de la papauté, produiront dans le monde trois sortes d'hommes animés des plus noirs desseins, et faisant retentir les airs de leurs clameurs répétées.

Car ce sont des esprits de démons faisant des prodiges ; V. 107.

Car ce seront des hommes subtils, habiles à faire le mal, et séduisant les hommes par des prestiges;

lesquels vont vers les rois de la terre et de tout le pays, afin de les assembler pour le combat de ce grand jour du Dieu tout-puissant. V. 120. 167, Pr. 43.

qui courront dans les pays situés hors de l'empire latin, et dans toutes les parties de cet empire même, pour exciter les peuples à une guerre désastreuse [contre les protestans de quelque état] : guerre où la toute-puissance du Très Haut se déploiera contre eux-mêmes par les plus terribles coups.

Voici, il vient comme un voleur.

Ce jour arrivera lorsqu'on s'y attendra le moins.

Heureux celui qui veille et qui garde ses vêtemens, V. 42,

Quelle vive joie goûteront les amis du pur Evangile qui, dans cette difficile circonstance, l'auront hautement professé et défendu au milieu même des plus grands périls;

en sorte qu'il n'aille

tandis que de cuisans regrets et

pas nu, et qu'on ne voie pas sa honte!

un opprobre public seront le partage de ceux qui l'auront trahi ou abandonné!

Et ils les ont assemblés dans un lieu appelé Armageddon. Pr. 76.

Le lieu où ces divers ennemis assembleront leurs armées, deviendra tellement célèbre, par l'affreux carnage qui en aura été fait, qu'on l'appellera dès lors *la montagne des cadavres.*

DÉBUT DE LA SEPTIÈME SCÈNE PRINCIPALE.

17. *Puis le septième ange a versé sa coupe dans l'air.* V. 57.

Un début spécial annonce une autre prophétie principale, ayant pour sujet la dernière espèce de coups portés contre l'église romaine, et relative à l'existence politique des états de sa résidence.

SCÈNE ÉTRANGÈRE ET ANTICIPÉE.

Indiquant une grande époque à laquelle aboutira l'événement, sujet de la septième scène principale : savoir le règne de la vraie religion sur toute la terre.

PRÉDICTION UNIQUE.

17. *Et il est sorti une forte voix du ciel, venant du trône, disant : C'est fait.* V. 154, Pr. 44.

Une prophétie anticipée porte que ce dernier coup sera suivi de l'entier accomplissement des desseins du Très-Haut par rapport à la religion : *consistant dans l'épuration du culte chez tous les peuples chrétiens, et dans l'établissement du pur christianisme chez tous les peuples infidèles.*

VII[e] SCÈNE PRINCIPALE,

Désignant la chute absolue de l'église romaine.

1[re] PRÉDICTION.

La dernière prophétie principale contient les prédictions suivantes :

18. *Et il s'est formé des voix, des éclairs et des tonnerres.* V. 141.

Par un effet de ce septième coup, le culte réformé s'établira dans tout le reste de la catholicité romaine.

2[e] PRÉDICTION.

18—20. *Et il s'est fait un grand tremblement de terre, tel qu'il n'y en a point eu d'aussi considérable depuis qu'il a existé des cieux sur la terre.* V. 60. 117.

Il arrivera une catastrophe accompagnée du renversement tragique des princes, et si affreuse qu'on n'en aura point vu de semblable depuis le temps où il s'est formé des gouvernemens sur la terre.

La grande cité a été divisée en trois parties ; V. 207,

La catholicité romaine sera partagée entre trois maîtres (ou divisée en trois partis;)

les cités des nations sont tombées ; V. 219.

les villes capitales des états seront renversées, (ou leurs gouvernemens seront abolis;)

et Dieu s'est souvenu de Babylone la grande, pour lui donner à boire de la coupe du vin de sa colère ; V. 66. 52,

Dieu infligera la plus terrible punition à Rome papale, pour les crimes dont elle se sera depuis long-temps rendue coupable.

toute île s'est enfuie; et il ne s'est plus trouvé de montagne. V. 123. 124.

Toutes les personnes revêtues de quelque autorité dans l'Etat en seront dépouillées; et toutes celles exerçant quelque pouvoir dans l'Eglise le perdront.

3° PRÉDICTION.

21. *Et il est descendu du ciel sur les hommes une grosse grêle du poids d'un talent;* Pr. 77, V. 179. 59,
et les hommes ont blasphémé contre Dieu, au sujet de la plaie de la grêle, parce qu'elle était grande. V. 11, Pr. 44.

Et des troupes ennemies, instrument de la puissance céleste, accablant les catholiques de leur force extraordinaire, les désoleront par des dévastations et par un carnage sans exemple;
et ceux-ci, dans leur rage insensée, vomiront contre le Ciel d'outrageantes plaintes, au sujet des maux extrêmes que ces troupes leur feront endurer.

SEPTIÈME VISION,

QUI A POUR SUJET LA RUINE DÉFINITIVE DE ROME PAPALE (1).

(RAPPORTÉE DANS LES CHAP. XVII, XVIII, ET LES QUATRE PREMIERS V. DU XIX.)

PREMIER DÉBUT GÉNÉRAL.

Indiquant le sujet de la vision.

CHAP. XVII. V. 1. 2. *Puis l'un des sept anges qui tenaient les sept coupes s'est approché de moi; et m'adressant la parole, il m'a dit :*

Une septième vision est annoncée par un début, qui indique qu'elle aura pour sujet un événement déjà désigné d'une manière générale dans la dernière scène de la vision précédente:

Viens, et je te ferai voir le jugement de la grande prostituée, Pr. 44, V. 51,

savoir, un sévère jugement du ciel contre la cité souillée de graves superstitions,

qui est assise sur plusieurs eaux, V. 26. 150,

exerçant une domination religieuse sur plusieurs multitudes d'hommes,

avec laquelle les chefs de la terre ont commis impureté, V. 122. 51,

rendant les ministres de la religion complices de ses erreurs et de son despotisme,

et les habitans de la terre se sont enivrés du vin de son impudicité. V. 229. 52.

et enflammant les membres de l'Eglise d'un zèle violent pour ses superstitieuses pratiques.

(1) Cette vision regarde essentiellement un temps postérieur au nôtre. Ainsi, quoiqu'elle présente occasionellement diverses choses qui se sont passées avant nos jours, et d'autres qui existent aujourd'hui, nous ne les citerons pas comme d'autres dans une page expressément destinée à l'exposition de *l'accomplissement ;* mais nous présenterons chacune d'elles à la suite de la prédiction qui la concerne, sous le titre de *Remarque.*

REMARQUES.

I. Ce début se rapporte essentiellement au temps où aura lieu l'événement sujet de la vision : savoir, un dernier période de son existence.

II. Depuis la Réformation, Rome n'a dominé que sur une grande partie de la chrétienté désignée dans ce début par *plusieurs eaux*. Les autres choses qu'il expose se sont effectuées dans cette cité depuis des temps bien plus reculés ; et toutes tiennent tellement au caractère et à l'essence de cette capitale de la catholicité romaine, qu'on a lieu d'attendre qu'elles subsisteront, avec plus ou moins d'étendue ou d'intensité, jusqu'au dernier période de son existence que concerne la vision présente.

SECOND DÉBUT.

Indiquant, par divers traits, la position géographique, l'état politique et religieux de l'objet de la vision.

PREMIER TRAIT.

Un second début désigne par les traits suivans l'objet de la vision :

3. *Et il m'a transporté en esprit dans un désert.*

Cette cité sera située dans la partie des terres romaines où le christianisme, banni des autres à diverses époques, subsistera le plus long-temps avant de s'établir dans le reste du monde (1).

Et j'ai vu une femme assise sur une bête de couleur d'écarlate, V. 26. 126,

Au temps que concerne cette vision, elle exercera la souveraineté sur un état dont les chefs seront vêtus d'écarlate;

(1) C'est-à-dire la contrée occidentale et méridionale de l'Europe. Voy. l'explication des v. 6 et 14 du ch. XII.

couverte de noms de blasphèmes, V. 91. 11, — qui prendra plusieurs titres outrageux contre Dieu, (ou contre les hommes relativement à la religion;)

et ayant sept têtes et dix cornes. V. 134. 135, Pr. 30. — qui tirera son origine de l'ancien empire romain, caractérisé par sept formes successives d'administration, et qui succédera à l'empire latin chrétien composé de dix états.

REMARQUE.

Rome, capitale spirituelle de la contrée ici indiquée, porte en cela un trait essentiel de l'objet désigné. Qu'elle doive devenir un jour souveraine d'un état tel qu'il est ici dépeint, il n'y a rien là qui ne soit fort compatible avec les événemens passés et l'état présent des choses.

DEUXIÈME TRAIT.

4. *Cette femme était vêtue de pourpre et d'écarlate, parée d'or, de pierres précieuses et de perles;* — *Elle séduira les esprits* par l'aspect imposant et éblouissant de la pourpre, de l'écarlate, de l'or, des pierres précieuses et des perles, *qui décoreront la personne de ses princes spirituels;*

tenant à la main une coupe d'or, pleine des abominations et de l'iniquité de ses impudicités. V. 51. — et, tout en paraissant faire régner la religion de Christ, elle la souillera par de nombreuses profanations et de nombreuses iniquités, qui accompagneront ses pratiques superstitieuses.

REMARQUES.

I. Cette seconde espèce de traits peut s'appliquer à Rome papale, et cela depuis bien des siècles. Tout ce qui sert au vêtement du pontife, et même tout à peu près à la cour de Rome, est rouge ou violet; la couronne du pontife est d'or; tous ses habits sont d'étoffes de grand

prix, parsemés de perles et de pierres précieuses ; sa tiare est enrichie de quantité de ces dernières ; les vêtemens des cardinaux sont magnifiques, nombreux et variés, chaque cérémonie ayant son costume particulier. La splendeur de la cour pontificale s'accrut considérablement au douzième et au treizième siècle, et surpassa celle de toutes les cours de l'Europe. La richesse des églises de Rome et la beauté de ses palais font encore aujourd'hui de cette cité la plus belle du monde. Le temple de Saint-Pierre en particulier, qui a coûté plus d'un siècle de travail, surpasse en étendue et en beauté tous les édifices connus, et contient d'immenses richesses. Le Vatican, l'un des palais du pontife, couvre plus d'espace qu'il n'en faudrait pour bâtir une capitale ; plusieurs papes ont travaillé successivement à l'embellir. Toutes les cérémonies sont magnifiques et propres à éblouir le vulgaire ; les rites qui se pratiquent dans la semaine de Pâques le sont à un tel point, qu'ils laissent bien loin en arrière les solennités religieuses de la chrétienté, et que les descriptions qu'en font divers écrivains ne peuvent, de leur aveu même, en donner qu'une faible idée.—Tous les pays soumis à la domination du pape, les grandes villes principalement, offrent de même, quoique en un degré inférieur, dans les richesses et les ornemens des temples, et dans la pompe des cérémonies, le faste qui caractérise la capitale.—Quoique plusieurs catholiques ne soient point séduits par cette vaine splendeur, et que leur raison en soit même choquée, elle n'en subjugue et n'en aveugle pas moins une multitude ignorante.—Et que de profanations, que d'iniquités ont accompagné en divers temps les enseignemens et les pratiques de l'église de Rome ! Nous avons déjà eu occasion d'en citer divers traits. Qu'on ajoute tant d'infâmes débordemens et tant de crimes abominables d'un grand nombre de papes, et l'on reconnaîtra que cette prédiction pourrait être regardée depuis long-temps comme entièrement accomplie.

II. Mais l'avenir pourra voir la cité de Rome produire encore quelque nouveau genre de splendeur, de superstition ou d'iniquité qui réponde de même à la teneur de cette prédiction, et qui la lui rende plus applicable encore.

TROISIÈME TRAIT.

5. *Sur son front était écrit un mystère: Babylone la grande, la mère des impudicités et des abominations de la terre.* V. 68. 66. 51. 229.

Elle exercera sur les *chrétiens* un dur despotisme, comme autrefois Babylone sur le peuple juif; et c'est à elle principalement qu'on devra attribuer les pratiques superstitieuses et les actions abominables dont l'Eglise se rendra coupable.

REMARQUES.

I. Cette troisième espèce de traits s'applique aussi à Rome. Pendant des siècles nombreux, elle a exercé sur l'Eglise et sur les états chrétiens une cruelle tyrannie; et c'est à elle surtout que sont dues toutes les opinions et toutes les pratiques superstitieuses établies dans l'église romaine, en tant qu'elle a inventé les unes, et sanctionné les autres de son autorité.

II. De telles choses étant des conséquences nécessaires des principes essentiels de cette cité, on a lieu d'attendre qu'elles subsisteront encore dans le période qu'a en vue cette vision.

TROISIÈME DÉBUT.

Indiquant un caractère moral de l'objet de la vision.

Un troisième début porte ce qui suit :

6. *Même j'ai vu la femme enivrée du sang des Saints, témoins de Jésus.* V. 20. 173, Pr. 80.

Même cette cité mettra le comble à ses péchés, par une grande effusion du sang des fidèles observateurs de la pureté du culte, martyrs de leur attachement aux enseignemens de l'Evangile.

REMARQUES.

I. Que de sang des ennemis de la superstition, des amis zélés du pur Evangile a versé Rome papale! (Nous en avons cité les principaux traits sur XI, 5; XIII, 7; XIV, 4)

II. Rome papale a-t-elle abjuré ses principes exclusifs et son système d'intolérance? Notre explication sur des prédictions précédentes (XI, 7—10) donne lieu d'attendre de nouvelles persécutions de sa part, dont l'instrument sera cet empire même, postérieur à nos jours, désigné dans la présente vision par *une bête sortant de l'abîme.*

QUATRIÈME DÉBUT.

Éclaircissant quelques figures des précédens, et offrant par-là des prédictions occasionelles.

PRÉAMBULE.

7. *A cette vue, j'ai été saisi d'étonnement.*

L'Apôtre, à la vue d'un si étrange et si effrayant emblème, *dont il ne comprend pas encore le sens*, est saisi du plus grand et du plus pénible étonnement, *ne pouvant se persuader qu'il vienne jamais à exister dans l'Eglise un être qui réalise des traits de cette nature.*

Et l'ange m'a dit: Pourquoi es-tu saisi d'étonnement? Je te dirai le mystère de la femme et de la bête à sept têtes et à dix cornes, qui la porte. V. 68.

Mais l'ange, pour le tirer de cet état, lui dit qu'il l'aidera à s'en persuader, par le moyen d'éclaircissemens emblématiques sur ladite cité et sur le nouvel empire qu'elle doit régir dans le temps où elle est ici considérée.

1er ÉCLAIRCISSEMENT.

L'ange lui donne en effet de tels éclaircissemens qui reviennent à ceci:

8. *La bête que tu as vue a existé et n'existe plus;* — L'empire sur lequel ladite ville règnera *dans le période qu'a en vue cette vision* sera d'un genre tel qu'on en a déjà vu exister un dans les temps passés.

elle va monter de l'abîme, et s'en aller en ruine. V. 47. — Ouvrage d'un artifice trompeur, il ne tardera pas d'être détruit.

Ceux qui gouvernent sur la terre, dont les noms n'ont pas été écrits sur le registre de la vie, depuis la fondation du monde, seront dans l'admiration, V. 119. 143, Pr. 73, V. 22, — Les princes qui, selon la prescience du Seigneur depuis qu'il existe des états, doivent se montrer ennemis du pur christianisme, feront éclater leur admiration,

en voyant la bête qui a existé, qui n'existe plus, et qui alors paraîtra. — en voyant ce genre d'empire qui a déjà existé, qui n'existe plus, et qui alors reparaîtra.

REMARQUE.

On voit, par la nature même de ce trait particulier, relatif à un temps postérieur au nôtre, qu'il pourra bien s'appliquer un jour à Rome. Il paraît, d'après une prédiction précédente (XIII, 14), que le pape sera l'auteur de l'artifice ici prédit.

2[e] ÉCLAIRCISSEMENT.

9—11. *C'est ici qu'il faut un esprit intelligent.* — L'intelligence plus difficile de ce qui suit est d'une grande importance.

Les sept têtes sont sept monts sur lesquels la femme est assise; ce sont aussi sept chefs. V. 134. — La capitale de l'empire ici annoncé est une ville bâtie sur sept monts, laquelle, *dans des temps antérieurs à celui que concerne cette vision*, aura exercé la souveraineté sous sept formes successives d'administration.

Cinq de ceux-ci sont tombés ; un subsiste ; le septième n'est pas encore venu; et quand il sera venu il n'aura qu'une courte durée.

Cinq de ces formes sont déjà passées ; la sixième existe maintenant; la septième n'aura lieu que dans un temps éloigné, et elle sera de courte durée.

V. 219, Pr. 73.

La bête qui était et qui n'est plus, est elle-même un huitième chef; elle est du nombre des sept; et elle s'en va en ruine.

Cet empire en sera une huitième, qui sera la même qu'une de ces sept, et il ne tardera pas d'être aboli.

REMARQUES.

I. Le vocabulaire offre les noms des sept monts sur lesquels Rome est bâtie. Il expose aussi sept formes successives de gouvernement sous lesquelles cette cité fut autrefois souveraine. Cinq existèrent avant le temps de saint Jean ; une existait de son temps, savoir la domination d'un seul empereur sur tout l'état ; la septième, savoir la domination de l'empereur de Rome sur l'Occident seulement, ne commença que trois siècles environ après la mort de cet apôtre : elle fut la dernière, les Barbares ayant ôté à Rome jusqu'à l'ombre de la souveraineté; et elle ne dura que quatre-vingts ans, au lieu que la précédente avait duré plus de quatre siècles.

II. Puisque les états dont il a été parlé plus haut doivent se former immédiatement après que Rome aura été souveraine sous sept formes différentes, et puisque l'empire ici annoncé doit offrir une huitième forme de souveraineté de cette ville, il est clair qu'il ne doit exister qu'après que ces dix états auront perdu la souveraineté.

III. Ces réflexions confirment que l'existence de cet empire est encore à venir, puisque ces dix états conservent encore la plupart leur souveraineté ; et l'on n'a point encore vu d'empire portant les caractères indiqués dans cette prophétie.

3ᵉ ÉCLAIRCISSEMENT.

12. *Les dix cornes que tu as vues sont dix souverains qui n'ont pas encore reçu souveraîneté*, V. 135, Pr. 73,	Les dix états souverains qui doivent exister *avant l'empire ici annoncé* ne se formeront que dans un temps éloigné ;
mais qui reçoivent pouvoir comme gouvernemens, pendant un même temps que la bête. V. 130.	mais ils exerceront leur souveraineté pendant le même temps que subsistera la papauté, et conjointement avec elle.

REMARQUE.

Les dix royaumes que les Barbares fondèrent sur les débris de l'empire d'Occident, ne commencèrent à se former qu'au cinquième siècle, trois siècles et demi après le temps de saint Jean ; et ce ne fut que vers le milieu du septième qu'ils furent tous souverains, chrétiens et soumis à l'autorité spirituelle des évêques de Rome. La plupart subsistent encore aujourd'hui, ainsi que la papauté, qui pour l'ordinaire a tenu leurs pouvoirs sous sa dépendance, et souvent même les a fait servir aux intérêts de sa cupidité et de son ambition.

4ᵉ ÉCLAIRCISSEMENT.

13. *Ceux-ci ont un même sentiment, et ils persévèrent à accorder leur puissance et leur autorité à la bête*. Pr. 81. 67, V. 130.	Quelques-uns *de ces états*, dans un sentiment commun, persévèreront à soutenir de leur autorité et de leurs forces la papauté pendant toute leur durée.

REMARQUE.

Jusqu'au temps de la Réformation, tous les princes de l'Occident, obéissant au pontife de Rome, employèrent

leur autorité, leurs richesses et leur puissance au maintien de sa doctrine dans leurs états, et souvent même à l'accroissement de son pouvoir despotique. Ceux qui, depuis cette époque, sont restés soumis à son joug ont pareillement soutenu ses principes religieux; et, s'ils n'ont pas autant favorisé sa tyrannie que dans les temps antérieurs, une partie n'a pas laissé de l'aider en certains cas, surtout quand il s'est agi de persécuter les protestans, à l'instigation et d'après les odieuses maximes de cette cour sanguinaire. — L'avenir à leur égard paraît devoir ressembler plus ou moins au passé, si même il ne le surpasse.

5ᵉ ÉCLAIRCISSEMENT.

14. *Ceux-là feront la guerre à l'Agneau, mais l'Agneau les vaincra :* V. 81. 69, Pr. 80, *parce qu'il est Seigneur des seigneurs et roi des rois, et que ceux qui seront avec lui seront appelés et choisis et constans.*

D'autres déploieront la force des armes, pour s'opposer dans leur sein à la profession du pur Evangile; mais celui-ci triomphera et y *deviendra dominant*, parce que Jésus, *son divin auteur*, dispose à son gré du pouvoir et des trônes; parce que ceux qui le défendront sous sa céleste direction seront appelés *par lui-même à en soutenir la cause sacrée*, qu'ils seront les objets de sa protection et de sa faveur; et qu'ils combattront avec une constance héroïque pour le triomphe de la vérité.

REMARQUES.

Ceux mêmes des états qui secouèrent le joug de Rome au seizième siècle, avaient auparavant, la plupart, repoussé les principes de la Réformation, et déclaré la guerre à ses sectateurs. Mais ceux-ci, forcés à prendre les armes pour leur légitime défense, soutenant avec un dévouement héroïque la cause de la vérité, et secondés

par la protection du Ciel, obtinrent un éclatant succès qui rendit leur doctrine dominante ; et la généralité de la nation ne tarda pas de renoncer à l'erreur dans chacun de ces états.

6e ÉCLAIRCISSEMENT.

15. *Les eaux que tu as vues, sur lesquelles la prostituée est assise*, V. 150. 51. 26,	Les multitudes d'hommes sur lesquelles la cité fautrice d'une doctrine corrompue exercera son pouvoir religieux, *pendant le période auquel se rapporte cette vision*,
sont des peuples et des troupes ; ce sont aussi des ordres et des langues.	seront des peuples, des portions de peuples, et des particuliers de diverses conditions et de diverses langues.

REMARQUE.

L'état des choses ici prédit a lieu depuis l'époque de la Réformation, Rome n'ayant dès lors dominé que sur un nombre d'états, sur certaines portions d'autres états, et sur des particuliers de diverses conditions et de diverses langues, résidant en des lieux réformés. Sans doute il pourra subsister encore dans le période que concerne cette vision : certaine modification qu'il viendrait à subir n'empêcherait pas d'appliquer alors à la catholicité la prédiction présente.

7e ÉCLAIRCISSEMENT.

16—17. *Et des dix cornes que tu as vues sur la bête, celles-là haïront la prostituée, la désoleront, la dépouilleront, mangeront sa chair, et la consumeront par le feu.* V.	Une autre partie des dix états, concevront *un jour* une haine mortelle contre cette ville souillée par tant de superstitions, la dévasteront, la ruineront, s'empareront de ses richesses, la détruiront même par le feu.

135. 126, Pr. 81, V. 51. 31.

Car Dieu leur a mis dans le cœur d'exécuter son dessein, et d'abandonner leur souveraineté à la bête, jusqu'à ce que les décrets de Dieu s'accomplissent. V. 126.

Car Dieu, *pour les corriger par une douloureuse expérience de leur coupable asservissement à sa puissance usurpée*, leur aura mis dans le cœur d'abandonner, selon son dessein, leur souveraineté au nouvel empire, jusqu'au temps où ses décrets *pour la ruine de cette ville* devront enfin s'accomplir.

REMARQUES.

I. On voit, par la nature même de cette prédiction, qu'elle regarde un temps postérieur au nôtre.

II. Il se pourra bien que d'autres gouvernemens que ceux qui se déclareront ainsi contre Rome, soumettent auparavant leur pouvoir souverain au nouvel empire. Cela est même à présumer ; car il a été prédit plus haut que quelques-uns des états catholiques persévèreront jusqu'à la fin à soutenir cette cité ; et *la bête*, c.-à-d. l'empire latin, au moins en grande partie, est présentée ailleurs comme devant périr en combattant avec le pape contre les protestans (XVI, 13 ; XIX, 19).

8e ÉCLAIRCISSEMENT.

18. *Et la femme que tu as vue est la grande ville, qui a une autorité souveraine sur les chefs de la terre.* V. 208. 122.

Et cette ville, capitale du monde catholique, exercera un pouvoir souverain sur toute l'Eglise, sans excepter ses conducteurs.

REMARQUE.

Dans toute l'étendue de la catholicité, les évêques et les archevêques sont élus ou confirmés par le pape ; les ministres du culte doivent enseigner scrupuleusement la

doctrine reconnue par celui-ci, gouverner les troupeaux selon ses lois et ses réglemens, publier ses bulles ou décrets, en procurer l'exécution, veiller à tout ce qui peut concerner ses intérêts, et maintenir de tout leur pouvoir l'église catholique dont il est le chef. On a lieu de présumer, par l'état présent des choses, que cette autorité pontificale subsistera long-temps encore. Elle pourrait même devenir un jour plus étendue et plus rigoureuse, c.-à-d. que les prêtres pourraient ne relever que d'elle, devenant absolument indépendans des princes temporels.

SCÈNE ÉTRANGÈRE ET ANTICIPÉE,

Indiquant une grande époque à laquelle aboutira l'événement qui est le sujet de la vision; savoir la conversion de toute l'église romaine au culte réformé.

SIGNE DISTINCTIF.

CHAP. XVIII. V. I. *A la suite de cela, j'ai vu*, Pr. 87,

Un signe distinctif annonce une prophétie étrangère et anticipée, *portant ce qui suit:*

PRÉDICTION UNIQUE.

1—3. *descendre du ciel un autre ange qui avait un grand pouvoir; et la terre a été éclairée de sa lumière.* Pr. 77. 86, V. 106. 229. 6.

Après la ruine de Rome, de zélés et éloquens apôtres de la vérité, destinés par le Ciel à produire une œuvre merveilleuse, au moyen d'un puissant ascendant sur les esprits, convertiront l'église romaine par la force persuasive de leurs instructions:

Il a crié avec force et à très-haute voix, disant: Elle est tombée, elle est tombée Babylone la grande; et elle est devenue une

proclamant partout avec la plus grande force la destruction, à jamais étonnante, de la trop fameuse Rome, qui n'offrira plus à l'œil que décombres, masures et le plus hideux désert;

demeure de démons, une retraite de tout esprit immonde et un repaire de toute bête immonde, et pour laquelle on a de l'horreur : V. 219, Pr. 66, V. 66,

parce qu'elle a fait boire à toutes les nations du vin de son impudicité ; V. 139. 52. 51,

et représentant cette épouvantable catastrophe comme une éclatante punition du Ciel, parce que cette cité aura par une autorité usurpée entraîné tous les peuples qui lui étaient soumis, à d'indignes superstitions et à de fanatiques fureurs ;

parce que les chefs de la terre se sont rendus coupables d'impureté avec elle, V. 122,

parce que les conducteurs de l'Eglise lui auront bassement et criminellement donné leur appui pour le maintien et la propagation de sa doctrine corrompue ;

et que les marchands de la terre se sont enrichis de l'excès de son luxe. V. 229.

et parce qu'elle aura déployé dans l'exercice du culte une fastueuse et séduisante somptuosité, portée à un tel excès, que les marchands qui en auront fourni les matières, se seront enrichis par ce seul trafic.

(Vient maintenant le corps de la vision, contenant des détails sur la ruine de Rome, qui a été annoncée d'une manière générale dans les débuts.)

Ire SCÈNE PRINCIPALE.

Désignant la ruine de Rome papale.

SIGNE DISTINCTIF.

4. *Puis j'ai enten-*

Un signe distinctif annonce une

du une voix du ciel, disant :

prophétie principale, *portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

3—5. *Sortez du milieu d'elle, mon peuple,*

Une partie de la catholicité romaine, qui sera depuis un temps disposée en faveur du culte réformé, se séparera ouvertement de la communion de Rome.

de peur que vous ne participiez à ses péchés, et que vous n'ayez aussi part à ses calamités.

Soustraite par un tel acte à la nécessité *où elle se serait bientôt trouvée* de concourir à de nouveaux attentats dont cette cité se rendra coupable, elle ne sera pas enveloppée dans les calamités qu'ils attireront sur elle.

Car ses péchés sont montés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu des iniquités qu'elle a commises. Pr. 44.

Car alors les péchés de Rome se seront tellement accumulés qu'ils provoqueront enfin le courroux céleste; et la peine de ses iniquités, répétées depuis un fort long temps, sera d'autant plus rigoureuse qu'elle aura été plus différée.

2e PRÉDICTION.

6—7. *Agissez à son égard comme elle-même a agi; rendez-lui au double ce qu'elle a fait; et dans la coupe où elle a versé à boire, versez-lui deux fois autant :* Pr. 70,

Cette partie de la catholicité traitera Rome avec la même dureté que celle-ci aura souvent exercée ; elle lui fera souffrir, à un degré bien supérieur, les mêmes maux qu'elle aura fait souffrir à d'autres; les amertumes et les tribulations qu'elle lui causera surpasseront de beaucoup celles qu'aura causées au monde cette maîtresse des nations.

multipliez son tourment et son deuil à

Elle multipliera ses tourmens et son deuil, à proportion de l'excès

proportion de ce qu'elle s'est enorgueillie et de ce qu'elle s'est plongée dans les délices.

d'orgueil qu'elle aura déployé, et des coupables délices dans lesquelles elle se sera plongée.

3e PRÉDICTION.

8. *Parce qu'elle dit dans son cœur : Je siège en qualité de souveraine, je ne suis point veuve, et je ne connaîtrai point de deuil :* Pr. 73,
à cause de cela, viendront dans un même temps ses calamités : mort, désolation et famine ; V. 215,
puis elle sera consumée par du feu ;
parce que le Seigneur Dieu, qui l'a condamnée, est puissant. Pr. 44.

Parce que cette ville, aveuglée par l'orgueil, se reposant sur son imposante souveraineté, et sur l'appui des princes puissans dévoués à son service, ne craindra point la ruine *que ses péchés* provoqueront :
à cause de cela, elle sera livrée aux calamités réunies de la peste, de la dévastation et de la famine ;
puis elle sera détruite par le feu ;
parce que le souverain Maître du monde, qui aura prononcé la plus terrible sentence contre elle, a en main tous les moyens nécessaires pour l'exécution de ses desseins.

4e PRÉDICTION.

9—10. *Les chefs de la terre, qui auront commis impureté avec elle, et qui auront été dans les délices avec elle, la pleureront et se frapperont la poitrine à cause d'eux-mêmes, lorsqu'ils verront la fumée de son embrasement.* V. 122. 51.

Ceux des ministres de la religion qui auront soutenu de tout leur pouvoir ses principes superstitieux, et qui auront partagé son faste et sa sensualité, ressentiront la plus vive affliction, et se livreront à des transports de douleur, à cause de l'abolition inévitable de leurs éminentes dignités et de leurs grands revenus, lorsqu'ils apprendront l'atterrante nouvelle de son embrasement.

Ils se tiendront éloignés, dans la crainte de son tourment,

Ils n'oseront approcher de son enceinte *pour lui porter quelque secours*, tant ils craindront d'être enveloppés dans ses affreuses tribulations,

disant : Hélas! hélas! toi, la grande ville! Babylone! la ville puissante! V. 208. 66, Pr. 43,

disant : Hélas! hélas! toi, la capitale du monde catholique! Rome papale! ville dont la puissance semblait t'assurer une durée éternelle!

comment ta condamnation est-elle venue en une heure?

comment se peut-il qu'en si peu de momens ta ruine ait été consommée?

5ᵉ PRÉDICTION.

11—13. *Les marchands de la terre pleureront aussi et se lamenteront à son sujet, parce que personne n'achètera plus leurs marchandises;* V. 229,

Les marchands d'objets à l'usage de l'Eglise éprouveront aussi une grande douleur et se lamenteront, parce qu'ils perdront la plus grande partie de leur gain, par la cessation de l'emploi très-considérable qu'elle faisait de leurs marchandises :

savoir : de l'or, de l'argent, des pierreries, des perles, du fin lin, de la pourpre, de la soie, de l'écarlate, toute sorte de bois odoriférant, toute sorte d'ouvrages d'ivoire, toute sorte d'ouvrages de bois très-précieux, d'airain, de fer ou de marbre, du cinnamome, des essences, des parfums, de l'encens, du vin, de l'huile, de

or, argent, pierreries, perles, fin lin, pourpre, soie, écarlate, toute sorte de bois odoriférant, toutes sortes d'ouvrages en ivoire, en bois très-précieux, en airain, en fer et en marbre, cinnamome, essence, parfums, encens, vin, huile, fine farine, blé, bêtes de charge, brebis, chevaux, chariots et esclaves.

REMARQUE.

L'emploi des marchandises ici indiquées se comprend en partie par ce que nous avons dit ailleurs des ornemens et des richesses des

la fine farine, du blé, des bêtes de charge, des brebis, des chevaux, des chariots, des corps et des ames d'hommes.

églises et de la pompe des cérémonies dans les grandes villes de la catholicité. Le reste s'explique par la diversité et l'éclat des vêtemens et des ornemens des prélats et des prêtres inférieurs, dans certains offices de leur ministère; par la splendeur des palais des archevêques et des évêques; par la délicatesse et l'abondance de leur table, les magnifiques équipages, les nombreux esclaves et la vie mondaine d'un grand nombre d'entre eux, surtout dans les temps antérieurs à la révolution de France; par l'usage de brûler constamment de l'encens dans les églises; par celui de donner aux communians une oublie faite de fine farine, etc.

6° PRÉDICTION.

14—16. *Les fruits d'automne, que tu recherchais avec tant de passion, s'en sont allés loin de toi;*

Les fruits exquis que Rome aura recherchés avec tant de passion seront portés loin d'elle;

toutes les choses délicates et magnifiques s'en sont allées loin de toi; et tu ne les trouveras plus.

il en sera de même de toutes les choses délicates ou magnifiques dans lesquelles elle aura mis son plaisir; et l'on ne les reverra plus dans son enceinte.

Les marchands de ces choses, que tu as enrichis, se tiendront éloignés, dans la crainte de tes tourmens, pleurant, se lamentant,

Les divers marchands qui se seront enrichis par la vente qu'ils lui en auront faite n'oseront s'approcher d'elle *pour lui porter quelque secours*, craignant d'être enveloppés dans ses tribulations. Ils déploreront avec douleur et lamentation

la cessation du précieux lucre qu'ils faisaient avec elle,

et disant : Hélas ! hélas ! cette grande ville, qui était vêtue de fin lin, de pourpre, d'écarlate, et qui était toute brillante d'or, de pierreries et de perles ! V. 208.

et s'écrieront : Hélas ! hélas ! cette capitale du monde catholique, résidence de la cour pontificale, et où l'on voyait resplendir tout ce que le monde offre de plus brillant et de plus précieux !

Comment tant de richesses ont-elles disparu en une heure ?

Comment ont pu s'évanouir en si peu de momens de si grandes richesses ?

7e PRÉDICTION.

17—19. *Tous les pilotes, tous ceux qui naviguent sur les vaisseaux, les matelots et tous ceux qui trafiquent sur la mer, se sont tenus éloignés ;*

Tous les pilotes, tous ceux qui naviguent sur les vaisseaux, les matelots et tous ceux qui trafiquent sur la mer, se tiendront éloignés de son enceinte ;

et ils ont poussé des cris, en voyant la fumée de son embrasement, disant : Quelle ville était semblable à cette grande ville ?

et ils pousseront des cris en apprenant la nouvelle de son embrasement, disant : Quelle ville fut jamais comparable à cette capitale du monde catholique ?

Et ils ont jeté de la poussière sur leurs têtes ; et ils ont poussé des cris en pleurant et se lamentant,

Et s'abandonnant à une extrême douleur, ils pousseront des cris, pleureront et se lamenteront, *à cause du grand dommage que leur causera sa ruine ;*

disant : Hélas ! hélas ! la grande ville, dans laquelle tous ceux qui avaient des vaisseaux sur la mer s'é-

disant : Hélas ! hélas ! cette fameuse ville, dans laquelle tous ceux qui avaient des vaisseaux sur la mer s'étaient si fort enrichis de sa magnificence ! Comment a-t-

taient enrichis de sa magnificence! comment a-t-elle été détruite en une heure?	elle été, dans un si court espace de temps, réduite en un désert?

8ᵉ PRÉDICTION.

20. *Réjouis-toi, Ciel, à son sujet*; Pr. 70, V. 117,	Les intelligences célestes se réjouiront de ce renversement d'une tyrannie si funeste *au monde et à la religion.*
et vous aussi, Saints, V. 173,	Ce sera aussi le sujet d'une grande joie sur la terre pour les fidèles observateurs du culte dans sa pureté,
et vous, prophètes,	pour les ministres de ce culte,
et vous, anges, réjouissez-vous, V. 176. 105,	et pour tous ceux qui auront porté en divers lieux la pure lumière du christianisme;
parce que Dieu a distingué votre jugement du sien.	parce que Dieu aura signalé, par des faits éclatans, sa protection et sa bienveillance en leur faveur, en même temps que sa juste indignation contre cette coupable cité.

IIᵉ SCÈNE PRINCIPALE,

Indiquant que cette ruine sera finale.

SIGNE DISTINCTIF.

21. *Puis un ange d'une grande force a paru:*	Un signe distinctif annonce une autre prophétie principale, *portant ce qui suit:*

PRÉDICTION UNIQUE.

21—24. *Il a levé une grosse pierre, semblable à une meule de moulin, et l'a jetée*	De même qu'une pierre de moulin, jetée avec violence dans les profondeurs de la mer, tombe avec fracas et ne reparaît plus, ainsi

dans la grande mer, disant : Ainsi sera précipitée avec violence Babylone, la grande ville; et elle ne se trouvera plus. V. 66. 208.

sera éclatante et absolue la ruine de Rome, capitale du monde catholique; et jamais cette ville ne reparaîtra.

Qu'on n'entende plus chez toi de bruit de joueurs de harpe, de musiciens, de joüeurs de flûte et de trompettes; Pr. 70,

Non-seulement elle ne sera plus un théâtre de joie et de plaisirs,

qu'on n'y trouve plus d'artisan de quelque métier que ce soit;

mais aucun artisan n'y trouvera plus d'occupation;

que le bruit de la meule n'y soit plus entendu;

mais on n'y trouvera plus les alimens de première nécessité;

qu'on n'y voie plus briller la lumière de la lampe,

mais on n'y trouvera pas même un asile pour la nuit;

et qu'on n'y entende plus de voix d'époux et d'épouse:

et elle ne sera plus repeuplée.

parce que tes marchands étaient les grands de la terre;

Ce sera là une juste punition de cette cité, et pour le luxe sans bornes auquel un coupable orgueil l'aura porté;

parce que toutes les nations ont été séduites par tes enchantemens; V. 139. 30,

et pour les condamnables artifices par lesquels elle aura entraîné tous les peuples de sa domination à des pratiques superstitieuses;

et qu'on a trouvé chez toi des sangs de prophètes, de saints, et de tous ceux qui ont été égorgés sur la

et pour l'effusion, dont elle sera reconnue alors le principal auteur, de tant de sang des ministres du pur Evangile, des fidèles pratiquant le culte dans sa pureté, et des

terre. V. 20. 176. 173. 229.

catholiques même qui auront péri d'une mort violente pour quelque cause relative à l'Eglise.

IIe SCÈNE PRINCIPALE,

Désignant des choses qui auront lieu dans le ciel au sujet de cet événement.

SIGNE DISTINCTIF.

CHAP. XIX. V. 1. *A la suite de cela j'ai entendu*, Pr. 87,

Un signe distinctif annonce une autre prophétie principale relative à un événement qui sera une suite du précédent, *et portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

1—4. *une grande voix d'une nombreuse multitude dans le ciel, disant :*

Une multitude d'anges exaltera le Très-Haut pour ce grand événement, par ces acclamations :

Alléluia ! La délivrance, la gloire et la puissance appartiennent au Seigneur notre Dieu.

Louange à l'Eternel ! La délivrance *de ses serviteurs* est un glorieux apanage de sa suprême majesté et de son infinie puissance.

Parce que ses jugemens sont droits et justes, à cause de cela, il a condamné la grande prostituée, qui avait corrompu la terre par son impudicité ; et il a délivré de ses mains le sang de ses serviteurs. Pr. 44, V. 51. 229. 172.

Parce qu'il juge les peuples avec une droiture et une justice parfaites, il a condamné à une destruction absolue cette ville, qui était abandonnée aux plus grossières et plus condamnables superstitions, et qui y avait engagé l'Eglise *par ses exemples et par son autorité ;* et il a soustrait pour toujours à sa fureur sanguinaire ceux des chrétiens qui lui rendent le culte qu'il demande.

Puis ils ont ajouté: Alléluia! Même la fumée de son embrasement monte aux siècles des siècles. V. 202.

Puis ils ajouteront : Louange à l'Eternel, qui ne permettra pas même qu'elle se relève jamais de cette ruine, consommée par le plus terrible incendie!

Puis les vingt-quatre anciens et les quatre êtres vivifians, V. 79. 80,

Puis tous les personnages qui composent la cour céleste,

se sont prosternés, et ont adoré Dieu, qui est assis sur le trône, V. 221. 26. 154,

se prosternant devant le Très-Haut, lui rendront de vives actions de graces, comme à celui qui préside aux événemens, pour le grand intérêt de la religion;

disant : Amen, alléluia.

et ils se joindront, avec toute l'ardeur de leur ame, au concert de louanges entonné par cette multitude d'esprits célestes.

HUITIÈME VISION,

QUI A POUR SUJET L'INTERVENTION LA PLUS SIGNALÉE DE LA PROVIDENCE POUR UN GRAND ET DERNIER TRIOMPHE DE LA VRAIE RELIGION SUR SES DIVERS ENNEMIS.

(RAPPORTÉE DU V. 5 AU DERNIER V. DU CHAP. XIX.)

DÉBUT.

5. *Puis une voix est sortie du trône, disant : Louez notre Dieu,* V. 154, Pr. 43,

Une huitième vision est annoncée par un début qui indique qu'elle aura pour sujet la plus insigne intervention de Dieu dans un grand événement relatif à la religion, et que cet événement sera suivi des effets les plus dignes de la gratitude du monde :

vous tous ses serviteurs, V. 172,

savoir, le triomphe dans toute la chrétienté du culte pur sur les superstitions qui y auront prévalu,

et vous qui le craignez, petits et grands.

et le triomphe dans tous les pays infidèles du christianisme sur les fausses religions (causes, l'un et l'autre, des biens les plus précieux pour tous les hommes, de quelque condition qu'ils soient).

SCÈNE ÉTRANGÈRE ET ANTICIPÉE,

Indiquant une grande époque à laquelle aboutira l'événement qui est le sujet de cette vision ; savoir une grande fête religieuse, célébrée sur toute la terre.

SIGNE DISTINCTIF.

6. *Puis j'ai entendu*

Un signe distinctif annonce une prophétie étrangère et anticipée, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

6—8. *une voix d'une trompette*, V. 96, Pr. 63,	Cet insigne événement sera suivi d'une fête solennelle publiée par des hérauts sur toute la terre.
et une voix de beaucoup d'eaux, et une voix de tonnerres éclatans, disant : Alléluia, parce que le Seigneur Dieu tout-puissant a régné. V. 152. 142, Pr. 42, V. 35.	Dans les assemblées religieuses qui auront lieu à ce sujet, les voûtes des temples retentiront de l'éloquente voix des prédicateurs, exaltant l'auguste nom du souverain Maître du monde, qui aura déployé sa grande bonté et sa grande puissance pour établir son culte en tout lieu ;
Réjouissons-nous, et faisons éclater notre joie, et donnons-lui la gloire, V. o, *parce que le mariage de l'Agneau est venu*, V. 69, Pr. 85,	Ils inviteront le monde chrétien à s'animer de la plus vive joie, à en faire éclater les transports, à glorifier et bénir Dieu ; [pour l'approche de l'heureux avènement de Jésus, qui descendra du ciel et habitera au milieu de son Eglise]
et que son épouse s'est préparée,	et pour la conversion de celle-ci toute entière au culte pur et parfait du Très-Haut,
et qu'il lui a été donné de se revêtir d'un lin pur et éclatant ; car ce lin est la justice des saints. V. 42. 174.	et pour sa sanctification, qui, avec l'aide divine, sera parvenue au plus haut degré qu'elle puisse atteindre sur la terre.

AUTRE SCÈNE ÉTRANGÈRE ET ANTICIPÉE,

Relative au temps qui suivra l'époque désignée dans la précédente.

SIGNE DISTINCTIF.

9. *Puis un ange m'a dit :*	Un signe distinctif annonce une autre prophétie anticipée, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

9. *Ecris. Heureux ceux qui sont invités au festin du mariage de l'Agneau! et il a ajouté : Ces paroles certaines sont de Dieu.* Pr. 79.

Après l'époque de cette grande fête arrivera la période [où Jésus doit régir en personne le monde chrétien, devenu digne de son amour]: période caractérisée par la constante jouissance d'un pur et insigne bonheur, inconnu jusqu'alors au genre humain.

PARTICULARITÉ DE LA VISION.

10. *Puis je me suis jeté à ses pieds pour l'adorer;* V. 221,

Après un tel discours de l'ange, l'Apôtre, *dans son ravissement,* se prosterne devant lui pour lui rendre de vives actions de graces.

et il m'a dit : Garde-toi de le faire ; je suis ton compagnon de service, et celui de tes frères qui suivent le témoignage de Jésus. V. 187.

Mais l'ange s'y oppose, lui disant : Je ne suis qu'un serviteur de Dieu comme toi et comme les chrétiens qui suivent fidèlement les leçons de leur divin Maître.

Adore Dieu : car le témoignage de Jésus est l'esprit de cette prophétie. V. 221. 182.

C'est à Dieu que tu dois adresser tes actions de graces; car la doctrine de Christ, *qui l'enseigne à le faire*, est celle même que respire la révélation prophétique dont tu es maintenant honoré.

(Vient maintenant le corps de la vision, dont le début a précédé les deux scènes anticipées).

Ire SCÈNE PRINCIPALE,

Où est désigné Jésus présidant du haut du ciel à une terrible guerre entre les amis et les ennemis de la vraie religion.

SIGNE DISTINCTIF.

11. *Puis j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une

prophétie principale, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

11—16. *Le ciel ouvert*, Pr. 77.	L'événement, sujet de cette vision, sera très-remarquable et extraordinaire dans son espèce.
Et voici un cheval blanc. V. 226. 137.	Une guerre défensive sera faite, pour soutenir la plus belle et la plus juste des causes.
Celui qui le montait est appelé le fidèle et le véritable. V. 26, Pr. 76.	Elle sera *invisiblement* dirigée par Jésus-Christ, dont les promesses en faveur de sa véritable église ne sauraient être vaines, et qui est l'ennemi mortel des fausses doctrines.
Il juge et combat avec justice.	Dans sa parfaite justice, il distinguera les innocens et prendra leur défense.
Ses yeux étaient comme une flamme de feu; V. 224,	Là, il signalera sa vigilance et sa pénétration incomparables, *qui déjoueront les mesures les mieux concertées de leurs agresseurs.*
et il portait sur sa tête des diadèmes magnifiques, ayant un nom écrit qui n'est connu que de lui.	Là il signalera les célestes pouvoirs dont il est revêtu, en conséquence de son essence divine, impénétrable à tous les esprits.
Il était enveloppé d'un manteau trempé de sang.	Là il signalera sa force irrésistible par une sanglante défaite des criminels auteurs de cette guerre.
Son nom est appelé la parole de Dieu. V. 91, Pr 76.	Le but qu'il se proposera sera le règne de la parole de Dieu dans toute sa pureté et toute son excellence.
Des armées dans le ciel le suivaient sur des chevaux blancs,	Les armées qui combattront pour cette cause sous sa céleste direction, se montreront dignes de toute

vêtues de fin lin blanc et pur. V. 42. — sa protection par des sentimens et une conduite irréprochables.

Il sortait de sa bouche une épée aiguë à deux tranchans, V. 194. 197. 198, — Leur zèle pour son inestimable doctrine leur donnera une force insigne, soit contre les sectateurs des fausses religions, soit contre ceux des superstitions introduites dans le christianisme :

pour qu'il taillât en pièces les nations par son moyen. — force dont ce divin chef se servira pour tailler en pièces les peuples *conjurés contre la vérité.*

Lui-même les maîtrisera avec un sceptre de fer; lui-même foulera la cuve du vin de la colère du Dieu tout-puissant. V. 52. — Par une opération spéciale de sa suprême puissance, la fureur de ceux-ci contre sa véritable église sera comprimée, et ils éprouveront toutes les rigueurs de la justice vengeresse du Tout-Puissant.

Et il portera ce nom écrit sur sa cuisse: Roi des rois et Seigneur des seigneurs. — Après cela, en vertu des pouvoirs politiques dont il est également revêtu, il donnera pour toujours aux vrais amis de sa doctrine les trônes et les dignités dans les états qu'ils auront subjugués.

IIe SCÈNE PRINCIPALE,

Désignant une circonstance de la victoire des défenseurs de la vérité.

SIGNE DISTINCTIF.

17. *Puis j'ai vu* — Un signe distinctif annonce une autre prophétie principale, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

17—18. *un ange debout dans le soleil;* V. 104, Pr. 63. V. 170; — Le généralissime des armées protestantes, devenu maître d'un grand Etat (ou de Rome),

et il a crié à haute voix à tous les oiseaux qui volaient au milieu du ciel, V. 117:

appellera d'une voix éclatante ces armées, répandues jusque dans les palais des rois,

Venez et assemblez-vous au festin du grand Dieu, Pr. 43;

à accourir incessamment au butin immense que leur offrira la victoire obtenue par le secours céleste,

pour manger les chairs des rois, les chairs des capitaines, les chairs des hommes puissans, les chairs des chevaux et de ceux qui les montent, et les chairs de toutes sortes de gens, libres et serviteurs, petits et grands.

et à remporter de riches dépouilles sur les princes, sur les capitaines, sur les hommes élevés en dignité, sur les chevaux, sur les cavaliers et sur des gens de tout ordre, libres et serviteurs, petits et grands.

IIIe SCÈNE PRINCIPALE,

Désignant les agresseurs de leur fin malheureuse.

SIGNE DISTINCTIF.

19. *Puis j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une autre prophétie principale, *portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

19. *la bête et les rois de la terre et leurs armées assemblées* V. 129. 121.

Cette guerre aura eu pour auteurs les princes de l'empire latin et les princes de quelques pays infidèles situés hors de cet empire, qui, à la tête d'armées formidables,

pour combattre contre celui qui était monté sur le cheval blanc

auront attaqué Jésus même dans la personne de ses disciples, forcés à leur opposer la plus intrépide

et contre son armée.	résistance *pour prévenir leur entière destruction.*

2° PRÉDICTION.

	SENS.
20. *La bête a été prise*, V. 129,	Les princes de l'empire latin seront faits prisonniers,
et avec elle le faux prophète, qui avait fait en sa présence des prodiges, par lesquels il avait séduit, V. 178. 107. 30,	et avec eux le pape, qui, par des actes d'une singulière hardiesse (ou par des actes portant une fausse apparence de merveilleux), aura entraîné à cette guerre
ceux qui avaient pris la marque de la bête, et ceux qui adoraient son image. V. 129. 222. 132. conj.	ceux qui professeront ouvertement la religion de cet empire, [et ceux qui obéiront aux ordres du gouvernement suprême établi pour le représenter.]
Ils ont été tous deux jetés vivans dans l'étang ardent de feu et de soufre. V. 191. conj.	[Ces princes et ce pontife seront condamnés à la peine mortelle du feu], *et avec eux finira pour jamais leur inique puissance.*

3° PRÉDICTION.

21. *Les autres*	Quant aux princes des états situés hors de l'empire latin et aux corps d'armées, soit de ces états, soit de cet empire,
ont été tués par l'épée sortie de la bouche de celui qui était assis sur le cheval; V. 197 *et* 194,	ils seront détruits par une force irrésistible, dont le zèle pour la doctrine de Jésus animera ses défenseurs;
et tous les oiseaux ont été rassasiés de leurs chairs. V. 31.	et tous les soldats de l'armée victorieuse feront un riche butin des dépouilles de leurs ennemis.

(Ici finit la première série de visions, relative à la période des révolutions.)

SECONDE SÉRIE DE VISIONS

RELATIVE A UNE PÉRIODE DE PAIX ET DE BONHEUR POUR LE MONDE (1).

PREMIÈRE VISION,

(RAPPORTÉE DU 1er AU 6e V. DU CHAP. XX.)

PREMIÈRE SCÈNE,

Qui désigne la providence préservant l'Eglise, pendant mille ans, de toute attaque extérieure.

SIGNE DISTINCTIF.

	CONJECT.
CHAP. XX. V. 1. *Puis j'ai vu*	Un signe distinctif annonce une première prophétie d'une vision nouvelle, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

	CONJECT.
1—3. *descendre du ciel un ange tenant la clef de l'abîme, et une grande chaîne à la main.* Pr. 77. V. 47.	La défaite des agresseurs de la vraie religion, *qui aura terminé la période des révolutions*, sera suivie d'une autre œuvre spéciale de la divine Providence, qui a le pouvoir de prévenir les tentatives de la fraude et les efforts de la violence.
Il a saisi le dragon, l'ancien serpent, qui est diable et Satan, V. 128. 43. 44,	Elle empêchera un dangereux essor des fausses religions, dont l'origine ancienne a été l'ouvrage de la fourberie, et qu'auront caracté-

(1) Nous n'offrirons notre explication sur cette classe de visions que comme conjecturale, parce que quelques-uns des termes essentiels qui y sont offerts ne se trouvent pas dans des prédictions déjà accomplies de la première classe.

risées d'odieuses calomnies et de cruelles persécutions contre les chrétiens.

il l'a lié pour mille ans ; et il l'a précipité dans l'abîme, qu'il a scellé après l'y avoir enfermé,

Pendant mille ans, elle en préviendra la violence et les artifices, et ne leur laissera aucun moyen de troubler l'Eglise ;

afin qu'il ne séduise plus les nations jusqu'à ce que les mille ans soient finis. V. 30.

en sorte que pendant cette longue période elles n'entraîneront à aucune attaque contre elle les nations *sauvages* qui les suivront encore.

140.

Puis il doit être délié pour un peu de temps.

Puis le Ciel leur laissera renouveler leurs coupables attentats pendant un court espace de temps.

DEUXIÈME SCÈNE,

Désignant des juges institués pour assurer le bon ordre.

SIGNE DISTINCTIF.

4. *Puis j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une autre prophétie, *portant ce qui qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

CONJECTURE.

4. *des trônes ; et des personnages se sont assis dessus, et un pouvoir de juger leur a été donné.* V. 153, Pr. 82.

Des juges seront établis *dans le monde, devenu universellement chrétien, pour assurer partout le bon ordre.*

TROISIÈME SCÈNE,

Désignant la résurrection de tous les martyrs de la vérité, et le règne de Jésus pendant mille ans.

SIGNE DISTINCTIF.

4. *Et j'ai vu*	Un signe distinctif annonce une autre prophétie, *qui porte ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

	CONJECT.
4.—*les ames de ceux qui ont été décapités pour le témoignage de Jésus-Christ et pour la parole de Dieu,*	Les hommes qui auront été mis à mort, pour la profession du christianisme, ou pour une croyance et un culte vraiment évangéliques,
et de ceux qui n'ont pas adoré la bête, ni son image, V. 187. 222. 129. 132, conj.	ou pour le refus d'obéir à certains ordres de l'empire latin et du gouvernement qui le représentera;
et n'en ont pas pris la marque sur leur front ou sur leur main;	ou pour celui de prendre aucune marque et de faire aucun acte portant l'apparence d'une telle soumission,
ils ont recouvré la vie,	recouvreront la vie,
et ont régné avec Christ pendant les mille ans.	et exerceront *sur la terre,* sous la présidence de Jésus en personne, une autorité éminente d'une nature religieuse, pendant ledit espace de mille ans.

2e PRÉDICTION.

5. *Mais le reste des morts n'est pas ressuscité jusqu'à ce*	Mais tout le reste des morts ne ressuscitera point avant la fin de ces mille ans.

que les mille ans soient finis.	
C'est ici la première résurrection.	C'est ici la première résurrection.

3e PRÉDICTION.

	CONJECT
6. *Heureux celui qui a part à la première résurrection !* Pr. 43.	Un grand bonheur attend les martyrs dans cette seconde vie, qu'ils doivent passer sur la terre.
Une mort seconde n'a point de pouvoir sur eux ;	Car, *outre les avantages communs à tous les hommes qui vivront dans ce même temps,* ils ne seront point exposés à subir une seconde fois la mort :
mais ils seront sacrificateurs de Dieu et de son Oint, et ils règneront avec lui pendant les mille ans.	mais, pontifes glorieux de l'église universelle, ils en offriront les religieux hommages à Dieu et à Jésus ; et, sous la présidence de ce divin Seigneur, ils exerceront une sainte autorité sur le monde pendant ces mille ans (1).

(1) Cette heureuse période commencera l'an 2000 depuis la naissance de Jésus-Christ, soit l'an 1997 de l'ère vulgaire, qui est de quatre ans trop tardive.

DEUXIÈME VISION,

(RAPPORTÉE DU V. 7 AU 10ᵉ DU CHAP. XX.)

SCÈNE UNIQUE,

Désignant une épouvantable attaque de hordes sauvages, et leur destruction.

1ʳᵉ PRÉDICTION.

	CONJECT.
7. 8. *Quand les mille ans seront finis, Satan sera délivré de sa prison;* V. 44,	Après cette période, un nombre d'hommes *des contrées demeurées infidèles, les chefs peut-être,* violens ennemis du christianisme, à la fureur desquels le Très-Haut laissera un libre essor *pour un court espace de temps,*
il sortira pour séduire les nations des quatre coins de la terre, Gog et Magog; V. 30. 140,	exciteront contre le monde chrétien les nations idolâtres des pays les plus reculés du globe; nations sauvages (ou barbares);
et il les assemblera pour combattre; Pr. 44.	ils les rassembleront pour lui faire une guerre acharnée.
et leur nombre sera aussi grand que celui du sable de la mer.	La multitude des combattans qu'elles présenteront sera incalculable.

2ᵉ PRÉDICTION.

9. *Ils sont montés sur l'étendue de la terre; et ils ont investi le camp des Saints, et la cité chérie;*	Mais à peine auront-ils pénétré dans les pays civilisés, *habités par le monde chrétien,* et auront-ils investi le camp des fidèles et leur capitale, qui sera la résidence des objets d'une grande dilection de Dieu,

puis un feu est descendu du ciel, et les a dévorés. Pr. 77,	qu'un feu extraordinaire, formé par la puissance céleste, fera périr entièrement cette innombrable armée.

3e PRÉDICTION.

	CONJECT.
10. *Puis le diable qui les avait séduits,* V. 43,	Puis leurs chefs, qui, par d'odieuses calomnies contre les chrétiens, les auront entraînés à cette injuste guerre,
a été jeté dans l'étang ardent de feu et de soufre, V. 191. conj.	seront livrés aux flammes *après leur mort,* pour en être entièrement consumés;
où même la bête et le faux prophète ont été jetés dans un temps antérieur. V. 129. 178.	traitement d'autant plus juste à leur égard que les princes temporels et le chef spirituel de la catholicité romaine l'auront subi vivans.

4e PRÉDICTION.

10. *Et ils seront tourmentés jour et nuit pendant des temps de temps.*	Et *dans la vie à venir,* ils endureront *les uns et les autres* des tourmens sans relâche pendant un fort long espace de temps.

TROISIÈME SÉRIE DE VISIONS,

RELATIVE A L'ÉTERNITÉ.

PREMIÈRE VISION,

CONCERNANT UNE PREMIÈRE ÉCONOMIE DANS LA VIE A VENIR.

(RAPPORTÉE DEPUIS LE V. 11 DU CHAP. XX, JUSQU'AU V. 4 DU CHAP. XXI.)

DÉBUT.

11. *Puis j'ai vu un grand tribunal blanc, et un personnage assis dessus*, V. 136. Pr. 82,

Une première vision d'une autre série est annoncée par un début, qui indique qu'elle aura pour sujet *une rétribution faite aux hommes à la fin de ce monde*, en conséquence d'un jugement solennel, exercé avec la plus parfaite justice par Jésus-Christ,

devant la face duquel le ciel et la terre ont disparu; V. 16. 117. 118,

devant la majesté duquel il n'y aura point de distinction de princes et de sujets:

et il ne s'est point trouvé de lieu pour eux.

distinction qui sera dès-lors anéantie pour toujours.

PREMIÈRE SCÈNE,

Désignant un jugement universel des hommes, l'admission des bons à la félicité, et des peines infligées aux pécheurs.

SIGNE DISTINCTIF.

12. *Et j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une

première prophétie, *portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

12.—*les grands et les petits, debout devant le tribunal.*	Ce jugement s'exercera, d'abord, sur les hommes qui vivront à cette époque, de quelque condition qu'ils soient.
Des registres ont été ouverts ;	Les choses sur lesquelles ils devront être jugés seront exposées au grand jour ;
et un autre registre a été ouvert, lequel est celui de la vie ; V. 86. 145,	la félicité céleste sera préparée pour ceux qui auront été approuvés de leur juge ;
et ils ont été jugés d'après les choses écrites dans les registres selon leurs œuvres.	et ce sera d'après les œuvres des uns et des autres, mises dans une pleine évidence, que leur sentence sera prononcée.

2e PRÉDICTION.

13. *Puis la mer a rendu les morts qui étaient dans son sein; et la mort et le sépulcre ont rendu ceux qui étaient dans leur sein ;* Pr. 74,	Puis tous les morts ressusciteront, qu'ils aient péri dans les eaux, qu'ils aient reçu ou non la sépulture ;
et chacun d'eux a été jugé selon ses œuvres.	et ils seront jugés chacun selon leurs œuvres.

3e PRÉDICTION.

14. *Puis la mort et le sépulcre ont été jetés dans l'étang de feu, qui est la seconde mort.* V. F. Pr. 67. V. 218. conj.	Puis la mort sera détruite, et le sera pour toujours.

4ᵉ PRÉDICTION.

Tandis que les justes seront admis à la félicité céleste,

15. *Quiconque n'a pas été trouvé inscrit dans le registre de la vie, a été jeté dans l'étang de feu.*

les hommes qui n'en seront pas jugés dignes seront relégués dans un séjour de dures privations et de cruels remords (1).

DEUXIÈME SCÈNE,

Désignant d'une manière générale un premier séjour des élus.

SIGNE DISTINCTIF.

CHAP. XXI, V. 1. *Puis j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une seconde prophétie, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

1.— *un ciel nouveau et une nouvelle terre; car le premier ciel et la première terre ont disparu;*

Une terre nouvelle, éclairée par de nouveaux astres, succédera à la terre actuelle et à son ciel qui auront disparu;

et la mer n'est plus. V. 116.

et l'état des choses n'y demandera point d'administration politique.

TROISIÈME SCÈNE,

Désignant un perfectionnement religieux des élus dans ce séjour.

SIGNE DISTINCTIF.

2. *Et j'ai vu*

Un signe distinctif annonce une

(1) Le sens propre du texte, qui nous paraît peu admissible, serait : seront condamnés à un feu continuel.

troisième prophétie, *portant ce qui suit :*

PRÉDICTION UNIQUE.

2.—*la sainte cité,* L'ordre et la vertu éclateront dans ce nouveau séjour qu'habitera la société des élus,

nouvelle Jérusalem, nouveau peuple de Dieu,

descendant du ciel, formé avec l'aide toute particulière

d'auprès de Dieu, de ses graces spirituelles,

Pr. 78.

préparée comme une future épouse ornée pour son époux. et s'élevant à un plus haut degré de sainteté, pour parvenir un jour à la plus intime union avec son divin Seigneur.

QUATRIÈME SCÈNE,

Désignant le bonheur de ce séjour.

SIGNE DISTINCTIF.

3. *Et j'ai entendu une grande voix venant du ciel, qui disait :* Un signe distinctif annonce une quatrième prophétie, d'un très-grand intérêt, *portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION.

3.—*Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes ;* Là les saints rendront à Dieu un culte bien supérieur à celui qu'on lui rend sur la terre ;

et il se tiendra dans le tabernacle avec eux, et ils goûteront dans ce culte, et dans la faveur singulière avec laquelle il sera reçu du Très-Haut, des plaisirs bien supérieurs à ceux que la piété peut faire goûter ici-bas.

Ils seront son peuple ; Ils obéiront avec fidélité et avec joie à ses préceptes, comme un

bon peuple aux ordres du meilleur des princes;

et lui-même, Dieu, sera avec eux.

et lui-même, habitant plus particulièrement avec eux, leur ouvrira, comme Dieu de l'univers, les trésors d'une bonté et d'une puissance infinies.

2e PRÉDICTION.

4. *Et il essuiera toute larme de leurs yeux; la mort ne sera plus; et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni tourment : parce que les premières choses sont passées.*

Leur félicité ne sera troublée par aucun genre de peine; ils ne seront plus sujets à la mort, et il n'y aura plus de deuil, plus de souffrances du *corps*, plus de tourmens de *l'ame;* parce que l'état *d'épreuve*, par lequel ils auront dû passer *sur la terre*, ne devra plus avoir lieu.

DEUXIÈME VISION,

CONCERNANT UNE SECONDE ET PERMANENTE ÉCONOMIE (1).

(RAPPORTÉE DEPUIS LE V. 5 DU CHAP. XXI AU V. 5 DU CHAP. XXII.)

DÉBUT.

SENS CONJECTURAL.

5. *Puis celui qui est assis sur le trône a dit:* *Voici, je renouvelle toutes choses.* V. 154.

Une autre vision est annoncée par un début qui en indique le sujet : savoir un nouvel ordre de choses que le Suprême Administrateur du monde fera succéder un jour à celui qui vient d'être prédit :

Et il m'a dit: Écris; Pr. 43.

nouvelle économie, bien supérieure à la première *par sa nature et par sa durée;*

car ces paroles sont véritables et certaines.

et qui, quelque étonnante qu'elle puisse paraître, ne laisse pas d'être certaine et digne d'une entière croyance.

PREMIÈRE SCÈNE,

Désignant une seconde rétribution.

SIGNE DISTINCTIF.

6. *Puis il a dit:*

Un signe distinctif annonce une première prophétie, *portant ce qui suit:*

(1) Sur cette seconde vision de la troisième série, nous n'offrirons, comme nous l'avons fait sur les deux visions de la seconde série, qu'une explication conjecturale, pour la même raison.

1re PRÉDICTION.

SENS CONJECTURAL.

C'est fait; Pr. 44,

Ce renouvellement de toutes choses aura pour but l'achèvement de l'œuvre du Très-Haut envers le genre humain.

je suis l'alpha et l'oméga, l'origine et l'accomplissement.

Comme il a tiré les hommes du néant, ainsi il règlera leurs destinées finales.

2e PRÉDICTION.

SENS CONJECTURAL.

6. *Celui qui a soif, je lui donnerai gratuitement de la source d'eau.* Pr. 43, V. 148.

Dans ce second période de la vie future, la félicité des justes parvenue à une plus haute vertu, sera éternelle et bien supérieure à celle qu'ils auront goûtée jusqu'alors.

3e PRÉDICTION.

SENS CONJECTURAL.

7. *Celui qui a vaincu héritera toutes choses;* V. 25,

Les pécheurs chez qui un grand effort sur eux-mêmes aura produit un parfait amendement, seront mis en possession du même

je lui serai Dieu;

bonheur, par un admirable effet de la grande miséricorde et de la bonté de leur Dieu;

même il me sera fils.

ils seront même les objets de son tendre amour.

4e PRÉDICTION.

SENS CONJECTURAL.

8. *Mais pour les lâches et rebelles,* Pr. 83,

Mais, pour ceux des pécheurs qui, *jusqu'à la fin de cette période*, auront, par la plus vile lâ-

cheté, *effet d'une profonde corruption de leur cœur*, et par la plus audacieuse rébellion contre Dieu, persévéré dans leurs désordres, *malgré les peines qu'ils auront subies*,

abominables et meurtriers, et fornicateurs, et empoisonneurs, et idolâtres et trompeurs quelconques : soit profanateurs des choses saintes, soit meurtriers, soit fornicateurs, soit gens excitant les autres à pécher, soit gens asservis à de basses passions, soit trompeurs quelconques (1) : leur partage sera, *à cette époque*, la peine mortelle du feu qui les anéantira pour jamais.

leur part est dans l'étang ardent de feu et de soufre, qui est la seconde mort. V. 191. conj., Pr. 67, V. 118. conj.

AUTRE SENS CONJECTURAL.

Mais pour ceux des pécheurs endurcis, dont la plus vile lâcheté et la plus audacieuse rébellion contre Dieu, auront fermé le cœur à tout sentiment de repentir, *malgré les peines qu'ils auront subies :* soit profanateurs des choses saintes, soit meurtriers, soit coupables de quelque souillure corporelle, soit empoisonneurs, soit idolâtres, soit trompeurs quelconques, leur partage sera, *à cette époque*, la peine mortelle du feu qui les anéantira pour jamais.

(1) On peut remarquer qu'il ne s'agit ici que de grands pécheurs. Il sera parlé plus loin (v. 26) des pécheurs du second ordre.

DEUXIÈME SCÈNE,

Désignant un second séjour des élus, parvenus à un plus haut degré de sainteté.

SIGNE DISTINCTIF.

9. *Puis l'un des sept anges qui avaient tenu les sept coupes pleines des sept plaies, est venu vers moi et m'a dit :*

CONJECT.

Un signe distinctif annonce une première prophétie, dont le sujet sera analogue à l'épuration du culte dans toute l'église chrétienne, prédite dans une autre vision (1); *prophétie portant ce qui suit :*

1re PRÉDICTION

9. *Viens, je te montrerai l'épouse de l'Agneau.*

CONJECT.

De même que sur la terre, l'état final de paix et de bonheur pour l'église universelle devra être préparé par une parfaite épuration de son culte ; ainsi, dans le ciel, un premier temps, destiné à élever les élus au plus haut degré de sainteté, sera suivi d'une économie de félicité parfaite et éternelle.

2e PRÉDICTION.

10. *Puis il m'a transporté en esprit sur une haute et grande montagne ;* Pr. 25, *et il m'a montré la grande cité,*

SENS CONJECTURAL.

A la demeure des justes, objet de la vision précédente, en succédera une autre, d'une nature bien supérieure et d'une étendue bien plus considérable;
[habitée par la grande réunion des fidèles perfectionnés et des pécheurs convertis :]

(1) Dernière scène de la sixième vision, ch. XVI, v. 17—21.

la sainte Jérusalem, descendant du ciel d'auprès de Dieu. Pr. 77, 78.

sainte société, formée avec l'aide merveilleuse des graces toutes particulières de l'Esprit divin.

3ᵉ PRÉDICTION.

CONJECT.

11. *Elle avait l'éclat de Dieu ;* Pr. 79, *et sa lumière (ou son luminaire) était semblable à une pierre de très-grand prix, comme serait une pierre de jaspe ayant la transparence du cristal.*

L'éclat de ce séjour sera ravissant ; la lumière qui y sera répandue sera d'une couleur de pourpre très-pure et aussi transparente que le cristal.

4ᵉ PRÉDICTION.

CONJECT.

12. *Elle était ceinte d'une grande et haute muraille.*

On y jouira de la plus douce sûreté.

5ᵉ PRÉDICTION.

CONJECT.

13. *Elle avait douze portes et aux portes douze anges ; et les noms des douze tribus d'Israël y étaient écrits : trois portes à l'orient, trois portes au septentrion, trois au midi, et trois à l'occident.* V. B.

Ce séjour, où nul ne sera admis qui n'en ait été jugé digne, contiendra diverses sociétés d'hommes de toute nation, qui composeront le peuple de Dieu, et dont chacune jouira du degré de bonheur que le Seigneur lui aura assigné.

6ᵉ PRÉDICTION.

CONJECT.

14. *La muraille de*

Les saints apôtres de Jésus y

la ville avait douze fondemens, sur lesquels étaient les noms des douze apôtres de l'Agneau. V. 69.

jouiront de la plus glorieuse distinction, étant considérés, après ce divin Seigneur, comme les principaux fondateurs de cette société des saints glorifiés.

7e PRÉDICTION (1).

SENS TOTAL

CONJECT. SUCCINCT.

15—21. *Celui qui me parlait tenait une canne d'or pour mesurer la cité et ses portes et sa muraille.* V. 21, Pr. 29. *La ville était bâtie en carré, et la longueur était égale à la largeur. L'ayant mesurée avec sa canne, il l'a trouvée de mille stades. La muraille était haute de cent quarante-quatre coudées, mesure d'homme qui est d'ange. Cette muraille était bâtie de pierres de jaspe, et la ville était d'un or pur, semblable à du verre très-clair. Les fondemens de la muraille étaient ornés de toutes sortes*

Ce séjour, d'une étendue considérable, offrira dans son ensemble une immuable stabilité, dans ses formes une régularité et une élégance admirables, et dans toutes ses parties une magnificence surpassant beaucoup toute conception humaine. Le principal lieu sera éminemment distingué par sa beauté et par sa splendeur.

(1) La plupart des points de cette prédiction ne nous paraissant pas avoir un but particulier, mais présenter dans leur réunion l'idée générale d'une grande perfection de ce séjour; nous nous bornerons à un précis pour le sens de sa totalité.

de pierres précieuses. Le premier fondement était de jaspe, le second de saphir, le troisième de chalcédoine, le quatrième d'émeraude, le cinquième de sardonix, le sixième de sardoine, le septième de chrysolithe, le huitième de béril, le neuvième de topaze, le dixième de chrysoprase, le onzième d'hyacinthe, le douzième d'améthyste. Les douze portes étaient douze perles; chaque porte était d'une seule perle. Et la place de la ville était d'un or pur comme du verre resplendissant.

8e PRÉDICTION.

	CONJECT.
22. *Je n'y ai point vu de temple ;*	Il n'y aura point d'édifice particulièrement consacré au service divin.
car le Seigneur Dieu Tout-Puissant est son temple, Pr. 42,	Car partout la Majesté incomparable du Dieu Tout-Puissant sera si vivement empreinte que partout les saints pourront lui rendre un culte digne de lui ;
même l'Agneau. V. 69.	et, possédant la personne même de leur divin Sauveur, ils pourront lui adresser directement

l'hommage de la plus vive reconnaissance et d'un parfait dévouement.

9e PRÉDICTION.

CONJECT.

23. *Et la cité n'a pas besoin du soleil ni de la lune pour être éclairée;* V. 165. 166,

Dans ce séjour, ni la révélation chrétienne ni la révélation judaïque ne seront nécessaires pour instruire et diriger les élus.

car la lumière même de Dieu l'éclaire, et son flambeau est l'Agneau; et les sociétés marcheront à sa clarté. V. 6, Pr. 79. V. 69.

Car la science religieuse la plus parfaite leur sera enseignée, elle le sera par Jésus même; et leurs grandes sociétés règleront sur elle leurs sentimens et leur conduite.

10e PRÉDICTION.

CONJECT.

24. *Et les chefs de la terre y apporteront leur gloire.* V. 122.

Et ceux des ministres de la religion qui y auront été admis seront revêtus de signes respectables de la sainte et excellente fonction qu'ils auront dignement remplie sur la terre.

11e PRÉDICTION.

CONJECT.

25. *Les portes ne se fermeront point jour et nuit; car il n'y aura point de nuit.* Pr. 73, V. 36.

Ce séjour, qui jouira d'une lumière constante, demeurera ouvert pour de nouveaux habitans: (les pécheurs du second ordre successivement convertis dans le séjour des peines).

12° PRÉDICTION.

CONJECT.

26. *Et il n'y entrera aucune espèce de chose souillée, ou causant une abomination, ou sentant la fausseté;* L'entrée n'en sera accordée à aucune personne qui viole le moins du monde l'honnêteté, le respect des choses saintes ou la vérité;

mais ceux seulement qui seront inscrits dans le registre de la vie de l'Agneau. V. 147. 69, Pr. 42. mais à ceux-là seuls qui seront jugées dignes, par une vertu accomplie, de partager la haute félicité de leur divin Sauveur.

13° PRÉDICTION.

CONJECT.

CHAP. XXII. V. I. *Puis il m'a montré un fleuve pur d'eau de la vie, brillant comme du cristal*, V. 148, Le caractère dominant et le plus admirable de ce séjour sera une constante jouissance de plaisirs religieux, sublimes et ravissans,

qui sortait du trône de Dieu et de l'Agneau. V. 155. que goûteront ses habitans dans l'adoration de leur Dieu et de leur Sauveur.

14° PRÉDICTION.

Cette prédiction, qui a pour objet propre et unique une partie de ce second séjour, supérieure aux autres, appelée *la place de la cité*, se divise en six points.

PREMIER POINT.

2. *Au milieu de la place, et des deux côtés du fleuve, était un arbre de vie,* Une partie distinguée de ce second séjour offrira à ses habitans, *en récompense de l'éminente sainteté* qui les caractérisera, d'ineffables plaisirs *pour les sens*, *pour*

donnant son fruit chaque mois.

l'esprit et pour le cœur: plaisirs qu'épurera et sanctifiera leur sublime piété, et qui, loin de tarir jamais, seront sans cesse renouvelés par un effet de la bonté et de la puissance infinie de leur grand Rémunérateur.

DEUXIÈME POINT.

3. *Là, il n'y aura plus de transposition à un lieu supérieur.*

Un autre caractère de ce lieu éminent de la grande cité sera un tel degré de gloire et de félicité qu'il n'en saurait être de supérieur.

TROISIÈME POINT.

3. *Le trône de Dieu et de l'Agneau y sera.* V. 155.

Il sera le siége de l'empire de Dieu et de Jésus; de là s'exercera sur toute la grande cité la volonté souveraine de l'un, par l'absolue puissance dont il aura revêtu l'autre.

QUATRIÈME POINT.

4. *Les serviteurs de Dieu le serviront;* V. D., Pr. 44,

Les premiers d'entre les élus y offriront à Dieu le culte et l'obéissance les plus dignes de sa Suprême Grandeur et de ses infinies perfections.

ils verront sa face; V. 16,

Leur personne radieuse réfléchira l'éclat de son incomparable Majesté,

et son nom sera sur leurs fronts.

et, lui appartenant de la façon la plus particulière, ils porteront sur leur personne les signes glorieux de cette sublime et inestimable prérogative.

CINQUIÈME POINT.

5. *Là il n'y aura*

Là il n'y aura jamais de nuit,

point de nuit; et ils n'auront pas besoin de flambeau ni de la lumière d'un soleil, parce que le Seigneur Dieu les éclairera. Pr. 44.

et ils n'auront besoin d'aucun flambeau ni d'aucun soleil; parce que la splendeur du Très-Haut même y répandra constamment une admirable lumière.

SIXIÈME POINT.

Et ils règneront aux siècles des siècles. V. 202.

Là enfin ils jouiront de dignités éminentes (ou de la plus haute gloire) pendant l'éternité.

CONCLUSION DE L'APOCALYPSE.

CONTENANT DES RÉFLEXIONS ET DES PRÉDICTIONS RELATIVES A CETTE RÉVÉLATION MÊME, LE RÉCIT D'UN FAIT CONCERNANT UN ANGE ET L'APÔTRE, ET DES VŒUX DE CELUI-CI (1).

PREMIER POINT.

DISCOURS D'UN ANGE.

6—7. *Puis il m'a dit : Ces paroles sont certaines et véritables.*

L'ange qui vient de parler ajoute : Les prédictions contenues dans ce livre s'accompliront infailliblement, et tout ce qu'il contient est vrai.

Même le Seigneur, qui est le Dieu des esprits des prophètes, a chargé son ange, V. 50. 177. 102.

Le Très-Haut, qui donna à quelques saints hommes de l'Ancienne Alliance la connaissance de l'avenir, envoie ici à l'apôtre Jean l'ange porteur des révélations prophétiques,

de faire connaître à ses serviteurs des choses qui doivent

pour lui désigner, par des figures dont il exposera le détail au monde chrétien, des événemens à venir,

(1) Cette conclusion étant presque en entier formée de divers discours, nous nous bornons, pour plus de brièveté et de netteté dans le sens que nous en exposons, aux idées prophétiques qu'ils renferment.

arriver bientôt. V. 172.
qui ne tarderont pas de commencer depuis le moment où il reçoit cette révélation.

Voici : il vient avec célérité. Pr. 67, V. 41.
Cet Etre Suprême interviendra d'une manière admirable dans ces événemens.

Heureux ceux qui gardent les paroles de la prophétie de ce livre. Pr. 67.
Heureux ceux qui pratiqueront les saintes leçons contenues dans ce livre prophétique !

AUTRE SENS.

L'ange qui vient de parler ajoute : Les prédictions contenues dans ce livre s'accompliront infailliblement ; et tout ce qu'il contient est vrai. Même le Très-Haut, qui accorde à son gré la faculté d'expliquer les prédictions contenues dans sa Parole, a chargé l'ange porteur des révélations prophétiques de *donner un jour à quelque interprète (ou à quelques interprètes) l'intelligence d'une partie de ce Livre, pour faire connaître par ce moyen* à ses vrais adorateurs certains événemens à venir, qui ne tarderont pas dès lors d'avoir lieu : intelligence qui sera le sujet d'une grande surprise dans le monde. Heureux ceux qui se souviendront des prédictions qui annoncent ces événemens !

DEUXIÈME POINT.

PARTICULARITÉ RELATIVE A CET ANGE ET A L'APÔTRE.

8—9. *C'est moi, Jean, qui ai vu et entendu ces choses. Et quand je les ai eu vues et entendues, je me suis jeté aux*
L'Apôtre a tellement été ravi de tout ce que l'ange a exposé à ses yeux et des discours qu'il lui a tenus, qu'il s'est aussitôt après prosterné devant lui, pour lui rendre de vives actions de graces.

pieds de l'ange qui me les avait montrées, pour l'adorer. V. 221.	
Et il m'a dit : Garde-toi de le faire ;	Garde-toi de le faire, a dit celui-ci ;
je suis ton compagnon de service,	car, *loin d'être l'auteur de cette prophétie, je suis seulement chargé de te l'apporter,* n'étant qu'un serviteur de Dieu comme toi,
et celui de tes frères les prophètes, et de ceux qui gardent les paroles de ce livre. V. 175.	et comme les saints hommes qui ont reçu l'ordre en divers temps d'annoncer des choses à venir, et comme tout chrétien qui gardera précieusement le souvenir des prédictions contenues dans ce livre.
Adore Dieu. V. 221	C'est à Dieu, *qui m'a envoyé auprès de toi*, que tu dois adresser tes actions de graces.

TROISIÈME POINT.

REPRISE DU DISCOURS DE L'ANGE.

	CONJECT.
10. *Puis l'ange m'a dit :*	A quoi l'ange a ajouté :
Ne scelle point les paroles de la prophétie de ce livre ; V. 160.	Les prophéties contenues dans ce livre mystérieux seront toutes comprises dans un temps antérieur à celui de leur entier accomplissement ;
le temps est proche. V. 85. Conj. Pr. 67.	et alors on sera près du temps par excellence, la période de mille ans.

QUATRIÈME POINT.

DISCOURS DE DIEU.

L'Apocalypse finit par cette inspiration que reçoit l'Apôtre :

11—15. *Que celui qui est injuste, le soit encore, que celui qui est souillé se souille encore, que celui qui est juste devienne encore plus juste, et que celui qui est saint se sanctifie encore davantage : voici, je viens avec célérité;* V. 41.

Voici, dit l'Eternel, tous les hommes, soit les injustes qui auront persévéré dans leurs injustices, soit les gens souillés par l'impureté ou par l'intempérance, qui auront persévéré dans ces souillures; soit les gens justes qui auront de plus en plus pratiqué la justice; soit les fidèles observateurs de toutes les lois divines, qui les auront de plus en plus pratiquées : tous comparaîtront dans un grand et solennel jugement qui frappera singulièrement tous les esprits;

et mon salaire est avec moi pour rendre à chacun selon son œuvre. Pr. 44.

alors mon vrai salaire sera dispensé à chacun selon la gravité de ses péchés ou l'étendue de ses vertus.

Je suis l'alpha et l'oméga, l'origine et l'accomplissement.

Après un long période, je leur assignerai une destinée nouvelle et finale, qui accomplira dans son entier le grand but pour lequel je leur ai donné l'existence.

Heureux ceux qui ont lavé leur robe, Pr. 44. V. 42.

Heureux alors, souverainement heureux ceux qui auront absolument purifié leur conduite et sanctifié leur cœur !

en sorte qu'ils aient droit à l'arbre de la vie, et qu'ils entrent par les portes dans la sainte cité! V. 149.

Ils seront jugés dignes de participer aux biens ineffables que je réserve à mes élus dans cette dernière économie, et d'habiter à jamais le ravissant séjour destiné aux saints parvenus à la perfection.

De là seront exclus les chiens, les empoisonneurs, les fornicateurs, les meurtriers, les idolâtres, et quiconque aime le mensonge et s'y adonne.

Mais de là seront exclus les profanateurs des choses saintes, les empoisonneurs (ou les gens excitant les autres à pécher), les fornicateurs (ou les gens coupables de quelque souillure corporelle), les meurtriers, les idolâtres, (ou les gens asservis à de basses passions), et tous ceux qui se plaisent à la fourberie et qui s'y adonnent.

CINQUIÈME POINT.

DISCOURS DE JÉSUS.

CONJECT.

16—20. *Moi, Jésus, j'ai envoyé mon ange pour vous attester ces choses dans les églises.* V. 106.

Un jour, dit le Sauveur des hommes, je susciterai des apôtres de la vérité pour faire connaître à toutes les églises le sens entier de l'Apocalypse, découvert *par d'heureux interprètes*, et éminemment utile au salut des ames.

Je suis la race David, l'astre brillant du matin. V. 45. 161. 86.

Après ce temps-là, moi, Fils bien-aimé du Très-Haut, je descendrai du ciel *pour gouverner le monde*, pendant la période de paix, aurore de l'éternité.

L'Esprit et la future Épouse disent: Viens. V. 182.

Ma présence, qui donnera le plus vif éclat à la religion que j'ai apportée au monde, sera pour l'Eglise le sujet d'une grande joie.

Que celui qui entend dise aussi : Viens.

Que tout fidèle qui connaîtra ma promesse à cet égard en hâte par ses vœux l'heureux accomplissement.

Que celui qui a soif vienne, et que celui

Une prospérité temporelle sans nuage et des jouissances reli-

qui voudra de l'eau de la vie en prenne gratuitement. V. 148.

gieuses multipliées seront, dans cette dernière période, le partage du monde régénéré.

Je proteste à quiconque écoute les paroles de la prophétie de ce livre que, si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu fera tomber sur lui les maux qui sont marqués dans ce livre; et, si quelqu'un en retranche quelque chose, Dieu lui ôtera sa part à l'arbre de la vie et à la cité sainte, et aux biens qui sont décrits dans ce livre.

Quiconque altérerait les paroles de ce livre par quelque addition, par quelque retranchement, ou de quelque *autre manière*, serait sevèrement puni de Dieu dans le monde à venir.

Celui qui atteste ces choses dit : Je viens avec célérité.

Oui, ce même Jésus, qui déclare et affirme ces choses, viendra un jour sur la terre, pour habiter au milieu des hommes; et sa venue frappera tout le monde d'un grand étonnement.

SIXIÈME POINT.

VOEUX DE L'APÔTRE.

CONJECT.

L'Apôtre termine le récit de la révélation qu'il vient de recevoir, par ces beaux vœux :

21. *Oui, viens, Seigneur Jésus!*

Oh! qu'il vienne régner glorieusement dans ce monde, ce divin Sauveur qui y a déjà apparu pour y apporter le salut!

Que la grace de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous! Amen!

Veuille ce Suprême Chef de l'Eglise en combler tous les membres de ses plus précieuses faveurs! Amen!

FIN DU RÉSUMÉ SYNOPTIQUE.

CONCLUSION

DE L'OUVRAGE.

Voila donc une explication d'un livré figuré, formée, dans sa presque totalité, d'après un sens très-régulier de ses termes, et d'après l'exacte observation d'un grand nombre d'autres principes non moins solides et rigoureux : une explication qui par-là ne saurait avec le moindre fondement être taxée d'arbitraire, à l'égard de la plus grande partie de cette révélation, sur laquelle elle offre un sens positif ; et qui, pour le reste, où elle n'est que *conjecturale*, ne laisse pas d'être astreinte à de sages règles et de se lier avec le sens de la généralité.

Que l'on en considère maintenant les résultats, et qu'on juge ce qu'il faut penser, soit de ce livre même, soit de cette explication.

Le résultat est — 1° que l'Apoc. se rapporte à différens objets ou sujets généraux, qui la divisent en plusieurs parties générales, très-distinctes, que nous avons appelées *visions*.—2° Que ces objets ou sujets sont tous si grands, si importans et si bien assortis au but essentiel que doit avoir un livre prophétique donné à l'église chrétienne, qu'ils ont bien été dignes d'entrer dans le plan d'une révélation annexée au Nouveau-Testament. — 3° Qu'on ne saurait justement exiger que l'Apoc. ait plus d'étendue ou embrasse plus d'objets, puisque les nombreuses prédictions qui y sont contenues suffisent bien, soit pour remplir son principal but, qui est de procurer un jour une éclatante confirmation de la divinité du christianisme, soit pour

satisfaire au désir raisonnable de tout lecteur au sujet d'un livre de cette espèce. — 4° Que chacune des visions annonce toutes les choses essentielles à son objet ou son sujet propre, et n'en annonce aucune qui n'y ait point de rapport, ou qui soit indifférente ou superflue. — 5° Que dans toutes les scènes, soit prophéties, que contient une vision, les prédictions sont rangées dans l'ordre des temps selon lequel elles doivent s'accomplir. — 6° Que les visions dont l'objet ou le sujet a cessé d'exister plus ou moins long-temps avant le moment actuel (comme celle qui concerne l'empire romain païen), ont eu leur entier accomplissement; tandis que celles qui concernent un objet subsistant encore aujourd'hui (comme celle qui a pour objet la religion chrétienne) ne sont présentées que partiellement accomplies. — 7° Que certains événemens, qui par leur nature se rapportent à la fois aux objets de deux ou de trois visions, se trouvent prédits dans chacune d'elles avec plus ou moins de détails, et sous des traits différens, appropriés à la nature particulière de ces objets (1). — 8° Qu'on ne trouve aucune prédiction en contradiction avec quelque autre, et qu'une parfaite harmonie règne entre tous les points de l'Apoc. entière. — 9° Que plus de la moitié des événemens relatifs à ce monde, qui

(1) Ainsi l'établissement du christianisme dans l'empire romain païen se trouve prédit, et dans la vision concernant cet empire (VI, 12—17), et dans celle concernant le christianisme (XII, 7—11), et dans celle concernant les sept églises, à l'une desquelles il est promis que son généreux dévouement à la cause de l'Evangile sera suivi du triomphe de celle-ci dans tout l'Empire (II, fin du v. 10). Ainsi la Réformation du seizième siècle se trouve prédite, et dans la vision concernant la chute de l'empire romain chrétien (X, 1—4 et X, 8—10), et dans celle concernant la chute de l'église romaine (XVI, 3), et dans celle relative aux sept églises, dont l'une est représentée comme soustraite à un joug oppresseur (III, commencement du v. 8). Ainsi l'heureuse période de mille ans est prédite, et dans une vision dont elle est l'objet propre (XX, v. 1—11), et dans d'autres où il en est fait mention d'une manière générale, comme du terme où aboutiront les événemens qui en sont les sujets (XIV, 13; XIX, 9.)

y sont prédits, ont eu lieu avant le temps présent (1), et qu'on a raison d'attendre que les autres auront lieu, en partie comme le développement complet des vues de Dieu indiquées au sujet des précédens, en partie comme prédits dans les mêmes termes que ceux-ci (2).—10° Que ces événemens futurs devront servir eux-mêmes à indiquer le sens certain de quelques termes sur lesquels nous n'avons offert qu'un sens conjectural.—11° Que les nom-

(1) De 340 prédictions contenues dans l'Apocalypse, 280 regardent des événemens terrestres, 28 des faits dans le ciel relatifs à ces événemens, et 32 la vie à venir. Des 280, il y en a, d'après notre explication, 155 accomplies avant nos jours.

(2) Les principaux des événemens qui, d'après notre explication, en partie conjecturale, doivent avoir lieu d'ici à la fin de la période des révolutions, sont les suivans : 1° conjecturalement, une grande effusion de sang dans l'occident ou le midi de la catholicité, précédée peut-être d'attaques ou de menaces contre les protestans (Ch. XI, v. 6 ; XVI, 4—7); 2° une grande discorde entre les catholiques d'un ou de plusieurs pays (Ch. XI, fin du 6e v., et XVI, 8—9); 3° la conversion des Juifs au christianisme, tel qu'il est reçu dans l'église réformée (Ch. III, v. 9); 4° de grandes révoltes contre les princes dans la catholicité (Ch. XVI, 10, 11); 5° (conjecturalement) le rétablissement de l'empire romain en occident; 6° (conjecturalement) une grande guerre ou persécution contre les protestans de la France, dont le culte sera aboli pendant trois ans et demi; après quoi ils obtiendront les plus glorieux avantages dans l'Etat (XI, 7—12); 7 une grande catastrophe dans un état, (la France probablement, qui finira par embrasser la religion réformée) (XI, 13; XVI, 12); 8° la délivrance des Grecs du joug de la Turquie (entre l'an 1896 et l'an 1938, conjecturalement) : événement précédé ou suivi de leur conversion au culte réformé (III, 4, 5; XI, fin du 2e v.); 9° une épouvantable attaque des peuples catholiques romains, auxquels seront joints des peuples païens ou mahométans, contre quelqu'un ou quelques-uns des pays protestans (XVI, v. 13—16); 10° une issue de cette guerre, désastreuse pour les agresseurs, suivie d'une terrible catastrophe dans tous les états catholiques, de l'entière destruction de Rome, et de la chute éternelle de la papauté (entre l'an 1926 et l'an 1968 conjecturalement); (XVI, 18—21; XVII, 4—24; XIX, 19—21; XI, 19); 11° la conversion au culte réformé de tous les peuples de la communion romaine (XVIII, 1—4); 12° l'établissement du pur christianisme chez tout ce qui restera de peuples infidèles dans le monde civilisé (VIII, 3—5; XI, fin du v. 15; XIV, 14—20; XV, 5) : établissement qui sera achevé l'an 2000 de la véritable ère chrétienne (soit l'an 1996 de notre ère vulgaire), et qui sera suivi de l'heureux millennium.

breux points de doctrine, soit dogmatiques soit moraux, que l'Apoc. exprime en termes formels, ou qu'elle suppose évidemment, sont tous très-conformes aux enseignemens de l'Écriture-Sainte (1).

Comment l'Apoc., livre d'une si grande étendue et si compliqué dans ses détails, se trouverait-elle susceptible de présenter tous ces admirables résultats, au moyen de la plus rigoureuse méthode d'explication, si elle était le produit d'une frauduleuse invention ou d'un cerveau en démence? Que dis-je? comment pourrait-elle offrir des résultats de cette nature, si elle n'était l'œuvre d'une inspiration divine? Et comment, aux yeux d'un homme forcé

(1) Partout elle suppose un seul Dieu, créateur et conservateur de l'univers. En divers endroits, elle lui attribue formellement l'éternité, la toute-puissance, une infinie sagesse, une parfaite sainteté. En d'autres, elle le représente comme présidant au sort des peuples, comme différant dans sa clémence les châtimens des nations coupables, les punissant quand leur impénitence le rend nécessaire, faisant même quelquefois servir leurs coupables entreprises à la punition de leurs crimes, exposant ses fidèles adorateurs à de douloureuses épreuves en certains cas où le bien de la religion le demande, mais destinant en même temps à leur généreux dévouement de magnifiques récompenses dans le ciel. En d'autres endroits elle reconnaît implicitement le céleste envoi de Jésus sur la terre et son grand sacrifice pour le salut des hommes. En d'autres, elle le représente comme élevé dans le ciel au plus haut degré de gloire, comme le dépositaire de toute la science et de toute la puissance du Très-Haut, comme chargé de l'administration de ce monde, comme le juge futur des hommes après la résurrection générale, comme le flambeau spirituel des élus dans le ciel, et comme *assis sur le trône de Dieu* pour l'éternité. En d'autres, elle fait allusion à divers événemens ou usages cités dans l'Ancien Testament, et parle de la divine mission des prophètes et des apôtres. En d'autres, elle présente comme nécessaires pour plaire à Dieu et pour obtenir son amour, les sentimens d'une vive piété, la prière, un culte pur, l'attachement à la doctrine chrétienne puisée à sa source, l'observation la plus exacte de la justice, de la charité, des bonnes mœurs, et la tolérance religieuse, jointe à une intrépide constance dans la profession de la vérité et au plus grand zèle pour sa propagation dans le monde. En d'autres, elle annonce formellement une vie à venir, où de terribles peines attendent les pécheurs endurcis, et une infinie félicité est préparée aux fidèles observateurs des lois divines. Enfin, partout elle respire l'esprit de l'Evangile, comme on doit l'attendre d'une révélation destinée à compléter et à clore le code sacré de la Nouvelle Alliance.

par-là d'en reconnaître la céleste origine, une explication parfaitement régulière, qui la présente évidemment comme telle par sa sage et admirable composition, par son sens prophétique, et par l'accomplissement même déjà effectué d'un grand nombre de ses prédictions, pourrait-elle n'être pas la véritable? Quelques erreurs même qu'on viendrait à y découvrir autoriseraient-elles plus à la rejeter que quelques fautes dans la traduction d'un livre quelconque, reconnue bonne pour le fond et dans sa généralité, n'autoriseraient une semblable rigueur à son égard? Et encore ces erreurs comment pourraient-elles se trouver graves et nombreuses dans l'explication toute raisonnable, méthodique et harmonique de ce livre figuré? Exigerait-on enfin, pour la solution d'une énigme ordinaire, quelque longue ou difficile qu'elle fût, plus d'exactitude et de justesse qu'on n'en trouve ici dans la solution d'énigmes si nombreuses, si compliquées et si intimement liées les unes aux autres? Quant aux sens *conjecturaux*: étant eux-mêmes en rapport avec les sens positifs, et dérivant pour la généralité de l'observation de certaines règles, pourraient-ils raisonnablement être rejetés, à moins que des événemens futurs ne vinssent les détruire? Et leur fausseté même reconnue, infirmerait-elle le moins du monde aucun des sens positifs fondés sur nos principes?

Si une première lecture de notre ouvrage n'a pas convaincu tel ou tel de nos lecteurs, n'en pourrait-il point découvrir la cause dans une insuffisance d'attention de sa part à la nature et à la liaison de tous ses détails, ou dans quelque opiniâtre préjugé de son esprit? Et n'estimera-t-il point lui-même nécessaire d'en faire une nouvelle lecture, pour s'assurer d'en bien apprécier chaque point et d'en bien saisir l'ensemble, pour porter un jugement sûr, et ne pas s'exposer à rejeter témérairement une bonne explication d'un livre prophétique, à méconnaître même la divinité de ce livre, et à repousser ainsi

une lumière du plus grand prix pour la foi au céleste Évangile de Christ?

Mais il y a plus. Ce ne serait point entrer dans les vues sérieuses et relevées de l'Apoc. que de se borner à en reconnaître la divine inspiration et avec elle celle de nos Saintes-Écritures. La foi à la parole de Dieu n'est ellemême qu'un moyen par lequel cet Etre suprême se propose de nous amener à l'observation de ses saintes volontés. Le vrai but de toute la révélation évangélique est la régénération morale, la sanctification des hommes, indispensable pour les rendre à la fois dignes d'obtenir la félicité éternelle et capables de goûter les pures et saintes joies qui doivent en constituer l'essence. *La grace de Dieu, salutaire à tous les hommes, qui a été manifestée, nous enseigne à vivre ici-bas selon la tempérance, la justice et la piété.* (Tit. II. 11.) La repentance donc, lecteur, qui que vous soyez, la conversion, l'amendement, de nouveaux et constans progrès dans les vertus que prescrit l'Évangile, voilà essentiellement les fruits que vous devrez recueillir de l'ouvrage que nous vous offrons. Si vous n'y attachez point l'importance qu'ils méritent, ou si vous ne faites pas les efforts nécessaires pour les recueillir, la conviction même, que l'Apoc. aurait produite ou fortifiée dans votre esprit, de la divinité du christianisme, n'accroîtrait-elle pas singulièrement le tort de votre persévérance dans quelque vice, ou celui de la tiédeur de votre piété, des étroites limites de votre charité, de votre excessif attachement aux objets de ce monde, de votre indifférence ou peu d'ardeur pour ceux du ciel, en un mot de quelque imperfection morale, plus ou moins grave, dont vous auriez par-là un si puissant moyen de purifier votre cœur? A défaut même de l'Écriture, votre propre raison ne vous dirait-elle pas que *le Seigneur exigera davantage de celui qui aura reçu plus de lumières*, que *le serviteur qui aura connu la volonté de son Maître et ne l'aura pas exécutée sera plus sévèrement puni.* (Luc, XII, 47. 48.) Ah! mon cher lecteur! dont le salut,

ainsi que la gloire de Dieu et celle de notre divin Sauveur, ont toujours été le but et l'espoir d'un long travail que notre ame a soutenu avec tant de plaisir et de constance, répondez à notre désir par le vôtre et à nos efforts par vos efforts. Et, au lieu de faire tourner à une plus sévère condamnation contre vous l'intelligence que vous aurez acquise de ces admirables oracles, qui terminent et confirment nos saints livres, puissiez-vous par son moyen vous rendre digne du plus haut degré de gloire et de bonheur dans les demeures célestes destinées aux vrais enfans de Dieu! Et puissent de tels effets dans vos personnes obtenir du Seigneur, au grand jour des rétributions, un regard de miséricorde et d'amour sur celui qui en aura été entre ses mains l'heureux et humble instrument!

FIN.

TABLE GÉNÉRALE

DE CET OUVRAGE.

TOME PREMIER.

TABLE DE CE VOCABULAIRE,

Exposée sous une autre forme, par ordre alphabétique, plus commode pour le consulter.

